87/438
DLF
±575

2058

LE
JUBILÉ
DE L'AN 1700.
Chez
NICOLAS CHEVALIER
Marchand Libraire
Sur le Rokin.
1701.

LE

JUBILÉ

DE L'AN MDCC,

Publié par la BULLE

D'INNOCENT XII,

Du 28. Mars MDCLXXXXIX.

OU

Considérations sur cette Bulle, pour montrer l'abus des Jubilez qui se celebrent depuis quatre cens ans dans l'Eglise Romaine.

Le tout enrichi d'un fort grand nombre de Medailles & de Tailles douces, avec les Ceremonies qui ont été observées à l'Ouverture & à la Cloture du Jubilé.

A AMSTERDAM;

Chez NICOLAS CHEVALIER, Marchand Libraire, sur le Rockin, au Chevalier Curieux.

MDCCI.

A SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR LE

PRINCE HEREDITAIRE DE CASSEL.

MONSEIGNEUR,

Je me ſers de la permiſſion, que vôtre ALTESSE SERENISSIME a eu la bonté de m'accorder. Je lui dédie cet Ouvrage ſur le Iubilé, orné de tout ce qui pouvoit le rendre utile, & curieux pour divertir le Lecteur en l'inſtruiſant. Je ſuis au comble de ma joïe de trouver l'occaſion de faire connoître à toute la Terre, combien je ſuis pénétré de reconnoiſſance pour toutes les graces, dont V. A. S. m'a honoré, lors qu'Elle a paſſé par cette ville.

I'ai eu l'honneur d'être admis pluſieurs fois à ſon Audience d'une maniere tout à fait glorieuſe pour moi. C'eſt dans ces heureuſes occaſions, que j'ai veu de prés un grand & magnanime Prince, qui eſt l'image vivante & fidele d'un nombre infini de Heros, dont il eſt décendu. Dans la derniere, que le voiage de V. A. S. dans ces Provinces m'a fournie, j'ai eu le bonheur de voir cette grande, cette pieuſe, cette incomparable Princeſſe, que le Ciel vous a donnée pour Epouſe. C'eſt à dire, MONSEIGNEVR, que j'ai

veu dans vos Auguſtes Perſonnes les délices du genre humain, l'amour & l'eſpérance d'un puiſſant Etat.

Ce que je préſente ici à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, merite par ſa matiere, que l'on y faſſe attention. I'y parle de cette ſuperſtitieuſe Fête, que Rome a introduit dans l'Egliſe ſans aucune juſte raiſon, & qu'elle fait celebrer avec une pompe ſurprenante, Elle l'a inſtituée pour abuſer le Monde par les fauſſes promeſſes d'un pardon, qu'elle n'eſt pas capable de faire obtenir aux pecheurs. On ne ſait, ce qu'il y a de plus faux & de plus illuſoire dans ſon prétendu Jubilé, ou l'eſpérance imaginaire qu'elle fait concevoir à ſes dévots de ce pardon, ou le fondement, ſur lequel elle appuie cette Fête.

Quand on examine les choſes avec un peu d'attention, on trouve que le Iubilé eſt l'ouvrage de l'ambition demeſurée, & de l'inſatiable avarice des Papes. Ils ne l'ont établi, & ne le font celebrer depuis quatre cens ans, que pour voir les Princes à leurs pieds, & pour s'enrichir de la dépouille des Peuples. Ce furent les deux vües de Boniface VIII, qui s'aviſa de l'inſtituer dans l'Egliſe. Tous les Hiſtoriens repréſentent unanimement ce fameux Pontife comme le plus fier, le plus arrogant, & en même tems le plus avare de tous les hommes.

I'ai taché de développer ce Myſtere d'iniquité en peu de mots. I'ai cru, que je devois en faire connoître l'illuſion & la fauſſeté. Il eſt juſte de détromper le Monde du malheureux préjugé, dont Rome tâche de le prévenir en faveur de cette ſuperſtitieuſe Fête. C'eſt dans cette vüe, que j'ai examiné la Bulle d'Innocent XII. publiée pour l'indiction du Jubilé, qui vient d'être celebré. Je n'ai point traité ce ſujet avec l'art, & les ornemens de l'eloquence, que les eſprits délicats demandent aujourdhui. Ie me ſuis contenté de parler ſimplement, ſans affectation, & avec toute la naïveté poſſible. Ie ne me ſuis point ſervi des beautez étrangeres, dont on pare les écrits modernes. Ie ſuis perſuadé, qu'elles ne ſervent ordinairement qu'à donner de fauſſes couleurs aux matieres de Religion. I'ai cru, que ma façon d'écrire, ſimple, & ſans artifice n'en ſeroit qu'un peu plus propre à donner une Idée juſte, & naturelle des choſes, dont je traite. Au reſte je n'ai pas eu deſſein d'épuiſer mon ſujet. I'ai eu ſeulement en vüe de faire voir en peu de mots, ce qui pouvoit rendre ſenſible l'abus du Iubilé Romain, l'inſolente temerité de celui, qui l'a introduit dans l'Egliſe Chrétienne, & l'extravagance des ceremonies folles & ridicules, avec leſquelles Rome le fait celebrer.

Ie ne pouvois mieux addreſſer cet Ouvrage entrepris contre Rome ambitieuſe, avare, & Antichrétienne, qu'à un grand & magnanime Prince,

qui

qui eſt l'illuſtre & le digne rejetton de ces incomparables Heros, dont Dieu s'eſt ſervi depuis prés de deux cens ans pour detruire le Papiſme, & pour rétablir l'Evangile dans toute ſa pureté. C'eſt à quoi ces invincibles Princes ſe ſont généreuſement emploïez dans le ſeiziéme ſiécle. C'eſt ce que leurs illuſtres Succeſſeurs ont ſoutenu, & ce qu'ils ſoutiennent encore aujourdhui d'une maniere ſi grande & ſi glorieuſe. On voit en effet leurs Peuples, qui ſervent Dieu ſelon la Régle de ſa Parole, heureuſement affranchis des erreurs monſtrueuſes, de l'idolatrie, de la ſuperſtition & de la tyrannie, que Rome avoit établies dans l'Egliſe. C'eſt par le zele, par la conſtance inébranlable de ces grands Princes, que toutes ces horreurs ont été bannies de leurs Etats, & qu'on y voit regner la verité avec un Empire abſolu. Glorieux & immortel Ouvrage, qu'ils ont heureuſement achevé nonobſtant toutes les contradictions de l'Antechriſt & de ſes Suppôts.

Que n'aurois-je point à dire, MONSEIGNEVR, ſi je voulois m'étendre ici ſur toutes ces merveilles? Mais l'Hiſtoire en eſt publique. Tout le Monde ſçait, quelle eſt la part que ces invincibles Heros ont eüe à cette grande & memorable revolution, & combien leurs illuſtres Succeſſeurs ont travaillé à maintenir la gloire de cet Ouvrage. Ie ne pouvois donc addreſſer ce Traité compoſé pour faire connoître la fauſſeté du Iubilé Romain, qu'à VOTRE ALTESSE SERENISSIME, qui eſt l'Héritier préſomptif & le Succeſſeur, que le Ciel a donné à ces magnanimes Princes.

Toute l'Europe a les yeux ſur vous, MONSEIGNEVR, comme ſur un Prince qui fait la joïe & l'eſpérance d'une Auguſte Maiſon. Mais on vous regarde en même tems comme un Prince né pour être le Protecteur de la liberté publique, & tout enſemble de la veritable Religion Chrétienne, dont Vous étes l'un des plus chers Nourriſſons. C'eſt ce que le Ciel veut faire connoître par toutes les grandes, & par toutes les excellentes Vertus qu'il a verſées avec tant de profuſion dans la Perſonne de VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Elles y brillent avec un éclat, que tout le Monde admire. Elles attirent les regards de toute la terre ſur Vous. C'eſt ce qui rend VOTRE ALTESSE SERENISSIME aimable & prétieuſe à tous ceux qui ont l'honneur de s'en approcher, parce qu'on en attend de grandes choſes, & que l'on eſt charmé de ſa douceur, de ſa bonté, & de ſes manieres agréables & attirantes.

L'eſpérance de toute l'Europe & de l'Egliſe, s'eſt heureuſement accruë, lors qu'on a veu VOTRE ALTESSE unir ſes jours à ceux d'une ſage, d'une vertueuſe, d'une incomparable Princeſſe, décenduë d'une Maiſon fer-

fertile en grands Heros. On ſe promet de cet illuſtre Mariage un bonheur ſolide & aſſuré pour la gloire de deux Auguſtes Maiſons, qui ſont étroitement alliées depuis longtems, & qui viennent encore tout de nouveau d'affermir cette heureuſe union en joignant deux Perſonnes ſi glorieuſement diſtinguées par les benedictions du Ciel. On eſpére qu'il en naîtra des Princes, qui perpetueront le Nom & la gloire de l'Auguſte Maiſon de Heſſe-Caſſel, & qui ſeront comme leurs illuſtres Prédéceſſeurs, les Péres & les Nourriſſiers des Peuples, les Protecteurs de la Religion, l'Azyle des Affligez, les Conſervateurs de la Liberté publique, la gloire & l'ornement de leurs ſiécles.

Ie dois feliciter ici VOTRE ALTESSE d'avoir choiſi une auſſi digne Epouſe, que celle que le Ciel lui a donnée. I'ai eu le bonheur de la voir, c'eſt à dire, de l'admirer, comme toute la terre eſt forcée de l'admirer en la voiant. Puiſſiez-vous, Monſeigneur, voir couler vos jours avec cette grande & aimable Princeſſe dans une ſuite perpetuelle de joïe & de bonheur. Ie prie Dieu du plus profond de mon cœur, qu'il lui plaiſe de benir abondamment VOS ALTESSES SERENISSIMES auſſi bien que les deux Auguſtes Maiſons, que l'on voit étroitement unies en leurs Perſonnes. Que Dieu en conſerve longtems les glorieux Chefs, les Princes & les Princeſſes. Qu'il prolonge leurs jours, & qu'il les rempliſſe de ſes plus riches faveurs. Qu'ils ſoient toûjours les Colomnes de ſon Egliſe, les Défenſeurs de la Verité, la Lumiere du Monde, la gloire, la joïe & la félicité de leurs Sujets. Que ce ſoient des Davids en courage, des Salomons en ſageſſe, des Ezechias en pieté, & des Ioſias en zele pour la gloire de Dieu.

Pardonnez à mon profond reſpect, MONSEIGNEUR, la hardieſſe avec laquelle j'ai oſé préſenter ce petit Ouvrage à VOTRE ALTESSE SERENISSIME. Il ne merite point par ſon Autheur d'être mis ſous les yeux d'un Prince. Il n'eſt conſidérable que par ſa matiere. Je dirai pourtant avec quelque eſpece de confiance, que les ſentimens reſpectueux, que j'ai pour vôtre Auguſte Perſonne, ſont peut-être dignes d'être favorablement reçus par leur ardeur, & par leur pureté, & qu'en effet perſonne n'eſt avec tant de zele & de vénération, que je le ſuis,

MONSEIGNEUR,
De Vôtre ALTESSE SERENISSIME,
Trés-humble, trés-fidele & trés-obeïſſant Serviteur,

******

AVIS

AU

LECTEUR.

ON peut dire, que l'Ouvrage, qu'on donne ici au public, eſt en quelque ſorte la production d'une eſpece de hazard. l'Autheur étoit occupé á tout autre choſe, lors qu'un de ſes intimes amis, qu'il conſidére particulierement, & à qui même il ne peut rien refuſer, lui propoſa il y a environ trois mois de faire quelques obſervations ſur le Jubilé, qui ſe celebre préſentement à Rome. Il mit d'abord la main à la plume, & quitta toutes ſes autres occupations pour s'attacher à ce qu'on lui demandoit. Il a été tout étonné de voir, que la matiere étoit abondante, & qu'elle lui fourniſſoit pluſieurs ſujets importans de conſidérations propres à rappeller dans l'eſprit du Public pluſieurs choſes, dont la Memoire commençoit a s'effacer, & qu'on ne doit pourtant point perdre de vüe pour avoir une juſte Idée de la Religion Romaine. On n'avoit ſongé d'abord qu'a faire quelques courtes obſervations ſur cette Bulle dans le deſſein de marquer les endroits, dans lequels le Pape Innocent XII. donne lieu aux Proteſtans de lui reprocher les erreurs, & les impoſtures ordinaires de Rome. Mais en travaillant la matiere eſt venuë en ſi grande abondance, qu'on a eu peur d'en compoſer un trop grand ouvrage. On s'eſt donc arrêté aux ſeules choſes, qu'on a touchées, parce qu'elles ont une liaiſon eſſentielle avec le Jubilé. Mais en même tems on a été obligé d'en rejetter pluſieurs autres, qui n'y ont pas le même rapport, depeur de fatiguer le Lecteur par la lecture d'un Ouvrage trop étendu.

On s'eſt donc déterminé à l'examen de cette Bulle de la maniere que l'on voit. On s'eſt arrêté uniquement aux choſes, qui dependent eſſentiellement du ſujet principal, comme le Purgatoire, & les Indulgences. Cela demandoit, qu'on entrât neceſſairement dans la conſidération de l'origine, des progrés, & de l'établiſſement de ces fauſſes Doctrines dans l'Egliſe.

On y a travaillé avec toute l'application poſſible, & on croit avoir mis les

choſes

choſes dans un état propre à inſtruire le Lecteur, & à le ſatisfaire même ſur ce ſujet.

On a cru, que cela ſe devoit exécuter ſelon la premiere ouverture, qui en avoit été faite à l'Autheur. C'eſt pour cela, qu'on a donné pour principal titre à cet Ouvrage celui de Conſidérations ſur la Bulle d'Indiction du Jubilé publié par Innocent XII. Mais dans l'exécution de ce projet, on a diviſé ces Conſidérations en deux Claſſes. Les unes ſont générales, & concernent ces matieres en elles mêmes, pour en donner une inſtruction ſuffiſante aux Lecteurs. Les autres ſont particulieres, & regardent uniquement la Bulle du Jubilé. Elles font voir l'abus, la fauſſeté, les nullitez de cette fête injuſtement établie dans l'Egliſe Chrétienne. Elles font connoître que c'eſt l'ouvrage de l'orgueil, de l'avarice, & de l'impoſture des Papes. Le Jubilé en effet n'a été établi que pour ſoûtenir l'injuſte Empire qu'ils ont uſurpé ſur les Chrétiens, que pour s'enrichir aux dépens de la folie des Peuples, que pour authoriſer dans leur eſprit les monſtrüeuſes erreurs, que les Papes ont introduites dans l'Egliſe à la honte de l'Evangile.

Il n'a pas été poſſible d'entrer dans le détail de toutes ces choſes ſans toucher pluſieurs articles de controverſe. Il eût même été bien aiſé de les enchaîner preſque tous par la liaiſon, que toutes ces choſes ont entr'elles ; Mais on n'a pas cru, qu'on dût embraſſer tant de matieres, & qu'on devoit s'arrêter uniquement à celle de la Bulle. On l'a donc traitée de la maniere, qu'on le trouvera en liſant ce petit Ouvrage. On a jugé à propos de ne point rebattre, ce qui a été dit par les Autheurs Proteſtans ſur ce ſujet. Leurs livres ſont publics. Ceux qui voudront voir ces choſes traitées dans toute leur étenduë, pourront les conſulter pour en être amplement inſtruits. Cependant on croit avoir dit ſur ces matieres, ce qui pouvoit confondre l'erreur, & confirmer la verité. On s'eſt par fois contenté de repréſenter la créance de Rome dans ſon naturel, parce que la monſtrüoſité en eſt ſenſible, & qu'elle eſt même une marque aſſurée de la reprobation de ſes Dogmes. Mais on s'eſt auſſi par fois attaché aux choſes mêmes pour en faire connoître la fauſſeté. On n'eſt pas entré pour cela dans le lieu commun. On croit pourtant avoir coupé l'arbre par la racine, en faiſant voir l'oppoſition des Dogmes Romains à l'Ecriture Sainte, & aux lumieres naturelles de la droite raiſon.

Il y a quelques endroits, dans lequels on a combattu la Doctrine de Rome par la pratique de ſes Peuples. On a cru, que c'étoit là un moien ſur, & infaillible de faire ſentir la vanité de toutes les réponſes, que ſes Docteurs font aux preſſantes objections des Proteſtans. Il n'y a rien de plus pur, ni de moins condamnable, que ce ſemble, la créance de Rome, quand on les entend parler.

Ils

Ils ont inventé un grand nombre de distinctions à la faveur desquelles ils ont accoûtumé de sauver leur créance, & leur culte des violens reproches de fausseté, de superstition, & d'idolatrie, dont on les charge. Mais par malheur la pratique est entierement contraire à toutes ces vaines & fausses subtilitez. Ainsi l'on a cru, qu'on ne devoit pas se donner la peine de leur prouver des choses, qu'ils eludent toûjours par leurs distinctions. Le plus sur donc dans cette occasion a été de faire voir par l'usage de leurs Peuples, que ces distinctions ne contiennent au fonds que des paroles inutiles, & que dans la verité Rome est coupable fort réellement de toutes les choses, qu'on lui reproche de la part des Protestans.

On n'a rien laissé en arriere, autant qu'on la pû, de ce qui pouvoit servir à faire connoître à toute la terre l'illusion, & la fausseté du Jubilé, du Purgatoire, & des Indulgences. On n'a pas pû entrer dans l'examen de ses matieres sans faire connoître au public l'arrogance épouvantable, le sordide interêt, & toutes les turpitudes de Rome. On ne dissimulera pas, qu'on a eu quelque chagrin de mettre sur la scene tant d'ordures, & d'infamies, de peur qu'on ne crût qu'on a outré les choses. Mais il a été necessaire, de dépeindre Rome de toutes ses couleurs naturelles pour être en garde contre ses erreurs, & contre tous les artifices, dont elle se sert continuellement pour engager le Monde dans ses abominations, dans sa créance Antichrétienne, & dans ses horribles Idolatries. Sa Religion est le renversement total de l'Evangile.

En examinant la Bulle on n'a pû s'empêcher de rappeller un petit livre, qui a fait beaucoup de bruit, & beaucoup de mal en son tems. C'est l'exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique par l'ancien Evêque de Condom, à present Evêque de Meaux. La chose paroîtra peut-être d'abord un peu hors d'œuvre, parce qu'il y a long-tems, que ce Livre a été publié pour la premiere fois. La seconde édition munie de toutes les approbations que ce Prélat avoit sceu se ménager avec son adresse ordinaire, a paru en 1679. Cependant on a deux choses à dire sur ce sujet, qui feront connoître, qu'on a eu raison de retoucher la matiere de ce petit Ouvrage.

La premiere est, que ce Prélat explique la matiere du Purgatoire, & des Indulgences d'une methode si peu conforme à la créance de son Eglise, que le Pape contredit formellement tout ce qu'on en trouve dans cette Exposition. Il a donc été necessaire d'en avertir le Public, afin qu'on ne se laisse plus tromper, & qu'on soit instruit une bonne fois, que l'Evêque de Meaux a en effet adouci, & extenüé *la créance, & le culte de son Eglise, comme il en a été accusé, & même solidement convaincu par ceux, qui ont répondu à son petit Livre de l'Exposition. Mais le Pape le confond aujourd'hui par sa Bulle, à moins qu'on ne dise que le Pape ne connoit point la Doctrine de Rome.*

La seconde est, que cet Evêque n'étant pas content d'avoir fait illusion au monde par son Exposition adoucie, & extenüée, fait encore aujourd'hui le métier de persecuteur outré des Reformez de France. On a donc cru, qu'on devoit lui reprocher son dégu-

déguisement, & l'en convaincre si fortement, qu'il en eût une honte salutaire, s'il en est capable. Les choses en effet sont en tel état par la Bulle du Jubilé, qu'il faut necessairement, ou que le Pape ignore la Doctrine de son Eglise, ou que ce Prélat ait lachement prévariqué dans l'explication, qu'il a donné au Public de la Doctrine de Rome.

On a traité les matieres avec toute la force, & avec toute l'exactitude, dont on a été capable. On n'a pas pensé à écrire avec un tour fin, & délicat, ni à rechercher des expressions curieuses. les matieres sont assez difficiles par elles mêmes sans les embarrasser par trop de délicatesse, & d'affectation de bel esprit. On s'est donc tenu dans un stile simplement aisé, qui pour n'avoir rien d'étudié n'a pourtant rien de bas, ni de rampant. On a cru, que cela suffisoit pour le dessein, qu'on avoit formé de faire ces Considérations pour instruire, & pour édifier le Public.

Au reste on a orné cet Ouvrage, de tout ce qu'on a crû, qui pouvoit servir à l'instruction des Lecteurs, & même à leur plaisir. C'est pour cela qu'on y a donné l'estampe de toutes les Medailles qui ont été frapées pour tous les Jubilez qui se sont celebrez jusqu'au jourd'hui qui sont tres curieuses. On commence à Boniface 8. qui instituë le Jubilé l'an 1299, ou 1300. On donne en suite la liste de tous les Iubilez, qui se sont celebrez depuis le premier établissement qui en a été fait, jusques à celui qui se celebre aujourd'hui. On y a joint aussi toutes les Medailles, qui ont été frapées à leur occasion. On a ajouté à tout cela plusieurs autres Medailles d'Empereurs, de Rois, & de personnes Illustres, dont on a été obligé de parler.

De plus on a cru, que pour contenter, & pour divertir même plus utilement les Lecteurs, on devoit donner ici une Histoire abregée des Ceremonies, qu'on a observées dans l'ouverture du Jubilé moderne. On y a joint aussi les tailles douces, qui peuvent servir à rendre la chose plus sensible. Mais en même tems on a estimé, que pour ne rien laisser en arriere de ce qui pouvoit servir à l'instruction du Public, on devoit y ajoûter un plan de la ville de Rome, & des quatre Eglises marquées par la Bulle d'indiction pour y gagner les Indulgences. On a tâché d'exécuter ce dessein d'une maniere, qui pût être agreable aux Lecteurs curieux. On espére, que le Public saura quelque gré de ce travail, qu'on a entrepris, & exécuté du mieux, qu'on a pu pour contribuer à son instruction, & à son divertissement.

On ne sauroit assez dire, combien le Sieur Chevalier, qui a inventé la plus-part des Medailles du Jubilé present, & a ordonné l'arrengement des dessems de tous ces embellissemens, mérite les loüanges du Public pour les soins, qu'il se donne continüellement pour ses sortes de loüables curiositez. Il n'a épargné ni peines, ni dépense pour mettre toutes ces choses en état de plaire. On sait depuis longtems, qu'il est extrémement curieux des Medailles anciennes, & qu'il en a un amas considérable dans son Cabinet accompagné de tout ce qui s'est fait depuis plusieurs années, & de ce qui se fait tous les jours en ce genre pour l'ornement du Public. On trouve même chez lui plusieurs raretez de la Nature, & de l'Art, qui méritent assurément la vüe & l'examen de toutes les personnes habiles, & intelligentes dans ces sortes de choses. Enfin il est vrai de dire, qu'il cherche continüellement les moiens d'instruire, & d'enrichir le Public de tout ce qui peut contribuër à lui donner de la satisfaction, & du plaisir tout ensemble.

On se promet, que les Lecteurs auront quelque contentement à la Lecture de cet Ouvrage, que l'on a rendu utile, & agréable autant qu'on a pû. S'il en paroit satisfait, on pourra entreprendre quelque autre chose, qui ne lui sera pas moins avantageuse. C'est ce que le tems, & le debit de cette piéce nous apprendront.

INDICTIO UNIVERSALIS

INDICTION DU

JUBILÆI

JUBILÉ

ANNI SANCTI MILLESIMI SEPTINGENTESIMI.

UNIVERSEL DE L'ANNE'E SAINTE M.D.CC.

INNOCENTIUS Episcopus Servus Servorum Dei, Vniversis Christi fidelibus præsentes literas inspecturis salutem, & Apostolicam benedictionem.

INNOCENT Evêque Serviteur des Serviteurs de Dieu, salut, & benediction Apostolique à tous les Chrétiens, qui verront les presentes Lettres.

REgi seculorum, qui sedet super Cherubim, & terrena omnia per labentium temporum vices, immortalis ipse, & incommutabilis perma-

CHantons, mes chers Enfans, au Roi des siécles, qui est assis sur les Cherubins, qui demeure immortel, & immuable, pendant que tout se change,

se détruit, qui gouverne toutes choses avec un ordre digne d'admiration : Chantons lui, dis-je, un nouveau Cantique d'action de graces. Presentons lui un sacrifice de loüanges.

Nous touchons presque au dernier moment de ce siecle. Reconnoissons autant que nous le devons, la misericorde, dont Dieu a usé envers nous. Il nous a conservez au milieu des dangers, auxquels cette vie est sujette. Il nous instruit par nôtre condition mortelle, que tout passe, & qu'il n'y a rien de permanent sous le Soleil. Sa Parole seule ne nous enseigne pas cette verité. Il nous la fait sentir par les preuves, qu'il nous en donne dans l'écoulement des siécles. Nous voions en effet par la maniere dont sa Providence gouverne les choses de ce Monde, que tout est sujet au changement. C'est ce qui doit nous remettre devant les yeux que nous sommes destinez à la vie éternelle, afin que nous apprenions à vivre sobrement, justement, & pieusement dans ce present siécle. De cette maniere mépriſans toutes les choses basses, & fragiles de cette vie nous éléverons nos esprits vers le Ciel, vers celles qui sont éternelles & permanentes.

S'il est vrai, que cette salutaire application, trés-digne du Nom de Chrêtien, que nous portons, ne doit jamais être négligée, il faut avoüer, que cette Année, vénérable à toute l'Eglise Catholique, laquelle nous devons celebrer selon l'ancien usage de nos

nens, mira ordinatione dispensat, cantemus, dilecti filii, canticum novum, & acceptabile gratiarum, & laudis sacrificium immolemus; Dum enim exeuntis jam seculi finem instare conspicimus, supernam meritò erga nos misericordiam confitemur, quia tot inter humanæ vitæ pericula non sumus consumpti, & nostræ simul mortalitatis admoniti, præterire omnia, & nihil permanere sub sole, non divinis modò eloquijs credimus, sed ipso decurrentium seculorum experimento deprehendimus; æternæ scilicet providentiæ per mundanas hujusmodi varietates nos erudiente consilio, ut immortalis vitæ gaudiis destinati sobrie, & juste, & pie vivamus in hoc seculo, atque infima hæc, & instabilia contemnentes, ad ea, que sursum sunt, & in æternum permanent, animos erigamus. Hoc vero saluberrimum, & Christiano planè dignum nomine studium, etsi nullo unquam vitæ nostræ tempore negligendum, peculiari tamen ratione, ac suo quodam veluti jure à nobis exigit appropinquans lætissimus ille, universæque Catholicæ Ecclesiæ venerabilis Annus nobis ex veteri Majorum instituto celebrandus, quo ad hanc Almam Ur-

bem noſtram, & Beati Petri Sedem ex toto Orbi concurritur, & univerſis Fidelibus ad quæque pietatis officia impenſius excitatis, cœleſtes theſauri Unigeniti Filii Dei & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti, Sanctorumque ejus meritis, comparati, latiſſime reſerantur. Antiquorum enim, ut noſtis, habet fida traditio, per decurrentes ſeculorum ætates, centenis quibuſque ab ejuſdem Domini Noſtri ſalutifera Incarnatione annis, ampliſſimas peccatorum, indulgentias, ac remiſſiones pie, ac devote Sacra Apoſtolorum limina viſitantibus eſſe propoſitas. Et quamvis provido Romanorum Pontificum prædeceſſorum noſtrorum conſilio Sanctiſſimi hujus Jubilæi celebrandi tempus, quod multi, ætate hominum in dies decreſcente, attingere non valebant, quò plures poſſent Indulgentiarum ejus fieri participes, intra anguſtiores annorum limites contractum fuerit: ipſa nihilominus centenarii celebratio, & antiquitatis præſtantia, & expreſſiori primævæ originis repræſentatione in primis inſignis meritò exiſtimatur, poſtremo videlicet cujuſvis ſeculi anno, quod longiſſimum hu-

nos Prédéceſſeurs, que cette Année, dis-je, qui eſt une Année de joïe, demande, que nous réveillions nôtre zele, & nôtre pieté. Tout le Monde doit donc accourir de tous les bouts de la terre pour viſiter cette ſainte Cité, qui eſt le Siége de St. Pierre. C'eſt pourquoi tous les Fideles s'apliquans plus que jamais avec toute l'ardeur poſſible aux exercices de la Devotion doivent venir chercher les Threſors celeſtes acquis par les merites du Fils éternel de Dieu, qui eſt nôtre Sauveur Jeſus Chriſt, & par ceux de tous les Saints, qui vont être ouverts aux pécheurs repentans.

Vous ſavez par une fidele Tradition, que depuis pluſieurs ſiécles, on accorde des pardons fort amples, & de grandes Indulgences à ceux, qui viennent viſiter les ſaints Parvis des Apôtres d'une maniere devote & religieuſe à la fin de chaque ſiécle, à chaque centiéme année, qui s'écoule depuis la ſalutaire Incarnation de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt. Quoi que par une ſage prévoïance de nos Prédeceſſeurs les Pontifes de Rome, le temps de la célébration du trés-ſaint Jubilé, auquel pluſieurs ne pouvoient pas atteindre à cauſe de la briéveté de la vie humaine, ait été reſſerré dans des limites d'années plus étroites, & plus courtes, afin qu'un plus grand nombre d'hommes pût participer à ces indulgences: Cependant la célébration de la centiéme eſt recommandable ſur tout par ſon antiquité, & parce qu'el-

le repreſente plus parfaitement la premiere origine du Jubilé. Elle a donc été conſacrée comme la derniere du ſiécle, parce que c'eſt là le plus long cours de la vie humaine. Voilà pourquoi tous les Chrétiens doivent rappeller dans leur eſprit la memoire de la vie éternelle, qui doit ſurpaſſer tous les ſiécles, laquelle leur a été acquiſe par le Seigneur Ieſus Chriſt.

Vous donc, toutes les Nations, qui portez le glorieux Nom de Chriſt, vous tout les Habitans de la Terre, Rois & Peuples, Riches & Pauvres, faites attention, que pendant que nous, quoi qu'indignes, faiſons dans cette vie les fonctions du Seigneur, nous vous annonçons la bonne nouvelle, l'An pacifique du Seigneur, l'An de l'expiation, du pardon, de la redemption & de la Grace, de la remiſſion, & de l'indulgence des pechez. Que toute la Terre écoute donc les Paroles de nôtre bouche, & que le Monde entier reçoive avec joïe le ſon de la Trompette Sacerdotale, qui annonce le Iubilé au Peuple de Dieu.

Ce qui n'étoit autrefois repréſenté qu'en ombre, & qu'en figure aux Enfans d'Iſraël ſous la Loi, nous l'avons reçû, & nous le voions ſpirituellement accompli dans la verité de l'Evangile. Nôtre Iubilé ne nous invite pas, comme autrefois les Iuifs au recouvrement de nos poſſeſſions terreſtres. Mais il nous appelle à la joüiſſance & à l'acquiſition de l'heritage éternel, que la chûte du premier homme nous avoit fait

manæ vitæ ſpatium reputatur, Chriſtianis omnibus partum ſibi per Chriſtum æternæ vitæ per infinita ſecula duraturæ beneficium ſolennius recolentibus. Audite ergo hæc omnes gentes, quæ Chriſti nomine gloriamini, auribus percipite, qui habitatis Orbem, Reges terræ, & omnes populi, ſimul in unum dives, & pauper dum Nos ejuſdem Chriſti vices, licet immeriti, gerentes in terris, annunciamus vobis, & evangelizamus Annum Domini placabilem, Annum expiationis, & veniæ, redemptionis, & gratiæ, remiſſionis, & indulgentiæ peccatorum. Audiat terra verba oris noſtri, & buccinæ Sacerdotalis Jubilæum populo Dei perſonantis clangorem univerſus Orbis lætus excipiat, dum quod olim filiis Iſrael in umbra legis præfiguratum accepimus, hoc in Evangelii veritate jam cerninus ſpiritualiter adimpletum : Nec enim, ut pridem Judaicum populum, ad terrenarum poſſeſſionum recuperationem Chriſtianus nos annus Jubilæus invitat, ſed ad æternæ aſſequutionem hæreditatis, à qua nos prævaricatio primi parentis excluſerat ; non ab humana ſervitute manumittimur, ſed

in libertatem filiorum Dei vindicamur; non pecuniarum debito absolvimur; sed peccatorum, non labori colendæ terræ subducimur, sed in cœlestium contemplatione Domino feriamur. Quod igitur ratio temporis, & eorumdem Romanorum Pontificum prædecessorum nostrorum admonet consuetudo, illorum vestigiis inhærentes, de Venerabilium Fratrum nostrorum Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium assensu, universalis, & maximi in hac Alma Urbe nostra Jubilæi celebrationem in annum proximum Millesimum septingentesimum, à primis vesperis vigiliæ Nativitatis Domini Nostri proxime futuræ inchoandam, & per totum annum ipsum finiendam, authoritate Dei Omnipotentis, & Beatorum Apostolorum Petri, & Pauli, ac nostra, maximo, & superabundanti nestri cordis gaudio, & exultatione, ad ipsius Dei gloriam, Catholicæ Ecclesiæ exaltationem, ac totius Christiani populi sanctificationem indicimus, & promulgamus. Quo quidem Jubilæi anno durante, omnibus utriusque sexus Christi fi-

fait perdre. Ce n'est pas pour nous affranchir d'un esclavage humain. Mais pour nous faire posseder la liberté des enfans de Dieu. On ne nous décharge pas de ce que nous pouvons devoir aux hommes. Mais on nous pardonne nos pechez. Ce Iubilé ne nous exemte pas de la nécessité de cultiver la terre. Il nous fait célébrer la fête du Seigneur en nous appellant à la contemplation des biens celestes.

Ainsi selon que la conjoncture du temps, & la coûtume de nos Prédécesseurs les Papes de Rome le demandent, suivans soigneusement leurs traces, & par le consentement de nos venerables Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, Nous publions dans nôtre ville de Rome la célébration du trés grand Iubilé, qui commencera l'Année prochaine 1700, à compter depuis les premieres Vêpres de la veille de la Naissance de nôtre Seigneur Iesus Christ, & qui durera pendant le reste de l'Année. Nous l'annonçons, dis-je, en l'authorité de Dieu tout-puissant, & des saints Apôtres Pierre & Paul, pour la trés-grande & trés-excessive joïe, & pour l'entier contentement de nôtre cœur. Nous publions ce Iubilé à la trés-grande gloire du même Dieu, & pour la sanctification de tout le Peuple Chrétien.

Pendant toute l'Année de ce Iubilé nous accordons & nous faisons part misericordieusement au Seigneur d'une trés-pleine & trés-abondante Indulgence, remission & pardon des pé-

chez aux perſonnes des deux Sexes, qui croiront en Ieſus Chriſt, qui confeſſeront leurs pechez, & qui s'en convertiront volontiers, qui viſiteront avec devotion les Egliſes des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, de ſaint Iean de Latran, & de ſainte Marie Majeure une fois ſeulement par jour, pendant trente jours conſécutifs, ou entremélez, ſi ce ſont des Romains, ou des Habitans de la Ville. Et ſi ce ſont des Pelerins, & des Etrangers, pendant quinze jours au moins, pourvû qu'ils aient offert leurs prieres à Dieu avec pieté, pour l'honneur de la Sainte Egliſe, pour l'extirpation des Héréſies, pour la bonne union des Princes, en un mot, pour le ſalut du Peuple Chrétien.

Mais parce qu'il peut arriver, que quelques-uns de ceux, qui dans ce deſſein ſe ſeront mis en voyage, ſeront retenus ou dans le chemin, ou dans la ville par maladie, par quelque autre cauſe, & prévenus même de la Mort, avant que d'avoir pû remplir les jours reglez, peut-être même ſans avoir pû les commencer, & ſans pouvoir viſiter les dites Egliſes: Nous autant que Dieu le permet, deſirans de favoriſer benignement leur pieuſe & ſincere intention, nous voulons qu'étant vrais pénitens, & confeſſez, ils reçoivent auſſi réellement la ſuſdite Indulgence, & la remiſſion de leurs pechez, que ſi dans les jours, que nous avons preſcrits, ils avoient viſité les ſuſdites Egliſes, afin qu'étant retenus par ces ſortes d'empêchemens ils ne laiſſent pas

delibus verè pœnitentibus, & confeſſis, qui Beatorum Petri, & Pauli Apoſtolorum, nec non Sancti Ioannis Lateranenſis, & Sanctæ Mariæ Majoris de Urbe Baſilicas, ſemel ſaltem in die, per triginta continuos, aut interpolatos dies, ſi Romani, vel incolæ Urbis, ſi vero Peregrini, aut alias externi fuerint, per quindecim ſaltem dies devotè viſitaverint, & pro Sanctæ Eccleſiæ exaltatione, hæreſium extirpatione, Catholicorum Principum concordia, & Chriſtiani populi ſalute, & tranquillitate pias ad Deum preces effuderint, pleniſſimam omnium peccatorum ſuorum indulgentiam, remiſſionem, ac veniam miſericorditer in Domino concedimus, & impertimur. Et quoniam evenire poteſt ut ex iis, qui hac de cauſa iter agreſſi fuerint, vel ad Urbem ſe contulerint, aliqui in via, aut etiam in ipſa Urbe, morbo, vel alia legitima cauſa detenti, aut morte præventi, præfinito dierum numero non completo, ac ne quidem fortaſſe inchoato, præmiſſa exequi, & dictas Baſilicas viſitare nequeant: Nos piæ, promptæque illorum voluntati, quantum in Domino poſſumus, benignè favere cupientes, eoſdem verè pœnitentes, & confeſſos, prædictæ indulgentiæ & remiſſionis participes perinde fieri volumus, ac ſi dictas Baſilicas diebus a Nobis præſcriptis

reipſa viſitaſſent; ut præfatis neceſſitatibus impediti deſiderii ſui effectum dono Sancti Spiritus conſequantur. Sanctificamini itaque, filii dilectiſſimi, & præparate corda veſtra Domino, ut Annum merito Sanctum a Majoribus appellatum, quia ſanctis operibus ſpecialius præſtitutum devotionis religioſæ conſuetudine celebretis. Lavamini, mundi eſtote, auferte malum cogitationum veſtrarum ab oculis Domini, & renovati ſpiritu mentis veſtra, orationibus inſiſtite, frequentate jejunia; eleemoſynas erogate, quibus & propitiatio quæritur, & concupiſcentia carnis extinguitur, & anteacta vitæ crimina redimuntur. His porro Chriſtianæ vitæ ornamentis inſtructi, virtutumque præſidiis communiti, impigrè, piâque animi alacritate, ad hanc Sanctam in terris Civitatem Dei, tot Sanctorum Martyrum, ac Beatorum præcipuè Apoſtolorum Eccleſiæ Principum memoria præcellentem, velut ad thronum gratiæ, accedite cum fiducia, ut miſericordiam conſequamini: Si enim duorum, vel trium Fidelium pio conſenſu omnia, quæ popoſcerint, Dominus præſtanda promittit, quid denegabitur multorum millium plebi unam obſervantiam pariter exequenti, & per unum Spiritum in ipſa

pas d'obtenir l'effet de leurs deſirs par le don du St. Eſprit.

Sanctifiez vous donc, mes chers Enfans. Preparez vos cœurs au Seigneur, afin de celebrer dignement cette Année ſainte, que nos Prédeceſſeurs ont appellée ſainte parce qu'elle eſt conſacrée toute entiere à de ſaintes œuvres. Lavez vous. Otes la malice de vos penſées de devant les yeux du Seigneur. Soiez renouvellez dans vos entendemens. Veillez en prieres. Jûnez frequemment. Elargiſſez vous en aûmones, afin que par toutes ces bonnes actions vous puiſſiez appaiſer Dieu, éteindre les convoitiſes de la chair; & rachéter vos crimes paſſez. En un mot ſoiez revêtus de tous les ornemens de la vie chrétienne. Fortifiez du ſecours de toutes les vertus venez ſans retardement avec de ſaints tranſports d'allegreſſe dans la ſainte Cité de Dieu ſur la terre. Elle eſt illuſtre par la mémoire d'un nombre infini de S. Martyrs, & ſur tout par le ſouvenir des S. Apôtres, qui ſont les Princes de l'Egliſe. Venez y, dis-je, comme au Thrône de grace, pour y recevoir les témoignages conſolans de la miſericorde divine. Car ſi le Seigneur promet d'accorder tout à deux, ou à trois fideles, qui l'invoqueront en commun, que pourra-t-il réfuſer à pluſieurs milliers de perſonnes, qui dans le même uſage de la pieté, & dans le même Eſprit ſe rendront dans la ville capitale de l'Egliſe pour l'invoquer tous enſem-

ſemble extraordinairement.

Le Seigneur veüille diriger vos pas dans ſes ſentiers. Qu'il vous conduiſe en ce lieu de tous les endroits de l'Univers, comme les Brebis de ſon paturage. Qu'il vous améne vers le Paſteur, qu'il s'eſt divinement établi ſur la terre, afin que nous tous, qui ne faiſons qu'un même corps en Chriſt, nous rendions à Dieu d'un commun accord l'honneur, qui lui eſt du, & que nous nous éjouiſſions tous enſemble dans la Communion de la ſainte Egliſe unique, & bien aimée de Dieu.

Plût au Seigneur, que dans le même Eſprit de charité, & dans le même amour du Pere nous puſſions vous recevoir dans nôtre ſein, vous qui étiez autrefois nos Enfans, & qui avez abandonné l'Egliſe. Ils étoient prés de nous. Mais ils s'en ſont éloignez. Ils ont renoncé à la foi de leurs Peres, & ſe ſont arrachez aux mammelles de leur Mere, qui eſt l'Egliſe. Que ne pouvons-nous les raſſembler ! Mais helas ! nous ne les pouvons point, & c'eſt ce qui nous cauſe une douleur amere. Que nous ſommes touchez de compaſſion ! Combien de ſanglots pouſſons-nous continuellement ! Que de larmes nous verſons tous les jours pour la perte de tant d'Ames malheureuſement abuſées.

En cela nous ſuivons le pieux exemple des Apôtres. Nous ſommes foibles avec les foibles. En qualité de Lieutenant indigne de Jeſus Chriſt, comme il eſt venu ſur la terre pour raſ-

Religionis arce concorditer ſupplicanti? Dirigat Dominus greſſus veſtros in ſemitis ſuis, & in pace deducat vos velut oves pacuæ ſuæ ad Paſtorem vobis in terris divinitus conſtitutum humiliter confluentes; ut qui unum corpus ſumus in Chriſto, unanimes honorificemus Deum, & in Sanctæ Eccleſiæ, quæ una eſt dilecta Dei noſtri, communione invicem collætemur. Atque utinam vobiſcum pari charitatis amplexu, & paterni amoris in ſinu daretur excipere filios olim noſtros, nunc autem ab Eccleſia transfugas, qui juxta nos erant, & de longè ſteterunt, recedentes à Fide patrum ſuorum, & avertentes ſe ab ubere matris ſuæ, quod ſine gravi mœrore recolere non valemus; deceptarum quippe tot animarum ruinas cum fletu, & lachrymis miſeramur, exequentes Apoſtolicæ pietatis exemplum, ut cum infirmantibus infirmemur. Et quia Nos ejus locum, licèt immeritos, tenere conſpicimus, qui venit revocare diſperſos in terram ſuam; oves, quæ perierunt, aſſiduis ad Deum votis repetere, & Paſtorali ſolicitudine quærere non deſiſtimus, clamantes, & invitantes, ut revertantur prævaricatores ad cor, omnique hæretica pra-

vitate depoſita, Catholicæ veritatis lumen agnoſcant, & ad ſanctæ Matris Eccleſiæ redeant unitatem. Vos autem in primis, Venerabiles Fratres noſtri, Patriarchæ, Primates, Archiepiſcopi, & Epiſcopi, ſal terræ, lux Mundi à Domino conſtituti, & ad dandam ſcientiam ſalutis plebi ejus, in conſortium noſtræ ſolicitudinis advocati, Dominico gregi devotionem officii Paſtoralis impendite; vocate cœtum, congregate populum, oveſque vobis creditas ad primi poſt Chriſtum Paſtoris Beati Petri Sedem adducite, ut convenientibus undequaque ad Fidei Petram, & Catholicæ unitatis fundamentum Chriſti fidelibus, una Eccleſiæ Fides, & unus Spiritus clarius pateat, atque uni viſibili capiti, Chriſti in terris Vicario, membrorum ejus perpetua, atque indiviſa conjunctio charitatis glutino, coagmentata, unde unum Chriſti corpus efficitur, toti Mundo ſplendidius eluceſcat. Dicite in gentibus, quàm magnum, & in conſpectu Domini pretioſum ſit, cùm totus Chriſti populus eiſdem ſimul inſtat officiis, & in utroque ſexu omnes gradus, omneſque ordines ſanctis operibus uno cooperantur affectu; pleniſſima enim peccatorum obtinetur abolitio, quando una eſt Eccleſiæ totius oratio. Annunciate populis Annum acceptabilem Domino, cœleſtium

raſſembler ceux, qui étoient diſperſés, nous auſſi ne ceſſons point par nos prieres continuelles de demander à Dieu, qu'il nous ramene ces Brebis égarées. Pouſſez même à cela par nôtre ſoin paſtoral nous ne nous laſſons point d'appeller, de chercher, d'inviter les Dévoiez à renoncer à l'iniquité de toutes les Hereſies, à reconnoître la lumiere de la verité catholique, & de rentrer dans la Ste. Egliſe, qui eſt leur Mere.

Quant à vous ſur tout, Venerables Freres, Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques qui êtes le ſel de la terre, la lumiere du Monde, établie par le Seigneur lui-même, qui devez enſeigner la ſcience du Salut aux peuples, & qui êtez appellez à participer à nos ſoins, emploiez tout le zele, que doivent avoir tous les bons Paſteurs pour paître le Troupeau du Seigneur. Convoquez l'Aſſemblée. Amenez les Brebis, qui vous ont été confiées. Amenez les au ſiége de celui qui a ſuccedé immediatement à J. C. au ſiége de S. Pierre, afin qu'étant raſſemblées de tous les bouts de l'Univers, elles viennent au Rocher de la foi, au fondement de l'Unité catholique, l'Unité de la foi de l'Egliſe, & du même Eſprit paroiſſe à tous les fideles de Chriſt, & qu'ils voient ainſi l'union perpetuelle, & indiviſible de ſes membres à un même Chef viſible attachez à lui par le lien de la charité, ce qui les fait être un ſeul corps en Ieſus Chriſt, que tout le Monde en ſoit heureuſement convaincu.

Ditez aux Nations combien c'eſt une choſe grande, & agréable aux yeux

du Seigneur, que tout le Peuple de Chriſt, Hommes & Femmes, Ieunes, & Vieux, Richez & Pauvres s'occupent aux choſes ſaintes avec la même affection. On obtient ſans doute la remiſſion entiere de tous les pechez, quand toute l'Egliſe la demande. Annoncez donc aux peuples l'An agréable du Seigneur, l'abondance infinie des graces du Ciel. Que tous les Fideles pouſſez d'une même devotion, ſe ſanctifient, & ne ceſſent point de faire de bonnes œuvres.

Apprenez à tous les Peuples, ſur tout dans cette conjoncture, à s'abſtenir des pechez, à fuir l'imtemperance, & les débauches, & à éviter les dangers des infames voluptez. Que quand ils ſeront purgez des ſoüillures de la chair, ils recherchent les biens celeſtes de l'Eſprit. Que les mauvaiſes pratiques ceſſent, & que tous les Membres de Ieſus-Chriſt ſe réüniſſent en une même charité.

Que par vos ſaintes exhortations ceux, qui jouïſſent des richeſſes de ce Monde, apprennent à ne s'y point fier à cauſe de leur vanité, & de leur néant: Que s'étant defaits de tout eſprit d'avarice ils ſe preparent à meriter la miſericorde de Dieu par les œuvres d'une parfaite charité. Qu'ils ouvrent leurs entrailles pour ſoulager leurs Freres dans leurs beſoins, & ſur tout les Pelerins qui viennent à Rome. Qu'ils leur rendent tous les bons offices, aux quels la charité chrétienne nous oblige les uns envers les autres.

gratiarum ubertate redundantem, quem proinde Fideles cuncti pia devotione ſuſcipiant, & bonorum operum frequentatione ſanctificent. Docete omnes, ſacro hoc potiſſimùm tempore, à peccatis abſtinere, intemperantiam fugere, & turpium voluptatum damna vitare, emundatoſque ab omni inquinamento carnis, & ſpiritus cœleſtia concupiſcere, & in amorem ſe incorruptibilis boni, atque in ſpem veræ lucis attollere. Detumeſcat ſuperbia, manſueſcat iracundia, ceſſent odia, deficiant ſimultates, & in unitatem dilectionis omnia Chriſti membra conveniant. Qui verò ſubſtantiam hujus Mundi habent, vobis prædicantibus, diſcant, non in incerto divitiarum confidere, ſed omni avaritiæ labe depoſita, ad promerendam miſericordiam Dei per opera ſe miſericordiæ præparare: Aperiant viſcera ſua, & fratrum ſuorum paupertum inopiam ſublevent, ac Peregrinos præcipuè Romam venientes ſubſidiis adjuvent, hoſpitio excipiant, omnibuſque Chriſtianæ charitatis officiis proſequantur. Omnes autem, ut vetus Eccleſiæ conſuetudo Apoſtolico ore laudata nos admonet, orent pro

Regibus, & Principibus Christianis, ut quietam, & tranquillam vitam agamus, & pax, & concordia perpetuò conservetur. Eos porrò, qui Sacram peregrinationem ad hanc Almam Urbem nostram susceperint, paternis exhortationibus specialiùs admonete, qua cordis devotione, & modestia, ac fraternæ pacis observatione ubique se gerant, ut Christi bonus odor fiant in omni loco: Non vanis intendant fabulationibus; non mundi curiosa sectentur; sed piis meditationibus mentem instruant, & ad portandas itineris molestias, Divinarum rerum colloquiis, hymnis etiam, & canticis spiritualibus sibi invicem adjumento sint; & cantent in viis Domini, quoniam magna est gloria Domini. Cogitent, quia dum sumus in corpore, peregrinamur à Domino; quodque non habentes hic manentem Civitatem, futuram inquirimus, & ad eam, quæ sursum est, Jerusalem matrem nostram sanctæ spei affectibus aspiramus. Avertant in itinere oculos suos, ne videant vanitates; nec illicitis cupiditatibus, aut secularibus desideriis à susceptо pietatis proposito distrahi se patiantur.

Et selon que l'ancienne coutûme de l'Eglise nous en avertit, nous devons prier pour les Rois, & pour les Princes Chrêtiens, afin que nous puissions tous mener une vie paisible, & tranquille, & que par ce moyen la Paix & l'union soient inviolables dans tout le Monde chrétien. Sur tout avertissez paternellement ceux, qui feront le voyage, comme Pelerins pour se rendre dans cette ville de nôtre demeure qu'ils aient les cœurs penetrez de modestie, & de pieté, qu'ils soient en bonne odeur par tout en Jesus Christ. Qu'ils ne taſſent point d'attention aux vaines converſations dont les gens du Monde ont accoûtumé de s'entretenir. Qu'ils ne recherchent point les mondanitez. Qu'ils nourrissent leurs esprits de pieuses meditations pour supporter plus facilement les fatigues du voyage. Qu'ils s'entretiennent des choses divines. Qu'ils chantent des Hymnes, & des Cantiques spirituels, & que par ce moien ils s'entr'aident les uns les autres. Qu'ils chantent dans les chemins du Seigneur combien sa Gloire est grande.

Qu'ils se remettent devant les yeux que pendant que nous sommes dans ce corps nous sommes étrangers du Seigneur: que n'ayant point icy bas de Cité permanente, nous devons chercher celle, qui est à venir: que nous devons y aspirer avec toute l'ardeur possible, que même nous devons mettre toute nôtre confiance dans la Jerusalem d'enhaut, qui est nôtre Mere. Que ceux, qui sont en chemin dé-

détournent leurs yeux des vanitez de la terre pour ne les point voir. Qu'ils ne permettent pas, que les vaines convoitises, & les desirs charnels de ce monde les éloignent de leur pieux dessein. C'est ainsi, qu'ils affermiront leurs voies, & qu'ils se rendront dignes de marcher dans les sentiers de la Iustice sous la conduite de l'Ange du Seigneur. Ils viendront avec joye dans cette Sainte Cité. Ils entreront dans les Tabernacles de Dieu. Ils l'adoreront dans les Lieux, où les Saints reposent. Aprés s'être devotement confessez ils entreront dans les Parvis de Dieu, dans les Portes de la justice. Ils y trouveront un accés facile à la misericorde de Dieu. Là ils rencontreront heureusement le moyen d'acquerir le Threfor des benedictions celestes.

Et vous venerables Freres, servez vous memes de Miroirs, d'exemples & de modéles au Troupeau. Que vôtre lumiere luise devant les hommes, & que tous les hommes soient confits dans le sel de vôtre vertu, & de vôtre pieté. Que par consequent puis que les Fideles vous regardent comme leurs patrons, ils soient engagez à imiter vos bonnes œuvres.

Nous exhortons nos tres-chers Fils en Iesus Christ, l'Empereur, les Rois & tous les Princes Catholiques, de venir en pélerinage visiter les saints Parvis des Eglises des Apostres. Nous souhaiterions avec une ardeur incroyable, qu'à l'exemple de leurs Prédecef-

Sic bonas facient vias suas, & ambulantes in semitis justitiæ, digni fient, Angelo Dei comite ad hanc Sanctam Civitatem cum exultatione deduci, ubi introibunt in tabernacula Domini, & adorabunt in locis, ubi requiescunt Sancti ejus. Introibunt portas ejus in confessione, portas justitiæ, quibus facilis ad misericordiam Dei præstatur accessus, & ad cœlestium benedictionum thesauros acquirendos felix aditus aperitur. In omnibus autem, Venerabiles Fratres, præbete vos ipsos, & omnem Clerum exemplum bonorum operum, & formam gregis: Luceat lux vestra coram hominibus, ut vestræ virtutis ac religionis veluti sale cæteri condiantur; dùmque in vos, tanquam in speculum, oculos conjiciunt, ex actionibus vestris habeant quod imitentur. Charissimos quòque in Christo Filios nostros, Imperatorem Electum, ac Reges, & Principes omnes Catholicos, quos in ipsa etiam ad Sacra Beatorum Apostolorum limina piæ peregrinationis laude, Majorum suorum æmulatores fieri summopere cuperemus, & magno ingravescentis Senii nostri solatio, antequam Dominus

in pace dimitteret ſervum ſuum, in benedictionibus dulcedinis amantiſſimè amplecteremur, hortamur interim, & rogamus in Domino, ut quò plura, & magis illuſtria beneficia ab eo, per quem Reges regnant, acceperunt, tantò ardentiùs, ut par eſt, ad Dei gloriam procurandam pio zelo excitentur; præcipuè verò Venerabilium Fratrum noſtrorum Epiſcoporum, & Superiorum Antiſtitum Paſtoralem ſedulitatem, & vigilantiam adjuvent, & à ſuis Magiſtratibus, & Miniſtris adjuvari mandent, ut improborum licentia coërceatur, & bonorum ſtudia eorum Regia ope, & gratia foveantur. Maximè autem erga Peregrinos beneficentiam, & liberalitatem exerceant, curentque, ut tutis incedant itineribus, & nulla hominum perditorum vexatione perturbentur; ſed Hoſpitalibus domibus, & publicis Hoſpitiis amanter excepti, & commeatu, rebuſque ad vitam neceſſariis recreati, ſine ulla concuſſione, & injuria, inſtitutum iter læti

ceſſeurs ils ſe rendiſſent dans cette ville. Ce nous ſeroit une conſolation indicible dans noſtre extréme vieilleſſe de les embraſſer, afin qu'avant que le Seigneur retire ſon ſerviteur en paix, nous puiſſions les benir avec une tendreſſe paternelle. Nous les exhortons, & nous les prions au Seigneur, que plus ils reçoivent de grands, & d'illuſtres bienfaits de celui, par qui les Rois regnent, étant auſsi animez d'un zele plus ardent, comme ils le doivent, ils travaillent à l'avancement de la gloire de Dieu. Sur tout qu'ils tiennent la main à faire valoir les ſoins, & la vigilance paſtorale de nos venerables Freres, les Evêques & les Prelats. Qu'ils donnent ordre à leurs Magiſtrats, & à leurs Officiers de les aider dans les fonctions de leurs emplois, afin que l'inſolence des méchans ſoit reprimée, & que l'affection des gens de bien puiſſe être fortifiée par leur ſecours, & par par leur bonté royale.

Sur tout qu'ils exercent leur benificence, & leur liberalité envers les Pelerins. Qu'ils ayent ſoin, qu'ils puiſſent faire leur voyage en toute ſureté, afin qu'ils ne ſoient point troublez par la malice des ſcelerats; Qu'on les reçoive benignement dans les Maiſons de Charité, & dans les Hotelleries publiques. Qu'on leur fourniſſe les alimens, & les autres choſes néceſſaires à la vie ſans concuſſion, & ſans leur faire aucun tort;

que par ce moien ils soyent en état de se rendre commodément icy, & de retourner ensuite avec joye dans leur Patrie. C'est par ces offrandes sur tout, que les Rois & les Princes pourront attirer sur eux la faveur de Dieu pour vivre long-temps sur la terre, & pour être enfin reçus dans les Tabernacles éternels par les pauvres mêmes, sur lesquels ils auront répandu les effets de leur charité, & dans la personne desquels ils auront nourri, & reçu Iesus Christ luy-même.

Mais afin que ces presentes puissent parvenir plus facilement à la connoissance de tous les Fideles, en quelque lieu de la terre qu'ils habitent, Nous voulons qu'on ajoûte foi aux copies & aux Imprimez, signez de la main d'un Notaire public, de même qu'à l'Original. Que personne au reste ne soit assez hardi pour biffer cet Ecrit, pour l'annuller, & pour s'opposer à l'effet de nostre Indiction, publication, concession, relation, demande, & volonté. Que si quelqu'un est assez temeraire pour l'entreprendre, qu'il sache, qu'il encourra l'indignation de Dieu tout puissant, & de Pierre & Paul ses saints Apôtres. Fait à Rome dans l'Eglise de S. Marie Majeure l'an de l'Incarnation de nôtre Seigneur 1699 le 17 de Mai, l'An 8. de nôtre Pontificat.

peragant, & cum gaudio in patriam revertantur. His enim hostiis Reges potissimùm, & Principes Deum sibi placabilem reddent, ut diu in terris felices vivant, & demum in æterna tabernacula recipiantur ab illis ipsis pauperibus, erga quos misericordiam exercuerint, in quibus Christus pascitur, & nutritur. Ut verò præsentes literæ ad omnium Fidelium, quibuscunque in locis existentium notitiam facilius perveniant, volumus earum exemplis, etiam impressis manu Notarii publici subscriptis, ac personæ in dignitate Ecclesiastica constitutæ sigillo munitis eamdem prorsus fidem haberi, quæ haberetur ipsis præsentibus, si exhibitæ forent, & ostensæ. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ indictionis, promulgationis, concessionis, impartitionis, rogationis, & voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire : Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri, & Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo sexcentesimo nonagesimo nono, Quintodecimo Kalendas Junii, Pontificatus Nostri Anno Octavo.

B. CARDINAL PRODATAIRE.

I. F. CARD. ALBANI.

B. CARD. PRODATARIUS.

I. F. CARD. ALBANUS.

Visa de Curia C.A.Fabronus.

Loco ✠ *plumbi.*

Regiſtrata in Secretaria Brevium.

Phil. Porta.

Anno à Nativitate Domini Milleſimo ſexcenteſimo nonageſimo nono, Indictione ſeptima, die verò Aſcenſionis Dominicæ, vigeſima octava Maii, Pontificatus Sanctiſſimi in Chriſto Patris, & Domini Noſtri, D. INNOCENTII Divina Providentia Papæ XII, Anno Octavo præſentes Literas Apoſtolicas in Atrio Baſilicæ Principis Apoſtolorum de Urbe, aſtante Populo, legi, & ſolenniter publicavi,

Ego Carolus Auguſtinus Fabronus,

Abbreviator de Curia.

Anno a Nativitate Domini Milleſimo, ſexcenteſimo nonageſimo nono, Indictione ſeptima, die verò 28. Maii, Pontificatus Sanctiſſimi Domini Noſtri INNOCENTII Papæ XII. Anno Octavo, ſupradictæ Literæ Apoſtolicæ in Atrio Baſilicæ Principis Apoſtolorum, ut ſupra publicatæ, ad Valvas ejuſdem Baſilicæ affixæ fuerunt, ac eædem poſtea publicatæ in Baſilicis S. Pauli, Lateranenſi, & Sanctæ Mariæ Majoris, & ad earumdem Valvas affixæ fuerunt,

Veu par la Cour C. A. Fabroni.

✠ au lieu du ſeau de Plomb.

Regiſtrées dans la Secretairerie des Brefs.

Phil. Porta.

L'an de la Nativité de nôtre Seigneur 1699. Indiction ſeptiéme le jour de l'Aſcenſion du Seigneur 28 Mai, l'An 8 du Pontificat de nôtre trés-ſaint Pere, & Seigneur en Chriſt Innocent Pape XII. & par la Providence de Dieu, le ſouſſigné ai lû, & publié les préſentes Lettres ſolemnellement en preſence du Peuple à l'entrée de la Baſilique du Prince des Apôtres.

Charles Auguſtin Fabroni

Abbreviateur de la Cour.

L'an de la Nativité du Seigneur 1699 Indiction 7, le 28 de Mai, l'An 8. du Pontificat de nôtre tres-ſaint Seigneur Innocent 12. Pape, les preſentes Lettres aiant été publiées à l'entrée de la Baſilique du Prince des Apôtres, comme il a été dit cy-deſſus, elles ont été attachées aux portes de la dite Egliſe, & enſuite elles ont été publiées dans l'Egliſe de S. Paul, de S. Jean de Latran, & de S. Marie Majeure. Aprés quoi elles ont été affichées aux portes de ces Egli-

ſes de même qu'aux portes de la Chancellerie Apoſtolique, & de la grande Cour d'Innocent au Mont Citorio, & dans la plaine du Champ de Flore, auſſi bien qu'aux autres lieux ordinaires de la ville par nous Thomas Orlando, & Pierre Cannamellini Couriers de nôtre trés St. Pere, & Seigneur le Pape.

Decius de Camillis Maîtres des Couriers.

prout ſimiliter ad Valvas Cancellariæ Apoſtolicæ, & Magnæ Curiæ Innocentianæ in Monte Citatorio, & in Acie Campi Floræ, ac aliis locis ſolitis, & conſuetis Urbis, dimiſſis copiis, ut moris eſt, per nos Thomam Orlandum, & Petrum Cannamellinum SS. D. N. Papæ Curſores.

Decius de Camillis Mag. Curſ.

A ROME.
De l'Imprimerie de la venerable chambre Apoſtolique.
M. DC. XCIX.

ROMÆ.
Ex Typographia Reverendæ Cameræ Apoſtolicæ. M. DC. XCIX.

CONSIDERATIONS

Sur la BULLE du PAPE

INNOCENT XII.

POUR L'INDICTION

DU JUBILÉ

DE L'AN M.D.C.C.

LE Jubilé, qu'on celebre presentement à Rome fait tant de bruit depuis long-tems dans le Monde, qu'on peut dire sans exaggerer, qu'il a mis toute l'Europe en mouvement. Il a fait le sujet de toutes les conversations, & les devots se sont felicitez d'être arrivez à la fin d'un siécle, laquelle devoit leur apporter toute la consolation & toute la joye, qu'ils esperent de tirer de cette fête celebre de l'Eglise Romaine. On a vû une infinité de gens de tout âge & de toute condition se mettre en chemin pour aller gagner les pardons à Rome, ou pour assister à cette grande solemnité, & pour en

voir les pompeuses ceremonies. Ils ont été excitez à ce grand voyage par la Bulle du Pape, qui a publié le Jubilé, & par la reputation, que les Italiens ont eu l'adresse de donner depuis long-temps aux Antiquitez, & à la magnificence de leur Païs. Tout le Monde sait que Rome a été long-temps le siége d'un grand & vaste Empire. On y trouve encore plusieurs monumens de l'ancienne splendeur Romaine, que bien des gens vont visiter par le principe d'une vaine curiosité. D'ailleurs les Ecclesiastiques savent faire valoir la pompe & la beauté de leurs ceremonies dans le culte public. Tout cela frappe les curieux, & leur fait entreprendre d'aller à Rome, sur tout à l'occasion du Iubilé. On ne parle donc d'autre chose depuis long-temps, sur tout aprés la publication qu'Innocent XII en a faite. Voilà comment les Papes ont trouvé le secret d'endormir les Peuples pour les piller, & voilà comment ils amassent de grandes richesses pour les répandre sur leurs Neveux, & sur leurs Créatures aux dépens des Pelerins, qui vont gagner les pardons à Rome & de tous ceux, que la curiosité attire dans cette fameuse ville.

Il n'est pas juste, que ces rusez Ecclesiastiques abusent impunément le Monde, comme ils font continuellement depuis tant d'années. Il faut travailler à le detromper en lui faisant connoître l'illusion, & l'artifice dont ces faux Pasteurs se servent pour les surprendre. Sera-t-il dit, qu'on enchantera éternellement les Chrétiens, comme on fait; par mille fables ridicules, & qu'on leur laissera avaler le poison sans les en avertir. On ne doit point souffrir qu'on seme impunément de fausses doctrines dans l'Eglise, ni qu'on y établisse des cultes idolatres, & superstitieux capables d'alterer la pureté du Christianisme sans s'élever contre ces criminelles entrepriſes.

Nous vivons dans un siécle trop éclairé pour souffrir la multiplication des erreurs. Les lumieres sont grandes, pures, vives & abondantes. On est détrompé d'une infinité de faux préjugez, dont les esprits étoient fascinez autrefois. On a mis la verité de la Religion chrétienne dans un grand jour. On a fait voir les impostures, les mensonges, & les fausses doctrines de Rome. Son Apostasie, son culte idolatre, & toutes les superstitions, qu'elle a introduites dans l'Eglise, sont connues. On les a marquées avec tant de netteté, que le Monde en est instruit.

On voit pourtant avec douleur, qu'on se laisse toûjours surprendre à ses ruses, & à ses illusions ordinaires. La pluspart des gens se mo-

quent

quent de Rome, & la mépriſent. Ils ſe raillent même de tout ce qu'elle ordonne pour entretenir ſes Peuples dans ſon culte charnel & ſuperſtitieux. Cependant on en voit toûjours un grand nombre diſpoſez à ſe laiſſer emporter par le torrent. Ils ſe laiſſent donc aller aux cajoleries de Rome, & ſont ainſi ſes duppes trompez par ſes artifices ordinaires. Que s'ils ſont d'une Religion differente, ils ſont pourtant aſſez foibles pour ſe laiſſer aller au vain deſir de voir les ceremonies ridicules, dont on accompagne la celebration du Iubilé. En quoi il eſt vrai de dire, que Rome a l'adreſſe de ſeduire le Monde d'une façon ou d'autre par ſes illuſions.

On a cru, qu'on devoit faire des Conſiderations ſur cette Bulle d'Indiction du Iubilé, & ſur le Iubilé même pour tacher de ramener le Monde de ſon entêtement à cet égard. On doit l'empêcher de ſe laiſſer tromper par cette Cour ruſée, qui ſe prevaut depuis pluſieurs ſiécles, de la foibleſſe, & de la facilité des Peuples à ſe laiſſer abuſer. Elle s'attribue un pouvoir monarchique, & abſolu dans l'Egliſe. Cependant elle n'en a point d'autre Titre que ſa prétenſion, & l'opinion des hommes. Il eſt donc à propos d'ôter le voile, & de faire connoître ſon orgueil & ſa vanité. On a même été porté d'autant plus à faire des conſiderations ſur cette Bulle, qu'elle eſt compoſée dans le ſtyle, & ſelon la doctrine ordinaire de Rome. Ainſi l'on ne manque point d'y trouver à coup ſûr les monſtres d'erreurs, d'idolatries, & de ſuperſtitions, dont elle deshonore le Chriſtianiſme au préjudice de la verité, & de la ſpiritualité de l'Evangile. Quand les Proteſtans les reprochent à ſes Docteurs, ils crient ordinairement à l'impoſture, comme ſi on leur attribuoit fauſſement des créances, & des cultes, qu'ils ne reconnoiſſent point. Mais on les trouve ſans détour dans la Bulle du Pape. Il en fait même le fondement de ſa Bulle du Jubilé, & de toutes les Devotions, par leſquelles il veut, qu'on gagne les Indulgences, à Rome. On trouve donc icy dequoi fermer la bouche à ces Criailleurs importuns, puis que le Pape reçonnoit toutes ces erreurs que nous leur reprochons, & qu'elles appuient toute la machine du Jubilé.

On ſuivra pas à pas, autant que cela paroîtra neceſſaire, cette Bulle publiée par le Pape. C'eſt pour cela, qu'on l'a diſtinguée en pluſieurs petits Articles. Le Lecteur trouvera mieux les lieux, auſquels il faudra les appliquer. Cependant avant que d'en venir à la Bulle même, on a

crû qu'on devoit s'attacher à des observations generales, & préliminaires, tant pour remettre devant les yeux du Public, ce que c'est que le Jubilé, que pour l'instruire en même temps de l'origine, & de la nature du Jubilé Romain, afin qu'on en connoisse mieux l'illusion & la fausseté. Au reste si le Pape s'est avisé à la fin de sa Bulle, de fulminer une excommunication contre ceux, qui seront assez hardis pour entreprendre de l'annuller, & d'en empêcher l'effet, on ne se mettra pas fort en peine de son indignation, ni de sa menace à cet égard. On sait il y a long-temps, que la foudre du Vatican est *brutum fulmen*, un feu folet, qui fait beaucoup de bruit, & fort peu de mal. En tout cas Rome n'est pas capable d'étendre son pouvoir sur l'avenir. Elle ne peut épouvanter que les ames foibles. Mais il faut venir à ces Considerations generales.

CON-

CONSIDE'RATIONS

GENERALES & PRELIMINAIRES

SUR LA BULLE

D'INNOCENT XII.

Pour l'Indiction du JUBILE' de l'an M.D.CC.

TOus les Chrétiens qui ont un peu d'habitude avec l'Ecriture Sainte, ſavent que le Jubilé fut autrefois inſtitué parmi le Peuple d'Iſraël par le commandement exprés de Dieu. Moïſe en rapporte l'Ordonnance fort étenduë au Chap. 25. du Lévitique. Là ce ſaint Homme décrit au long, tout ce qu'il falloit pratiquer dans la célébration de cette Fête ſi ſolemnellement inſtituée. Il marque même tout ce qu'il y avoit de grand & de ſingulier, qui devoit la rendre vénerable au Peuple de Dieu. Il eſt à propos de les toucher ici en abbregé.

I. Moïſe avoit ordonné de la part de Dieu, qu'on ſonnât la Trompette du Jubilé au dixiéme jour du ſeptiéme mois, de la faire ſonner au jour des Propitiations anniverſaires, & cela par tout le Païs, afin de ſanctifier l'Année cinquantiéme, qui étoit l'Année du Jubilé. II. Il commande au Peuple, qu'entrant dans la poſſeſſion du Païs de Canaan, il laiſſât repoſer la terre ſans la cultiver. Aprés quoi il ordonne de travailler à la culture des Champs, & des Vignes pendant ſix années conſécutives. Mais enſuite on devoit la laiſſer en repos la ſeptiéme année, & ainſi tout de ſuite, juſques à ſept fois ſept ans, qu'on devoit célebrer le Jubilé. Chaque ſeptiéme année étoit donc un temps de Sabbath, & de repos à la Terre de Canaan. Dieu l'avoit ainſi commandé. Dans ce Sabbath tout ce que les Champs & les Vignes produiſoient par eux-mêmes, appartenoit au Public. Les proprietaires en pouvoient prendre dequoi ſe nourrir. Mais ils n'en pouvoient mettre en reſerve dans leurs Caves, ni dans leurs Greniers. Le ſurplus de leur nourriture appar-

tenoit à leurs Domestiques, & aux Etrangers qui habitoient parmi eux.

III. Outre ce Sabbath de la Terre, qui revenoit tous les sept ans, Moïse ordonne un autre Sabbath, beaucoup plus remarquable, & plus distingué, qui revenoit, comme on vient de le dire, tous les sept fois sept ans. Ce Sabbath se célébroit donc la cinquantiéme Année, & alors la terre se reposoit. C'étoit le grand Sabbath, le Jubilé, dont la solemnité étoit souverainement considerable parmi les Israëlites. Sur quoi il est bon d'observer, que la Fête commençoit au dixiéme du septiéme Mois, afin que les ouvrages d'agriculture étant interrompus pendant cette année de repos, on pût les recommencer dans une saison commode de l'année suivante, pour remettre les champs & les vignes en état de produire à leur ordinaire. Ainsi la Fête commençoit vers les premiers jours de Septembre, justement au temps que l'Année civile commençoit. On pouvoit donc jetter les semences ordinaires dans la terre, & tailler les vignes afin de remettre la campagne en état de produire ses fruits.

Quand donc le tems de cette Fête étoit arrivé, les Sacrificateurs faisoient sonner la Trompette par tout le Païs, pour avertir le Peuple de se préparer à cette grande solemnité. C'étoit alors, que suivant le commandement de Dieu, chacun rentroit dans sa possession alienée, ou engagée. Ceux qui étoient entrez dans la servitude, recouvroient leur liberté. En un mot chacun étoit remis dans ses Droits. La terre se reposoit, & les hommes passoient cette Année dans une entiere tranquillité. Ainsi on faisoit la Fête avec beaucoup d'allegresse & de joïe. Au reste le nom de Jubilé fut donné à cette Fête, à cause des Trompettes que l'on faisoit retentir par tout, pour y préparer le Peuple. Elles étoient faites de cornes de Belier, ou si l'on veut recourbées à la maniere de ces Cornes. Dieu l'ordonna ainsi selon toutes les apparences, pour conserver parmi son peuple la memoire du belier qui fut immolé à la place d'Isaac. On appelloit donc ces cornes Jobel en Hebreu; les cornes de Belier, & les Trompettes dont on se servoit pour publier le Jubilé. Il est remarquable, que le premier Jubilé ordonné par Moïse au 25. du Levitique, & celebré dans la Terre de Canaan par les Israëlites, étoit le cinquantiéme Jubilé, c'est à dire deux mille cinq cens ans depuis la création du Monde.

Tous les Chrétiens reconnoissent la verité de ce que dit l'Apôtre, que *la Loi n'avoit que l'ombre des biens à venir, qu'elle n'avoit pas la vive image des choses*: qu'en un mot, elle n'en avoit ni la verité, ni le corps. Tout ce que Dieu avoit institué parmi l'ancien Peuple, representoit en figure

figure les biens de la Grace, que les fideles devoient recevoir du Messie. Il faut donc avoüer, que quelque sujet de joïe que les Israëlites pussent sentir dans la célébration de leurs Iubilez, cependant tout cela ne consistoit que dans des avantages purement terrestes, grands & considerables à la verité, parce que les hommes sont toûjours attachez aux choses sensibles. Mais tout le Mystére de cette Fête n'étoit pas accompli dans les bénefices que le Iubilé leur apportoit. Il falloit que les Fideles jetrassent leurs regards jusques sur le Messie pour y trouver les corps des ombres, & la verité des figures. C'étoit par lui en effet qu'on devoit rentrer dans la possession de la vraie liberté, & recouvrer les Droits perdus. L'Année de ce Iubilé étoit sainte par les solemnitez, dont Dieu avoit ordonné qu'on en accompagnât la célebration. Mais elle étoit sainte sur tout par les rapports qu'elle avoit avec les biens réels & celestes, que le Messie devoit communiquer au Monde. Il faut avoüer en effet, que c'est dans ce rapport de la Loi au Messie, que consiste la saintete de cette Loi, & de toutes ses ordonnances. Elle y trouve toute sa verité, toute sa grandeur, toute sa dignité. Aprés tout, la Loi attachoit les Israëlites à des objets terrestres & charnels. Elle n'avoit que des promesses absolument temporelles. C'étoit là le genie de cette Alliance.

Il est vrai que cette solemnité instituée par le commandement de Dieu parmi son Peuple, avoit quelque chose d'extraordinaire, qui étoit particulier, & si l'on ose le dire municipal aux Israëlites. Ce retour des heritages alienez ou engagez, qui revenoient de plein droit à leurs possesseurs par le Jubilé, cette liberté renduë aux particuliers, qui s'étoient faits esclaves, étoient des choses si singulieres, qu'on ne voit rien de semblable parmi les autres Nations. Au contraire on voit le droit de prescription établi parmi la plupart des Peuples de l'Europe, par lequel en certains cas, bien loin de restituer le bien à leurs possesseurs originaires, on les en prive entierement. Et pour les esclaves les Orientaux leur rendent fort rarement la liberté. Ils meurent ordinairement dans leurs fers.

Pour bien comprendre le Mystere de toutes ces Ordonnances du Iubilé, il faut savoir, que la possession de la Terre de Canaan, que Dieu avoit accordée aux Israëlites, n'étoit pas une possession réelle de proprieté. C'etoit seulement par maniere d'usufruit, qu'il les en faisoit joüir. La proprieté en apartenoit uniquement à Dieu, parce qu'en effet Dieu seul l'avoit conquise par son bras sur les Peuples, qui y habitoient. Il les en avoit chassez par ses seules forces. Il les avoit fait trai-

traiter à la façon de l'interdit, comme parle l'Ecriture. Cela veut dire, qu'il les avoit tous fait passer au fil de l'epée sans épargner ni le sexe, ni l'âge, ni la condition. Quand les Israelites prirent la ville de Jericho par exemple, Dieu en fit tomber les murailles en leur presence. Pour eux ils ne firent que circuïr la ville pendant sept jours, & au 7.e les murailles tomberent d'elles-mêmes sans aucun effort de leur part. Dans toutes les autres occasions Dieu fit toûjours tout pour la conquête du Païs. Les Israëlites furent les témoins des miracles de Dieu, & les executeurs des ordres, qu'il leur addressoit. C'est ainsi, qu'avec main forte, & avec bras étendu il introduisit son Peuple dans ce Païs, dont il lui avoit promis la possession.

Cela prouve inconteſtablement, que la terre de Canaan appartenoit à Dieu par le droit absolu de conquête. Il la donne donc aux Décendans d'Israël, & les en met en possession. Mais il s'en reserve la proprieté. Il ordonne qu'on la divise, & qu'on la subdivise en plusieurs portions à peu prés égales parmi ce Peuple. Il veut ensuite qu'on les jette au sort entre les Chefs des Tribus, & des familles. Il ordonne, que les portions demeurent attachées aux personnes & aux familles; à qui elles étoient échuës. Si leurs Décendans mâles venoient à manquer; il vouloit que le plus proche parent, qui avoit le Droit de retrait lignager, comme on parle, épousât l'heritiére de tous ces biens. Il entroit de cette maniére dans tous les Droits de la famille, qui étoit prête à s'éteindre. Mais le premier enfant, qui en naissoit n'appartenoit pas à celui, qui en étoit veritablement le Pere. Il succedoit au Nom, & à l'heritage de ses Predecesseurs morts. La Loi en faisoit passer le droit entre ses mains.

Ce fut ainsi, que Booz entra dans l'heritage, qui avoit appartenu à Elimelech mari de Naomi, dont tous les fils étoient morts sans enfans, & cela en épousant Ruth la Moabite, qui avoit été leur femme successivement. Ce fut encore sur le même fondement, que les cinq filles de Tsélophcad, lequel étoit mort au desert, sans avoir eu part au peché de ceux, qui murmurerent contre Dieu. Nomb. 27. demanderent, qu'on leur assignât la portion, qu'auroit eu leur Pere, s'il eût vécu, ce qui leur fut accordé. Mais en suite les principaux Chefs de la Tribu de Manassé aiant parlé à Moïse sur ce sujet, elles furent mariées aux Fils de leurs Oncles, afin que cette portion, qui devoit leur échoir dans le partage, ne passât point dans une autre Tribu. Cette Histoire est rapportée Nomb. 36. & Iosué 17. on voit l'execution

tion de ce reglement fait par Moïse, & par les Anciens du Peuple, lors qu'on fut entré dans la Terre de Canaan, & qu'on la partagea entre les Tribus d'Israel.

Quoi qu'il en soit, les Israëlites ne jouïssoient de leurs heritages que par maniere d'usufruit. La chose est indubitable. La Loi ne leur permettoit donc pas de les vendre absolument, & sans retour pour en faire passer la proprieté à un autre. Les heritages, selon les portions, que le sort en avoit distribuées, demeuroient toûjours affectez aux familles, auxquelles ils étoient échus par le sort. C'est ce qui paroit par l'histoire des filles de Tselophcad, qu'on vient de toucher. La Loi leur permettoit seulement de les engager tout au plus depuis un Jubilé jusqu'à l'autre, en estimant l'heritage sur le pied de son revenu à proportion des années, qui dévoient s'écouler jusqu'au Iubilé. Quand cette Année étoit venuë, chacun rentroit dans sa possession, & la recouvroit de plein droit sans autre formalité. La raison en est que le Iubilé cassoit tous les Contracts d'engagement, quels qu'ils pussent être. On n'a qu'à lire ce que Moïse dit sur ce sujet. Lev. 25.

Pour ce qui est des Esclaves, ils étoient remis tout de même en liberté au Iubilé en vertu de cette Fête solemnelle. Cela se voit au même lieu, que l'on vient de citer. En voicy la raison. C'est que les Israëlites n'étoient pas les Maîtres d'eux-mêmes. Ils appartenoient à Dieu, comme son peuple, son heritage, sa portion. Il se les étoit acquis par un droit particulier, en les delivrant de la servitude d'Egypte. Il leur permettoit donc de s'engager pour un certain nombre d'années au service de quelque Maître puissant, lors qu'ils étoient tombez dans le cas de quelque grande nécessité, à laquelle ils ne pouvoient remedier, qu'en se rendant esclaves. Dieu avoit fixé le temps de cette servitude au Iubilé. Quand donc ce temps arrivoit, cet engagement étoit absolument abrogé. Ainsi ceux qui s'étoient rendus esclaves de cette maniere, rentroient absolument dans leur liberté selon le Droit, que le Iubilé leur en donnoit. Alors leur engagement cessoit de tout point. Dieu reprenoit ainsi le Droit, en qualité de Souverain de ce Peuple, sur ceux qui s'étoient engagez ainsi par sa permission.

On trouve pourtant une Loi Exode 21, qui paroit contraire à celle du Jubilé. Elle porte que si un homme qui s'étoit engagé pour esclave, prenoit une femme dans la Maison, & de la main de son Maître, il pouvoit demeurer aprés son terme, à cause de l'affection, qu'il avoit pour son Maître, de même que pour sa femme, & pour ses enfans, s'il

luy en étoit né. Mais en ce cas il étoit obligé de comparoître avec ſon Maître devant les Juges du lieu. Là il expliquoit ſon intention. Et alors le Maître lui perçoit l'oreille d'une alêne. Il acqueroit ainſi le droit de le garder comme ſon Eſclave à perpetuité. Ce ſont les termes de la Loi. Nous voyons cependant, que le Iubilé annulloit abſolument l'eſclavage, & que tout engagement ceſſoit dans cette grande Fête. Mais il faut remarquer qu'Exode 21. il n'eſt parlé, que de ſix ans d'eſclavage. Il n'étoit point permis à un homme de s'engager plus long-temps. La ſeptiéme année étoit une année de repos, & par conſequent de liberté. Ainſi l'eſclavage finiſſoit par la ſeptiéme année. On voit pourtant, que Dieu permet d'en prolonger le terme en obſervant les formalitez, & pour les raiſons exprimées Exode 21. Mais toutes ces raiſons ceſſoient par le Iubilé. Tout contract, tout engagement étoit alors annullé par la volonté du Souverain. C'étoit là le terme, qu'il avoit aſſigné à la ſervitude des Iſraelites. Ainſi ces termes, *Eſclave à perpetuité* d'Exode 21. doivent être entendus juſques au Iubilé, juſques à la cinquantiéme année, juſques au renouvellement du temps. Le Iubilé abrogeoit tous les contracts, & tous les engagemens, qui le précedoient.

Voilà en peu de mots ce qu'étoit le Iubilé, que Moïſe avoit établi parmi les Iſraëlites par le commandement de Dieu même. Temps celebre ſans doute, capable de donner beaucoup de joye à ce Peuple, qui ne manquoit pas auſſi de le ſolemniſer avec beaucoup d'allegreſſe. Les avantages, qu'il en tiroit, étoient aſſez conſiderables pour lui en inſpirer les mouvemens. Cependant on a déja obſervé que les biens, que la Loy pouvoit communiquer, ne conſiſtoient que dans des choſes terreſtres, & corporelles, qui ne ſont pas capables par elles-mêmes de rendre les hommes ſolidement heureux. Elles ſont paſſageres, caduques, & periſſables par elles-mêmes. Un revers de fortune, comme on parle, peut les en dépoüiller. Ils en étoient même ſouvent privez. La Providence trouvoit à propos de changer la condition des Iſraelites, afin qu'ils travaillaſſent à chercher des avantages ſolides, & réels. L'Ordre de Dieu les remettoit dans la poſſeſſion de tous leurs Droits alienez, aprés leur en avoir ôté la jouïſſance pendant quelque temps. La même Providence donc les donnoit, les ôtoit, les rendoit, comme elle le trouvoit bon. Ainſi la poſſeſſion n'en étoit pas aſſurée à ce Peuple. D'ailleurs la mort inévitable à tous les hommes les en dépoüilloit à coup ſûr pour les renvoyer

yer nuds dans le sein de leur Mere commune, comme ils en étoient sortis. Il faut donc avouër, que ces biens ne sont point propres à faire le bonheur des hommes. Ainsi l'esperance, & la foi devoient élever les Israëlites à des objets plus nobles, & plus réels que ceux, qui leur étoient offerts de la part de Dieu dans les promesses de la Loi.

Sur tout cela il faut observer que ces promesses étoient grandes & magnifiques, exprimées dans des termes, qui en donnoient de nobles idées. Il étoit donc impossible, qu'elles se terminassent uniquement à des biens terrestres, que mille accidens peuvent aisément nous ravir, & dont la Mort ne manque jamais de nous priver. C'est Dieu, qui parle, & qui promet sous la Loi. La force de ses expressions doit donc mener les fideles plus loin que les termes, & les élever à l'esperances des biens les plus solides, les plus exquis, & les plus parfaits, que l'on soit capable de concevoir. C'étoit aussi, ce que la Loi renfermoit sous le voile de ses types, & de ses figures. Le Lieu saint, où l'Arche étoit gardée avec tous les autres gages de la faveur particuliere, & des Promesses de Dieu, étoit separé par un voile, qui ôtoit au Peuple la vüe de ce qui y étoit enfermé. Les fideles en croioient donc plus qu'ils n'en voioient. Ainsi tout étoit symbolique, & representatif sous la Loy. Il falloit par consequent, que la foi suppleât au defaut de la vüe, & que le fidele s'elevât au dessus des objets sensibles, & charnels. La Loi n'offroit & ne pouvoit offrir *que l'ombre des biens à venir, & non point la vive image des choses*, comme on l'a deja cité d'Heb. X. Mais c'est dequoy les Chrétiens sont d'accord, de sorte qu'il n'est pas necessaire d'en parler plus au long. Il en faut conclurre, que le Iubilé institué par Moïse devoit signifier quelque chose de grand, & d'extraordinaire, que l'on devoit chercher ailleurs que dans la Loy, & qui selon les idées, que la Loi même fournissoit, devoit être revelé par le Messie.

Le Pape Innocent XII. l'explique assez bien dans sa Bulle pour l'indiction du Iubilé. *Nous recevons*, dit-il, *ce que les Israëlites n'avoient qu'en figure. Nous en voions presentement la verité spirituellement accomplie par l'Evangile. Car en effet cette Année jubilaire n'appelle pas les Chrétiens à rentrer dans la jouïssance de quelque heritage terrestre, mais à recouvrer l'heritage celeste, dont le peché de nôtre premier Pere nous avoit dépouillez. Nous n'y sommes pas affranchis de quelque servitude humaine. Mais nous sommes mis dans la liberté des enfans de Dieu. On ne nous quitte pas quelque dette pecuniaire, mais celle de nos pechez. On ne nous delivre pas du travail*

requis pour la culture de la Terre. On nous apelle à nous reposer éternellement dans la contemplation de Dieu même.

Voilà en peu de mots les principaux rapports, qui se trouvent entre le Iubilé ancien, & sa verité, qui nous est manifestée par l'Evangile, lequel est le vrai Iubilé, le temps de la joye, de la liberté, du salut, de la grace, & du bonheur éternel, qui nous est procuré par la venuë du Seigneur Iesus au Monde. C'est ce que Dieu a marqué par la bouche d'Esaïe le Prophete. ch. 61. Lors qu'il introduit le Messie parlant ainsi, *L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce que l'Eternel m'a oint pour evangeliser aux débonnaires. Il m'a envoyé pour medeciner ceux, qui ont le cœur froissé, pour publier aux captifs la liberté, & aux prisonniers l'ouverture de la prison, pour annoncer l'Année de la bienveillance de l'Eternel. &c.*

On se contentera ici d'avoir cité ces paroles pour developper en general les types, & les Mysteres de la Loi. Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur les rapports qui se trouvent entre les figures de la Loi, & la verité de l'Evangile. D'ailleurs la matiere, dont on doit traiter ici, & le dessein, qu'on a formé, ne demande pas une plus longue explication des types, & des figures de la Loi. On viendra donc au Iubilé établi par les Papes dans l'Eglise chrétienne, afin de n'arrêter pas davantage les Lecteurs dans les préliminaires.

Tout le Monde sait, que les Pontifes de Rome ont institué le Iubilé parmi les Chrétiens. On voit en effet qu'il se celebre depuis quatre cens ans. Boniface 8. l'institua l'an 1299. ou 1300. Cette difference d'année n'est rien dans le fonds. La ceremonie de l'ouverture du Iubilé fut fixée par ce Pape à la veille de Noël. Mais il ne se célebre proprement que l'année suivante. Ainsi le Iubilé établi par Boniface 8. aura commencé la veille de Noël de l'an 1299, & aura duré pendant toute l'année 1300. C'est ce qui se voit dans le Iubilé moderne. Il a commencé la veille de Noël 1699. & doit durer pendant l'an 1700, qui est le dernier du Siécle. Voilà précisément le temps, que cette Fête a été instituée parmi les Chrétiens.

Voici

Voici l'explication de la Premiere Medaille.

D'un côté paroît le buſte de Boniface VIII. qui a inſtitué le Iubilé l'an 1299 avec cette legende autour.

BONIFACIUS VIII. PONT. MAX.

Boniface VIII. *Souverain Pontife.*

Revers.

Il paroit la porte Jubilâne de l'Egliſe de St. Pierre avec ces mots deſſus.

DOMUM DEI, PORTAMQUE COELI APERUIT

Il a ouvert le maiſon de Dieu, & la porte du Ciel.

Dans l'Exergue

MCCXCIX.

Pour nous marquer l'Inſtitution, qu'il a faite du Iubilé. Il s'étoit fait Pape en obligeant ſon Prédeceſſeur par des viſions nocturnes à renoncer à cette dignité en ſa faveur. On a dit de lui, qu'il avoit uſurpé le Pontificat en Renard, qu'il avoit regné en Lion, & qu'il étoit mort comme un Chien. Il mourut priſonnier à Rome, où il avoit été conduit, par Nogaret & Siarra Colonne de la part de Philippe le Bel, Roi de France, comme il ſera plus amplement expliqué ci-aprés.

Cela étant ainsi posé, qui est inconteſtable par l'Hiſtoire, il est évident, que l'Egliſe a vêcu treize siécles entiers sans Iubilé, savoir depuis sa fondation par Ieſus Chriſt, & par ſes Apôtres juſques à Boniface 8. Tout d'un coup ce Pape s'aviſe de l'établir comme une fête utile à l'Egliſe dont la pratique étoit abſolument neceſſaire aux Chrétiens. Et cela donne lieu à une queſtion, qui tombe naturellement dans l'eſprit. On demande, comment il eſt poſſible, que cette Fête ſoit d'un uſage important, & que cependant le Seigneur ni ſes Apôtres ne ſe ſoyent point aviſez de l'inſtituer. Elle a été totalement inconnuë à l'Egliſe primitive. En un mot, on s'en eſt paſſé 1300 ans. On voit pourtant, que depuis Boniface 8. l'uſage des Jubilez a été frequent, & ordinaire. Les Papes ſe ſont même donné le pouvoir de les multiplier à leur fantaiſie avec un ordre exprés de les ſolemniſer. C'eſt en conſequence de cette inſtitution, que le Pape moderne voiant la fin du dix-ſeptiéme ſiécle, a publié le Jubilé qu'on celebre aujourd'hui à Rome avec tant de pompe, de magnificence, & d'éclat.

Pour decider cette queſtion d'une maniere preciſe, & ſolide, il faut poſer comme une choſe certaine, & dont on ne peut point douter, que l'Evangile eſt le temps du vrai Iubilé, & que c'eſt ſous cette œconomie, que Dieu nous preſente, & nous communique toutes les graces celeſtes, & ſpirituelles, que le Seigneur nous a acquiſes par ſa mort. Il les offre en effet aux fideles, & les en rend participans, comme de ce qui fait le corps, & la verité de tout ce que Dieu repreſentoit à l'ancien Peuple, & par le Jubilé, & par tous les types, & les figures de la Loy. C'eſt ce que les paroles du Seigneur. Eſ. 61. font ſentir fort nettement, lors qu'il eſt fait mention d'evangeliſer, de medeciner, d'annoncer la liberté aux priſonniers, & de publier l'An de la bienveillance. Tout cela s'accompliſſoit corporellement à la lettre ſous la Loy. Dieu donc les appellant encore à toutes ces choſes leur marquoit par cela même, qu'il alloit leur communiquer de tout autres biens d'un ordre plus noble, & plus exquis que tout ce qu'ils avoient obtenu de ſa part juſques là. Ce qui prouve inconteſtablement, que le temps de l'Evangile eſt le vray temps du Jubilé, le Iubilé perpetuel, qui doit durer juſques à la fin des ſiécles, juſques au temps, que Dieu mettant toutes ſes promeſſes en éxecution il introduira ſes enfans dans la jouïſſance des biens éternels, dont ceux de la Loi n'étoient que les figures, & les repreſentations. Il leur en accorde même une partie ſur la terre pour leur ſervir de gages, & d'aſſurance, qu'ils en obtiendront la conſommation dans les Cieux.

C'eſt

C'eſt dans cet état de perfection, & de gloire, que toutes leurs chaines ſeront briſées, qu'ils entreront dans la poſſeſſion de l'heritage celeſte, qu'ils ſe verront delivrez de toute dette, & qu'ils ſeront introduits dans le repos éternel du Paradis.

Tout cela prouve invinciblement, que la verité figurée par l'ancien Iubilé des Juifs eſt revelée ſous l'Evangile. Il en faut donc conclurre, que toutes les figures de la Loi, qui en étoient les images ſymboliques, ont dû être abolies. C'eſt ce que l'Apôtre établit fort expreſſément Rom. X. *Chriſt*, dit-il, *eſt la fin de la Loi en juſtice à tout croiant.* Il en eſt la fin, parce qu'il eſt tout enſemble le but, & le terme, le but, auquel toutes ces figures tendoient, le terme de ſa durée, & de ſa ſubſiſtance. St Jean nous marque au 1 de ſon Evangile, que *la Loi a été donné par Moïſe, que la Grace, & la verité ſont avenues par Jeſus Chriſt.* Il eſt donc évident, que Ieſus Chriſt eſt le but, auquel tendoient toutes les figures de la Loi, dont Dieu ſe ſervoit pour diſpoſer les fideles de ce temps-là à ſouhaiter la venuë du Meſsie, de qui l'on devoit obtenir l'accompliſſement de toutes les promeſſes de Dieu. Mais il en eſt auſſi le terme, & l'aboutiſſement, qui doit faire ceſſer toute cette œconomie de types, & de figures. Ce grand attirail de ſymboles devient inutile, depuis que ce divin Sauveur eſt manifeſté. On demolit les échaffauts, quand l'édifice eſt achevé, parce qu'ils ne ſont plus d'aucun uſage. Les fideles de la nouvelle Alliance ont le corps, & la verité des ombres, & des figures. Et par conſequent il ne leur faut plus d'enigmes, de types, ni de ſymboles des biens à venir.

S. Paul dit ſur ce ſujet Col. 2. des choſes fort remarquables. *Que perſonne ne vous condamne pour le manger, ni pour le boire, pour la diſtinction d'un jour de Fête, de nouvelle Lune, ou de Sabbaths. Ces choſes ſont l'ombre des biens, qui étoient à venir. Mais le verité en eſt en Chriſt.* Ou ces paroles ne ſignifient rien, ou elles condamnent toutes les fêtes des Iuifs, & en déchargent abſolument les Chrétiens. On voyoit entrer dans l'Egliſe naiſſante pluſieurs Juifs, qui ſe convertiſſoient à l'Evangile. Ces gens tout remplis encore des grandes idées, qu'ils avoient de la Loy de Moïſe, ne pouvoient renoncer à l'obſervation de ſes Ordonnances. Ils tachoient donc d'en retenir les plus importantes, & les vouloient introduire dans le culte de l'Evangile. *La verité de toutes ces choſes eſt en Chriſt*, dit l'Apôtre. Toutes ces choſes n'étoient donc, que des figures, & des repreſentations typiques des biens à venir. Toutes ces fêtes éclatantes, non plus que toutes les ceremo-

monies de la Loi ne pouvoient regarder que le ſervice exterieur de cette Loi. Elles ne pouvoient produire qu'une ſainteté typique & corporelle. *Toutes ces choſes n'étoient que les ombres de celles qui étoient à venir.* Il a donc fallu, qu'elles diſparuſſent, puis que nous en avons *le corps en Chriſt.* Ce raiſonnement eſt concluant. La Loi & l'Evangile ne peuvent du tout point ſubſiſter enſemble depuis la venuë du Seigneur.

On ne pouſsera pas ces reflexions plus loin, parce que ce n'eſt pas ici tout à fait le lieu de les étendre. Il eſt pourtant certain par toutes les lumieres de l'Ecriture ſainte, que les obſervances de la Loi devoient durer juſques à la venuë du Meſsie, & que le Meſsie eſtant venu, elles ne ſont plus d'aucun uſage. C'eſt une choſe fort remarquable ſans doute ſur ce ſujet, que le Seigneur & ſes Apôtres ont établi un culte fort ſimple, dechargé de ceremonies, qui n'a rien que de pur, que de raiſonnable, que de ſpirituel. Cependant ſi les ſolemnitez, & les Fêtes, que Moïſe avoit inſtituées ſous la Loy, euſſent été neceſſaires aux Chrétiens, quelle apparence, qu'ils n'en euſsent pas recommandé l'uſage ? On ne voit pourtant rien d'approchant dans tout le Nouveau Teſtament. Au contraire on y trouve préciſément la condamnation de toutes les ceremonies de la Loy. Les paroles de St. Paul, qu'on vient de citer Col. 2., ſont formelles ſur ce ſujet. On voit même par l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, que l'Egliſe chrétienne a ſubſiſté treize cens ans ſans Jubilé, & que cette Feſte a été inconnue aux Fideles avant Boniface VIII. lequel s'aviſa de l'établir.

Que tous les Docteurs de Rome épuiſent tout ce qu'ils ont de ſubtilité pour excuſer, & pour authoriſer même le Iubilé. Qu'ils s'efforcent d'en faire voir l'utilité, & les avantages qui peuvent en revenir aux fideles. On leur dira toûjours, Etes vous plus ſages, plus inſtruits des intentions de Dieu, & de ce qui peut être neceſsaire aux Fideles, que le Seigneur & ſes Apôtres ? Connoiſsez-vous mieux qu'eux, ce qui peut convenir à la Religion Chrétienne, à l'édification de l'Egliſe, & à la volonté de Dieu même ? Eſt-ce que les préceptes, qu'ils ont donnez aux fideles pour la créance, ou pour le culte, ne ſont pas ſuffiſans pour leur direction ? Il faut tomber d'accord, que ces raiſons ſont preſsantes, & qu'on n'y peut rien oppoſer de raiſonnable.

Il n'y a que l'Egliſe Romaine, entêtée des préjugez de ſa fauſſe grandeur, & de ſon infaillibilité pretenduë, qui ſoit capable de s'attribuer le

le droit de faire de ces sortes d'établissemens. Elle les a introduits dans l'Eglise par la voie de l'authorité absolue, qu'elle a usurpée. Mais toute personne équitable & intelligente tombera facilement d'accord, que la Religion Chrestienne aiant esté fondée par le Seigneur, & par ses Apôtres sur ses principes naturels avec tous les préceptes necessaires pour l'instruction des hommes, elle leur fournit assurément toutes les lumieres propres à diriger leur créance, & leur culte. Il faut donc s'en rapporter absolument aux ordres, qu'ils ont trouvé bon de donner sur ce sujet, pour ne rien croire, & ne rien faire en matiere de Religion, que ce qu'ils ont reglé, & dont l'Evangile nous instruit. *Prenez garde*, dit encore l'Apôtre Col. 2. *que personne ne vous butine par la Philosophie, & par une vaine deception, selon la tradition des hommes, selon les rudimens du monde, & non pas selon Christ.* Voila quelle est la regle abbregée, que St. Paul donne d'une maniere fort precise sur le sujet de la Religion. Regle, dont on ne doit jamais se départir sous quelque pretexte que ce puisse être. La Religion depend si absolument de Dieu dans toute son étenduë, qu'il en doit toûjours estre le Maître absolu. On doit s'y gouverner entierement par ses ordres. Si l'on se dispense une fois de l'obeïssance exacte, qui lui est dûe, quelque plausible qu'en puisse estre le pretexte, c'est une chose fort dangereuse, parce qu'on ouvre la porte à toutes sortes de changemens. On ne manque jamais aprés cela d'entrer dans des voïes d'égarement, qui ne font que gâter la face de la Religion. C'est ce qui est arrivé en effet dans l'Eglise Romaine, qui s'est laissée butiner par la Philosophie, par la vaine deception selon les traditions des hommes, & selon les rudimens du monde, mais non pas selon Christ.

De tout cela il est naturel de conclurre, qu'il n'étoit du tout point necessaire d'établir la solemnité d'un Iubilé dans l'Eglise Chrétienne. Boniface VIII. ne l'a fait que par un Droit usurpé, en vertu d'un pouvoir, qui ne lui appartenoit point. Il est remarquable aussi sur ce sujet, que l'institution n'en a été faite que dans un temps fort éloigné de la pureté, & de la simplicité de l'Evangile. C'a été l'an 1300. On sçait par l'Histoire de l'Eglise, que la corruption s'étoit glissée fort avant & dans la créance, & dans le culte. Le Mystere d'iniquité étoit en train depuis plusieurs siecles. Rome avoit trouvé le secret d'enyvrer le Monde de ses empoisonnemens. Elle s'avançoit à grands pas à cette domination arbitraire, qu'elle exerce aujourd'hui sur les Chrétiens. On s'étoit fortement opposé à ses violens desseins. On l'avoit souvent resserrée dans ses legitimes bornes. Les Princes, les Peuples, & des Prélats même d'un meri-

te distingué avoient resisté fort, vigoureusement à ses desseins ambitieux. Cependant toûjours attachée à ses interêts, & jalouse de ses vastes prétensions elle n'en démordoit point, & travailloit toûjours par tous les moiens possibles d'arriver à son but.

Boniface VIII. le plus fier, le plus arrogant, & tout ensemble le plus avare de tous les Papes, crut avoir trouvé le moyen favorable de se mettre en possession de l'authorité despotique & absoluë dans l'Eglise. L'Histoire nous apprend, qu'il se mettoit orgueilleusement au dessus de tous les Princes du Monde, qu'il pretendoit être le Monarque universel, que les Rois tenoient leurs sceptres & leurs Couronnes de lui, & qu'il avoit droit de les leur ôter, s'il vouloit. On voit encore cette insolente Decretale, dans laquelle il declare, qu'il est au dessus de tout l'Univers, & que quand il traîneroit avec lui un million d'ames en Enfer, personne cependant n'avoit rien à lui dire. D'ailleurs il étoit sordidement avare jusques à l'excez. Il étoit cruel, imperieux, fougueux, & vindicatif. Les Historiens disent de ce Pontife sans détour, qu'il étoit monté sur le siége Papal en Renard, qu'il avoit gouverné l'Eglise en Lion, & qu'il étoit mort en Chien. Voila le caractere de celui, qui a institué le Iubilé. Sur quoi l'on peut dire, qu'il falloit en effet un homme de cette trempe, audacieux, insolent, attaché à son interêt, capable des plus grands excez, parce qu'en effet l'entrepriſe étoit arrogante, & qu'elle tendoit au fonds à amasser de grands biens. Ces qualitez se sont trouvées en Boniface VIII. selon l'idée que les Historiens nous en donnent dans leurs écrits. On n'a qu'à lire Platine entr'autres dans la vie de ce Pape.

Ce fier Pontife voulant donc faire connoître au Monde son authorité souveraine & arbitraire, & donner en même temps des marques sensibles du Droit, qu'il prétendoit avoir sur tous les Chrestiens, s'avisa d'établir le Iubilé. Ce fut l'expedient, qu'il crut propre à faire venir les Princes, & les Peuples à Rome, en apparence pour y gagner les Indulgences, & les pardons, qu'il avoit attachez au Iubilé: mais en effet & dans la verité pour les obliger de lui rendre leurs hommages, & de se prosterner devant lui comme devant leur Souverain, à qui ce profond respect estoit legitimement dû. On voit par le Ceremonial, que les Papes ont reglé, qu'ils se font rendre de grands honneurs jusques à porter même les choses à l'excez. Ils se font baiser la Pantoufle, comme faisoit autrefois l'Empereur Dioclétien, l'un des plus grands persecuteurs de l'Eglise. Si un Empereur & un Roi se trouvent à Rome, quand le Pape veut faire une Ca-

Cavalcade, & ſe promener ſur ſa Mule, l'un lui tient la bride, & l'autre l'étrier, aprés quoi ils marchent à pied à ſes deux côtez tenant les rénes de la bride. On s'imagine aiſément, que dans une occaſion d'éclat, comme eſt le Jubilé, le Pontife engage les Princes, & tous les hommes en general à de grands devoirs de reſpect, pour marquer encore mieux cette faſtueuſe grandeur, qu'ils s'attribuent.

On voit par l'Hiſtoire de l'Egliſe, que les Chrétiens vivoient alors dans une profonde ignorance. Les ouvrages, qu'on a aujourd'hui de ces ſiécles de tenebre, ſont pleins de barbarie, farcis d'une ſcholaſtique ſeche, & decharnée, qui n'a aucune teinture du Chriſtianiſme, de la raiſon, ni du bon ſens. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi les Peuples ſe laiſſoient entraîner facilement par tous les faux cultes, que les Papes, les Moines, & tous les Fanatiques introduiſoient dans l'Egliſe. C'eſt de ces ſiécles obſcurs, pleins d'ignorance, & d'aveuglement, que nous viennent tous les cultes idolâtres & ſuperſtitieux, que l'on voit établis dans l'Egliſe Romaine. On le juſtifieroit aiſément, ſi c'en eſtoit ici le lieu. Tout cela commençoit à ſe mettre en train il y avoit déja long-temps. Les Peuples y eſtoient déja accoûtumez. Il eſtoit donc aiſé de donner cours à tout ce qu'on croioit propre à nourrir les Peuples dans un culte pompeux, plein de ceremonies ſuperſtitieuſes. Ainſi Boniface trouva beaucoup de facilité à établir ſon Jubilé. Cette Fête avoit un grand air de ſainteté, de majeſté, de devotion. Elle eſtoit chargée d'un nombre conſiderable de ceremonies éclatantes. On la voioit établie parmi l'ancien Iſraël par l'authorité même de Dieu. Prejugé favorable pour engager les Chreſtiens à la recevoir. Le Monde ſe repaît volontiers de la pompe des ceremonies dans le culte exterieur. Il ſe laiſſe prendre aiſément par les yeux, & par les oreilles.

Boniface VIII. inventa donc ce moïen ruſé d'engager les Chreſtiens à tout ce qu'il voulut. Il avoit ſon deſſein ſecret. Mais ils donnerent dans le piége. Le Pape les vit à ſes pieds, recevant les pardons imaginaires, qu'il leur diſtribuoit dans cette occaſion. On ne peut point douter qu'il n'agiſt dans cette rencontre, avec toute la grandeur, dont un homme fier & arrogant pouvoit s'aviſer. On ſait d'ailleurs, que ce Pape eſtoit avide des richeſſes de ce Monde, & qu'il en amaſſoit par toutes ſortes de moiens. Le Jubilé lui en fourniſſoit une occaſion fort favorable.

D'ailleurs il eſt certain, que ſes revenus ordinaires augmentoient conſiderablement par le grand nombre d'étrangers, que le Jubilé attiroit à Rome. Ils ne pouvoient y ſéjourner qu'à grands fraiz. Ainſi le Pape en tiroit un grand tribut, qui rempliſſoit ſes coffres. Voila pourquoi on doit

poser en fait, que l'extrême orgueil, & l'avarice insatiable de Boniface 8. ont été les deux veritables causes de l'établissement du Iubilé. D'où il faut conclurre, que la Devotion, & la pieté n'en ont esté au fonds qu'un vain pretexte, artificieusement imaginé par ce rusé Pontife, pour arriver à son double but.

Le Purgatoire estoit déja reçû dans l'Eglise Romaine. Il y avoit long-temps que ce Dogme s'y étoit établi. Il est vray, que ce n'étoit pas precisément dans toute l'opinion moderne. Mais enfin on en voyoit les traces depuis plusieurs siécles. Ainsi l'opinion des tourmens qu'il y faut souffrir, faisoit une si forte impression sur l'esprit des Peuples, que les Ecclesiastiques avoient infatuez de cette opinion, qu'il n'y avoit rien, qu'ils ne fussent capables de faire, ou de donner pour se mettre l'esprit en repos sur ce sujet. Le Pape donc ouvrant un grand Thresor d'Indulgences pour tous ceux, qui se rendroient à Rome, à dessein d'y célebrer le Jubilé, il ne faut pas s'étonner, si les hommes attentifs à tout ce qui pouvoit mettre leur esprit en repos sur l'article du Purgatoire, ils se laisserent surprendre aisément aux artifices des Papes, & si l'on se rendit en foule à Rome pour y gagner les pardons, que Boniface promettoit à tous les Devots. Ils se trouverent donc tout disposez à faire ce que le Pape se promettoit de son Iubilé. Ils firent de grands honneurs, & rendirent de profonds respects à celui qui leur distribuoit des graces, qui leur paroissoient si avantageuses. Charmez de ces grandes largesses d'Indulgences, ils faisoient de magnifiques presens à ce même homme, qui leur accordoit tant de faveurs.

Il faut avoüer de bonne foy, qu'il a fallu des siécles d'une profonde ignorance pour persuader deux Dogmes aussi extravagans que ceux du Purgatoire, & des Indulgences. Comme ce n'est pas le lieu de traiter ces matieres à fonds, on n'a pas dessein d'en parler avec étenduë. On se contentera de faire ici cette observation. C'est, que ces deux Dogmes sont de fraiche date, & qu'on n'en trouve aucune trace, ni dans l'Ecriture sainte, ni dans ce qui nous reste de la plus pure, & plus saine Antiquité. On voit bien quelque chose, qui semble y avoir du rapport depuis le cinquieme siécle. Mais ce que les Docteurs de ce temps-là en ont écrit est fort different de la créance moderne de Rome. Ces deux Dogmes tels qu'ils sont crus aujourd'hui, sont de l'invention des Papes, qui ayant changé la forme du Gouvernement de l'Eglise par la Primauté, qu'ils y ont usurpée, ont trouvé à propos de changer en même

me

me temps la créance, & la foi de l'Eglise par l'addition de plusieurs Dogmes nouveaux. Cette Primauté des Papes est absolument incompatible avec la nature du Christianisme, tel qu'il a été fondé par Iesus Christ & par ses Apôtres. Ils l'avoient établi simple, sanc aucun attirail de cerémonies. On n'y voioit ni grandeur ni pompe, ni authorité, ni chose aucune qui tinst de l'éclat du Monde. Cela n'accommodoit pas les Papes qui vouloient regner d'une maniere glorieuse. Ayant donc trouvé le secret de se mettre sur le Throne ils penserent à s'y affermir. C'est pour cela que pour soutenir le Gouvernement, qu'ils avoient établi dans l'Eglise, ils firent part aux Ecclesiastiques de cette Grandeur à proportion du rang qu'ils y tenoient. C'est ainsi qu'ils les ont interessez par eux-mêmes à défendre ce Gouvernement, parce qu'autrement ils perdroient le rang, & l'authorité, qu'ils en tirent.

Mais en changeant le Gouvernement ils changérent aussi la créance, comme on l'a dit. Ils introduisirent donc de nouveaux Dogmes dans l'Eglise. C'est ce qui a causé dans la suite cette grande corruption, que l'on y voit. Ils ont donc joint ces deux choses les Doctrines nouvelles & le Gouvernement monarchique. C'est par là qu'ils ont engagé les Ecclesiastiques à soutenir les Doctrines pour soutenir le Gouvernement. C'est ce qu'ils font aussi avec toute la fermeté possible, avec un entêtement si prodigieux, qu'ils mettront tout à feu, & à sang, qu'ils massacreront impitoyablement ceux, qui seront assez hardis pour contester cette puissance usurpée, qu'ils sacrifieront tout à la conservation de leurs privileges imaginaires, plustôt que de souffrir, qu'on y donne quelque atteinte. Et en effet toute la Hierarchie Romaine étant uniquement fondée sur l'orgueil ambitieux des Papes, qui se sont fiérement attribué le grand pouvoir, qu'ils ont dans l'Eglise, on en doit conclurre, que la même raison, qui les a portez à s'attribuer cette authorité les a excitez à changer tout d'un temps le fonds de la Religion, parce que la Religion ne peut point compatir avec cette injuste Domination. C'est pour cela, que tous ceux, qui ont part à cette grandeur retiennent aussi la creance, & le culte, que les Papes ont introduits dans l'Eglise, parce qu'autrement ils seroient en danger de perdre leurs Dignitez, & leurs revenus.

Au reste cette Domination introduite dans l'Eglise par l'authorité que les Papes y ont usurpée demande un grand nombre de subalternes diversement partagez dans le Droit de regir l'Eglise. Il a donc fallu trou-

ver le moïen de les faire vivre commodément, afin qu'ils fussent plus fortement interessez à soutenir cette grande Machine. C'est de cela même qu'on doit tirer la raison de la grande simplicité des Ecclesiastiques & de leur petit nombre parmi la pluspart des Protestans. Ils ont rétabli la Religion dans toute sa pureté, autant qu'ils ont pû. Ils ne sont pas chargez d'un culte rempli de beaucoup de ceremonies. Ainsi ils n'ont pas besoin d'un fort grand nombre de personnes pour faire le service public. De plus cela soulage beaucoup l'Etat, qui n'est pas obligé à beaucoup de dépense pour l'entretien du petit nombre d'Ecclesiastiques, dont on a besoin parmi eux. Mais la violente ambition des Papes a été fatale à l'Eglise. Ils y ont causé de grands changemens & dans la foi, & dans le Culte, & dans le gouvernement même. C'est pour cela, qu'ils ont authorisé bien des gens dans la conduite de l'Eglise, afin de les engager à défendre leur pouvoir par les avantages, qu'ils en tirent conformément au rang, que les Papes leur ont donné.

Quoi qu'il en soit les doctrines nouvelles se sont multipliées de cette maniere dans l'Eglise chrétienne. C'est là l'ouvrage de la Politique raffinée des Papes. C'est ce qui a donné lieu dans la suite à multiplier même le nombre des Moines, parce qu'ils ont trouvé dans ces Communautez Religieuses une grande multitude de fanatiques, toûjours disposez à inventer des superstitions, & des Doctrines nouvelles, propres à entretenir les Peuples dans l'ignorance, & dans la folle credulité, dont ils sont capables. C'est de cette boutique de tenebres, & d'aveuglement, que viennent toutes les fêtes & toutes les ceremonies creuses & vaines du Papisme. La solitude, & l'oisiveté du Couvent ont rendu les Moines capables de ces reveries.

L'austerité apparente de leur vie leur a attiré la veneration des Peuples. Ainsi les hommes se sont laissé surprendre à ce culte pompeux, & plein de ceremonies, que ces fanatiques inventoient tous les jours pour attirer la foule des bigots chez eux. C'est de cette maniere, que ces rusez Religieux en travaillant finement à s'enrichir ont rempli l'Eglise d'une infinité de Doctrines, & de cultes superstitieux, & idolatres. C'est de là, que nous sont venus, & le Purgatoire, tel qu'il est crû aujourd'huy dans l'Eglise Romaine, & les Indulgences, & le fanatisme du Iubilé. Voila comment sous le specieux pretexte de la Religion les Papes ont trouvé le secret de porter les Peuples à les regarder comme des Divinitez visibles, & à venir decharger dans leurs Thresors des richesses l'or-

cheſſes immenſes, dont ces Prêtres ruſez ſavent fort bien s'accommoder.

Le Purgatoire eſt donc le premier des Dogmes, qui a ſervi de prétexte à l'établiſſement du Jubilé. Les Docteurs Romains le fondent pour l'ordinaire ſur deux choſes également impertinentes, & inſoutenables. Ils prétendent 1.° que quand Dieu juſtifie le pecheur, il luy pardonne la coulpe de ſon peché pour l'amour du Seigneur Ieſus, qui en a fait l'expiation par ſa mort. Ils ajoûtent qu'il le décharge auſſi de la peine éternelle qui lui eſt dûe, parce que les ſouffrances du Seigneur luy en ont obtenu la remiſſion. Mais ils poſent, que le peché merite auſſi des peines temporelles: que la mort de Chriſt n'expie pas ces ſortes de peines, & que c'eſt là, ce qu'on va ſouffrir dans le Purgatoire à proportion de leurs pechez, & de ce qu'ils ont ſouffert de ces peines pendant qu'ils ont vécu ſur la terre. C'eſt ſur ce fondement des peines temporelles dûes au peché, que les Prêtres ont droit ſelon l'Egliſe Romaine d'impoſer ce qu'ils appellent des œuvres penales, & ſatisfactoires dans les Confeſſionnaux aux penitens, qui viennent ſe confeſſer ſelon l'uſage de cette Egliſe.

Ils proportionnent donc ces peines à la nature des pechez, dont on leur rend compte. Mais parce qu'il arrive ordinairement, que les penitens ne ſatisfont pas pleinement à leur devoir dans ces rencontres, & qu'ils ne rempliſſent pas toute la penitence, que leurs pechez meritent, ſoit par leur négligence à ſatisfaire aux ordres des Confeſſeurs, ſoit peut-être par une complaiſance trop indulgente du Directeur, qui ne châtie pas aſſez rigoureuſement les penitens, les Docteurs de Rome diſent 2. que l'on doit expier toutes ces peines temporelles dans le Purgatoire. Ils diſent, que cela eſt de l'ordre de la juſtice de Dieu, parce que le peché doit ſouffrir toutes les ſortes de peines, qu'il merite. Voila en peu de mots la doctrine de Rome ſur cet Article, qui par ſoy-même paroit fort ſenſiblement être une veritable revérie ſans preuve, & ſans fondement. On ne ſe croit pas obligé d'en faire connoître ici la fauſſeté. On ſe contente de l'avoir repreſentée pour en faire connoître l'abſurdité au Lecteur.

Les Papes ayant fait paſſer le Purgatoire en article de foy ont ajouté une autre Doctrine, qui n'eſt ni moins fauſſe, ni moins extravagante. Ils ont prétendu, qu'en vertu de leur Dignité ſouveraine dans l'Egliſe, comme Vicaires de Ieſus-Chriſt, & Succeſſeurs de S. Pierre ils ont les Clefs du Royaume des Cieux, & en même temps celles du Purgatoire,

re, ou du moins de les délivrer d'une partie des peines qu'ils ont meritées, & qu'ils y doivent souffrir aprés cette vie, soit en tirant de ce lieu les ames de ceux qui y sont releguez, soit en les dispensant d'en souffrir une partie, soit en les leur relachant tout à fait en vertu de re, pour ouvrir, & pour fermer l'un & l'autre à leur fantaisie. Ils se sont donc attribué le Droit, ou d'empêcher les Chrêtiens d'entrer dans le Purgatoire, leur pouvoir souverain. C'est ce que les Papes expliquent ordinairement dans leurs Bulles sur ce sujet.

Ils fondent toutes leurs liberalitez à cet égard sur le Threſor des Indulgences. Voici comment ils composent ce tresor imaginaire, & quelles sont les richesses, dont ils le rempliſſent. Ils disent d'un côté, que les souffrances du Seigneur, en qualité de victime immolée pour le peché des hommes sont infinies en valeur, parce que ce sont les souffrances d'un Dieu. Ils en concluent, qu'elles sont plus que suffisantes pour racheter un million de Mondes, s'il y en avoit autant. Il y en a donc, disent-ils, infinement plus, qu'il n'en faut pour racheter un seul Monde, & dans ce Monde un certain nombre de gens, qui sont rendus participans du salut par le merite du Sauveur, dont ils sont couverts. Voila quelles sont à leur avis, les premieres richesses, qui composent ce Threſor, & qu'on doit regarder comme la source de toutes les autres. Car ils ajoutent d'autre côté, qu'il y a eu, & qu'il se trouve encore assez souvent dans l'Egliſe plusieurs grands Saints, dont la vie a été, ou est si pure, & si parfaite, qu'ils ont fait, ou qu'ils font au delà de ce qu'on est obligé de faire de bonnes œuvres pour meriter la vie, c'est leur terme, pour éviter le Purgatoire, & pour être introduits dans la gloire du Ciel. Ce sont là les œuvres, qu'ils apellent de surérogation, parce qu'elles sont surnumeraires, au dessus, & au delà de ce que l'Evangile leur en demande pour le salut. Ainsi dans l'opinion des Docteurs de Rome ces Saints illustres, & distinguez n'en ont pas besoin pour être sauvez.

C'est de ces œuvres de surérogation faites par les Saints de cet Ordre que l'on acheve de composer le prétendu Threſor des Indulgences. Ils disent donc, que le residu des merites infinis du Seigneur, & ces œuvres surnumeraires des Saints étant joints ensemble, tout cela constitue cette abondante & infinie source de graces, dans laquelle les Papes peuvent puiser, comme il leur plaît pour distribuer des Indulgences aux fideles, selon qu'ils le jugent à propos. C'est de là, qu'ils les tirent en effet pour en faire largesse au Peuple chrétien.

tien. En quoi il eſt vrai de dire, qu'ils ſont liberaux à bon marché. Quoy qu'il en ſoit, c'eſt par là, qu'ils les recompenſent, & des hommages profonds, qu'ils leur rendent comme à des Divinitez viſibles, & des ſommes immenſes, qu'ils en tirent ſous le faux prétexte de leur accorder de grandes Indulgences.

Mais le Lecteur ſera peut-être bien aiſe de ſavoir, ce que l'Egliſe Romaine entend par le mot d'Indulgence. Il eſt donc à propos de parler de cette matiere. On ne prétend pas l'expliquer dans toute ſon étenduë. On ſe contentera d'en dire, ce qui ſera neceſſaire par rapport au ſujet, qu'on traite ici. On n'en connoitra qu'un peu mieux le honteux trafic, que les Papes font ordinairement de ces Indulgences.

Il faut ſavoir, que l'Egliſe primitive avoit établi une Diſcipline fort ſevere, & fort rigoureuſe dans les premiers ſiécles de ſon établiſſement. Tous les particuliers y étoient ſoumis ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ni de condition. Le Zele étoit grand & fervent dans le tems du Chriſtianiſme naiſſant. On étoit fort exact à maintenir la Religion dans ſa pureté, & dans ſa vigueur. C'eſt dans cette vuë qu'on avoit dreſſé des Canons d'une Diſcipline fort auſtére, que l'on obſervoit avec une rigueur inflexible en ce temps-là. Alors on n'avoit aucun égard à l'apparence, ni aux conditions des perſonnes. Tous ceux, qui péchoient contre les Canons, & qui donnoient quelque ſcandale public étoient ſoumis à toute la penitence preſcrite, & reglée par les mémes Canons. Perſonne n'en étoit diſpenſé.

On pourroit citer pluſieurs exemples de la ſeverité de cette Diſcipline, qui s'exerçoit dans des occaſions ſignalées, ou par la nature de la peine, ou par la qualité des perſonnes, qui la ſubiſſoient. En voicy un entre les autres, qui ſuffira pour le deſſein, qu'on s'eſt propoſé.

On ſait, & l'Hiſtoire nous rapporte la choſe, que S. Ambroiſe refuſa l'entrée de ſon Egliſe de Milan, & la communion même au grand Theodoſe Empereur. Ce Prince avoit commis un grand crime en faiſant paſſer au fil de l'épée avec une cruauté tout à fait ſurprenante, ſept mille perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition à Theſſalonique pour quelque ſoulevement populaire. En voici le ſujet en peu de mots. Celui, qui commandoit à Theſſalonique de la part de l'Empereur, avoit un cocher fort adroit à conduire les Chariots, que l'on em-

employoit en ce temps-là aux Courſes publiques de plaiſir. Le Peuple l'avoit veu bien des fois dans ces occaſions, d'une maniere, qui l'avoit beaucoup diverti. Ce malheureux étant tombé dans le crime d'une infame impudicité, ſon Maître le fit mettre en priſon pour le faire punir, aprés que ſon Procés luy auroit été fait dans les formes ordinaires.

Dans ce temps-là préciſément arriva l'une de ces fêtes publiques, dans leſquelles on donnoit aux Peuples le divertiſſement de la courſe des Chariots. Le jour n'en étant plus gueres éloigné chacun ſe préparoit à cette rejouïſſance. Quelqu'un s'aviſa de dire, que c'étoit dommage que ce malheureux ne fuſt pas en liberté, qu'il auroit donné beaucoup de plaiſir au Peuple dans les Courſes, que l'on preparoit. Un autre propoſa de le demander à ſon Maître au moins pour ce temps de divertiſſement. Cela fut fait. On lui parla. On le preſſa. Mais il fut inflexible, & ne voulut point accorder, ce qu'on luy demandoit. Il repreſentoit l'enormité du crime, qui demandoit un ſevere châtiment, parce qu'il étoit horrible. Le Peuple s'échauffa & ne voulut point ſouffrir, qu'on le refuſât dans cette occaſion. Quelques mutins ſe jetterent donc ſur cet Officier de l'Empereur, le déchirerent & mitent le Cocher en liberté.

Ex-

Voici l'explication de la seconde Medaille.

D'un côté vous voyez le Buste de Theodose le Grand avec cette legende.

DOMINUS NOSTER THEODOSIUS PIUS, FELIX, AUG.

Nostre Seigneur Theodose, pieux, heureux, auguste.

Revers.

Le même Theodose aux pieds de S. Ambroise, qui le reçoit à la paix de l'Eglie avec ces Mots.

PAX TIBI

Paix vous soit.

Theodose voulant punir Thessalonique de quelque soulevement populaire, ses Troupes tuerent sept mille personnes de tout âge, de tout sexe, & de toute condition. S. Ambroise Archevêque de Milan lui refusa l'entrée de l'Eglise, & la communion. Ce grand Prince en fit penitence pendant sept ou huit mois, aprés quoi ce Prelat le reçut à la paix de l'Eglise.

Theodose averti de ce malheur ordonna, que l'on fist une recherche fort exacte de ceux, qui avoient commis cette action barbare pour les en punir. Jusques-là cet Empereur faisoit un acte de justice necessaire. Les soulevemens populaires sont toûjours dangereux. On doit toûjours les empêcher, si l'on peut, & chatier severement ceux qui les causent, pour en arrêter les mauvaises suites. Quelques personnes considerables de la suite de Theodose luy remontrerent, que cette punition étoit trop douce pour la grandeur du crime, que toute la ville aiant trempé dans ce meurtre de son Officier il étoit neceſſaire de la punir, afin de prévenir de pareilles revoltes par la terreur. Ils animérent si bien la colere de ce Prince, qu'il envoya des Troupes dans cette malheureuse ville, avec ordre d'en passer tous les habitans au fil de l'épée. Ce Massacre commença. Mais l'Empereur aiant reflechi sur la cruauté de cet Ordre, il envoya des Couriers en diligence pour en empêcher l'execution. Ils ne purent arriver assez tôt. Les Soldats avoient déja tué sept mille personnes de tout sexe, de tout âge, & de toute condition. Cependant le carnage fut arrêté sur l'ordre de l'Empereur. Ce Prince étant arrivé dans le même temps à Milan fut sévérement repris par S. Ambroise de la cruauté, qu'il avoit fait commettre à Thessalonique. Il luy refusa l'entrée de l'Eglise, & ne voulut point l'admettre à la communion. Theodose reconnut sa faute, se soumit à la penitence reglée, par les Canons, & ne fut receu à la paix de l'Eglise, ni à la communion qu'aprés avoir passé sept, ou huit mois entiers dans l'état de Pénitent.

Cela fait voir, quelle étoit alors la grande rigueur, & l'exactitude de l'Eglise de ce temps-là pour l'observation de la Discipline. Et en effet ceux, qui étoient coupables de quelque scandale, étoient obligez d'en faire penitence selon les Canons. Ils quittoyent leurs habits ordinaires, se mettoient dans l'état d'une grande modestie, & paroissoient fort humiliez. Ils se tenoient prés des lieux, où les autres fideles s'assembloient, & n'entroient point dans les Eglises. Là ils pleuroient. Ils confessoient leurs pechez avec beaucoup de marques de componction de cœur. Ils se recommandoient aux prieres, & à l'intercession de ceux qui passoient, & même de toute l'Eglise. Ils demandoient avec ardeur, qu'on les reçut à la paix, & à la communion en leur pardonnant leurs pechez. Ces pénitences duroient tout le temps marqué par les Canons, & le temps étoit proportionné à la nature, & à l'atrocité des scandales donnez par les particuliers. C'est ainsi, qu'on étoit exact à maintenir toute

te l'authorité de la Discipline de l'Eglise dans les premiers temps du Christianisme.

Il faut tomber d'accord, que la severité de cette Discipline étoit fort utile pour conserver l'ordre, & la pureté parmy les Chrétiens, tres-propre par consequent à entretenir l'Evangile dans toute sa vigueur. On corrigeoit les scandales. On réprimoit le libertinage, dans lequel le commun des Chrêtiens pouvoit tomber. On prevenoit le crime, & les particuliers craignans ces censures publiques prenoient garde à leur conduite de plus prés. Peut-être passera-t-elle pour trop rude dans l'esprit de bien des gens, qui n'aiment pas ces grandes severitez. Je ne voudrois pas même nier, que l'ardeur du zele n'eût porté les choses à quelque excez à cet égard. Cependant il seroit à souhaiter, qu'elle eût subsisté à peu prés dans la même force, & qu'on pût même la rétablir aujourd'hui dans quelque degré de vigueur. On ne verroit pas tant de desordres, ni de relâchement dans les mœurs des Chrétiens.

Quoi qu'il en soit on se lassa avec le temps de cette grande rigueur. On chercha donc des expédiens propres à se décharger d'une partie des peines, auxqueiles on étoit condamné par les Canons. L'un des premiers moïens, dont on se servit, fut peut-être fourni par le hazard. Des personnes d'une pieté tendre, & distinguée dans l'Eglise, les Martyrs sur tout, qui étoient enfermez dans les Prisons pour le temoignage de l'Evangile intercederent en faveur des Penitens. Leurs recommandations furent favorablement reçues, parce qu'on avoit de grands égards pour les uns, & pour les autres, à cause du caractere singulier, ou de sainteté dans les uns, ou de souffrances dans les autres. On delivroit donc à leur consideration les Penitens de la rigueur des Canons, & on les recevoit ainsi à la paix de l'Eglise. On abbregeoit les jours de leur penitence, & par ce moien on conservoit la discipline dans sa vigueur. Cela donna lieu dans la suite, à demander à ces personnes distinguées leurs suffrages, & leurs recommandations dans de pareils cas. Cela même passa enfin en coutume, & on vit ainsi la Discipline s'affoiblir, & tomber dans le relachement par la facilité, que l'on trouva à obtenir de ces sortes d'interceſſions. On s'accoutuma à raccourcir le temps des penitences publiques. On chercha des recommandations puissantes. On apprit par-là à diminuer de la rigueur des loix, & on trouva ainsi le moien de les addoucir en faveur des pecheurs.

Ces addouciſſemens faits de cette maniere par la conſideration des perſonnes, qui prioient pour les Penitens, furent nommées dans la ſuite Indulgences. On les appelloit d'abord autrement, des addouciſſemens, des moderations, des remiſſions, des relachemens. En ſuite on les a nommez des Indulgences, & c'eſt ſous ce nom, que les Docteurs de l'Egliſe Romaine ont accoutumé de nous en parler. Cependant les Indulgences modernes ſont bien differentes de celles des Anciens. Premierement on n'accordoit ces relachemens de penitence, qu'aprés qu'on avoit ſatisfait aux peines impoſées par les Canons. Ainſi tout cela abboutiſſoit ſeulement à abbreger le temps de la reconciliation. 2. Dans la ſuite on ſe porta à moderer ce temps en conſideration des perſonnes éminentes de l'Egliſe, qui intercedoient en faveur des pecheurs. On ne s'arrêta plus aux qualitez diſtinguées de ſainteté ou de ſouffrances. On eut égard au rang, aux dignitez, au credit, & à mille autres choſes de pareille nature, dont les hommes ont accoutumé de ſe laiſſer frapper. Mais 3. quand on eut commencé à relacher de la rigueur des Canons par des conſiderations purement perſonnelles, la porte fut ouverte de cette maniere aux autres moiens, que l'humeur inquiéte des hommes, l'addreſſe & l'avarice des Eccleſiaſtiques purent inventer pour tirer du profit de ce relachement des Canons. On trouve en effet en pluſieurs lieux de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, que les choſes tomberent enfin en commerce à cet égard. On commença donc à trafiquer des choſes ſaintes, & ainſi l'on convertit les peines canoniques en des amendes pecuniaires, par le moien desquelles on ſe rachetoit de la rigueur de la penitence.

Les Papes, qui ont toûjours penſé à s'affermir dans la Primauté qu'ils avoient uſurpée dans l'Egliſe, fomenterent ce deſordre introduit dans la Diſcipline autant qu'ils purent. Ils s'employerent même à l'augmenter, parce qu'ils en pouvoient tirer beaucoup de profit pour leur grand deſſein de la Monarchie Eccleſiaſtique. Ils enviſageoient d'un côté le Droit d'accorder ces relachemens de peine, comme un moyen propre à établir leur authorité, & de l'autre la faculté de les diſpenſer comme une ſource aſſurée de threſors. C'eſt de-là en effet, qu'eſt venue enfin la Taxe de la Chancellerie du Pape, piéce connue, dans laquelle on voit, combien il en coûte pour ſe redimer des pechez, & des peines canoniques qu'ils meritent. S'étant donc attribué l'authorité

ſou-

veraine dans l'Egliſe, ils ont pretendu, que c'étoit à eux ſeuls à diſpenſer les Indulgences, en qualité de Chefs, & de Maîtres de l'Egliſe, établis de Dieu pour être ſes vicaires en terre, & les ſucceſſeurs de S. Pierre, qui avoit été établi chef de l'Egliſe. C'eſt de là, qu'eſt venue en ſuite la Banque, qu'on a veu s'établir hautement pour y vendre les pardons, & les Indulgences. Dans les commencemens cela ſe faiſoit d'une maniere fort ménagée, parce qu'on avoit honte de mettre les choſes ſaintes en commerce. Mais dans la ſuite, quand les peuples y ont été accoutumez, les diſtributeurs des pardons ſont auſſi devenus plus hardis. Ainſi les choſes ſont montées inſenſiblement à un ſi grand excés, que cela donna lieu à Luther dans le ſeiziéme ſiécle de s'élever contre ces vendeurs d'Indulgences, & en ſuite contre les Indulgences mêmes. Ce fut ce qui cauſa ce grand bruit, qui mit toute l'Europe en feu, & ce qui amena la Reformation au point, ou on la voit encore aujourd'huy. L'Hiſtoire en eſt publique on n'a pas beſoin de la rapporter ici. On la peut lire dans les Autheurs qui l'ont redigée par écrit.

Les Papes ayant donc établ y ce Bureau d'Indulgences, ils furent ſeuls pendant quelque temps à les diſtribuer directement par leurs Commiſſaires. Dans la ſuite pour ſe maintenir dans la grandeur, qu'ils avoient uſurpée, & pour obliger même les autres Eccleſiaſtiques à s'intereſſer dans cette affaire, ils donnerent le pouvoir aux Evêques par exemple à certaines Egliſes particulieres, & privilegiées, à des Communautez Religieuſes &c. lors que le nombre des Moines fut multiplié dans le Monde chrétien ſous l'aveu, & avec l'agrément des Papes, dont ils ſont les creatures immediates, de diſtribuer auſſi de ces Indulgences. Tout cela pourtant ne leur a été accordé qu'au profit des Pontifes. Il a fallu acheter d'eux ce Droit d'Indulgences ou par quelque ſomme conſiderable d'argent, ou par quelque ſorte de retribution annuelle, qu'on en paie par maniere de ferme au ſaint Siége. Cependant les Papes ſe ſont reſervé deux choſes remarquables pour leur profit. L'une eſt, qu'ils ont excepté certains cas, auxquels eux ſeuls peuvent accorder les Indulgences. L'autre, qu'ils ont donné peu d'étendue aux pardons qu'ils ont permis de diſtribuer. Ils ont même attaché à leurs perſonnes ſeules la faculté de diſtribuer les Indulgences pleinieres, & les tres-pleines, ou tres-abondantes, qu'ils ont jointes au Jubilé.

On ne peut point douter, que puis qu'il y a eu des perſonnes graves, & éclairées dans tous les ſiécles qui ont conteſté aux Papes le Droit de

de Primauté, qu'ils se sont attribué dans l'Eglise, il n'y en ait eu aussi qui ont crié fortement contre les Indulgences, & contre le trafic, que les Pontifes en ont fait pour en donner à connoître l'abus, & la fausseté. Et par consequent on ne peut point disconvenir, qu'on n'ait fait voir, qu'ils n'avoient aucun droit de les distribuer, ni de les faire distribuer en leur Nom. La raison en est, que les Indulgences ruïnent toute la force des Canons de l'Eglise, & qu'ils énervent toute la Discipline. Ainsi les Indulgences ne servent dans le fonds qu'à corrompre la Religion chrétienne. Quand donc on n'auroit eu que le simple respect, que la coutume vouloit qu'on rendist aux anciens Canons de pénitence, cela seul étoit capable de soulever bien des gens contre les Papes. D'ailleurs cette infame banque dressée publiquement dans l'Eglise rendoit peu à peu toutes les choses venales parmy les Chretiens. C'est aussi, ce qui a donné lieu aux justes reproches, qu'on fait à l'Eglise Romaine d'exposer tout en vente à ses devots, les graces, les benefices, les Indulgences, leurs sacremens, leur Dieu. Cela doit avoir causé beaucoup de scandale aux bonnes ames, qui n'ont pas manqué de s'en plaindre dans leurs écrits, où on les trouve encore aujourd'hui. Et en effet il y a eu dans tous les siécles des personnes sages, habiles, fort éclairées, & qui ont eu de l'amour pour la verité, capables de juger des choses, lesquelles n'ont pas manqué de crier contre les abus, & contre les erreurs de Rome. L'Histoire est pleine de leurs belles declamations contre les nouveautez dangereuses que l'on introduisoit tous les jours dans l'Eglise. On voit en effet, que les Indulgences, & le trafic, que les Papes en font, ont causé beaucoup de bruit, & que ces choses n'ont pas été établies sans contradiction.

Les Papes habiles, & rusez dans toutes les choses qui regardent leur interêt, & leur grandeur usurpée, voyant tous ces bruits n'ont pas manqué de prendre des mesures pour la conservation de leurs prétendus Droits. Ils avoient mis leurs Theologiens en mouvement pour la défense de leur Primauté, que bien des gens leur contestoient, & dont la pluspart du Monde ne s'accommodoit pas. Ces Theologiens attachez aux Papes par leur interêt s'épuisoient à inventer des raisons pour soutenir les Droits imaginaires de leur Chef. C'étoit le moien sûr de s'avancer aux Dignitez de l'Eglise, & d'obtenir de riches benefices. On les chargea donc encore du soin de prouver, & de soutenir le Threſor des Indulgences, tel qu'on l'avoit imaginé, & de faire voir, que les Papes sont les Chefs de l'Eglise, les vicaires de Dieu, & les successeurs

de

de S. Pierre. Ces Docteurs intereſſez à la grandeur, & à la fortune des Papes ne manquerent pas de s'échauffer pour leur querelle. Elle les regardoit indirectement. Ils écrivirent des Traitez ſur ces matieres, & pouſſerent enfin les choſes au point, où on les voit aujourd'hui.

Le champ étant ouvert à la diſpute, ces gens porterent les choſes à l'extremité. Ils chercherent mille raiſons propres à ſoutenir les propoſitions avantageuſes, qu'ils avançoient en faveur des Papes. Cela donna lieu à une infinité de queſtions qui mirent enfin toute cette Doctrine dans la forme, où on la voit aujourd'hui, tant dans la ſpeculation, que dans la pratique par la banque d'Indulgences, qu'ils ont ouverte dans l'Egliſe. Les choſes ne ſe paſſerent pas ſans bruit. Ainſi l'on ne peut point douter, que l'on n'en vinſt à l'examen des raiſons pour & contre cette matiere. Mais aprés les avoir bien diſcutées on trouva que les Indulgences avoient tiré leur prémiere origine des recommandations, que des perſonnes fort diſtinguées par leur pieté avoient faites en faveur des Pénitens, pour obtenir quelque relachement des peines canoniques en leur faveur. Cette découverte donna lieu à ces Theologiens creux, & reveurs de ſoûtenir, que les grands Saints pouvoient faire des œuvres de ſurerogation, c'eſt à dire, qu'ils faiſoient un plus grand nombre de bonnes œuvres qu'il n'en falloit pour être ſauvez. De là ils conclurent, que ces œuvres ne pouvoient pas ſe perdre, qu'on pouvoit les recueillir, & les amaſſer en un Threſor, que le Pape comme le ſouverain Chef de l'Egliſe avoit droit de prendre ce reſidu des bonnes actions des Saints pour en diſtribuer des Indulgences au Peuple chrétien pour le garantir du Purgatoire.

Afin même de donner à ce Threſor toute la valeur, qu'il devoit, & qu'il pouvoit avoir ſelon eux, ils s'aviſerent encore de ce reſidu des merites infinis du Seigneur, qui ſont ſuffiſans pour racheter une infinité de Mondes, & qui n'en rachetent qu'un. Tous les Chrétiens réconnoiſſent que ces merites du Seigneur ſont effectivement infinis. Ils imaginerent donc cet expedient propre à compoſer ce Threſor inépuiſable, dont les Papes tirent, quand il leur plait, ce grand nombre d'Indulgences, dont ils font largeſſe à leurs peuples dans l'occaſion, ou lors que la fantaiſie leur en vient. Au reſte comme les Papes avoient un grand interêt à faire valoir toutes les belles ſpeculations de leurs Theologiens, puis qu'elles étoient favorables à leur trafic d'Indulgences, on ne peut point douter, qu'ils ne les aient authoriſées juſques à les canoniſer, & à les

faire passer en articles de foy. C'est ainsi, qu'ils ont enfin élevé cette grande machine de leur authorité absolue dans l'Eglise, dont ils tirent tant de profit aujourd'hui. Ils en font le fondement de leurs Bulles. Ils établissent leurs loix, leurs statuts, & leurs reglemens sur toutes ces reveries. Voila comment ils ont consacré les pensées creuses de leurs Docteurs à gage, quoi que fausses & vaines, s'il en fut jamais. Ce qu'il y a de remarquable sur ce sujet, & dont les Chrétiens jaloux de la verité ne peuvent revenir, c'est, que les Papes ne fondent leurs decisions que sur le pouvoir, qu'ils ont usurpé dans l'Eglise. Ils ne peuvent soutenir leurs droits prétendus que par les raisonnemens illusoires de ces Docteurs apostez. Ce qui prouve d'une maniere invincible, qu'ils ne possedent point ces Droits, & ces prérogatives par aucun Tître valable, mais par pure usurpation.

Il est vrai pourtant, que dans les commencemens, qu'on parla des Indulgences, on ne les regardoit que comme des relachemens des peines canoniques. Ces peines ne devoient durer qu'un certain temps. Ainsi ce qu'on appelloit alors Indulgences, ne relâchoit aux Penitens que des peines, qu'on peut appeller temporelles, parce qu'elles ne devoient durer qu'un certain temps, & qu'on en dispensoit même les Penitens en tout ou en partie par l'interceſſion des Personnes distinguées dont on a parlé. C'est pour cela, que dans l'Eglise Romaine on n'appliqua d'abord ces Indulgences qu'à la diminution, & au rétranchement des peines canoniques, & en suite on les appliqua au Purgatoire de la maniere, qu'on l'a expliqué. Mais dans la suite, quand les Papes se virent les Maîtres absolus du Thrésor fantastique des Indulgences, ils passerent plus outre, & prétendirent, que c'étoit à eux seuls de les distribuer pour abbreger les souffrances du Purgatoire, pour en delivrer par avance ceux, qui devoient y aller souffrir les peines temporelles dues à leurs pechez, ou pour en tirer ceux, qu'ils trouvoient à propos d'en délivrer, en leur ouvrant plus ou moins abondamment le Thrésor des Indulgences, qu'ils avoient adroitement trouvé le secret d'amasser.

On rapporte ici toutes ces choses en abbregé, parce qu'on n'a pas formé le dessein de composer un Traité complet du Purgatoire, des Indulgences, ni de la maniere de les distribuer selon la Doctrine, & la créance de Rome. On a cru, qu'on devoit seulement en faire l'Histoire abbregée, pour donner au Lecteur une idée de toutes ces choses, capable de lui faire comprendre les matieres, dont il s'agit. Tout ce qu'on a avancé sur ce sujet est tiré des Autheurs de Rome,

me, qui en ont écrit. On pourroit les citer, & rapporter les preuves de ce que l'on pose, tirées de leurs ouvrages, qui sont connus. Voilà quelle est en general leur tradition commune, & ordinaire sur ces articles, & l'usage de leur Eglise en est le commentaire naturel. On ne s'étendra point ici à refuter toutes les erreurs, qu'on trouve entassées les unes sur les autres dans cette rencontre. On croit qu'il suffit d'avoir rapporté fidelement la Doctrine Romaine sur ces matieres pour en faire connoitre l'abus, & la fausseté. On n'ajoutera donc plus ici, que l'explication de quelques termes, dont les Docteurs se servent dans cette rencontre, & que tout le Monde n'entend pas.

On entend parler fort souvent des Indulgences, & l'on trouve en effet dans les ouvrages des Docteurs de Rome les termes d'Indulgence simplement, d'Indulgence pléniere, & d'Indulgence tres-pleine, & tres abondante. Pour bien comprendre leur langage sur ce sujet il faut remarquer, que les Papes aiant trouvé à propos de faire part du pouvoir de distribuer des Indulgences aux Evêques & aux Prelats distinguez, ils ne leur en ont donné, qu'un pouvoir fort limité, se reservant à eux seuls le Droit de les accorder dans cette grande, & riche abondance, qui fait à leur avis le bonheur des Chrétiens. Ils permettent donc aux Evêques &c. de donner des Indulgences de leur chef. Mais ils n'en peuvent donner que depuis quarante jours jusques à un an tout au plus. C'est là, ce qu'on appelle Indulgence simple. Les Papes ont donc eux seuls le droit de distribuer les richesses de ce grand Threfor à leur fantaisie, en grandes, ou en petites portions, en grande, en pleine abondance, comme il leur plaît, soit pour accorder quelque relachement des peines du Purgatoire, soit pour donner un grand nombre de pardons pour plusieurs milliers d'années, si l'on veut, soit en un mot pour en distribuer autant qu'il en faut pour tirer les ames du Purgatoire. C'est ce qu'on appelle Indulgence pléniere, quand la distribution en est grande, abondante, & capable d'aneantir plusieurs années de souffrances dans ce lieu de douleurs. Mais quand les Papes sont assez charitables, pour ouvrir toutes les portes de ce grand Magasin de pardons, ils en communiquent une assez grande mesure ou pour empêcher leurs devots d'entrer dans le Purgatoire, ou pour en tirer les ames qui y sont retenues depuis long-temps, ou pour aneantir toutes les souffrances, qui sont préparées aux pecheurs, mais dont ils sont absolument delivrez par les Indulgences, que le Pape accorde dans des occasions extraordinaires. C'est ce qu'on appelle Indulgences tres-pleine, & tres-abondante, telle qu'il la faut pour procurer selon les principes de Ro-

me cette grande & absolue delivrance dans toute son étendue.

Au reste on prie le Lecteur de ne pas chercher beaucoup de connexion dans toutes les Hypotheses des Docteurs de Rome sur ces matieres. On les rapporte ici fidelement. Si on y trouve quelque chose de mal lié, & même de peu accordant, c'est à ceux, qui reçoivent ces Dogmes à ajuster leur systeme. Celuy de Rome a cela qui luy est propre, que les Dogmes particuliers ne s'accordent pas le mieux du monde, & que même ils s'entrechoquent fort souvent. C'est l'effet naturel de la pretendue Infaillibilité de leurs Papes. On sait, qu'ils ne sont pas toûjours de fort grands Theologiens. Innocent X. le declara formellement dans le temps des grandes contestations sur le Jansenisme. Je suis bon Canoniste, dit-il, c'est à dire fort versé dans la connoissance du Droit Canon. Mais je ne suis pas Theologien. Quand donc un Pape a decidé quelque article, ou par caprice, ou par quelque méchante consultation d'un Docteur ignorant, son droit d'Infaillibilité fait passer cette fausse décision en forme de Loi. Ainsi voila une nouvelle erreur ajoutée aux autres, que les Docteurs sont obligez de défendre, & de soutenir. Il ne faut donc pas s'étonner si la Doctrine de l'Eglise Romaine n'est pas systematique. C'est là le sort de l'erreur, que ses diverses parties ne sont point liées ensemble, au lieu que la verité a ses parties si bien unies, que c'est là en partie ce qui en fait toute la force, & toute la beauté.

Mais il faut revenir au sujet. On voit souvent sur de certaines Eglises un Tableau sur lequel on trouve ces mots, *Indulgence pléniere*. C'est pour marquer, que ceux qui visiteront devotement ces Eglises obtiendront un grand nombre de pardons pour plusieurs années. Le Pape accorde alors à ces Eglises le privilege particulier de cette Indulgence pléniere, & cela pour des raisons cachées d'interêt tant de sa part, que de celle de ces Eglises. Dans l'apparence exterieure c'est pour exciter la devotion de ses Peuples, & pour travailler à leur consolation. Le mal est, que tout cela se fait en paiant, & qu'on tire un bon tribut de cette Indulgence pléniere. Pour ce qui est des Indulgences tres-pleines, & tres-abondantes, les Papes les distribuent seuls, & c'est ce qu'ils font celebrer à la fin de chaque siécle. C'est ce que l'on voit dans celui-ci. Innocent XII. accorde à tous ceux, qui rempliront de bonne foi les devoirs prescrits par les Canons pour le Iubilé, *une tres-pleine, & tres-abondante Indulgence, remission, & pardon des pechez.* C'est là le privilege, que les Papes se sont particulierement reservé non seu-

seulement de ne point permettre, que qui que ce soit, distribue des Indulgences sans leur permission expresse, conformément aux Bulles, qu'ils leur en accordent, mais aussi de répandre seuls cette riche, & presque infinie abondance d'Indulgences, qu'ils reservent dans leur Thrésor pour en faire largesse aux Peuples à leur gré.

Il y a lieu de croire, que ces deux Dogmes du Purgatoire, & des Indulgences ayant pris la forme, où on les voit établis aujourd'huy, & qu'ayant été reçus comme certains, & fondamentaux dans l'Eglise Romaine, cela donna l'occasion d'instituer le Jubilé, qui fournit un moïen si favorable de faire part des pardons à leurs devots. Ils sont si bien unis entr'eux, qu'ils se suppossent mutuellement l'un l'autre. Le Purgatoire demande necessairement les Indulgences. Otez les Indulgences, vous otez le Purgatoire absolument. Quand on vit donc, que ces deux Dogmes étoient reçus, & que tout le monde les croyoit, on prit ce temps pour instituer le Jubilé, afin de distribuer plus largement ce grand nombre de pardons, qu'on avoit amassez. On trouvoit en cela une occasion avantageuse de soûtenir plus fortement l'authorité souveraine, que les Papes avoient usurpée dans l'Eglise. D'ailleurs c'étoit un moien sûr d'amasser de grandes richesses avec beaucoup de facilité. Ce fut ce qui porta Boniface 8. à instituer le Iubilé pour les raisons qu'on en a expliquées plus haut. Voila ce qu'on a cru, qu'il falloit developper en peu de mots pour éclaircir ces matieres, afin que le Lecteur soit en état de bien comprendre, ce que c'est que le Iubilé.

Cela étant ainsi sommairement posé, il est bon d'ajoûter maintenant quelques remarques particulieres, pour l'explication de certains articles, qu'il est à propos d'éclaircir. 1. les Papes ayant envisagé les Indulgences, comme un moien propre à amasser de grandes richesses, ils ont cru qu'ils devoient s'en appliquer le principal revenu. Ils ont donc permis, que les Evêques, & quelques Eglises particulieres pussent distribuer des Indulgences. Mais ils n'ont point voulu, qu'ils en eussent le pouvoir sans leurs concessions expresses. Ils leur en ont donné l'authorité par leurs Bulles. D'ailleurs ils leur ont fait achéter ce droit ou par de grandes sommes de deniers, ou par des rentes, qu'ils sont obligez d'en paier au S. Siége. De plus ils ont attaché ces pardons aux principales Eglises de Rome pour y attirer un grand nombre de Pelerins, & d'autres Etrangers. Cette foule de gens ne se rend point à Rome sans y faire beaucoup de dépense, & de presens. Voila un profit assuré pour les Papes.

Il est presque impossible d'aller dans les rues de Rome pendant l'année sans trouver des Tableaux d'Indulgences tendus à la porte de quelque Eglise, ou de quelque Chapelle. En tout cas S. Iean de Latran par exemple, qui étoit autrefois l'Eglise cathedrale de Rome, mais les choses ont changé. C'est S. Pierre au Vatican, qui joüit aujourd'huy de cet honneur. St. Jean de Latran a le privilege de conferer tous les jours 48 ans, & 48 quarantaines d'Indulgences avec la remission de la troisiéme partie des pechez à ceux, qui visitent devotement cette Eglise. St. Pierre au Vatican a le même droit. St. Paul, Ste. Marie Majeure, & une infinité d'autres Eglises, & chapelles de la même ville ont les mêmes privileges, & joüissent plus ou moins de ces riches presens de la liberalité papale. Admirable artifice des Pontifes pour gagner de grandes sommes d'argent. Le peuple aveugle & superstitieux trompé par les promesses illusoires des Papes s'abandonne entierement à cette folle credulité, qui le porte à aller gagner les pardons, c'est-à-dire, à les acheter, car on ne les distribue qu'en païant. Mais outre ces distributions ordinaires les Papes ont attaché de plus amples Indulgences au Jubilé, afin d'en faire un plus grand trafic, & que les Peuples recueillent aussi une plus abondante recolte de pardons. Alors ils les vont gagner à Rome dans les Eglises, que les Papes designent pour les stations, & c'est ce qui se pratique dans le Jubilé moderne.

Au reste c'est une chose assez ridicule sur cet article, dont pourtant les peuples ne s'apperçoivent pas, & qu'il est à propos de leur faire connoître. Les Thresoriers de l'Hôpital du S. Esprit à Rome aiant supputé toutes les Indulgences, que l'on gagne dans les Eglises de Rome pendant les années communes, & ordinaires, ont trouvé, qu'elles montent à plus d'un million d'années. La somme en est exorbitante. Il ne faut que cela seul pour faire connoître l'horrible absurdité des Indulgences papales. Si l'on y joint les Indulgences du Jubilé, lorsque c'en est le temps, voila sans doute un nombre effroyable d'Indulgences, par le moien desquelles on ne peut pas manquer d'être sauvé, si la Doctrine de Rome est veritable. C'est ce qui fait, qu'on s'étonne, de ce que l'on se tourmente tant à distribuer, & à gagner les pardons. Pourquoi les Papes dans les mouvemens d'une charité tendre, & active ne donnent-ils pas assez de pardons pour sauver tout d'un coup ce grand nombre de peuples, qui se laissent surprendre à leurs promesses? Comment arrive-t-il qu'aprés avoir gagné les Indulgences d'un Jubilé ils sont encore en faieur à l'égard des peines du Purgatoire? Est-ce que cette

te

te tres-pleine, & tres-abondante Indulgence, remiſſion, & pardon des pechez ne ſuffit pas pour effacer tous les pechez paſſez, preſens, & à venir? Mais ce ſont là des abſurditez, dont les Docteurs de Rome ſe démêleront comme ils pourront. C'eſt leur affaire, puis qu'il leur plaît d'établir ces monſtrueuſes opinions.

2. Il eſt ſi vray que les Papes ont en vue d'amaſſer de grandes richeſſes de leurs Indulgences en general, & de leurs Iubilez en particulier, qu'ils ſuſpendent ordinairement toutes celles, dont leurs Predeceſſeurs, & eux peuvent avoir gratifié ou des Egliſes ou des Communautez particulieres, & cela pendant l'année du Iubilé. Ils les attachent à la viſite des ſeules Egliſes de Rome, qu'il leur plait de choiſir pour les ſtations. Il pourroit arriver fort naturellement, que bien des gens ſous le prétexte de gagner les pardons chez eux, ou dans quelque lieu du voiſinage, où l'en pourroit trouver le droit d'Indulgences, ſe diſpenſeroient d'aller à Rome pour y joüir du benefice du Iubilé. Les Papes donc attachez & à leur grandeur & à leur interêt ne veulent pas ſouffrir qu'on gagne les pardons ailleurs qu'à Rome, afin d'en avoir ſeuls le profit. Ils ſuſpendent donc toutes ces ſortes d'Indulgences particulieres pendant l'année du Jubilé. Ils les reſervent toutes pour leurs Egliſes favorites, où ils ont leurs Officiers, & leurs creatures prepoſez de leur part à la recette des Deniers, qui proviennent de leur Banque. On n'examine pas ici la choſe en elle-même pour reconnoître, ſi elle eſt bien ou mal fondée. On en voit le ridicule, & l'abſurdité fort facilement. Tout le monde ſent ce qu'il y a de faux, & d'erroné dans cette Doctrine. C'eſt aux Docteurs de Rome à garantir leur ſyſteme des juſtes reproches, dont on l'accable continuellement. Ce qu'il y a ſeulement à ajoûter ici, c'eſt que le Pape moderne imitant ſes Prédeceſſeurs, a ſuſpendu toutes ces Indulgences particulieres par ſa Bulle du 4. Juin de l'an 1699, peu de jours aprés celle qui ordonne la celebration du Jubilé laquelle eſt du 17. Mai précedent. En quoi l'on peut dire, que les Egliſes, & les Communautez particulieres, qui ont acquis le Droit d'Indulgences ne ſont pas fort ſatisfaites d'une ſuſpenſion, qui les prive d'un profit aſſuré, qu'ils pouvoient aiſément faire cette Année.

3. Il eſt remarquable, que les Iubilez furent établis d'abord de cent ans en cent ans. Boniface 8. qui inſtitua le premier Iubilé, regla cette fête celebre ſur ce pied-là. Mais dans la ſuite on trouva ce terme trop long pour les deſirs impatiens des Devots, qui ne pouvoient pas arriver à cette centiéme année ſi conſiderable pour eux par les grands pardons, qu'ils y pouvoient gagner. Clement ſixa donc les Iubilez à cinquante ans, & il en publia

blia la Bulle l'an 1348. Il y a apparence qu'il en vouloit profiter comme avoit fait Boniface 8. On celebra donc le second Iubilé l'an 1350. En quoi l'on peut dire, que ce Pape se conforma au Iubilé des Iuifs, établi par Moïse tous les cinquante ans. Gregoire onziéme en abbregea encore le terme, & le mit à trente trois ans dans le dessein selon toutes les apparences de faire une bonne reçolte de deniers, au moins la chose est ainsi marquée dans une Bulle de Clement 7. qui monta sur le siége l'an 1533, & qui mourut l'an 1539. Paul 3. lui succeda. Cependant Boniface 9 fit celebrer le 3 Jubilé l'an 1400, lequel attira un prodigieux nombre de Pelerins à Rome. Paul II. qui avoit été fait Pape en 1464 abbregea encore le temps du Iubilé & le reduisit à 25 ans, mais il ne put le celebrer. Ce fut son Successeur Sixte IV. qui en eut l'honneur en l'an 1475 se conformant à cet égard à ce que son Predecesseur avoit déja ordonné sur ce sujet. Ce fut le 5. Iubilé celebre depuis l'institution, qui en avoit été faite par Boniface 8. l'an 1300.

Depuis ce temps-là les Jubilez ont été celebrez de 25 en 25 ans, & celui qu'on solemnise aujourd'hui est le 14 Iubilé depuis la fondation qui en a été faite par le fameux Boniface 8. On a cru, que le Lecteur ne seroit pas marri de voir le nombre de ces Iubilez tous de suite, l'année de leur celebration, & les Medailles, qui ont été frappées pour en conserver la mémoire.

En voici donc la liste exacte & bien circonstantiée. Le Premier de tous les Iubilez institué par Boniface 8. l'an 1300 fut celebré par ce Pontife, & fermé aprés l'année revolue.

D'un

D'un côté vous voyez le Buſte du Pape avec cette Legende autour de cette premiere Medaille.

BONIFACIUS *VIII.* PONT. MAX.

Boniface VIII. Souverain Pontife.

Revers.

L'on voit le même Pape qui fait l'ouverture de la porte du Jubilé qu'il avoit inſtitué accompagné de ſon Clergé & des Pelerins, ce qui eſt exprimé par la Legende qui eſt autour de la Medaille.

HÆC EST DOMUS DEI, ET
PORTA COELI.

C'est ici la maison du Seigneur & la porte du Ciel.

Dans l'exergue.

1299.

La seconde Medaille est encore le même Pape.

Revers.

BONIFACIUS *VIII.* RESERAVIT ET CLAUSIT.

Boniface 8. a ouvert, & fermé le Jubilé.

Aux deux côtés de la porte AN. JUB. pour marquer l'année.

Dans l'exergue.
M. CCC.

Le second fut celebré l'an 1349. par Clement VI. Il publia ce Iubilé en 1349, & le fit solemniser l'an 1350. Il le ferma en suite, aprés qu'il fut achevé.

Le Iubilé ne devoit se celebrer que de cent ans en cent ans selon la Bulle de Boniface huictéme. Mais Clement VI l'un de ses Successeurs trouva à propos d'abbreger ce terme de la moitié, comme cela se voit par sa Bulle publiée en 1348. & le fixa dans la suite à cinquante ans.

Il celebra donc le Deuxiéme Iubilé l'an 1350. comme nous le voyons par cette premiere Medaille. D'un côté paroit son buste avec cette Legende.

CLEMENS *VI.* PONT. MAX.

Clement 6. Souverain Pontife.

Revers.

Pour le Revers vous voyez une porte du Iubilé avec ces Mots.

DOMUS DEI, ET PORTA COELI.

La Maiſon du Seigneur & la porte du Ciel.

Dans l'Exergue.

MCCCXLVIII.

Clement 6 abbrege le terme du Iubilé & le fixe à 50 ans.

La deuxiéme Medaille eſt le même Pape en buſte.

Revers.

On voit la même Porte ouverte par ce Pape avec ces Mots, autour de la Medaille.

APERITE MIHI PORTAS IUSTITIÆ.

Ouvrez-moy les Portes de la Juſtice.

Dans l'Exergue.
M.CCCL.

Le Pape fait l'ouverture du ſecond Jubilé en frappant la porte murée.

La troiſiéme eſt la même Porte fermée par ce même Pape avec ces mots autour.

CLAUSIT IUBILÆUM.

Il a fermé le Jubilé.

Dans l'Exergue.
M. CCCL.

Gregoire onziéme voulut encore abbreger le Jubilé, & le reduire à 33 ans. C'eſt ce qu'on trouve rapporté par Clement 7. dans une de ſes Bulles. Cependant ſon deſſein n'eut point d'effet. L'on voit ſur une Medaille ſon Buſte avec cette Legende.

GREGORIUS *XI.* PONT. MAX.

Gregoire XI. Souverain Pontife.

Revers.

Le Pape publiant sa Bulle pour abbreger le Iubilé avec ce Mot.

OPORTUNIUS.

Pour marquer qu'il estoit avantageux à l'Eglise d'avancer ce jour d'Indulgences & de Pardons.

Boniface 9. suivant les traces de Clement 6. publia un Iubilé, lequel il fit solemniser l'an 1400. & le ferma ensuite aprés qu'il fut achevé; sans s'arrêter donc à la Bulle de Gregoire XI. il ouvrit le 3. Iubilé l'an 1400 comme nous le voyons par cette premiere Medaille. Le Pape paroit en buste avec cette Legende.

BONIFACIUS IX. PONT. MAX.

Boniface 9. Souverain Pontife.

Revers.

Boniface 9, ouvrant le Iubilé avec ces mots ordinaires.

APERITE MIHI PORTAS JUSTITIÆ.

Ouvrez moi les portes de la juſtice.

Dans l'Exergue
M.CCCC.

La deuxiéme Medaille eſt encore une porte fermée avec ces mots autour.

CLAU-

CLAUSIT JUBILÆUM.

Il a fermé la porte de Jubilé.

Dans l'Exergue.
M.CCCC.

Le Quatriéme Jubilé fut celebré l'an 1450 par Nicolas V. comme cela nous paroit par les Medailles cy-dessous. La premiere represente le Pape en buste avec cette Legende.

NICOLAUS. V. PONT. MAX.

Nicolas 5. Souverain Pontife.

Re-

. Revers.

Pour le Revers, l'on voit ses armes, & alentour.

TOMASVS LVCANO DI SARZANA
M. CD. IIII.

Pour nous marquer l'année qu'il fut fait Pape.

La seconde est une Porte de Jubilé, autour se trouvent ces mots.

ANNO IVBILÆI MCDL. ALMA ROMA.

Ce qui marque que ce Iubilé fut celebré l'an 1450 à Rome.

La 3 Medaille represente le Pape recevant les Penitens à la fermeture de la Porte pour leur donner sa benediction avec ces Mots.

RESERAVIT ET CLAVSIT ANNO
IVBILÆI, M. CD. L.

Ce qui nous donne à entendre qu'il a ouvert, & fermé le Iubilé.

Dans l'Exergue.
1450.

Paul 2. trouvant le temps de cinquante ans trop long le reduisit encore à vingt-cinq par sa Bulle publiée l'an 1464. Cependant il ne vécut pas jusques au temps destiné à cette ceremonie, mais Sixte 4. en fit la solemnité en l'an 1475. voici la medaille de Paul 2. d'un côté vous le voyez en buste avec cette Legende.

PAULUS II. VENETUS, PONT. MAX.

Paul 2. Venitien, Souverain Pontife.

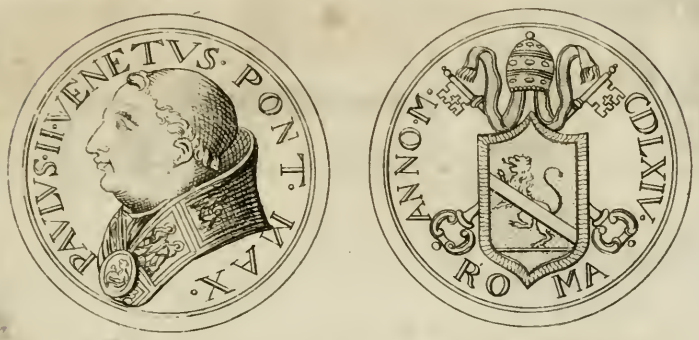

Revers.

L'on voit ſes armes avec l'année M. C D L XIV. & dans l'Exergue Roma. Sixte IV. executa ce que Paul 2 avoit projetté. Il celebra donc le 5. Jubilé en l'an 1475 comme nous le voyons par ces Medailles. Il paroit en buſte dans la premiere avec cette Legende.

SIXTUS. IIII. PONT. MAX. SACRI CULTOR.

Sixte IV. Souverain Pontife occupé du soin des choses saintes.

Re-

Revers.

L'on voit ſes armes avec ces mots.

FRANCISCUS DELLA ROVERE SAVONENSIS. M. CDLXXI.

Il s'appelloit François de la Rovère, & étoit natif de Savone.

Il fut fait Pape l'an 1471; & fut fort attaché aux choſes ſaintes, ce que ſa Legende a marqué.

La deuxiéme Medaille fait voir le Pape accompagné de ſon Clergé, qui frape à la Porte du Jubilé, laquelle s'ouvre avec cette Legende autour.

GLORIOSA DICTA SUNT DE TE CIVITAS DEI

On dit de grandes choſes de toi Cité Sainte.

La troiſiéme montre la Porte du Jubilé, que le Pape demolit accompagné de tout ſon Clergé, & d'une foule de Pelerins. A l'autre côté de la Porte on voit des rayons venant du Ciel qui donnent ſur la Porte & des Anges qui decendent auſſi du Ciel avec ces mots

Dans l'Exergue.

CITA APERITIO BREVES ÆTERNAT DIES.

Une prompte ouverture éterniſe des jours, qui s'ecoulent avec rapidité.

La Quatriéme fait voir la Porte du Jubilé fermée avec ces Mots.

CONSTITUIT EUM DOMINUM DOMVS SVÆ.

Le Seigneur l'a établi le Maître de ſa Maiſon.

Dans l'Exergue.

ROMA.

Rome.

Le Pape ayant fermé le Iubilé fit frapper ces medailles pour en conserver la mémoire.

Roderic Borgia, qui fut Pape sous le nom d'Alexandre 6. celebra le 6. Iubilé l'an 1500. & suivit en cela Sixte IV. en solemnisant cette fête la 25 année d'aprés. Il l'ouvrit & le ferma comme nous le voyons par les Medailles suivantes. La prémiere le montre en buste avec cette Legende.

ALESSANDRO VI. PONT. MAX.

Alexandre 6 souverain Pontife.

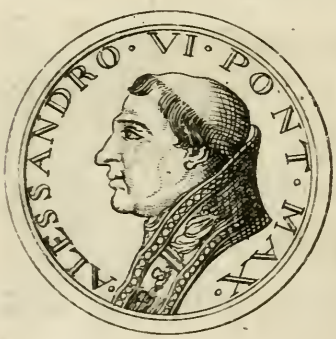

Revers.

L'on voit ſes armes avec ces mots autour.

RODERICO LENSVOLA DICTVS BORGIA SVMMVS PONTIFEX M. CD. XCII.

Roderic Lenzvola ſurnommé Borgia fut élu Pape & ſe nomma Alexandre VI. en 1492.

La ſeconde Medaille repreſente ce Pape, qui frappe à la Porte du Jubilé accompagné de ſon Clergé & des Pelerins, autour on voit cette Legende.

APERITE MIHI PORTAS IVSTITIÆ.

Ouvrez-moy les portes de la juſtice.

Dans l'Exergue.
M. D.

La troiſiéme fait voir le Pape, qui reçoit les Cardinaux à la fermeture de la Porte du Jubilé, & qui leur donne la benediction. Autour on lit cette inſcription.

RESERAVIT ET CLAVSIT ANNVM JVBILÆI.

Il a ouvert, & fermé le Jubilé.

Dans l'Exergue.
M. D.

Clement 7. celebra le ſeptiéme Jubilé en 1525 comme nous le voyons par ſa Medaille. Nous voyons ce Pontife en buſte avec cette Legende.

CLEMENS VII. PONT. MAX.

Clement 7. Souverain Pontife.

Revers.

L'on voit ce Pape en travail pour démolir la Porte accompagné de quelques Pelerins. Au dessus de sa tête paroit dans les nues une Eglise & une figure qui nous veut representer S. Pierre, lequel ouvre cette Eglise le tout soutenu par des nuées avec ces mots autour.

ET PORTÆ COELI APERTÆ SUNT.

Et les Portes du Ciel ont esté ouvertes.

La Guerre qui survint en Italie a peu prés dans le même temps entre l'Empereur Charles V. & lui fut cause que les Etrangers, ni les Pelerins ne purent se rendre à Rome pour y gagner les pardons. Rome même fut prise par l'armée de l'Empereur, quoi que le Connétable de Bourbon qui en étoit le General eût été tué à l'assaut. Le Pape y fut fait prisonnier; mais il trouva le moien de se sauver quelques jours aprés en habit deguisé. Nous ne voyons pas dans les Autheurs, qu'il ait fermé le Iubilé. Il est aisé à supposer que les troubles causez par cette prise ôtérent la liberté de vaquer à cette ceremonie, puis que ces troubles durerent assez long-temps pour empêcher qu'on ne pensât à observer l'ordre accoûtumé de fermer la Porte du Iubilé. Il faut donc croire que la fermeture s'en fit sans bruit & sans éclat,

éclat, de sorte que l'on ferma cette Porte sans en rien dire dans l'embaras, où on se trouvoit alors par cette irruption de l'armée de l'Empereur.

Paul 3. avoit publié sa Bulle le 10 Novembre en 1549 pour le 8. Iubilé; Mais il ne put le celebrer, parce qu'il mourut dans le même mois comme nous le voyons dans les medailles cy-dessous. D'un côté vous le voyez en buste avec cette Legende autour.

PAULUS III. PONT. MAX.

Paul 3. souverain Pontife.

Revers.

One

Revers.

On lit cette inscription autour de la Medaille.

NEC PRIMUS TERTIO NEC SECVNDVS.

Le premier, ni le second n'ont pas égalé le troisiéme, pour marquer, qu'il avoit surpassé les deux Papes du nom de Paul, qui l'avoient precedé.

Cette inscription renferme ces autres paroles, qui se trouvent dans le milieu.

FVTVRA VIRVM OSTENDENT.

L'avenir fera connoître son pouvoir.

La seconde Medaille represente l'Eglise de S. Pierre en face avec cette inscription autour.

ANNO IVBILÆI M. D. L.

L'An du Jubilé M. D. L.

Dans l'Exergue.

PETRO PRINCIPI APOSTOLORVM.

A S. *Pierre le Prince des Apôtres.*

La troisiéme Medaille represente la Porte du Jubilé. On lit cette inscription autour, & sur la porte.

JVSTI INTRABVNT PER EAM. HÆC PORTA DOMINI ROMA.

Les justes entreront par cette porte.

C'estoit pour marquer le Jubilé, qu'il avoit fait publier.

Jule 3. son Successeur en fit la ceremonie le 24. de Fevrier MDL, parce qu'il falut du temps pour faire son election dans le Conclave. Il celebra donc le huitiéme Jubilé comme nous le denotent les Medailles cy-dessous. D'un côté vous le voyez en buste avec cette Legende.

D. IULIUS III. REIPUB. CHRISTIANÆ REX AC PATER.

S. Jules 3, le Roy, & le Pere de la Republique Chrétienne.

Rei

Revers.

Autour de la Medaille ces mots.

HÆC PORTA DOMINI. M. D. L.

C'est ici la porte du Seigneur. M. D. L.

Et sur la Porte ces autres paroles

IUSTI INTRABUNT PER EAM.

Les Justes entreront par elle.

Dans l'Exergue.

ROMA.

Rome.

Dans la seconde se voit la même Porte avec cette inscription autour,

JULIUS TERTIUS, PONT. OPT. MAX.

Jules 3. Souverain Pontife, tres-bon très-grand.

Et sur la Porte l'an du Iubilé, & dans l'Exergue Rome.

La troisiéme Medaille montre la Porte du Iubilé fermée, avec ces mots autour.

AN. IUBILÆI APERUIT ET CLAUSIT.

Jules 3. ferma la porte qu'il avoit ouverte pour le Jubilé.

Dans l'Exergue.
M. D. L.

Dans la quatriéme Medallle se voit l'Eglise de St. Pierre en face avec ces mots autour.

ANNO IVBILÆI M. D. L.

An

L'An du Jubilé M. D. L.

Dans l'Exergue.

PETRO APOSTOLORVM PRINCIPI.

A S. *Pierre le Prince des Apôtres.*

La cinquiéme Medaille represente l'abondance sous la figure d'une femme qui tient une corne d'abondance dans son bras gauche rempli de toutes sortes de fruits, & de la main droite elle tient plusieurs épis de bled & plusieurs sortes de fruits à ses pieds, & de l'autre côté une couronne de laurier & ces mots autour.

HILARITAS PUBLICA

La joye Publique.

Cette Medaille fut frapée en memoire de la grande affluence de peuple qui vint à Rome pour le Jubilé, & de la grande abondance de biens, qu'on avoit à Rome pendant cette fête.

La 6 Medaille fait voir le même Pape en buste avec cette legende

D. JULIUS III. REIPUB CHRISTIANÆ REX AC PATER.

St. Jules 3. le Roi, & le Pere de la Republique Chrêtienne.

Revers.

Vous voyez une femme couronnée tenant sa corne d'abondance pleine de fruits d'une main, & de l'autre main, qui est la droite, un épi de bled, de l'autre côté paroissent plusieurs petites montagnes qui sortent des flâmes, cela est tiré des armes de sa famille, & pourroit marquer la grande bonté du Pape qui fit mille biens à ses Peuples par toute sorte de largesses, d'indulgence & de remission plus abondantes que celles de pas un de ses Predecesseurs, ce qui luy attira le nom de S. Jules 3. le Roy, & le Pere de la Republique Chrétienne. *Ciaconius* explique quelle fut la joïe publique, exprimée dans ces Medailles. Ce fut ici, dit-il, la premiere année du Pontificat de ce Pape, agreable au Peuple Romain, s'il en fut jamais, non seulement par l'allegresse du Jubilé, & de l'abondance du peuple, & des diverses Nations, qui vinrent à Rome, mais encore par la douceur, & par la grande moderation de ce Pape, à gouverner l'Eglise. La description de cette joye est empruntée des anciennes Medailles qui representent une jeune fille avec des épis, la couronne de lauriers, & les petites montagnes, qui y sont representées dans la bande, qui est en face au travers des Ecussons des armes de la famille de ce Pape, autour se lit cette inscription.

HILARITAS PONTIFICIA.

La Gaïeté Pontificale.

Dans l'Exergue.

ROMA

Rome.

Le Pape Gregoire 13. ouvrit le 9 Jubilé l'an 1575 comme nous le voyons par les Medailles suivantes; dans la premiere nous le voyons en buste avec cette Legende autour.

GREGORIVS XIII. PONT. MAX. ANNO JUBILÆI.

Gregoire 13. Souverain Pontife. L'Année du Jubilé.

Revers.

Nous voyons les armes de ce Pontife, avec cette Legende autour.

OPTIME REGITVR

L'Eglise est tres bien gouvernée.

Et sur les côtez de ses armes l'on voit ces quatre Lettres, S. P. Q. R. qui signifient le Senat, & le Peuple Romain.

La seconde nous represente ce Pontife sous la figure de David en prieres comme dans une Campagne, sa Harpe a côté de luy ; au dessus dans les nues l'on voit comme une figure qui peut representer Dieu qui est environné d'anges & autour ces mots.

INVENI HOMINEM SECUNDUM COR MEUM

J'ay trouvé un homme selon mon cœur.

Dans l'Exergue.

JUBILATE DEO OMNIS TERRA

Chantez à Dieu toute la terre pour le Jubilé.

La troisiéme Medaille represente le Pape accompagné de tout son Clergé & d'une grande quantité de Pelerins. Il paroît travaillant à démolir la Porte. L'on voit les debris, qui tombent a côté de ses pieds. L'on voit à mesure qu'il demolit, les rayons du soleil qui tombent dessus & comme une figure qui lance ses rayons accompagnée de plusieurs Anges, qui volent alentour & ces mots dans l'Exergue.

DOMVS DEI PORTA COELI.

C'est ici la maison de Dieu, & la porte du Ciel.

Dans l'Exergue.
M. D. LXXV.

La

La quatriéme Medaille repreſente la même Porte, une Ange, qui entre dedans. Au deſſus de cette porte l'on voit le St. Eſprit repreſenté ſous la figure d'une Colombe, & à côté pendent deux feſtons de fruits avec ces mots autour.

ET PORTÆ COELI APERTÆ SVNT.

Et les portes du Ciel ont eſté ouvertes.

Dans l'Exergue.

Roma.

La Cinquiéme fait voir encore la même Porte ouverte, & autour de la Medaille ces Mots.

JVSTI INTRABVNT PER EAM.

Les Juſtes entreront par cette porte.

Sur la dite Porte ſe trouve cette autre inſcription.

AN. DNI. M. DLXXV.

L'an du Seigneur 1575.

La ſixiéme Medaille eſt encore le meſme Pape en buſte avec cette Legende autour.

GRE-

GREGORIUS XIII. PONT. MAX.
ANNO JUBILÆI.

Gregoire 13. Souverain Pontife l'Année du Jubilé.

Revers.

La ſixiéme eſt encore la meſme porte du Jubilé tout à fait ouverte, avec ces mots autour.

NIHIL COINQUINATUM.

Rien de ſouillé ne paſſera par cette porte.

Dans l'Exergue.

ROMA.

La ſeptiéme nous repreſente la porte du Jubilé fermée, comme nous le denote l'inſcription qui eſt autour.

APERUIT ET CLAUSIT ANNO MDLXXV.

Dans l'Exergue

ROMA.

La huictiéme nous repreſente encore la dite porte du Jubilé fermé avec cette inſcription autour.

GREGORIUS XIII. PONT. MAX. APERUIT ET CLAUSIT JUBILÆI

Gregoire 13. Souverain Pontife a ouvert & fermé l'année du Jubilé.

Dans l'Exergue.

MDLXXV.

La Neufiéme Medaille nous fait connoitre la tirannie de ce pretendu Pere de l'Egliſe. Il fit fraper cette medaille en memoire du maſſacre de la St. Berthelémi. Dans le Revers vous voyez un Ange extermi-

nateur qui d'une main tient une croix, & de l'autre une épée dont il perce à bras racourci, avec ces paroles,

UGNOTTORUM STRAGES 1572.

L'anges Destructeurs.

Voila les choses que l'on doit attendre des Papes, ils ne respirent que le sang & le carnage pour tacher d'establir leur Empire. Voila les prétendu successeurs de St. Pierre & les Disciples de Jesus-Christ. Est il possible que le peuple soit si aveuglée de la communion Romaine de ne point ouvrir les yeux à des pareilles choses; il ne se contenta pas d'avoir fait fraper cette Medaille, il voulut avoir sa tirannie representé en tableaux. L'on voit les Histoires de ce massacre dans trois tableaux que l'on voit dans la sale, où les Papes donnent audience aux Ambassadeurs: dans le premier l'on voit l'assassin Maurevel, qui blesse Coligni d'un coup d'arquebuse, on le porte dans sa maison, & au bas du tableau est écrit.

GASPAR COLIGNIUS AMIRALLIUS ACCEPTO VULNERE DOMUM FERTUR GREG. XIII. PONTIF. MAX. M D LXXII.

Gaspard de Coligni aiant été blessé par Maurevel est porté dans sa Maison. Gregoire XIII. Souverain Pontife. l'an 1572.

Dans le second l'Amiral en massacre dans son Maison, avec Teligni son gendre, & quelques autres, & cette inscription sur ce tableau.

CÆDES COLIGNII ET SOCIORUM EJUS.

Coligni & plusieurs autres sont tuez avec lui.

La Troisiéme est la nouvelle du massacre de cette Amiral apportée au Roy, lequel témoigne sa joye & sa satisfaction avec un autre inscription.

REX

REX COLIGNII NECEM PROBAT.

Le Roy approuve le meurtre de Coligni.

Voila de quoy ſont capables ces pretendus Pere de l'Egliſe de faire maſſacrer inpitoyablement leurs ennemis.

La 10 eſt une Medaille fort emblematique & trés curieuſe frappée à la memoire de Gregoire 13. au ſujet de l'établiſſement du nouveau calendrier, vous voyez dans le milieu de la Medaille une tête de belier avec les quatre étoiles qui forment la coſtellation d'Aries dans le Zodiaque. Sous la tête pend un feſton de fleurs, dont les bouts paſſans entre les oreilles & les cornes du belier, ſe rejoignent en haut pour faire un nœud au deſſus de l'étoile qui marque le milieu du front avec cette inſcription au deſſus.

ANNO RESTITVTO M. D. LXXXII.

L'Année retablié l'An 1582.

Le tout eſt environné d'un dragon qui mort ſa queüe. Pour bien comprendre cette Emblême il eſt néceſſaire de ſavoir que les Egyptiens dans les Caracteres de leurs Talismans que nous appellons hyeroglyphiques avoient coutume de repreſenter leur année & l'éternité méme par le rond d'un ſerpent mordant ſa queue. L'on ne ſçauroit mieux faire connoître l'Equinoxe du Primtemps que par le feſton de fleurs: & le feſton eſt noué, ſur l'étoile qui eſt ſur le front du belier. Ce qui nous denote la fixation de l'Equinoxe du printemps au premier du ſigne d'aries, qui eſt marqué par cette étoile, laquelle eſt la premiere du même ſigne dans le Zodiaque. Cet embléme nous veut faire entendre allegoriquement par le Revers de cette Medaille le rétabliſſement de l'année Chretienne dans un état ſtable & perpetuel, par le rétabliſſement de l'Equinoxe du printemps à ſon ſiege fixe & immuable du premier d'aries, c'eſt à dire au vingtiéme de Mars. Ce Pontife, qui eſtoit de la Maiſon du Buoncompagni de Boulogne, ſe ſervit de ſes armes, qui eſtoient un dragon comme on le peut voir par la premiere Medaille

de ce Pape, ce qui se raporte fort bien au serpent des Egyptiens; le seul changement qu'il y fit faire, fut d'ajouter la queüe du serpent, ce qui luy peut estre bien apliquée par son humeur sanguinaire.

Clemens 8. celebra le dixiéme Jubilé l'an 1600 comme nous le voyons par cette Medaille. La premiere nous le montre en buste, avec cette legende.

INNOCENT XII.

CLEMENS VIII. PONT. MAX.

Clemens VIII Souverain Pontife,

Revers.

Vous voyez une porte, & ſur les deux Côtez paroiſſent deux anges qui ſont ſoutenus par des nuées & ſur le frontiſpice ces mots.

CLEMENS PONT. MAX.

Clemens Souverain Pontife.

Et au deſſous une Cartouche, & deſſus cette cartouche la triple couronne, & autour ces mots.

JUSTI INTRABUNT PER EAM.

Les juſtes entreront par cette porte.

Dans l'Exergue.

1600.

La deuxiéme Medaille fait voir l'indiction & la publication du Jubilé; les Trompetes paroiſſent à la tête de la Troupe avec un Prelat qui lit la publication. Le Pape paroit derriere aſſis ſur une eſtrade accompagnée de pluſieurs Cardinaux, & ces mots autour.

IUBILÆI INDICTIO.

l'Indiction du Jubilé.

Dans l'Exergue,

M. D. C.

La troiſiéme fait voir le Pape à la porte de l'Egliſe accompagné des Cardinaux & autres Prélats avec la croix, & le Pape avec ſa triple couronne donnant des Indulgences à des penitens qui ſont à genoux devant luy à côté de la porte de l'Egliſe, avec ces mots autour de la Medaille.

A B-

ABSOLVIT ANNUM JUBILÆI.

Il a achevé l'année du Jubilé.

Dans l'Exergue.

M. D. C.

La Quatriéme Medaille repreſente la porte du jubilé fermée avec ces mots tout à tour.

PORTAM SANCTAM APERUIT CLAVSITQUE ANNO JUBILÆI M. D. C.

Il a ouvert & fermé le Jubilé l'an 1600.

La Cinquiéme Medaille repreſente ce Pape qui entre dedans l'Egliſe acompagnée de ſon Clergé en ceremonie, croix & baniere & de Pelerins qui vont en devotion pour la fermeture de la porte du Jubilé & pour recevoir la benediction. Au deſſus de tout cela paroit un ange tenant une branche d'olive, ſymbole de la paix, & ces mots autour.

LAUDATE NOMEN DOMINI

Loüez le nom du Seigneur.

La ſixiéme fait voir le Pape aſſis deſſus une eſpece de thróne, qui eſt ſoutenu par des anges, il reçoit une grande multitude de peuples qui viennent pour recevoir ſa benediction avant la cloture de la dite porte du Jubilé avec ces mots.

EGO VOS REFICIAM.

Je vous soulageray.

Dans l'Exergue.

M. D. C.

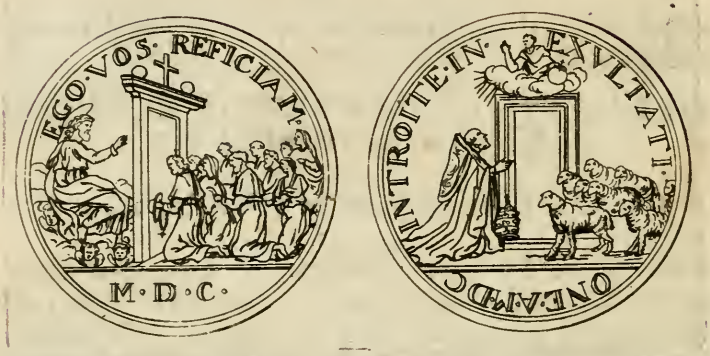

La septiéme, le Pape à Genoux, la couronne à ses pieds & priant Dieu. Il est representé sur le frontispice de la porte, comme benissant les peuples, qui se presentent à la porte sous la figure d'un troupeau de brebis, avec ces mots.

INTROITE IN EXVLTATIONE
ANNO M. D. C.

Entrez en joye.

Dans l'Exergue.

M. D. C.

Urbain VIII. ouvrit & ferma l'XI. Jubilé l'an 1625 comme nous le voyons par ces Medailles. Dans la premiere nous le voyons en buste avec cette legende autour, qui marque son Nom & l'année de son Pontificat.

UR-

URBANUS VIII. PONT MAX. AN. III.

Urbain 8. Souverain Pontife l'An 3.

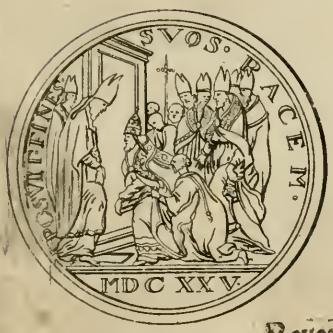

Revers.

Vous voyez ce Pontife auprés de la Porte du Iubilé, qui reçoit tout le Clergé, lequel vient pour gagner les pardons, avec ces mots.

POSUIT FINES SUOS PACEM.

Il a mis la paix pour ses bornes.

Dans l'Exergue.
M. D. CXXV.

La seconde Medaille nous montre la Porte de Jubilée fermée, c'est pour marquer, que ce Pape a ouvert & fermé: ces mots autour.

RESERAVIT ET CLAUSIT.

Il a ouvert & fermé le Jubilé.

A côté de la Porte ANNO JUB. l'an du Iubilé.

Dans l'Exergue.

M. D. CXXV.

Innocent X. ouvrit & ferma le XII Iubilé de l'an 1650. comme nous le font voir les Medailles cy-dessous. La premiere represente ce Pontife en buste, avec cette legende.

INNOCENTIUS X. PONT. MAX.

Innocent X. Souverain Pontife.

Revers.

L'on voit St Pierre qui est soutenu par des nuées, tenant une boule sur une de ses mains. Ce qui nous veut representer le monde, & de l'autre il semble qu'il donne la benediction, avec ces mots,

FIAT PAX IN VIRTUTE TUA.

Que la Paix soit faite par ta vertu.

La seconde nous montre à peu prés la mesme chose. St Pierre assis sur une nuée tenant les clefs à la main, & de l'autre une Bible, sa tête environnée de rayons, & ces mots.

UT THESAUROS ANNI SANCTIORIS TECUM APERIAM.

Pour ouvrir avec vous les Thresors d'une année plus Sainte.

La troisiéme est une porte entourée de branches de laurier, & de deux fleurs de lis aux deux côtez, & une dans l'Exergue. Il faut que la legende de la Medaille ait été perdue par le temps. On n'y en voit point.

La quatriéme Medaille fait voir le Pape qui ouvre la Porte du Jubilé avec son Clergé. L'on voit ce Pontife en travail avec sa proche à la main & les debris qui tombent à ses pied, savec ces mots dans l'exergue.

OSTIVM COELI APERTUM IN TERRIS.

La porte du Ciel est ouverte sur la terre.

La cinquiéme montre la même Porte ouverte, avec un ange à chaque côté, & deux Pelerins qui entrent dans l'Eglise, le St. Esprit accompagnée de ses rayons, qui décend dessus. L'on nous veut faire entendre, que

que le Ciel beniſſoit le Jubilé. Toutes ces choſes ſont entourées d'une couronne de chêne, qui marque la fermeté des Jubilez.

La ſixiéme repreſente la Porte du Jubilé fermée, ſur les deux côtez deux branches d'olivier, emblêmes de la paix, & ces mots.

APERUIT ET CLAUSIT

Il a ouvert & fermé le Jubilé.

Aux deux côtez de la porte M. D. CL. dans l'exergue l'an du Jubilé. M. D. CL.

La ſeptiéme fait voir le Pape à la porte du Jubilé ſe preſentant avec ſon Clergé pour entrer par cette porte. Il paroit avec ſa triple couronne, & ces mots.

LAUDENT IN PORTIS OPERA EJUS.

Que toutes ſes œuvres le louent dans les portes.

Dans

Dans l'Exergue

M. D. CL.

Clement X. ouvrit le XIII. Iubilé l'an 1675. comme nous le voyons par les Medailles cy-dessous. La premiere nous le presente en buste avec cette legende.

CLEMENS X. PONT. MAX. AN. I.

Clemens 10 Souverain Pontife, l'An 1.

Revers.

L'on voit l'Eglise de St. Pierre, & le Vatican au pied. Vous y voiez aussi la Louve avec Romulus & Remus, pour marquer que Romulus a jetté le fondement de cette fameuse Ville. Au dessus du Vatican l'on voit une Renommé, la trompette à la bouche, tenant la Bulle à la main, avec cette legende.

IN SPLENDORE STELLARUM.

A la lueur des étoiles.

C'est pour marquer la publication du Iubilé, avec cette legende autour,

FLUENT AD EUM OMNES GENTES.

Toutes les Nations se rendront auprés de lui.

La seconde Medaille montre le Pape avec tout son Clergé à la porte du Iubilé en posture suppliante, avec la Triple couronne, & ces mots.

LAUDENT IN PORTIS OPERA EIUS.

Que toutes les œuvres du Seigneur se louent dans ses portes.

Dans l'Exergue.

MDCLXXV.

La

La troiſiéme fait voir le Pape qui frappe à la porte avec ſon marteau, vous voyez une perſonne derriere luy, qui luy ſoutient le bras & qui le tient de l'autre main en preſence de pluſieurs Cardinaux, ces mots entour.

APERI EIS THESAVRVM TVVM

Ouvre leur ton Threſor.

Dans l'Exergue.

M. D. CLXXV.

La quatriéme Medaille fait voir ce Pontife avec la triple couronne, qui ouvre la porte du Iubilé; une perſonne à genoux qui luy tient ſes habillemens Pontificaux, accompagnée de tous les Cardinaux & de la Soldatesque, cette legende ſe trouve autour,

BENEDIXIT FILIIS.

Il a beni ſes Enfans.

Dans l'Exergue.

1675.

La Cinquiéme fait voir le Pape avec la béche à la main, démoliſſant la porte Les demolitions qui tombent à ſes pieds. Deux Eccleſiaſtiques à genoux luy tiennent ſa robbe Pontificale. Il eſt accompagnée de tous les Cardinaux, Soldats, & Pelerins avec des rayons qui paroiſſent au haut de porte & ces mots.

APERUIT DOMINUS THESAURUM SUUM.

Le Seigneur a ouvert son Threſor.

La ſixiéme repreſente le meſme Pontife en buſte, avec cette legende.

CLEMENS X. PONT. MAX.

Clemens 10. Souverain Pontife.

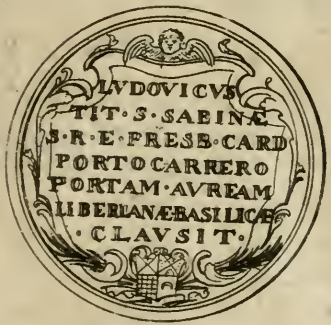

Revers.

Le Pape travaillant avec son marteaux à demolir la porte du Jubilé. Il est accompagnée de tout le Clerge & de tous les Pelerins à genoux en posture de supliant. L'on voit les démolitions qui tombent, & des Prelats qui tiennent la robbe du Pape. L'on voit aussi des rayons, qui paroissent au haut de la porte dans l'enfoncement, & ces mots autour.

DOMUS DEI ET PORTA COELI.

C'est ici la Maison de Dieu, & la porte des Cieux.

La septiéme qui est une petite Medaille fait voir d'un côté ses armes avec le tymbre ordinaire des Papes, & pour legende.

CLEMENS X. PONT. MAX.

Clemens X Souverain Pontife.

Revers.

Une porte du Jubilé ouvert avec des rayons, qui paroissent au haut de la porte dans l'enfoncement, autour cette legende.

PORTA COELI

C'est ici la porte du Ciel.

La huitiéme est encore une porte de Jubilé fermé, avec cette legence autour,

CLEMENS X. PONT. MAX.
AN. VI.

Clement X. Souverain Pontife. l'An VI.

Au

Aux deux côtez de la porte ANNO JUB. & dans l'Exergue 1675 pour marquer l'Année, qu'il a été celebré.

Revers.

Vous voyez une cartouche, & au bas les armes du Cardinal qui a fermé la porte du Iubilé, & cette inscription au milieu.

LUDOVICUS TIT. S. SABIÆ. S. R. E. PRESB. CARD. PORTOCARRERO PORTAM AUREAM LIBERIANÆ BASILICÆ CLAUSIT.

*Louis Portocarrero Cardinal Prêtre de la S Eglise Romaine du Titre de St. **** a fermé la Porte de l'Eglise de S. Paul.*

Pour bien entendre cette inscription il faut sçavoir que l'on pretend, que l'Eglise de S. Paul avoit été commencée il y a fort longtemps, au moins du temps de Constantin le Grand, cependant les troubles qui survinrent par l'Arianisme ne permirent qu'elle fut achevée. Liberius Evêque de Rome, qui fut envoié en exil par Constance, parce qu'il s'opposoit à l'Arianisme que cet Empereur protegeoit, le fit acchever. Cet Evêque fit paroitre d'abord beaucoup de fermete, & s'en alla dans son exil, cependant il succomba à la condamnation de S. Athanase, cela porta l'Empereur à la renvoyer à Rome. Liberius, se voiant donc retabli, revoqua ce qu'il avoit fait dans son exil, & entr'autres preuves de sa bonne foi, il fit achever cette Eglise de St. Paul, que l'on appelle l'Eglise ou la Basilique de Liberius par cette raison.

Innocent XII. a publié le 14 Iubilé 1700 a indit le Jubilé par sa Bulle du 28 Mai 1699. n'ayant pû ouvrir la Porte Sainte à cause de sa maladie, le Cardinal de Bouillon sous Doyen du sacré College en a fait l'ouver-

verture à la fonction à la place du Cardinal Cibo Doyen, dont l'âge & les infirmitez l'ont licentié de cette ceremonie, il se celebre presentement comme nous le voyons par les Medailles qui suivent, tant à l'honneur du Pape que du Cardinal de Bouillon & contre le dit Jubilée. La premiere vous voyez ce Pontife en buste avec cette legende.

INNOCENTIUS XII. PONT. MAX. AN. I.

Innocent XII. Souverain Pontife. l'an 1.

Revers.

Deuxiéme Revers.

Vous voyez la marche de l'Indiction & de la publication du Iubilée d'aujourd'huy, au son des Trompetes & des Instruments que sont à la tête du troupe, & un Prelat qui paroît comme sur une strade devant une table qui lit la Bulle de cette publication, & le Pape paroit derriere assis & revetu de tout ses habits Pontificaux avec la triple couronne, accompagné de plusieurrs Cardinaux, & ces mots aurour.

IUBILÆI INDICTIO.

l'Indiction du Jubilé.

Dans l'Exergue

1700.

Le Troisiéme.

Dans la seconde Medaille on voit la figure du Pape malade, qui donne au Cardinal de Bouillon la commission d'ouvrir la porte du Iubilé, parce qu'il n'en peut pas faire la ceremonie. Ce Pontife tient les Clefs de S. Pierre dans la main droite, & dans la gauche il a le marteau levée, comme s'il vouloit fraper la porte du Iubilée laquelle est devant luy. On voit derriere luy une grande troupe de gens, & plus haut la face de l'Eglise de St. Pierre, & le Vatican. A côté de la porte de l'Eglise on voit une corne d'abondance, de laquelle sortent trois rouleaux de papier sur l'un desquels on lit ces mots BULLE, sur le second, INDULGENCE, & sur le troisiéme, Absolution, pour faire connoistre, que c'est dans cette Eglise, que l'on gagne le pardon des pechez. On lit cette legende autour de la Medaille.

VE-

VENIT VENIA VENITE.

Le Pardon eſt ouvert, venez y prendre part.

Dans l'Exergue

M. D. C. C.

Revers.

Quatriéme Revers. On repreſente le Jubilé des anciens Chrétiens, & celui des Reformez d'aujourd'huy. On voit d'abord un Janus, avec le viſage d'un vieillard, qui marque le ſiecle paſſé, & de l'autre côté d'un jeune homme, qui regarde aprés le ſiécle à venir, il tient dans ſa main droite le ſiecle d'or, repreſenté par un ſerpent, ſymbole de la prudence. On ſe ſert donc de la figure de cet animal qui change de peau tous les ans, & qui mord ſa queue pour marquer le renouvellement du ſiecle, & ſa durée; on voit un C. au milieu pour deſigner le nombre de cent, & par là un nouveau ſiecle: de ſa main gauche il gouverne le ſoleil pour commencer le nouveau ſtile dans le Zodiaque, qui nous eſt répreſenté par une eſpece d'arc en Ciel, dont l'un des bouts eſt poſé ſur deux Colomnes de Pierre, comme cela ſe pratiquoit anciennement tous les ans, par le Prêtre de Saturne. On voit ſon temple au côté droit de Janus tout ouvert. On voit que l'on prepare un ſacrifice ſur l'autel, qui eſt à côté de cette porte. Il y a à ſes pieds une corne d'abondance, qui repand toute ſortes de fruits pour l'uſage du peuple, ce qui ſert à répreſenter le veritable Iubilé, par lequel nous obtenons ces riches benedictions, que Dieu veut verſer ſur le nouveau ſiecle. Par la paix poſée ſur le piedeſtal & par les deux Colomnes on veut nous dépeindre les Princes proteſtans, unis entr'eux pour la conſervation de la Religion. Plus bas on voit la Religion ſous la figure d'une femme qui tient la Bible ouverte de la main gauche, il preſente la lumiere de l'Evangile, & la met ſur le Chandelier, afin qu'elle éclaire par tout. Il tient le Chandelier dans ſa main droite, & nous fait connoître par toutes ces choſes les ſoins, que Dieu prend de nous preſenter ſes lumiere, ſa grace, & ſa verité par les Saintes Ecritures, que ſi

nous travaillons sincerement à nous amander, nous serons reçus au veritable Iubilé du St. Evangile. Sur ces Colomnes on voit les armes d'Angleterre, de Hollande, de Brandebourg, & de tous les autre Princes Protestans; au bas on voit le chapeau de la liberté avec cette inscription à l'entour de cette femme qui represente la Religion.

REFORMATIONE STABILITA.

La Reformation assurée.

Par ce moien de l'union, que les Protestans garderont entre eux pour se conserver eux-mêmes, puis qu'on attaque la Religion de toutes parts, & qu'on veut les miner peu à peu sous la feinte apparence d'alliances & d'amitié, il est donc de leur prudence de travailler à leur propre sureté comme on tache de leur faire entendre par l'inscription qui ce lit dans l'exergue.

CONCORDES MANEANT.

Qu'ils demeurent dans une union indissoluble.

Nous sommez donc obligez de demander à Dieu avec ardeur, qu'il entretienne cette concorde & qu'il nous convertisse luy même par son Esprit, afin que nous puissions obtenir cette prétieuse grace de sa misericorde, c'est parlà, que nous entrerons heureusement dans un nouveau siécle, comme la legende, qui est autour de la Medaille, nous en avertit.

FE-

FELIC NOVI SÆCULI.

La felicité du nouveau ſiecle.

Autre Revers.

Le cinquiéme Revers repreſente le marteau du Jubilé poſé ſur des foudres, aux deux côtez on voit beaucoup de debris, & au deſſus deux mains, qui ſemblent vouloir ſe joindre, à l'entour on trouve cette legende.

VIS IRRITA BRUTA FULMINA.

Une force vaine ne produit que des foudres brutes & ſans effet.

Pour marquer, que l'on n'emploie dans le Jubilé que des effortsinutiles, & des foudres, qui ne produiſent rien.

Dans l'exergue.

M. D. C. C.

Le Sixiéme Revers repreſente le méme Cardinal à la porte du Iubilé, accompagné de tout le clergé, marchant en pompe pour ouvrir en ceremonie la porte du Iubilé, dont les débris tombent à ſes pieds. Les Pelerins ſont à côté de luy a genoux, prêts à recevoir la benediction, avec cette legende.

EN PIVS ALCIDES ATLANTE FESSO.

Voici un autre Hercule prêt a porter le Monde, pendant qu'Atlas fatigué ſe repoſe.

Le Pape qui porte le monde comme un autre Atlas, eſtant malade & hors d'état d'agir à ſon ordinaire, le Cardinal comme un autre Hercule vient ſoutenir ce grand fardeau.

Dans l'Exergue

ANNO ABSOLUTO M. D. C. C.

l'An de l'Absolution 1700.

La septieme Revers nous represente le Cardinal de Bouillon en buste avec cette legende

INNOCENT XII

EMANUEL THEODORUS CARD. BULLONIUS

Emmanuel Theodore Cardinal de Bouillon.

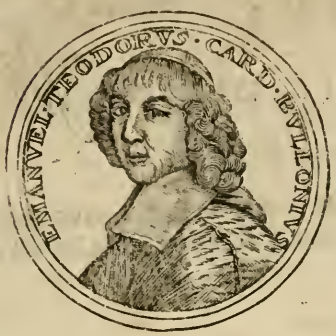

Revers.

Le huitiéme Revers ce voit le Cardinal en habit de Ceremonie, qui frappe à la porte du Jubilé pour l'ouvrir. On en voit tomber les debris à ses côtez, le Clergé l'accompagne avec les Pélerins. On trouve cette legende au tour de la Medaille.

UNO ICTU PANDIT OLYMPUM.

D'un seul coup il ouvre le Ciel.

Cela veut dire que le même coup, par lequel ce Prelat ouvre la porte du Jubilé, il ouvre le Ciel selon la creance de Rome, le Ciel est ouvert par les Indulgences.

Dans l'Exergue.

M. D. CC.

Le neuviéme Revers, represente les Armes de Ierusalem en cartouche sur un Piedestal, au desous duquel on voit un marteau de tout entouré de deux branches de Palmes croyées, sous le marteau, avec cette legende autour.

CRUCES OLIM NUNC MALLEUS ORNABIT.

Les Croix l'ornoient autrefois, mais ce sera desormais le marteau.

La maison de Bouillon étoit Illustre autrefois par les croix de Ierusalem, à cause de Godefroi de Bouillon qui fut fait Roi de Ierusalem. Mais elle est presentement Illustre par le marteau, avec lequel ce Prelat à ouvert la porte du Iubilé.

Dans l'Exergue.

ANNO M. D. CC.

Go-

Godefroi de Bouillon étoit le General de l'armée des Croisez, qui prit Ierusalem l'an 1099. Il fit dans cet assaut des choses, qui ont rendu sa memoire Illustre dans la posterité.

Le dixiéme Revers, represante le Pape fort malade dans son lit. Le Cardinal de Bouillon reçoit ses ordre dans une posture fort humiliée, & se tient prêt à partir, revétu de ses habits Pontificaux: Le Pape lui dit ces mots,

TOTA TIBI CONCESSA POTESTAS.

Toute puissance vous est donnée.

Pour marquer, que le Pape lui transporte toute son authorité, pour ouvrir la Porte du Iubilé. Avant qu'il sorte de la chambre, ce Pontife lui adresse encore ces paroles, qui se lisent dans l'Exergue.

SCANDE GRADUM, SEDANA DOMUS, POPULUSQUE PER ÆVUM SENTIAT UNGUENTO DEXTRAM SIC LILIA CRESCUNT.

Prince de Sedan, montez les Saints degrez, que le Peuple sente pendant un siecle vostre main consacrée. C'est ainsi que les François s'élevent dans le monde.

Ce Prelat est fils de defunt Frederic Maurice de la Tour, Duc de Bouillon, lequel étoit Prince de Sedan. Il est née à Sedan l'an 1644.

Revers.

Le onziéme Revers, le Cardinal de Bouillon accompagné du Clergé en habit de ceremonie, tient le sacrement à la main, & donne la benediction au peuple, que l'on voit à genoux devant la porte de l'Eglise Cathedrale de St. Pierre. Le Cardinal s'y achemine pour ouvrir la porte. Un Ange paroît dans l'air sur sa tête, disant ces paroles,

GRA-

GRATIS ACCEPISTI GRATIS DATO

Vous l'avez receu gratuitement, donnez le de même.

Ces paroles sont trés mal observées dans l'Eglise Romaines dans laquelle on ne donne rien sans argent.

Dans l'Exergue.

GLORIA LILIORUM BULLON. PETRIQUE REVIXIT ROMÆ, CERTA SALUS, URBIS, ET ORBIS HONOS.

M. D. C. C.

Le Cardinal de Bouillon fait revivre à Rome la Gloire de la France, & de l'Eglise. C'est ainsi, qu'il est l'ornement de la Ville de Rome & du monde même, tout entier.

Le Deuxiéme Revers fait voir le marteau du Jubilé posé sur un piedestal ayant deux lis à ses côtez, avec cette legende autour.

QUAM VILIA ORNABUNT LILIA.

Ces viles fleurs de lis ne lui feront pas grand honneur.

Cela veut dire, qu'un Cardinal que l'on ne considere pas beaucoup en France, ne rendra pas la ceremonie du Jubilé plus celebré, ou si l'on veut que ces lis n'en font pas la grandeur. Autrefois ses Predecesseurs jouissoient d'une Principauté, dont on les a dépouillez, si ce Prelat donc est considerable, ce n'est pas en qualité de Cardinal François.

C'est

Cette Medaille repreſente l'Europe ſous la figure d'un femme aſſiſe ſur un rocher. Elle a ſur la tête une couronne Imperiale avec des cheveux blond qui voltigent ſur ſes épaules, ſes veſtemens ſont blancs, elle regarde le Soleil, elle s'appuie ſur la Medaille du Pape qui paroit en buſte avec cette legende autour,

CLEMENS XII. PONT. MAX.

Clemens XII *Souverain Pontife.*

Elle tient de la même main une branche de Palme, qui nous veut faire entendre la fermeté des Jubilez. Cette Medaille eſt poſée ſur le meſme rochet appuiée & ſoutenue par une corne d'abondance qui répand de grands Threſors ſur la terre. Ces treſors ne ſont autre choſe que la multitude de Pelerins & d'étrangers que le Jubilé attire pour avoir des pardons, en viſitant les Egliſes où ce font ces ceremonies, de l'autre main elle tient un ſerpent qui forme un ovale en mordant ſa queüe, ce qui nous répreſente l'éternité, & dedans cet Ovale il y a un C. qui marque le ſiecle ou cent ans; à ſes pieds paroit le Dieu Janus à deux têtes l'un d'un vieillard & l'autre d'un jeune homme; le vieillard repreſente le temps paſſé, & le jeune homme regarde le ſiecle à venir du Jubilée qui vient d'eſtre annoncé par ce Pontife & ces mots autour.

SATURNIA REDDIT.

Celuy-ci nous donnera le Jubilé doré de Saturne.

Dans l'Exergue

M. D. C. C.

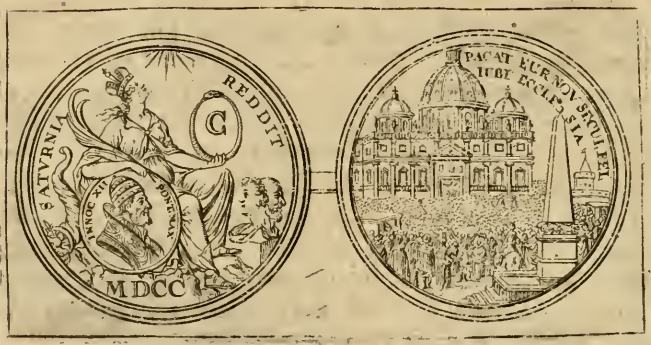

Revers.

Vous voyez l'Egliſe de St. Pierre avec une partie du Vatican embelli de l'obelisque du Pape Sixte qui eſt placé devant cette Egliſe; l'on voit le Cardinal de Bouillon qui entre dedans acompagné de ſon Clergé & d'une tres grand multitude de peuple & ſa Sainteté donne la benediction du chamt doré, & ces mots,

PACAT EUR. NOV. SECUL. FEL.
JUBI. IN ECCLESIA.

La paix étant établie par toute l'Europe, le nouveau ſiécle à mis le

le bonheur du Iubilé dans l'Egliſe, dans ce ſiécle nouveau.

Cette Medaille eſt frapée en riſée du Iubilé; d'un côté vous voyez le Pape dans ſes habits pontificaux ayant une table devant luy ſur laquelle on voit des petit pots & boites d'onguent avec le marteau, qui doit ouvrir la porte du Jubilé, ſur le tapis, qui pend, on lit ces mots,

ONGUENT POUR LA BRULURE DU PURGATOIRE.

Autour de la Medaille on lit cette autre legende.

VAINES ESPERANCES.

Dans l'Exergue.

LE JUBILE' PRESENT SE GAGNE PAR ARGENT.

M. D. C. C.

Revers.

On voit la figure d'un singe habillé en souverain Pontife, qui frappe la porte du Iubilé, il est accompagné de plusieurs autres singes, vêtus comme des Cardinaux, qui coupent la bourse des spectateurs qui regardent cet abus, ou plutôt ces singeries de l'Eglise Romaine: on lit ces paroles autour de la Medaille,

VOUS EN PAIEREZ LA FOLIE.

Dans l'Exergue.

UN SINGE AMUSE BIEN DES SOTS.
1700.

Voilà toute les Medailles qui nous sont parvenu pour nostre ouvrage: si par hazard on avoit obmis quelques unes, les Curieux sont priée d'en faire part à Nicolas Chevalier, Marchand Libraire Amsterdam. Le Cardinal de Bouson a ouvert l'Eglise St. Pierre, les Cardinaux Pantiatici, Pamfilii & Moriga ont ouvert les Portes de Saint Paul, St. Iean de Latran, & de St. Marie Majeure, comme cela est expliqué dans le recit abbregé des ceremonies que l'on a obsérvées à l'ouverture du Jubilé de l'an 1700. Voici la marche de la ceremonie.

Voila le nombre des Iubilez, qui ſe ſont celebrez juſques à preſent dans l'Egliſe Romaine depuis l'inſtitution qui en a été faite l'an 1300. par Boniface 8. ſur quoi l'on fera cette remarque, que les Jubilez ſeculaires ſont les plus conſiderables, & les plus ſolemnels, parce qu'ils finiſſent le ſiecle, qui a toûjours eu quelque choſe de remarquable parmi les hommes, c'eſt pour cela qu'on les accompagne d'un grand nombre de ceremonies pompeuſes, dans le deſſein d'en rendre la ſolemnité plus éclattante aux yeux des hommes. Boniface 8. ne l'avoit ordonné que pour être celebré tous les cens ans. Mais ſes Succeſſeurs avides d'argent auſſi bien que lui, ont trouvé à propos de changer cette Inſtitution; d'abord il fut mis à 50. an, & enſuite à 25. comme on l'a marqué il eſt demeuré fixé de la ſorte à 25, & c'eſt ſur ce pied-là. C'eſt pour cela, que dans les Jubilez ſeculaires les Papes font une grande deſtribution d'Indulgences, & on diroit, qu'ils ont deſſein d'épuiſer le Threſor, qu'ils en ont amaſſé. Cependant leurs Succeſſeurs en trouvant toûjours un grand fonds, où ils puiſent tant qu'il leur plaît pour faire largeſſe de fumée à leurs devots.

Il eſt même ſurprenant, qu'ils ne les faſſent pas celebrer plus ſouvent, car outre que leur Threſor eſt toûjours également plein, & qu'ils y peuvent puiſer des pardons, tant qu'il leur plaît, il eſt certain qu'ils ont tout autant de raiſon de les faire celebrer tous les deux, trois, quatre ou cinq ans, que tous les vingt cinq, cinquants ou cent. Leurs devots

ſe

vots seroient toûjours aussi échauffez à gagner les pardons, & les bien payer.

La derniere chose que l'on veut observer ici, c'est que dans les Jubilez les Papes ne manquent jamais de suspendre, comme on l'a dit, toutes les Indulgences, que leurs Predecesseurs peuvent avoir permis de distribuer dans de certains lieux. Paul 2. & Sixte 4. son Successeur entr'autres le firent autrefois; Innocent 12. a suivi leur exemple, ç'a été dans le dessein de gagner d'avantage, en attachant toutes les stations à Rome.

Cependant cela n'a pas toûjours été regulierement observé par les Papes. Alexandre 6. ayant publié un, l'an 1500. ne se contenta pas des Eglises stationnaires de Rome, il envoya encore des Legats, & des Commissaires en Allemagne, & en plusieurs autres lieux avec des Bulles fort amples, par lesquelles il leur permettoit de vendre publiquement les Indulgences à tous ceux, qui ne pourroient, ou qui même ne voudroient pas se rendre à Rome pour y gagner les pardons.

La facilité, que ces gens trouverent à debiter leur marchandise en Allemagne, les rendit insolent, & peu circonspects, ils commirent mille friponneries, que les Histoires n'ont pas manqué de rapporter. Ce fut ce qui poussa Luther à s'élever contr'eux, & en suite contre les Indulgences mêmes. Cette étincelle, foible dans ses commencemens, ne laissa pas d'allumer le feu dans le même-tems à peu prés. Zwingle fit la même chose à Zurich, & Oecolampade à Bâle. Ce fut-là, ce qui donna lieu à la Reformation, qui a fait perdre tant de peuples, & de païs à Rome. Mais on laisse ce grand évenement à l'Histoire, que l'on peut consulter sur ce sujet.

On ajoûtera seulement cette remarque qu'Alexandre 6. selon le témoignage de Polydore Virgile ne s'avisa d'envoyer ses Legats, & & ses Commissaires en Allemagne que dans la vuë d'amasser de grandes richesses pour les donner à ses batards, qu'il avoit en assez grand nombre. En quoi l'on voit, que comme Boniface 8. avoit institué le Jubilé en partie par un principe d'avarice, ses Successeurs ont agi dans l'occasion par les mêmes raisons. Les Autheurs de ce tems-là, ne l'ont point dissimulé, & on en peut parler hardiment sur leur témoignage, parce qu'ils sont contemporains, & reconnus pour gens dignes de Foi dans l'Eglise Romaine.

Dans

Dans le deſſein qu'on s'eſt propoſé de donner aux Lecteurs les Medailles, & les figures de tout ce qui peut contribuer à lui faire avoir de juſtes Idées de tout, autant que cela ſe peut, on a eſtimé qu'on devoit mettre ici le plan de Rome, nous n'en ferons point le deſcription pour ne point ſortir de nôtre ouvrage, le raportant ſeulement pour ſatisfaire les curieux, & pour embellir nôtre ouvrage, nous viendrons au ceremonies, qui ce fait à l'ouverture de ce Iubilé.

CE-

CEREMONIES

Observées à l'ouverture

DU

JUBILE

DE L'AN

M. D. C. C.

LE Pape n'ayant pû faire lui-même l'ouverture du Iubilé moderne, à cause de la dangereuses maladie, dont il étoit de tenu, avoit pensé qu'il pourroit suppléer à cela par un Legat *à Latere*, qui feroit l'ouverture de la Porte Sainte en son nom. D'abord il vouloit, qu'on différât cette solemnité jusques à un temps plus commode, mais les Cardinaux lui ayant répondu, que cet delai ne se pouvoit faire sans troubler l'ordre du Iubilé, ils ajoûterent, que le Sacré College étoit en droit de pourvoir à cette fonction en l'absence de Sa Sainteté, & qu'ainsi il ne falloit point de Legat *à Latere*.

Le temps de la celebration du Jubilé approchant on travailla à regler les Ceremonies, qui devoient s'observer dans cette grande solemnité. Le Cardinal Doyen s'étant dispensé des grandes fatigues de cette Ceremonie à cause de son grand âge. La commission en fut donnée au Cardinal de Bouillon, en qualité de Sous-Doïen du Sacré College, ce fut donc lui qui ouvrit le Jubilé dans l'Eglise St. Pierre du 24. ou 25 de Decembre 1699. Les Cardinaux Pantiatici, Pamfilii, & Morigia firent la même chose dans les Eglises de St. Paul, de St. Jean de Latran,

&

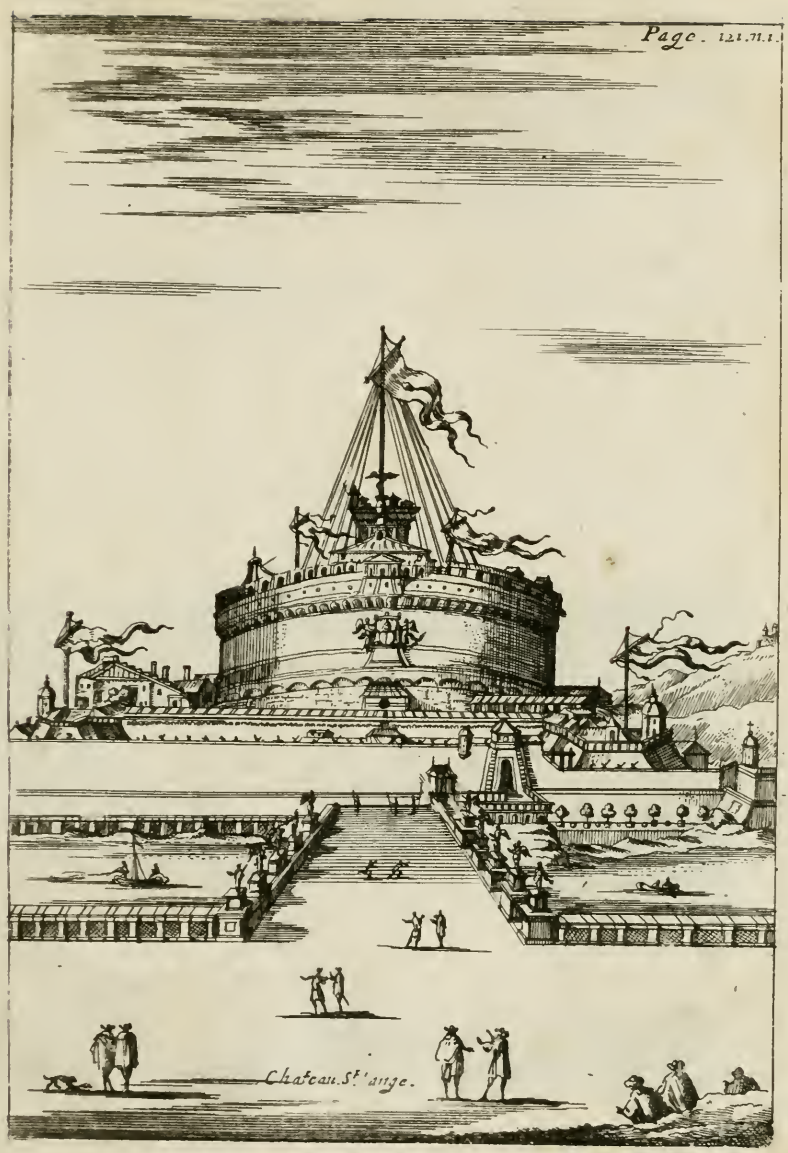
Chateau. S.t ange.

S^t. Pierre.

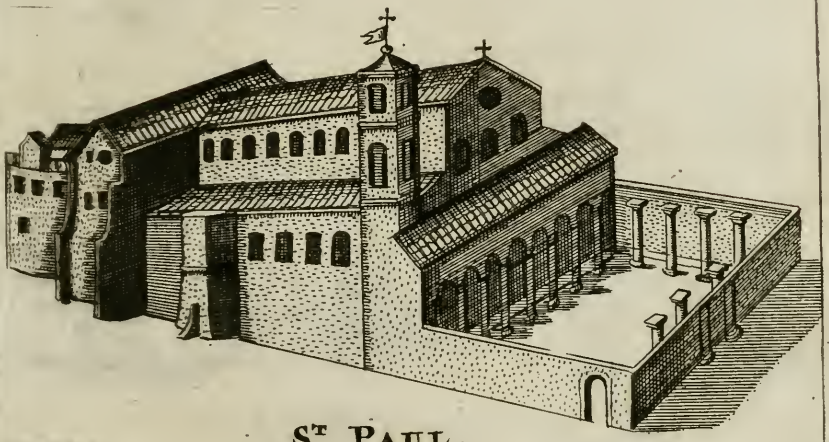

St PAUL.

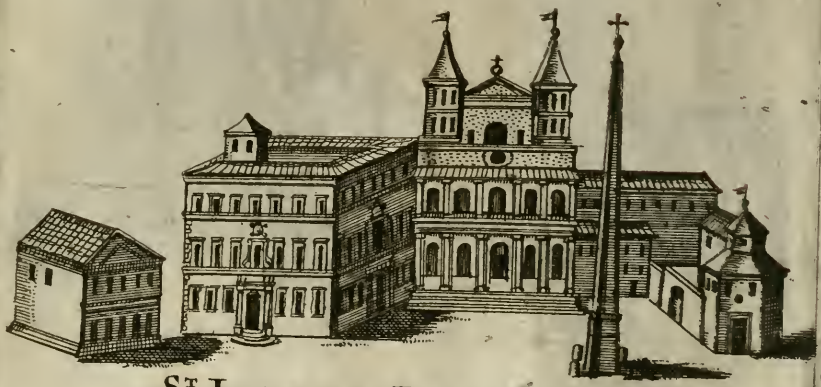

S^t. Iean de Latran.

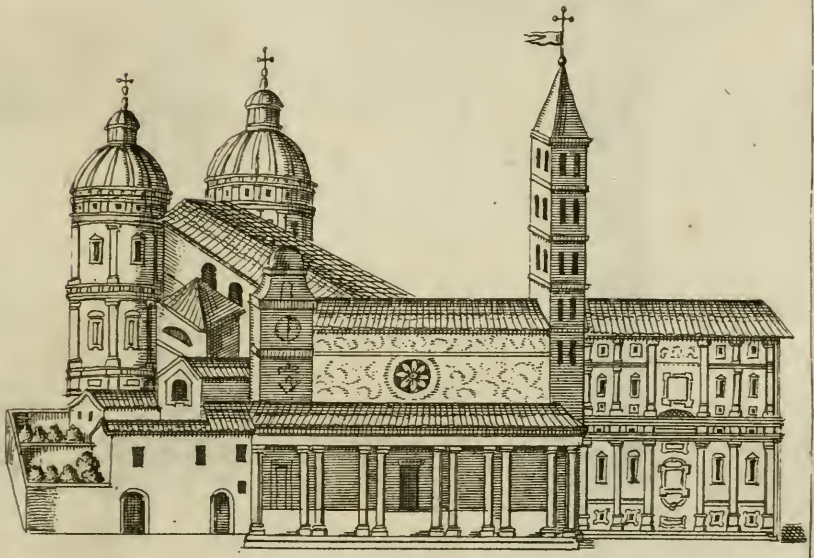

S^t. MARIE MAJEURE.

pag 121. 116.

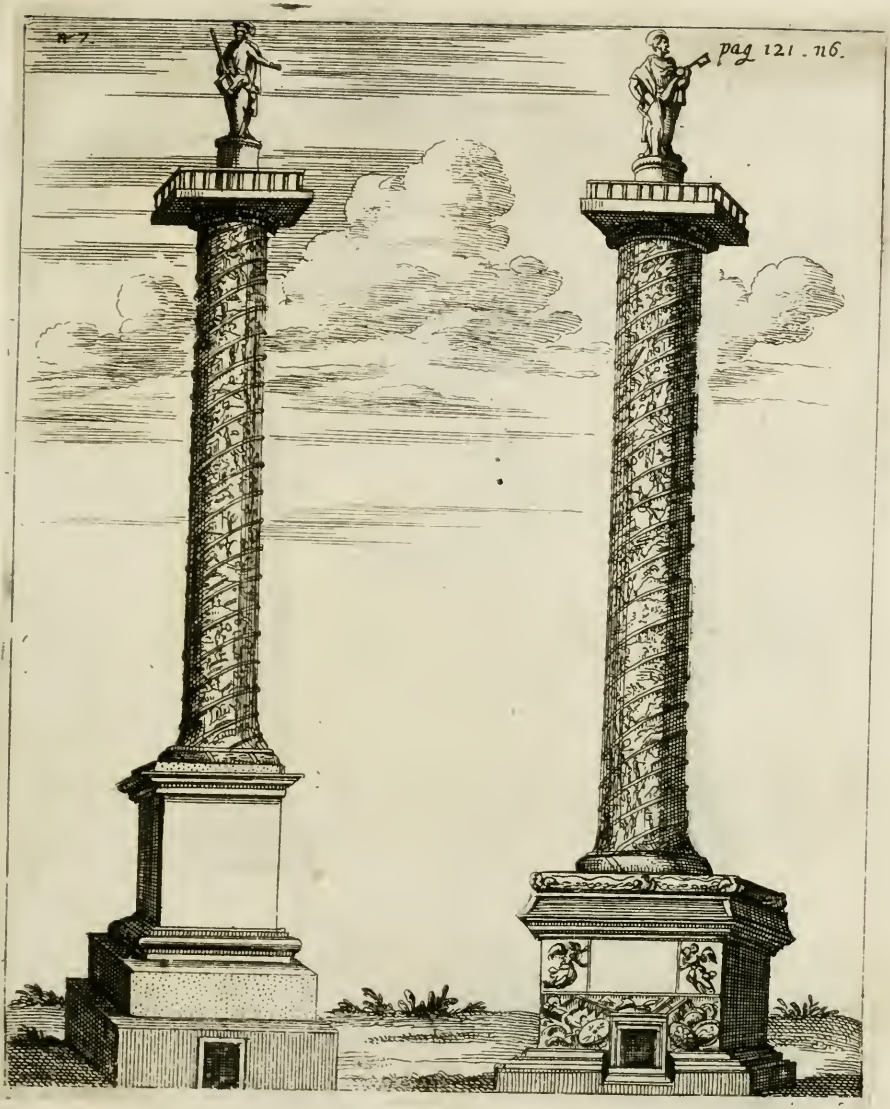

pag 121 N 8.

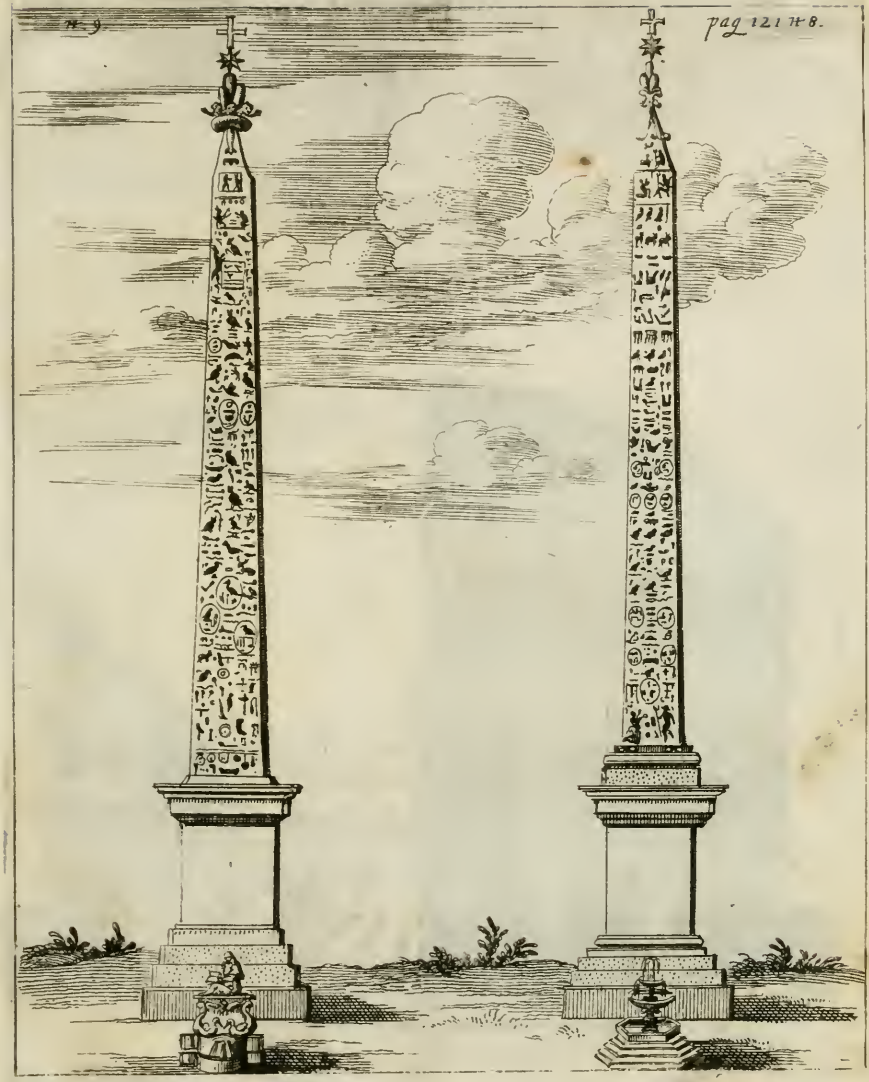

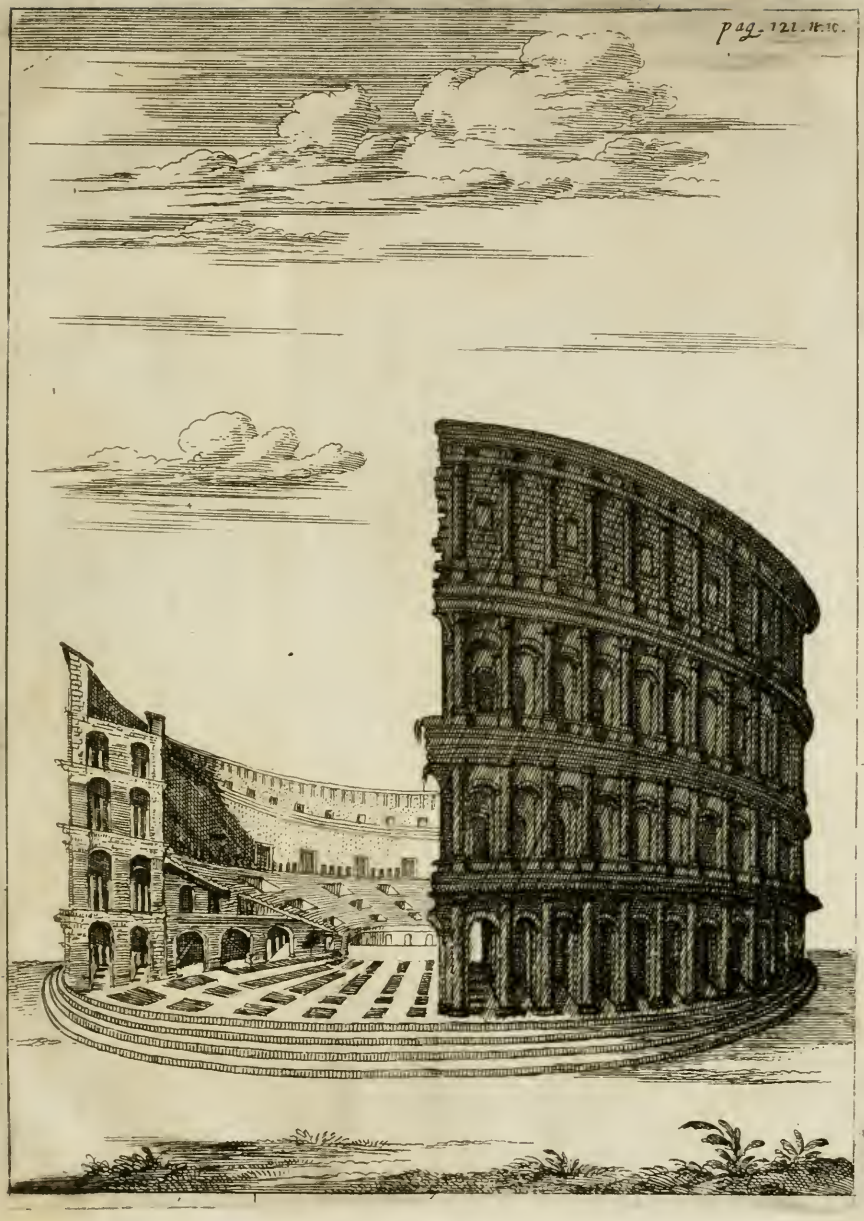

& de Sainte Marie Majeure, qui avec S. Pierre ſont les quatre Egliſes privilegiées. Voici le plan des quatre Egliſes & du château St. Anges avec les obeliques qui ce rencontrent devant les faces des dits Egliſes.

La jour de l'ouverture de la Porte Sainte du Iubilé étant venu, les Cardinaux deſtinez à faire la ceremonie, ſe rendirent par le Bourg St. Anges & par le Veſtibule, qu'on appelle BELVEDERE, au Vatican, ils ſe revêtirent de leur chappes de pourpre dans le lieu ordinaire, apres quoi ils prirent des Ornemens blancs convenables à leurs Dignitez.

Cela êtant fait les Cardinaux ſe feparerent & allerent en Cavalcade aux Egliſes, dans leſquelles ils devoient ouvrir les Portes Saintes ; le Cardinal Morigia, qui ne pût monter à cheval s'y rendit en caroſſe, cependant le Cardinal de Bouillon, revêtu des habits pontificaux accompagné de trois charvines de St. Pierre, de St. Iean de Latran & de St. Marie Majeure qui devoient le ſervir au lieu des trois Cardinaux qui auroient fait les fonctions de Prêtre, de Diacre, & de Sous-Diacre, ſi le Pape eût officié, il vint de la Sacriſtie dans la méme chappelles & paſſa à la têté du Sacre College, la Croix marchant devant ſon Eminence à la chapelle Pauline, où le ſacrement étoit expoſé.

Dans ce moment les Maîtres des Ceremonies diſtribuerent des Cierges aux Cardinaux qui les eux mémes porterent, pendant la Ceremonies leurs Eminences, ſe proſternerent enſuite pour adorer le Sacrement. Le Cardinal de Bouillon fit la méme choſe & fit ſa priére, laquelle étant achevée il encenſa à genoux, en entonnant l'Hymne, *Veni Creator Spiritus*, & les chantres en eurent à peine achevé le premier verſet, qu'ils s'eleverent tous, prirent leurs Maitres, & ſortirent de la chapelle Pauline par le grand degré pour aller en proceſſion par la grande ruë de S. Pierre juſques à l'obeliſque, & de là par la Gallerie juſques à la grande porte de la Baſilique du Vatican. Chaque Cardinal avoit ſeulement à ſa ſuite deux gentils-hommes, & ſon Candataire.

Lors qu'ils furent arrivez à cette Baſilique, le Cardinal de Bouillon monta ſur le Throne, qu'on lui avoit preparé, s'aſſit & ſe repoſa quel-

ques momens. Ce Throne n'estoit pas comme celui, qu'auroit eu le Pape, mais comme celui d'un Cardinal officiant. S'étant levé pour s'approcher de la porte Sainte, Monsigneur Caprara Regent de la Penitencerie luy presenta le marteau, le Cardinal Coleredo l'auroit presenté au Pape en qualité de grand Penitencier: le Cardinal de Buillon l'ayant reçû en frappa 3 fois la porte sainte, en chantant les 3 versets suivans, l'un aprés l'autre. *Aperite mihi portas justitiæ.* Ouvrez moi les portes de Justice. *Introibo in domum tuam Domine.* Seigneur, j'entrerai dans ta maison. Le troisiéme encore plus fort. *Aperite portas, quoniam nobiscum Deus.* Ouvrez les Portes, puis que Dieu est avec nous.

Les assistans répondirent au premier, *Ingressus ineas confitebor domino*; y étant entré, je me confesseray au Seigneur. Au second: *Adoraboad Templum tuum in timore tuo.* Rempli de la crainte je t'adorerai dans ton temple; & au troisiéme: *Qui fecit virtutum in Israel.* C'est lui, qui a operé tant de merveilles en Israel.

Le Cardinal de Bouillon remit en suite le marteau entre les mains de Monsigneur Caprara, & retourna s'asseoir sur son Thrône. On vit aussitôt tomber le mur, dont la Porte Sainte, qui ne s'ouvre que dans cette occasion, étoit maçonnée. Pour lors son Eminence s'eleva, il fit une priere, aprés quoi les chantres entonnérent le Pseaume, *Jubilate Deo, omnis terra &c.* Chantez à Dieu, vous toute la terre &c. Pendant qu'on

le

le chantoit, on retira fort vite toutes les pierres, & tous les débris de cette porte ; dont le fueil, & les battans furent en méme temps lavez & assuiez par les officiers de la penitencerie, avec des éponges trempées dans de l'eau benite.

Cette ablution finie le Cardinal officiant fit encore une autre priere convenable au sujet. Puis étant décendu du Throne. Il s'avança jusques à la porte Sainte, où Monsigneur Caprara lui presenta une croix avec un cierge allumé. Il prit la Croix de la main droite & le Cierge de la gauche, & s'étant mis à genoux sur le milieu de la fueil de la Porte sainte, il entonna le *Te Deum Laudamus* &c. Il se leva un moment aprés, puis il entra dans l'Eglise, & ayant remis entre les mains du Regent de la Penitencerie son Cierge, & sa Croix, il alla s'asseoir sur un autre Throne qu'on luy avoit préparé dans la chapelle du Saint Crucifix, où les Chevaliers de S. Pierre, & de S. Paul, à qui son Eminence recommanda trés serieusement bien garder les Portes Saintes, furent admis à luy baiser les mains; ils eussent seulement baisé les pieds du Pape s'il eût été present.

Cependant tous les Cardinaux entrerent dans l'Eglise marchand l'un aprés l'autre, chacun suivant son ancienneté, ils briserent en passant les jambages de la porte Sainte, les Evéques, les Penitenciers, & tout ceux du Clergé, qui assisterent à cette ceremonie suivirent immediatement aprés, & s'étant tous ressemblez, ils allerent dans la même ordre à la Chapelle du St. Sacrement, & apres y avoir adoré le St. Sacrement, ils en approcherent du grand Autel des Saints Apôtres, où le Cardinal de Bouillon representant le Pape reçût suivant le coutume tous les autres Cardinaux à l'obedience, & fit ensuite chanter les Vêpres. Le Cardinal y officia pour se preparer à la Messe solemnelle, laquelle il celebra le lendemain jour de Noël, dans la même Eglise, & à toutes ces autres solemnitez, où il fit les fonctions du Pape.

Les Vêpres, & toutes les ceremonies estant achevées, treize Cardinaux resterent au Vatican pour assister à la Messe de minuit, qui fut celebrée par le Cardinal Coloredo dans la Chapelle de Sixte.

Les trois autres Cardinaux Panciatici, Pamfilii, & Morigia firent l'ouverture des trois autres Basiliques avec les mêmes formalitez. On ne peut rien ajouter à la splendeur, & à la magnificence avec laquelle ces quatre Eminences s'acquitterent de leurs fonctions, non plus qu'à la pompe avec laquelle une ceremonie aussi rare, & aussi extraordinaire s'est faite.

Il faut remarquer que le 24 Decembre jour marqué pour l'ouverture de l'année sainte, on fit passer de bonne heure les gardes, & les autres troupes de la Garnison aux avenues du Vatican, du Quirinal de la Chancellerie & des quatre Eglises, afin de prevenir les desordres, qui pourroient arriver, aussi n'y en eut il aucun.

Le soir de ce jour on fit selon la coutume un souper au Quirinal. C'est un souper de devotion, qu'on appelle la Cêne. Douze Cardinaux s'y trouverent & allerent ensuite dans la Chapelle entendre les matines, & la Messe de minuit. Le jour suivant le Cardinal de Bouillon y celebra la Messe en presence du Sacre College.

Si la chose en valoit la peine, on trouveroit dans cette relation abregé des ceremonies, qu'on a pratique à l'ouverture de la porte Sainte, la matiere de plusieurs reflexions, qui feroient connoître en detail la ridicule du Jubilé, dont Rome fait tant le bruit, & de trophées dans le Monde. Mais le simple recit fait assez connoitre, combien de bagatelles, & de pertinences on trouve dans toute cette affaire, tout cela n'est dans le fonds qu'une veritable farce, où les Cardinaux jouent gravement leur personnages. On n'en dira rien d'avantage, on laissera le lecteur en liberté d'y faire ses reflexions sur le pied de tout ce qu'on a remarqué sur la Bulle d'Indiction publiée par Innocent XII. On se contentera de dire ici, que le Sacre College traita assez mal le St. Pere malade, sur les propositions, qu'il leur fit à cause de sa grande foiblesse; aparemment ces Eminences contoient sur la mort certaine du Pape dont l'âge avancé devoit succomber en apparence sous la grandeur de son mal. Ainsi ils le regarderoient deja comme mort, dépouillé par consequent de son droit de chef de l'Eglise, & de son infail

faillibilité pretenduë, ils ne s'attendoient point au retour de sa santé peut être y en a-t-il qui se repentent de leur precipitation & de leur dureté à l'égard du St. Pere. En tout cas les Cardinaux François auront encore quelque temps à ce morfondre à Rome avant l'ouverture du Conclave.

CONSIDERATIONS PARTICULIERES SUR LA BULLE DU JUBILE'

de la presente année 1700.

Publiée par le Pape INNOCENT XII. *le 28. de Mai 1699.*

LE Titre du Jubilé n'a rien d'extraordinaire. Le Pape moderne suit la methode de ses Predecesseurs. On le voit en effet attaché comme eux à faire valoir sa Jurisdiction absoluë, dans l'Eglise, sa Primauté, & sa Souveraineté, dont les Pontifes sont si jaloux. Mais on remarque en même temps, qu'il songe à l'augmentation de ses revenus par la grande recolte qu'il a cru, qu'il feroit dans ce Jubilé. C'est pour cela, qu'il a suspendu toutes les Indulgences, & qu'il les a attachées aux seules Eglises de Rome, marquées dans sa Bulle, comme on l'a déja remarqué. Il se conforme donc en toutes choses aux Maximes, & au Style de ses Devanciers. Il prend toutes leurs manieres hautaines, & arrogantes. Il parle, & regle tout sur les mêmes fondemens. On croit donc, qu'il est à propos de faire des observations sur cette Bulle, prise en gros, aprés quoi l'on passera au détail des choses, qui y sont contenues, & qui meritent quelque reflexion.

On void d'abord, que le Pape s'attribue le droit, & le pouvoir de publier le present Jubilé. C'est à dire, qu'il se déclare par cela même le Chef, & le Monarque absolu de l'Eglise en qualité de Vicaire de Jesus Christ, & de Successeur de St. Pierre. Voila comment les Evêques de Rome toûjours fiers, & orgueilleux s'attribuent des droits, & des prérogatives, qui ne leur appartiennent point. C'est ainsi, qu'ils ont trouvé le secret de s'acquerir un pretendu droit de prescription, & de possession, en vertu duquel ils parlent, & agissent comme Souverains. Cepen-

pendant on leur conteſte toutes leurs prétenſions, depuis le tems qu'ils ſe les attribuent. Le Proces eſt commencé depuis pluſieurs ſiecles. Il n'a pourtant pas encore été decidé par les ruſes, dont les Papes ſe ſont ſervi pour en éluder le Jugement. On a pourtant empeché la preſcription de courir en leur faveur par les fortes oppoſitions, qu'on a faites à toutes leurs entrepriſes. On en a dépoſé. On en a excommuniez. On en a chaſſé pluſieurs du ſiége Papal. l'Egliſe Gallicane croit les Papes ſoûmis au Concile. Choſes injuſtes, & mal fondées, ſi les Papes ſont les Vicaires du Seigneur, les Succeſſeurs de St. Pierre, & les Chefs de l'Egliſe de droit Divin, comme ils le pretendent. On voit neantmoins, qu'ils excrient ce droit de primauté abſolue, comme ſi elle étoit inconteſtable. Le Pape moderne en uſe comme les autres. Il publie un Iubilé par ſa Bulle pour l'année ſeculaire 1700.

Il eſt vrai, qu'il declare, qu'il le publie *du conſentement de ſes Venerables Freres les Cardinaux de la St. Egliſe Romaine.* Mais leur conſentement ne rend pas cette indiction plus legitime. On ſait, que les Cardinaux ſont les ſuppôts, & les creatures des Papes. Ils les font à leur fantaiſie. Ils tiennent toute leur grandeur de lui. Il eſt donc aiſé de ſuppoſer, que les Cardinaux s'accommodent facilement aux volontez des Papes. Ils ont intereſt à ſoûtenir ſa grandeur, & on ne peut point douter, qu'ils retirent leur portion du butin, que l'on fait ſur le Peuple Chrétien dans un Iubilé. Mais qui a donné au Pape & aux Cardinaux le pouvoir d'établir un Iubilé dans l'Egliſe, & de la publier à de certains temps fixes, & determinez? On poſe en fait, qu'ils ne l'ont point reçu de Dieu. l'Ecriture ne nous fournit aucun lieu, dans lequel on voye, qu'il ait fallu en inſtituer un dans l'Egliſe Chrétienne. l'Exemple de Moïſe eſt fauſſement allegué par les Papes. Il n'y a point de conſequence à tirer de la Loi de l'Evangile. Moïſe agiſſoit par le commandement expres de Dieu. Le Pape ne peut rien alleguer de pareil en ſa faveur. l'Hiſtoire de l'Egliſe ne nous apprend point, que les Chreſtiens aient rien pratiqué de pareil pendant 1300 ans. La premiere inſtitution, qui en a été faite, eſt de Boniface 8. à la fin du 13 ſiécle. Quel tître a-t-il eu pour authoriſer cette nouveauté dans l'Egliſe? Son avarice, & ſon orgueil. C'eſt ſous ces deux caracteres d'avare, & d'arrogant, que les Hiſtoriens nous le repreſentent.

Les Papes, qui lui ont ſuccedé, ont ſuivi ſes traces. Ils n'ont pourtant pas laiſſé de l'imiter. Cependant ils n'ont tous qu'un Droit purement imaginaire. C'eſt l'ouvrage de leurs ruſes, de leurs violences,

&

& de leur ambition. Si on a souffert, sans s' opposer aussi efficacément, qu'on le devoit, des usurpations aussi mal fondées, cela ne donne aucun titre valable aux Papes. On ne peut regarder cette grande lacheté d'un grand nombre de Chrétiens, que comme une sorte lethargie, qui a endormi les Peuples sur leurs veritables interests. Cependant cela n'acquiert aucun droit aux Papes contre les privileges essentiels de l'Eglise. C'est l'état, où se trouvent encore aujourd'hui ces Chrétiens abusez, que les Papes ont mis sous le joug. Mais ont ils droit pour cela d'établir des Iubilez, de les faire celebrer, & d'engager les Peuples dans l'Idolatrie, & dans la Superstition? On ne doit donc regarder le Iubilé-moderne, que comme la continuation de la felonnie des Papes, qui *se sont assis au Temple de Dieu, comme s'ils étoient Dieu*, quoi que dans la verité *ils s'élevent, & s'opposent contre ce qu'on adore comme Dieu.* C'est sous ce caractere, que St. Paul le represente 2 Thess. 2.

Mais c'est une chose remarquable sur ce sujet, que cette Primauté n'a jamais été pleinement, ni generalement reconnue par tous ceux, qui adheroient d'ailleurs à la Doctrine Romaine. l'Histoire nous le fait voir dans la personne de Philippe le Bel, Roi de France à l'égard de Boniface lui-mesme, l'Autheur du Iubilé. Ce violent Pontife s'avisa d'excommunier Philippe, qui ne vouloit point s'embarquer dans une Croisade que Boniface avoit publiée. Ce Prince en appella au Concile, & lui fit signifier son Appel maniere si accablante pour lui, qu'il en mourut quelques semaines aprés de désespoir. Philippe agissoit en cela selon les principes de l'Eglise Gallicane, laquelle soûtient, que le Pape est soûmis au Concile, & que le Concile peut deposer le Pape en certains cas. Le Concile de Bâle l'a defini de cette maniere en l'an 1442. Definition, qui doit estre fausse, & absurde, si les Papes sont, ce qu'ils pretendent. On ne voit pas mesme comment sauver Philippe le Bel de Sacrilége, & de l'impieté d'avoir fait empriſonner un Pape. Aprés tous les mauvais traitemens, qui lui furent faits par Siarra Colomne, & qui le firent mourir de desespoir.

Voicy la Medailles de Philippe le Bel Roi de France; il paroit en buste avec cette legende autour,

PHILIP. IIII. D. G. FRANC. ET NAV. REX. CHRISTIANISS.

Philippe 4. Surnommé le Bel par la grace de Dieu Roy de France, & de Navarre tres Chrétien.

Revers.

Le Pape Boniface 8. arrêté prisonnier à Anagni, & conduit à Rome avec cette legende.

JUSTE ET OPPORTUNE

Justement, & à propos.

Dans l'Exergue

1303.

Boniface 8. avoit excommunié Philippe le Bel, parce que ce Prince refusoit de se croiser pour le voyage de la terre sainte. Le Roi indigné de son insolence lui envoya signifier son acte d'appel au Concile futur par Nogaret & Siarra Colonne, lesquels l'arrêterent prisonnier, & le conduisirent à Rome, où il mourut de rage quelques semaines aprés l'an 1303.

On doit conclure de tout cela, que les Papes n'ont eu aucun droit d'établir le Jubilé dans l'Eglise Chrétienne. Il ne peut jamais être permis de faire un si grand changement dans l'Eglise sans le consentement, & sans l'approbation de toute l'Eglise. Il faut tout au moins qu'un Concile general examine l'affaire pour en juger, afin de ne rien faire de nouveau, qui ne puisse contribuer à l'édification des fideles. Il étoit fort possible, que bien des gens y trouvassent à dire, parce que l'Eglise s'en étoit passée long temps. La Religion aiant été reglée par la parole de Dieu, on doit s'en tenir regulierement à ses Ordres. On ne doit jamais se dispenser de l'obeissance à cet égard, parce que l'authorité de Dieu est absolue à l'égard des hommes. Il faut donc examiner une affaire de cette consequence avec toutes les précautions imaginables, afin de demeurer dans les termes du respect, & de l'obeissance, qu'on doit naturellement à Dieu. Un Pape pourtant s'attribue le Droit de faire ce changement, & d'établir une nouveauté dans l'Eglise, quoi que le Seigneur, & ses Apôtres eussent prescrit eux mémes la forme du Culte, qu'ils vouloient, que l'on presentât à Dieu. Cet audacieux fait la chose de son Chef, sans en consulter personne, comme s'il eut été le Maitre absolu de la Religion. Il faut tomber d'accord, qu'on void en tout cela un orgueil, & une arrogance insupportable.

C'étoit là aussi le caractere particulier de Boniface 8. Mais ses successeurs ont été dans les mémes dispositions que lui, comme cela se voit par le Jubilé moderne qu'Innocent 12. a publié. Il est certain que bien des gens ont crié contre cette nouveauté, comme on a veu en effet, que de tout temps, on s'est élevé contre les erreurs de Rome. On trouve encore dans l'Histoire les oppositions qui ont été faites contre le Purgatoire, & contre les Indulgences. On sait, que Wiclef, Jean Hus, Jerome de Prague, & Gerson lui-même, cet illustre & droite Chancelier de Parys, dont la destinée fut si malheureuse qu'aprés avoir tant travaillé pour la verité, qu'il mourut à Lion privé de tous ses emplois, reduit à la pauvreté, & exposé aux ambuches méme de ses ennemis, & plusieurs autres personnes considerables ont fait voir la fausseté des Doctrines Romaines, & ont montré au Public la sordide avarice des Papes. Et aprés tout il n'y a qu'à developper les

Hy-

Hypotheſes de Rome ſur tous ces articles pour en faire connoître la ridicule, & l'abſurdité.

Cependant ces fiers, & avares Pontifes plus attachez à leur interêt, & à leur grandeur qu'à l'édification de l'Egliſe, dont ils ſe diſent fauſſement les Chefs, n'ont pas laiſſé de paſſer outre, & de continuer, & les deſſeins qu'ils avoient formez pour ſoutenir leur puiſſance uſurpée, & le commerce honteux, qu'ils ont introduit dans l'Egliſe à la honte éternelle du Chriſtianiſme. La choſe eſt d'autant plus ſurprenante, qu'on ne peut aſſez reprocher aux Papes le ſcandale, que leur Banque dreſſée pour les Jubilez, a cauſé dans l'Egliſe. Ils ont veu au 16. ſiecle, combien de gens ont rejetté les erreurs, & les ſuperſtitions idolâtres de Rome pour rétablir la Religion Chrétienne dans ſa pureté.

Cependant ces opiniâtres Prêtres ſe ſont aheurtez à retenir les faux uſages qu'ils avoient établis, ou pour ſoutenir les uſurpations, qu'ils ont faites, ou pour augmenter leurs revenus. En quoi le Monde doit reconnoitre que ces faux Paſteurs ne penſent point du tout à l'edification de l'Egliſe, mais à leur interêt.

On ne peut point diſconvenir, que les plaintes, que l'on a faites en diverſe temps contre le Purgatoire, & les Indulgences, ne ſoient grandes, & importantes, qu'elles ne paroiſſent méme bien fondées. Ces deux Dogmes ont je ne ſay, quoy d'étrange & de rebuttant pour l'eſprit qui ne peut du tout point s'en accommoder. On ne ſait, comment accorder l'infinité du merite de Jeſus Chriſt, avec ces pretendues peines temporelles, qu'on doit ſouffrir dans le Purgatoire. Ce Threſor des Indulgences eſt compoſé de deux piéces ſi differentes, qu'on ne ſait comment les ajuſter, le ſurplus du merite du Seigneur, qui pouvoit racheter mille mondes, & qui pourtant n'en ſauve qu'un, & d'ailleurs les œuvres ſurabondantes des Saints, qui ſont au delà de ce qu'ils ſont obligez de faire pour être ſauvez. Il faut avouer, que toutes ces choſes ont quelque choſe de choquant. Joignez y encore le pardon de la coulpe & des peines éternelles, avec la reſerve des peines temporelles qu'il faut expier dans le Purgatoire. Qu'on y ajoute encore ce Million d'années de pardon, que les Papes ont attachées à la viſite des Egliſes de Rome, & que l'on peut gagner en un an. Tout cela a je ne ſai quoi de ſauvage, qu'il eſt impoſſible de digerer.

Les plaintes donc, que l'on a faites de tout temps à l'égard de toutes ces choses, étoient plausibles, & apparentes. D'ailleurs elles étoient faites par des gens habiles, capables d'en faire connoitre l'absurdité. Ils avoient du credit dans le monde. Bien des gens entroient dans leur parti. Il étoit donc juste tout au moins d'ouïr ces plaintes, & d'examiner les raisons, dont on les appuïoit. Ce que l'on disoit contre ces Dogmes, frappoit l'esprit. Cela suffisoit pour obliger d'y faire attention. Ils se sentent si-fort des reveries, & du fanatisme des Moines, que cela seul devoit embarrasser les gens. Il en faut conclure, (qui puisque les Dogmes selon les decisions des Papes étoient fondamentaux dans la Religion, & que cependant ils avoient quelque chose de monstrueux, qui rebattoit l'esprit, il étoit juste qu'on examinât ces articles avec tout le soin possible pour connoître l'erreur, & pour remettre à la verité dans tous ses Droits. C'est là du moins ce que les Conducteurs de l'Eglise devoient faire, s'ils aimoient la Religion, & s'ils pensoient de bonne foi au salut des Peuples, qui leur étoient commis.

Mais les Papes jaloux de leur grandeur, & attachez à leur interêt regarderent les Protestans comme leurs plus dangereux ennemis. Ils les proscrivirent par leurs Anathemes, & ne songérent plus qu'à s'en defaire par toutes les voyes de violence, qu'ils purent imaginer. On sçait, qu'ils firent deterrer les os de Wiclef pour les faire brûler, & qu'ils firent perir Iean Hus, & Jerome de Prague dans les flammes à Constance par les Ordres cruels & perfides du Concile même qui y étoit assemblé. Pour ce qui est des plaintes, & des remontrances faites par les Protestans, qui étoient les choses du monde les plus justes, & les plus raisonnables, ce Concile, & Rome même y eurent si peu d'égards, qu'on les negligea absolument. On pretendit, que tout cela ne devoit point être écouté, parcequ'il n'étoit que par des gens, que l'Eglise avoit declarez heretiques. Rome continua d'agir à son ordinaire, sans pudeur, sans pitié, sans menagement, sans aucun égard pour la verité, uniquement en vue de soutenir toutes ses usurpations. C'est ainsi qu'Innocent XII. en a usé dans l'occurrence du Jubilé, qu'il fait celebrer. Il n'a songé qu'à soutenir la grandeur de son siége Papal, & qu'à amasser de grands Thresors pour enrichir ses creatures par les moiens que le Jubilé lui en fournit.

Nous

Nous voicy la Medaille de Wiclef. Il paroit en buſte avec cette legende autour,

Re-

Revers.

Dans le Revers on voit un cercueil jetté dans le feu par des Moines & par d'autres gens de l'Eglise Romaine avec ces mots.

IMPIETAS ROMANA.

l'Impieté Romaine.

Dans l'Exergue.

1428.

Jean Wiclef Anglois de Nation écrivit & precha contre les erreurs de son siécle. Il fut mis par les Papes au rang des Heresiarques. Sa Doctrine fut cause qu'on l'envoya en exil, où il mourut dans la paroisse. Martin V. Pape fit déterrer son cercueil, & le fit jetter au feu en l'an 1428. En quoi ce Pontife fit connoitre l'impieté ordinaire de son Eglise qui trouble les cendres des morts & qui viole l'azyle mesme du tombeau.

La seconde Medaille represente Hierome de Prague. Il paroit en buste avec cette legende,

HIERON. PRAGENSIS.

Hierôme de Prague.

Revers.

Il paroit attaché au milieu des flammes avec cette legende.

CRUDELITAS CONC. CONSTANT.

La Cruauté du Concile de Constance.

Dans l'Exergue.

1416.

Hie-

Hierome de Prague étoit prisonnier pour la même cause que Jean Hus comme nous le ferons voir dans la suite. On le fit aussi brûler tout vif le 30. Mai 1416. Pogge Florentin, qui assista a ces deux executions de Iean Hus & de Hierome de Prague en écrivit à Æneas Sylvius qui fut depuis Secretaire du Concile de Bâle, & ensuite Pape sous le Nom du Pie second. Il rend un témoignage glorieux au courage, à la constance & à la fermeté de ces deux hommes qui moururent comme les victimes, l'un de la perfidie l'autre de la cruauté de ce Concile.

La Medaille suivante est celle de Jean Hus en buste avec cette legende.

CREDO UNAM ESSE SANCTAM CATHOLICAM ECCLESIAM.

Je croi qu'il y a une Sainte Eglise Catholique; & a côté de son Buste Jean Hus.

Revers.

Le méme Iean Hus attaché à un poteau au milieu des flammes, où il expire avec cette legende,

CENTVM REVOLV. ANNIS DEO REDO ROEM.

Dans cent ans revolus vous en rendrez conte á Dieu.

Dans

Dans le tour de Buscher, où il est attaché.

CONNAT. ET MI. CHI. 1415.

Ce qui veut dire que son supplice étoit contraire & à la nature & à la misericorde de Christ.

Jean Hus avoit été Disciple de Wiclef s'étant retiré en Boheme, qui étoit sa patrie, il y apporta avec luy les Ecrits de sa maistre & la doctrine; il precha donc contre les erreurs de l'Eglise Romaine en general, & sur tout contre celle des Indulgences du Purgatoire, du service en langue inconnue, du retranchement de la coupe, & contre plusieurs autres abus: les Prêtres, & les Moines ne marquerent pas de se soulever contre lui, & de l'accuser d'Heresie, mais les Bohemiens suivirent sa doctrine, & demeurerent attachez à l'Evangile, en renonçant aux erreurs de Rome. Cette dispute causa beaucoup de bruit dans l'Eglise, & ce fut en partie pour cela qu'on assembla le Concile d. Constance. Cette assemblé ne fut pas plûtôt fermée, qu'on resolut de citer Iean Hus pour y prendre conte de sa Doctrine, & pour y être Juge. Ce grand homme, qui avoit pris le Pape & l'Eglise Romaine à partie refusa de se presenter au concile par ce que le Pape, & tous les autres ennemis y presidoient & qu'ils ne pouvoit point douter qu'ils ne l'accablassent par leur injustices s'il se mettoit une fois entre leurs mains.

l'Empereur Sigiſmond, qui deſiroit de terminer ces grands differens pour mettre l'Egliſe en repos le fit ſolliciter fortement devenir au Concile & luy donna ſon ſaufconduit, on paſſe-port pour l'aſſurer de ſa viie & de ſa liberté Jean Huſs ayant des lettres, & le ſaufconduit de l'Empereur ſe rendit un Concile, où d'abord on le fit venir devant l'Aſſemblée, où il diſputa contre les erreurs de Rome; & ſoutint courageuſement ſa doctrine par l'Ecriture, le Concile ſelon la barbarie ordinaire de Rome le condamna à la mort en qualité d'Heretique & de Hereſiarque ce fut à cette occaſion, qu'il forma cet horrible décret, qu'on n'eſt pas obligé degarder la foi aux Heretiques, Decret, que l'on ſuit encore aujourd'hui par une perfidie digne de Rome Jean Huſs eut beau reclamer ſon droit en ſe fondant ſur le Paſſeport de l'Empereur; On paſſa outre à ſon execution, & il fut brulé vif en l'an 1415 le 6 Juillet, en preſence du Concile ce fut alors qu'il profera ces paroles, que l'on voit a l'entour du Revers, vous en rendrer conte a Dieu dans cent ans, car en effet cent ans apres Luther s'éleva contre les précheurs d'Indulgences, & les eſprits s'étant échauffez ſur les matieres les choſes en vinrent enfin juſques à cette grande ſeparation, qui s'eſt faite entre les Proteſtans, & l'Egliſe Romaine, & qui a diminué cette Egliſe à peu pres de la moitié, de ce qu'elle étoit autre fois au reſte les autres paroles, qni ſon au milieu de la Medaille à ſon revers marquent fort bien l'injuſtice & la cruauté de la mort que Jean Huſs ſouffrit en qualité de Martyr de la verité. Ce ſupplice & contraire au droit de la nature, & la miſericorde du Seigneur Jeſus Chriſt.

Mais ce Tître de la Bulle nous montre 2., quelle eſt la hardieſſe des Papes à debiter des Impoſtures. Le Pape moderne donne le nom d'univerſel a ſon Jubilé. Il addreſſe même ſa Bulle à tout le Peuple Chrêtien en general. A il oublié, qu'il y a une infinité de Chrêtiens, qui ne regardent point Rome comme Chef de l'Egliſe? Ne ſait il pas, qu'ils la conſiderent comme une Egliſe Heretique, Schiſmatique, & Apoſtate, aux ordres de laquelle par conſequent ils ne ſont point ſoûmis? Tous les Chrêtiens du rite Grec, Armenien, Cophte, Abyſſin, Maronite, &c. au moins pour la pluſpart ne ſont point ſoumis à Rome. On n'ignore pas, qu'elle fait jouër de fois à autre des Comedies pour faire croire, que ces gens reconnoiſſent le Pape. Mais on ſuit, qu'à la reſerve de quelques malheureux, que les Miſſionnaires de Rome ont gagnez par argent, tous les autres vivent

en schisme avec elle. D'ailleurs le Pape a il oublié, combien Rome perdit de Peuples, & d'Eglise au seiziéme siecle par la Reformation ? ses erreurs, & ses tyrannies avoient poussé la corruption à une si grande extremité, qu'il n'a pas été possible de demeurer en communion avec elle. Les Protestans ne reconnoissent Rome en rien. Ils sont les ennemis declarez de les Heresies, de son culte Idolâtre, & superstitieux. Ils ont pitié de l'ignorance, & de l'aveuglement de ses Peuples. Ils font même tout ce qu'ils peuvent pour les détromper de leurs faux préjugez, & pour les ramener à la pureté de l'Evangile. Ainsi le Jubilé du Pape n'est point universel. Il est particulier à l'Eglise Romaine.

Seroit-ce peut être, que les Papes prétendent, que l'on n'est Chrétien qu'autant que l'on est attaché au siége, & à la Religion de Rome? Autre erreur, qui n'a pas moins d'imprudence, que de fausseté. Car en effet il est si peu vrai, que la Religion Romaine puisse donner la qualité de Chrétien, qu'elle est au contraire la ruïne, & le renversement total du Christianisme. C'est, ce que l'on a justifié d'une maniere si forte, & si authentique, qne Rome ne se soutient plus que par la violence. Elle ne dispute plus. Mais elle arme les Princes, & les Peuples contre les Protestans. D'ailleurs on défie ses Docteurs de justifier les article de la créance Romaines sur les points controversez par des preuves tirés de l'Ecriture. On voit aussi. qu'ils chicannent autant qu'il leur est possible sur l'authorité de l'Ecriture pour l'en dépouïller, par ce qu'elle leur est absolument contraire, & qu'ils se jettent à corps perdu dans la forêt obscure, & ténébreuse de la Tradition pour soutenir les fausses & imaginaires prétensions de leur Eglise.

Mais comment le Pape peut il appeller son Jubilé universel, pendant que la celebration en est attachée à Rome seule, & à ses quatre Eglises stationnaires. A la bonne heure. Si le Pape eût publié le Jubilé, & s'il eut laissé la liberté aux particuliers d'en gagner les pardons chacun chez eux, cela eût eu quelques air d'universalité. Mais le Pape a la cruauté d'attacher les Indulgences aux quatre Eglises de Rome, qu'il lui a plu de choisir, d'obliger les devots d'entreprendre un long, & facheux voïage en hyver, & de suspendre toutes les Indulgences accordées a diverses Eglises, ou Communautez en plusieurs lieux de l'Europe.

Apres quoi il appella son Jubilé universel. C'est là sans doute une ex

extravagance prodigieuſe, qui ne ſert qu'à faire connoître ſon orgueil, & ſon extreme avarice. On ne comprend pas, comment le Monde ſe laiſſe tromper par un artifice auſſi groſſier. Car enfin Rome eſt toûjours incomprehenſible dans ſes manieres. Elle engloutit toutes ſortes d'abſurditez, & ne s'epouvante point des incompatibilitez, des oppoſitions même, qu'il y a entre ſes dogmes, ſoit en general, ſoit en particulier. Y a-il rien de plus ridicule, que le Tître, qu'elle ſe donne d'Egliſe Catholique Romaine? C'eſt à dire, que de ſon aveu même elle eſt univerſelle patticuliere. Elle ſe pretend univerſelle, puis qu'elle ſe dit Catholique c'eſt là l'uſage & la ſignification du mot de *Catholique*. Mais elle eſt Romaine. Elle n'eſt point Grecque, Abyſſine, Cophte, Proteſtants, &c. Et par conſequent elle eſt particuliere, car elle eſt Romaine.

Mais le Pape dira peut être, je ſuis le Paſteur univerſel. J'ai droit par conſequent de publier un Jubilé univerſel. S'il y a des Heretiques, & des Schiſmatiques, ils ne peuvent point affoiblir mes droits. On repond à cela, qu'il n'eſt Paſteur univerſel que dans ſon opinion. Il n'en a point le droit ni par l'Ecriture, ni par l'authorité de l'Egliſe, laquelle n'a pû même lui en conferer l'honneur, par ce que cela eſt contraire à la fondation de l'Egliſe faite par Jeſus Chriſt, & par ſes Apôtres. Quand il voulu s'en attribuer les prerogatives, on s'eſt oppoſé à ſes uſurpations. On lui a conteſté toutes ſes pretenſions, & toutes ſes entrepriſes. On l'a depoſé. On l'a excommunié. On l'a chaſſé du ſiege Papal. On lui a donné un ſucceſſeur. Il n'eſt donc point en poſſeſſion de ce droit. Il ne l'exerce que par fraude, par violence, par une uſurpation toute pure. Ainſi tout ce qu'il y a de Chrêtiens differens de l'Egliſe Romaine, n'eſt point obligé de deferer aux ordres du Pape. Il ne peut le prétendre qu'avec la derniere des injuſtices. On n'y doit avoir aucun égard.

Au reſte le Jubilé de Rome eſt un Judaïſme tout pur, non ſeulement à l'égard de ſon origine, & de l'inſtitution, que les Papes en ont faite, mais encore par la fixation, qu'on en fait à de certaines Egliſe de Rome. C'eſt là, comme autre fois, le Temple de Jeruſalem. Ainſi il eſt evident, que les Papes donnent le dementi formel à l'Ecriture ſainte, qui dit expreſſément Jean 4., *qu'on ne doit plus adorer ni à Jeruſalem, ni ſur la Montagne de* GARIZIM, *que les vrais adorateurs adoreront le Pere en eſprit, & en verité.* Les Papes veulent au contraire, que les ſervice ſe faſſe uniquement à Rome. Ils attachent

les pardons du Jubilé aux Eglises particulieres de cette Ville, qu'ils choisissent pour cela. Cela fait voir, que Rome ne se soucie point de corrompre la Religion Chrêtienne, & dans la creance, & dans le culte : qu'elle choque hardiment ses preceptes fondamentaux. Elle est donc veritablement apostate, & Antichrêtienne. Tout cela par le principe d'une honteuse avarice, & d'une ambition démesurée. Elle ne publie des Jubilez, & ne fait rien que dans la vue d'établir son injuste empire, & de profiter des dépouïlles des devots, qui sont assez du pres pour acheter ses Indulgences bien cherement.

Mais ce Tître du Jubilé fait voir encore, quelle est la hardiesse des Papes à attacher, la qualité de sainte à toutes les choses, dont ils s'avisent. Ils l'attribuent a de certains Païs, a de certains lieux, à des os, à descendres, à des reliques, à mille sorte de l'ambeaux, & de fatras, que l'on estime, & que l'onvenere dans l'Eglise Romaine jusques a l'idolatrie. Ils font la même chose de l'Année de leur Jubilé. Ce qui marque au moins une superstition folle, & insensée. C'est ainsi, que ces vieux Prêtres veulent s'égaler à Dieu en toutes choses. Dieu avoit donné le nom de sainte au Jubilé institué au 25 du Lev. Les Pape sont ses singes, & donnent le même nom à leur Jubilé. Cependant l'Apôtre reproche fortement aux Galates, *qu'ils observoient les jours, les mois, les temps, & les années. Je crains pour vous*, ajoute il, *que je n'aie peut être inutilement travaillé envers vous.* Ces observances étoient de la loi. La nature de cette œconomie le demandoit ainsi. Elle étoit toute charnelle & terrestre. Elle attachoit le Juifa des objets sensibles. Mais elle étoit toute typique, toute mysterieuse. Elle servoit a representer les choses à venir, dont elle avoit l'ombre, sans en avoir la vive image. On ne peut les rétablir apres l'abolition qui en a été faite par l'Evangile sans tomber dans une superstition condamnable. L'entreprendre c'est s'opposer formellement a l'ordre institué par la volonté de Dieu même expliquée par S^t. Paul dans les paroles, qu'on en a citées. C'est ainsi, que les Papes veulent faire les maîtres en toutes choses, & qu'ils se mettent même au dessus de Dieu. Et en effet ils ont changé la Religion Chrêtienne, qui est l'ouvrage du Seigneur, & de ses Apôtres. Voila comment ils forcent le Monde, & qu'ils l'obligent de dire, qu'ils accomplissent à cet egard la prediction a S^t. Paul 2. Thess. 2. dont on a parlé.

Il n'est donc point permis d'attacher ces idées de Sainteté aux jours, aux mois, aux années, à quoi que ce soit de terrestre, & de corporel.

Ce

Ce seroit ramener la Loi avec toutes ses ordonnances, qui ont cessé, & qui ont du être abrogées. Elles devoient faire place à la spiritualité du culte Evangelique, qui est un culte spirituel, & raisonnable: Mais c'est là l'usage ordinaire des Papes de bannir cette spiritualité pour rendre la Religion grossiere, & materielle en toutes choses. C'est, ce qu'on remarque en effet dans tout le service établi dans l'Eglise Romaine. Il n'a rien que de charnel, & d'exterieur. On a beau reprocher ce changement aux Docteurs de Rome. Ils ne veulent point s'en corriger. Au contraire ils augmentent tous les jours le nombre de leurs devotions fanatiques, & superstitieuses. La fausse subtilité des Moines toûjours portez à ces cultes grossiers, & à la bigotterie leur fait inventer à tous momens mille moiens nouveaux l'amusement, dont leur culte ensorcellent leurs devots. Ils croient même avoir charge de ceremonies propres à attirer les gens, quand ils augmenté le nombre de leurs pompes exterieures. On a souvent ouï dire à des Docteurs infatuez des maximes Romaines, que l'Eglise comme une bonne Mere, tendre, & soigneuse du salut des hommes, avoit adopté, autant qu'elle l'avoit pu, les ceremonies de Juifs & des Paiens pour les attirer plus facilement dans l'Eglise Chrêtienne. En quoi ces gens ont avoüé sans y penser peut être, que Rome a quitté la pureté de l'Evangile pour rétablir les vanitez, & les ombres du Paganisme, & du Judaïsme, qui avoient été abolies, & qui devoient être bannies en effet de l'Eglise pour jamais. Il est même certain, quel a grossierté de ce culte a fait de la peine aux habiles gens. Ils ont taché d'y faire trouver de grands Mysteres. On a là dessus les réveries de Durand sur les habits sacerdotaux, qui sont pleins à son avis d'une infinité de choses curieuses, que cet Autheur debite d'un ton grave, & serieux. Cependant elles sont ridicules, & font pitié a ceux, qui les lisent. Ce qui fait voir, qu'il est infiniment dangereux de s'écarter de la regle de l'Evangile. On ne manque jamais en ce cas-là de donner tête baissée dans l'extravagance, & dans l'illusion. L'esprit humain sépares & se perd tousjours dans le vanité de ses pensées.

Voila les reflexions generales, que l'on vouloit faire sur ce Titre de de l'Indiction du Jubilé. Il faut venir presentement à la Bulle même, & s'attachor aux choses singulieres, qui meritent d'y être observées.

D'abord on y trouve le style, & les manieres ordinaires des Papes, qui tout penetrez, qu'il sont d'arrogance & de fierté prennent pourtant un Titre d'humilité. Ils semblent marquer par là quelle est leur

modestie, & leur simplicité apparente. N'est-il pas étranges, qu'ils affectent cette fausse bassesse dans le temps, qu'ils se donnent injustement le Droit de faire des actes d'une authorité souveraine & absolue. On diroit en lisant cette Bulles qu'Innocent XII. a reçu de Dieu le pouvoir de regir l'Eglise, comme il lui plaît, de lui prescrire des cultes, des fêtes, tout ce qui peut engager les Chrêtiens dans une obeissance aveugle. On diroit même, qu'il a les Clefs du Ciel, & de la terre, du Paradis, & de l'Enfer. Il dispense les graces, & les Indulgences à son gré. Voila les actes de la grandeur, & de l'authorité la plus absolue, qui fut jamais. Cependant cet orgueilleux Pontife par le ton doux & humilié, comme s'il étoit en effet tout rempli de l'idée de son néant. *Innocent serviteurs des serviteurs de Dieu.* Voila comment ces hypocrites ont accoûtumé de se masquer aux yeux de monde. *Ils habits de brebis. Cependant ce sont des loups ravissans au dedans*, qui dechirent, & qui manquent les brebis du Seigneur, comme la chose est marquée Matth. 7.

On trouve à la fin de ce Titre, *Salut, & benediction Apostolique.* C'est le souhait ordinaire, que les Papes font toûjours à ceux, à qui ils addressent une Bulle. Mais on peut leur demander avec raison de quel droit ces faux Pasteurs se mêlent d'imiter le style, & la conduite des Apôtres. Ce sont les corrupteurs averez de la Doctrine de ces Saints hommes. On les en a convaincus à la face de tout l'univers. Le Jubilé ramené dans l'Eglise Chrêtienne, en est une preuve sensible. On a vû que S^t. Paul Col. 2. ne veut point, que *personne nous condamne pour la distinction d'un jour de fête, de la nouvelle Lune, ou du Sabbath.* Mais on peut dire, que ça été l'intention des Papes d'éteindre autant qu'ils l'ont pu toute la Doctrine Chrêtienne, en retenant neantmoins le nom, & l'apparence du Christianisme. Cette Doctrine celeste est incompatible avec l'empire, & la domination absolue, qu'ils exercent avec tant de hauteur, & si peu de fondement sur l'Eglise, qui est sous leur jurisdiction. La Religion Chrêtienne, & la Papisme sont deux choses absolument incompatibles. Si l'on fait regner Christ, & son Evangile, il faut, que Babylone tombe avec toutes ses fausses Doctrines, son culte idolâtre, & sa tyrannie Anti-chrêtienne. Le Pape moderne suivant les mauvaises traces de ses Prédecesseurs a la hardiesse de donner ici la benediction Apostolique d'un ton grave, comme s'il étoit en effet le successeur des Apôtres. Cependant il adopte toutes les erreurs de la foi Romaine, & on les trouve en effet dans sa Bulle. On ne com-

comprend pas, comment ces Docteurs de mensonge ont l'audace d'imiter les manieres des Apôtres, eux qui renversent l'Evangile de fond, en comble.

Ce qu'on pose à cet égard, que les Papes ont corrompu la foi de l'Eglise aussi bien que son culte, & son Gouvernement, est d'une incontestable verité, On ne prend pas le droit de l'affirmer, de ce que les Protestans ont justifié sur ce sujet dans leurs ouvrages contre l'Eglise Romaine. On le pourroit pourtant, si on vouloit, par ce que leurs plaintes sont bien fondées, & que leurs ouvrages sont pleins de preuves claires, & expresses, de ce qu'ils ont avancé sur ce sujet. Mais on se servira ici de deux argumens convaincans, qui justifieront cette verité. Le premiere est, que les Protestans n'étoient pas les premiers, qui avoient accusé Rome d'avoir corrompu le Christianisme. Quand on consulte l'Histoire Ecclesiastique, on y trouve les oppositions formées contre les entreprises de Rome, contre les erreurs, qu'elle vouloit introduire dans l'Eglise, contre toutes les nouveautez contraires à l'Evangile. Les Peuples ont suivi, la voix de ces Docteurs de verité, & on a vû des Nations, des Roïaumes, & des Provinces entieres se joindre à eux contre Rome. Les Vaudois, les Albigeois, les Picards, les Bohemiens, Wiclef, Jean Huss, Jerôme de Prague, Gerson lui même, dont on a parle, & une infinité d'autres n'ont point manqué de s'élever contre les erreurs de Rome. Ils les ont fait connoître au Monde, & leurs plaintes ont été reçuel. On s'est attaché à leur Doctrine contre les innovations, que Rome vouloit introduire dans la foi publique des Chrêtiens.

Il y a même ceci de remarquable, qu'on ne doit jamais perdre de vuë dans cette matiere, que lors que les Reformateurs commencerent à crier contre les erreurs de Rome pour demander le retablissement de la verité, leurs plaintes exciterent les Princes & les Peuples à penser tout de bon à remettre la Religion dans la pureté. Tout le Monde se mis en mouvement pour cela, & on donna ordre à des Docteurs graves, & éclairez d'examiner la doctrine generale de l'Eglise. On reconnut generalement, qu'il s'étoit introduit de grands desordres dans la créance, & dans le culte de l'Eglise. Il ne fut pas jusques aux Theologiens commis par Paul 3., qui aiant eu ordre de ce Pontife de travailler sur cette matiere, rapporterent, que l'Eglise avoit besoin de reformation, & dans son Chef, & dans ses Membres. On a les Avis de tous ceux, qui furent consultez sur ces importantes matieres. Les Princes, & les

Pre-

Peuples voïant les ſentimens des perſonnes habiles conformes à leurs propres penſées dreſſerent des articles de réformation dans l'eſperance de les faire authoriſer au Concile, qui fut aſſemblé à Trente. Leurs Memoires contiennent les mêmes choſes, que les plaintes des Proteſtans. On y trouve la Communion ſous les deux eſpeces, l'abolition du Culte des Images, & des Saints, le ſervice en langue entendue, le Mariage, des Prêtres, & pluſieurs autres choſes de pareille nature, qui étoient capables, quand on auroit une fois mis la main à l'œuvre d'emporter tout le reſte. Temoin en ſoit par exemple la reſidence des Evêques, que les Eſpagnols demandoient, qu'on declarât être de Droit divin, ce qui remettoit le Pape dans ſon ancien Droit, & le dépouilloit tout d'un coup de ſa pretendue Primauté.

Les Proteſtans n'étoient donc proprement, que les Echos, & les Interpretes des ſentimens, & même des ſouhaits de toute l'Europe. Tout le monde avoüoit leurs plaintes, & leurs griefs, & deſiroit de voir la Religion retablie dans ſa pureté. Ce qu'on a public de ces Memoires, dont on vient de parler, des Inſtructions données aux Ambaſſadeurs envoiez à Trente, & des Conſultations faites par des Theologiens ſages, habiles, & moderez, ſert d'Apologie à tous ce que les Proteſtans ont dit. Le rencontre de tant de Princes, d'Etats, de Peuples, d'hommes ſavans à demander tous la réformation, à marquer les erreurs, à propoſer le rétabliſſement de la verité, ne peut pas être conſiderée comme une choſe fortuite, adroitement excitée par le bruit, que les Reformateurs faiſoient par leurs prédications. La choſe étoit trop generale, & trop ancienne même pour n'être pas reconnue pour veritable, & bien fondée. On doit neceſſairement avoüer, que la corruption étoit entrée en effet dans l'Egliſe, & qu'il falloit remettre la verité dans ſes Droits. Ainſi l'on ne peut s'empecher de reconnoître, que les plains & des Proteſtans contre Rome étoient bien fondées, & qu'elles avoient au moins toute l'apparence de verité, qu'on pouvoit demander. Les Papes & leurs ſuppôts étoient directement accuſez d'être les Autheurs de toutes les Hereſies, & de tous les cultes Idolâtres, & ſuperſtitieux introduits dans l'Egliſe. On les en convainquoit par l'amas de toutes les plaintes bien circonſtantiées, qu'on avoit faire de tout temps contre les innovations. Ainſi l'on étoit obligé tout au moins d'ecouter les Proteſtans, de faire juſtice, & d'examiner les affaires

affaires avec une application digne de l'importance des choſes, dont il s'agiſſoit.

Il eſt vrai, que les choſes ont changé dans le Concile de Trente, & que l'on voit aujourd'hui les Papes plus puiſſant, & plus abſolus que jamais. Mais cela ne détruit point la juſtices des plaintes, & des accuſation des Proteſtans contre l'Egliſe Romaine, parce qu'on ſait, quelle fut la Politique des Papes, quels furent les reſſorts, & les Artifices, qu'ils firent jouër pour detourner les coup, dont ils étoient menacez, & qui leur eût été abſolument inévitable, ſi les Princes, & les Peuples euſſent perſeveré dans leurs ſages penſées pour la reformation de l'Egliſe. Les Papes trouverent le ſecret d'exciter des guerre inteſtines & des guerres étrangéres dans preſque tous les endroits de l'Europe. Ils échaufférent adroitement tous les mécontens, dont il, y a tousjours abondance dans tous les Etats. Ils appuyerent les pretenſions de quelques grands Seigneurs pour cauſer des révolutions capables d'occuper les Princes chez eux, & de détourner leurs regards de deſſus le Concile. Telle fut par exemple l'aſſiſtance ſecrete, qu'ils donnerent aux Princes de la Maiſon de Guiſe pour faire valoir leurs droits imaginaires ſur la Couronne de France. D'ailleurs ils répandirent de tous côtez leurs Troupes d'elite, les Moines, qui échaufférent les eſprits des Peuples contre les Proteſtans. On ſait, quel eſt le credit, qu'ils ont parmi le bas peuple pour le porter à la fureur, & au maſſacre. Ils ſe mirent à crier contre les Heretiques, & exciterent de grandes ſeditions, & des perſecutions de toutes parts contr'eux. C'eſt ainſi, qu'ils allumérent le feu de tous côtez, & qu'ils occuperent tellement les Princes, & les Peuples chez eux, qu'on ne penſa plus au Concile, & que les Papes eurent le moïen faire décider, tout ce qu'ils trouverent à propos pour l'affermiſſement de leur authorité.

Si les Princes, & les Peuples ont lachement abandonné le bon ouvrage, qu'ils avoient commencé, les Proteſtans n'en ſont pas moins bien fondez dans les reproches, qu'ils font à l'Egliſe Romaine. Tous les préparatifs de la reformation, les ſouhaits, les Memoires, les Inſtructions, &c. ſont la preuvé authentique de la juſtice de tous ces reproches, de toutes ces plaintes, de toutes ces accuſations des Proteſtans contre Rome. Les choſes ſont donc reſtées indeciſes, & la détermination, qu'on prétend en avoir été faite, eſt l'ouvrage la Partie accuſée. Perſonne ne peut être juge dans ſa

propre cause. Ainsi tout ce que le Concile de Trente peut avoir decidé est absolument nul. C'est un jugement rendu a huit clos, sans parties ouïes, par ceux, qui avoient interêt de prononcer, comme ils ont fait, où les affaires n'ont pas été examinées contradictoirement, & que Rome a fait rendre à sa fantaisie. On voit par l'Histoire, quel fut l'empressement, & quelles furent les violences des legats à se rendre les maîtres de tout dans le Concile. On sait d'ailleurs que toutes les decisions du Concile étoient envoiées toutes dressées de Rome, de sorte qu'on disoit tout haut en ce temps-là, que les Esprit venoit de Rome à Trente dans la valise d'un Courier.

Au reste ce honteux changement de ceux, qui avoient demandé la réformation, & qui sont devenus du depuis les persecuteurs des Reformez, est une marque de leur lâche foiblesse, du peu d'amour, qu'ils ont pour la verité, & du trop grand attachement, qu'ils ont pour leur propre grandeur. Ils lui ont malheureusement sacrifié tout ce qu'ils devoient avoir de plus cher au Monde, les droits de la Religion, leur salut, & celui de leurs Peuples. Rome a donc trouvé le secret de les endormir sur leurs plus grands interêts. Depuis ces temps fatal ils sont devenus les instrumens de ses cruautez, & les appuis de toutes ses usurpations, & de tous les changemens pernicieux, qu'elle a introduits dans la créance, & dans le culte de l'Eglise. Ils se forgent même sans y penser des chaînes, dont on se servira contr'eux pour les mettre dans un entier esclavage. s'Ils n'ouvrent enfin les yeux, & s'ils ne pensent à eux mêmes. Mais l'Ecriture nous apprend, qu'ils reprendront un jour la puissance, qu'ils ont donné à la Bête Cette grande prostituée, qui prend insolemment la voix, & les paroles des Apôtres pour empoisonner le Monde par ses fausses Doctrines, tombera sout la main vangeresse de Dieu, qui la punira de toutes ces iniquitez.

Quoi qu'il en soit les plaintes, & les accusations des Protestans contre Rome subsistent dans leur entier. Le Proces est intenté en bonne forme. Les pieces sont en état d'être mises sur le Bureau, comme on parle. Les Memoires preparez pour le Concile, où on devoit travailler pour la Reformation, subsistent dans leur entier. Ils avoient été dressez apres de grands exament, & de meures deliberations dans des Conseils sages, eclairez, habiles, sur lesquels on n'a point juge. Le Concile ne fut point libre. Les Legats du Pape ne firent que pour mander, que maltraiter tous ceux, qui vouloient traiter les choses

dans

dans les regles de l'equité, de la juſtice, & du bon ſens. On poſe donc en fait, que les Papes ne ſont que de faux Paſteurs, chargez d'être les Autheurs de toute la corruption, qui s'eſt gliſſée de longue main dans la créance, & dans le culte de l'Egliſe. Et par conſequent ils ne ſont point les ſucceſſeurs des Apôtres. Ils en imitent la voix. Mais ils ſont en effet les ennemis jurez de la Doctrine de ces Saintes Hommes divinement inſpirez.

Le ſecond argument dont on veut ſe ſervir ici pour juſtifier la verité des plaintes, des acculations, & des reproches, que les Proteſtans ont fait contre l'Egliſe Romaine, & ſes Pontifes, ſe doit tirer de la Methode, dont Rome s'eſt ſervice pour ſe tirer d'affaire. Les Proteſtans prétendoient, qu'on devoit juger de tous les differens, & de toutes les Controverſes par l'Ecriture Sainte. Cette parole ſacrée eſt reconnue pour divine par les deux Partis. La prétenſion des Proteſtans à cet égard eſt juſte, raiſonnable, bien fondée. Rome s'y eſt pourtant oppoſée ſous les faux pretexte de l'inſuffiſance, & de l'obſcurité de l'Ecriture d'une part, & de ſes droits imaginaires d'authorité, & d'infaillibilité de l'autre.

Tout ce qu'elle peut dire pour ſoûtenir ſes droits, eſt abſolument nul, par ce qu'il n'eſt fondé que ſur des imaginations toutes pures. Elle n'en peut apporter ni preuve, ni Tître vollable. Tout ce qu'elle a allegué juſques à preſent en ſa faveur, eſt ſuſpendu juſques à la fin du Proces, qu'on lui a juridiquement intenté. Tout ce qu'elle poſe contre les droits de l'Ecriture eſt faux, blaſphematoire, injurieux à Dieu, & à ſa Parole. Cependant Rome s'eſt attachée à cette controverſe, qu'elle a inventée pour eluder l'examen de tel erreurs. Il faut conclure de là, que Rome fuiant d'un côté l'examen de ſes Dogmes, & qu'embaraſſant de l'autre toute la diſpute par tout ce qu'elle dit contre les droits, & contre l'authorité naturelle de l'Ecriture, elle ne cherche qu'a gauchir, qu'a eviter la diſcuſſion des choſes pour ſe maintenir dans toutes ſes uſurpations au prejudice même de la verité.

Tout cela eſt injuſte, & contraire à la Religion, & fait connoître, que Rome eſt convaincue de la fauſſeté de ſes prétenſions. On voit en effet, que ſes Docteurs s'a heurtent continuellement à diſputer ſur les Droits pretendus de leur Egliſe contre l'authorité legitime, & naturelle de l'Ecriture. C'eſt, ce qui a même été pouſſé par une methode nouvelle dans ces derniers temps. C'eſt la Methode de preſcription,

par laquelle on a pretendu se défaire de toutes les objections des Protestans, sous pretexte qu'on n'est pas obligé d'entrer avec eux dans la Methode de discussion. C'est ainsi qu'ils ont voulu renvoier les Protestant *par fin de non recevoir*, comme on parle, parce qu'ils ont prétendu, qu'ils n'étoient pas recevables, puis qu'ils ont été declarez heretiques. C'est en consequence de ce faux principe, qu'on emploie aujourd'hui en France les moiens horribles de contrainte, dont on se sert pour forcer les gens à se faire Catholiques Romains avec une barbarie digne de Rome toûjours cruelle, & violente, capable des plus grandes fureurs. Tout cela dans le fonds, & dans la verité est la preuve authentique, & formelle de l'Antichristianisme de Rome, tout opposée aux Apôtres, *qui ne pouvoient rien contre la verité, mais pour la verité.* Au lieu, que les Papes ne font jamais rien pour elle, & qu'ils font toute qu'ils peuvent pour la faire perir, & pour l'etouffer. Qu'ils cessent donc de se glorifier d'être les successeurs des Apôtres.

Quand on jette les yeux sur la Bulle du Jubilé, qu'Innocens XIIe. a publiée, on y remarque une imitation assez raisonneble du style, & des manieres Apostoliques. On y trouve méme plusieur paroles graves empruntées des Prophetes, que ces saints hommes addressoïent autrefois à l'ancien Peuple. Celui, qui adressé cette Bulle, les assez ingenieusement en chainées dans son discours. Cependant on peut dire, que c'est la le succre, dont il couvres l'amertume des erreurs mortelles, & de toutes les fausses Doctrines, qui y sont répandues. Ce pretendu Pasteur œcumenique debute donc per considerations fort raisonnables sur la fragilité de la vie humaine sur les avis, que la Providence nous en donne dans la revolution des temps; & sur les exhortations, qu'elle nous addresse à cet egard d'elever nos pensées à la vie eternelle. Tout ce que la Bulle dit surce sujet, est orné de pensées, & d'expressions tirées de l'Ecriture, & appliquées assez heureusement. Jusques là c'est la voix de Jacob. Mais dans la suite on trouvé les veritables mains d'Esaü, c'est à dire, des mains de rapine, accoutumées à ravir la proïe, a la déchirer. Et en effet ce pretendu Pontife passe de cet sages, & belles reflexions à tout ce qu'il y a de plus sensiblement impur, de plus absurde, & de plus corrompu dans la Religion romaine. C'est ce qu'on a dessein de faire connoître au lecteur d'une maniere propre à le convaincre, & à lui faire connoître, que Rome est la source de toutes les erreurs mortelles, dont le Christianisme est inonde, & que le Pape moderne les renouvelle, & les confirme par la Bulle du Jubilé.

Tout

Tout le monde reconnoit parmi les Chretiens, que le temps de l'Evangile eſt un veritable Jubilé, un temps de joie, de triomphe, d'actions de graces, qui obligé les Chretiens à chanter ſans ceſſe des Cantiques, nouveaux à la gloire du Seigneur. C'eſt, ce que les Anges eux mémes ont appris à l'Egliſe, lors que le ſauveur vint au monde. *Gloire ſoit à Dieu*, diſoïent ils, *dans les cieux celeſtes. Paix en terre, & envers les hommes bonne volonté.* Tous les hommes en effet ſont obligez d'admirer les merveilles du ſalut, de la Grace, à ſe rejoüir dans le ſentiment du bonheur infini, que Dieu leur preſente en ſon Fils, & dont cet adorable ſauveur eſt la ſource conſtante, & perpetuelle. C'eſt, ce que le ſaint Eſprit avoit envue, lors qu'il exhortoit ſi fortement l'Egliſe a ſe rejoüir par la boucher des Prophetes. Cet jours de l'Evangile ſont des jours dejoïe, qui doivent mettre les fideles dans des tranſports perpetuels, & les porter à celebrer ſans ceſſe les louanges du Seigneur.

Les Papes devoient ſe contenter de nous marquer cette verité ſalutaire, & de deſigner certains jours, & certaines ſaiſons particulieres deſtinées a remettre devant les yeux des fideles ces grands ſujets de réjoüiſſance, qu'ils trouvent dans les Myſteres, qui nous ſont revelez ſous l'Evangile, afin que les fideles ſequiaſſent en la preſence de Dieu, & qu'ils entonnaſſent des cantiques de joie. La Providence enfournit ſans ceſſe des occaſions dans les ſujets, qu'on a de reflechir continuellement ſur les merveilles du ſalut. Cependant il ſeroit encore a propos d'avoir des jours extraordinaires marquez pour cela. Cet uſage pourroit avoir ſon utilité dans l'Egliſe. Seulement il faudroit prendre garde, que cet deſtinations de jours, & de temps ne de generaſſent pas enfin en ſuperſtition, comme la choſe n'eſt que trop poſſible parmi les hommes. Mais il y a deux choſes ſouverainement condemnables dans le jubilé, que les Papes ſe ſont aviſez d'etablir parmi les Chrétiens.

La premiere eſt le Jubilé lui méme, quoi qu'en puiſſent dire les Papes, & leurs Docteurs. La celebration d'un pareil jour étoit une choſe convenable aux Juifs, qui vivoient, ſous une Oeconomie de types, & de figures. Dieu les conduiſoit par ce chemin d'ombres, & d'enigmes pour leur donner quelque goût des Myſteres de la Grace, pour les porter à les deſirer, à les rechercher, à en hâter méme le temps, & la revelation par leurs ſouhaits. Cet biens étoient eloignez d'eux. Il étoit donc à propos de leur en donner quelque ſentiment,

afin qu'ils les provinssent par leur sainte impatience, & qu'ils en eussent même quelque espece d'avant goût. Il est certain cependant, que toutes ces grandes richesses ne devoient être de veloppées, que quand le Messie seroit manifesté. Et pàr consequent le vrai Jubilé ne pouvoit être celebré, que dans le temps heureux du salut. C'est, ce qui fait, que le temps de l'Evangile est un vrai temps de joïe, de triomphe, & d'exultation continuelle. Mais il ne demande plus comme autrefois la distinction des jours, des mois, de nouvelles Lunes, des Années, des Fêtes, ni des Sabbaths. On a rapporté cy-devant les paroles de l'Apôtre, qui sont expresses Col. 2. sur le sujet. Aussi l'Eglise, a vecu 1300 ans sans Jubilé, depuis sa fondation jusques au temps de Bonifaee VIII. Cet orgueilleux Pontife s'avisa d'introduire ce Judaïsme dans l'Eglise Chrêtienne. N'en faut il pas conclure, que cet établissement n'a pu se faire qu'au prejudice de l'ancienne coutume des Chrétiens? Son procedé dans cette rencontre n'accuse il par le Seigneur lui même les Apôtres, route l'Eglise primitive de n'avoir pas connu, ce qui étoit de l'edification publique, & de la consolation particuliere des fidéles Chrétiens? Il est donc impossible de regarder l'etablissement du Jubilé autrement que comme l'intrusion d'une fête, que le Seigneur, & les Apôtres ont regardée comme inutile, puis qu'ils n'ont pas trouvé à propos de l'etablir?

La seconde chose, qui fait connoître l'extravagance, & la fausseté du Jubilé, c'est, qu'on voit par les motifs, qui ont porté Boniface 8e. à l'instituer, que cet arrogant Pontife n'avoit envue, que sa Domination, & un sordide interêt d'avarice: S'il avoit eu veritablement le dessein de procurer l'edification publique il se fût contenté d'Exister les Chrétiens à la joïe. D'ailleurs il les eût l'assez dans la liberté de vaquer chez eux aux exercices de la pieté s'entretenans des sujets, qu'ils avoient de s'ejouïr en Dieu. Il eût exhorté leurs Conducteurs ordinaires, leurs Pasteurs de les mettre en état par leurs exhortations de remplir fidelement les devoirs, aux quels cette grande solemnité les engageoit. Mais il en attacha toutes les devotions à la Ville de Rome. Il marqua de certaines Eglises de cette fameuse Ville, dans lesquelles seules on pouvoit gagner les pardons, que le Pape accordoit par les Indulgences à ceux, qui visiteroient devotement ces Eglises.

On a fait voir par les choses, que les Historiens ont publiées de ce Pontifé insolent, qu'il avoit deux vices dominans en lui. L'un étoit

un

un Orgueil horrible. Il pretendoit être le Monarque universel de toute la terre, tant au temporel, qu'au spirituel. L'autre étoit une avarice épouvantable. Il cherchoit sans ceſſe les moient de s'enrichir. Tout lui étoit bon, pourvu qu'il contribuât à lui a masſer de grands threſors. Je regarda le Jubilé comme un moien propre à ſatisfaire les deux ardentes paſſions. Le Jubilé fit venir un nombre infini de gens de toute condition a Rome, des Têtes couronnées, des Princes, de grands Seigneurs, & une prodigieuſe quantité de Peuples. Tout cela ſe mit a ſes pieds, & vint rendre hommage au Pape, qui ſe voioit alors au comble de la joïe l'avoir tous les Chrêtiens hu miliez devant lui pour lui rendre leurs hommages. Par-deſſus cela il trouvoit encore le moien d'emplir ſes coffres du prodigieux tribut, qu'il tiroit des Pelerins, qui ſe rendoient a Rome. Les Peuples furent aſſez follement credules pour acheter a grands frais le vent, & la fumées que le Pape leur vendoit. Ils ſe contenterent de ſes vaines promeſſes, & vuiderent dans ſes Coffres les ſommes incroiables, qu'ils avoient eu ſoin d'apporter pour paier ſes pardons.

Tout cela ſe voit ſenſiblement dans le Jubilé moderne Innocent XIIe. invite l'Empereur, les Rois, les Princes, tous les Peuples de tout âge, & de toute condition à ſe rendre à Rome pour la ſolemnité du Jubilé ſeculaire, qu'il a publié par ſa Bulle d'Indiction. Il veut donc les voir à ſes pieds lui rendre les hommages, qu'il croit fauſſement lui appartenir. C'eſt ainſi, que ces vieux Prêtres pleins d'Orgueil s'elevent inſolemment au deſſus de toutes les Têtes couronnees. Et pour ce qui eſt du profit, qu'il pretend faire par le moien du Jubilé, on voit, qu'il attache les pardons à quatre Egliſes privilegiés de Rome, qu'il invite tous les Devots de ſa ſecte de ſe rendre à Rome pour y viſiter la ſainte Cité, les Parvis des Apôtres, que d'ailleurs il ſuſpend toutes les Indulgences accordées à diverſes Egliſes, & à diverſes Communautez de l'Europe. Tout cela prouve évidemment, que ce faux Pontife n'a point d'autre vue dans cette rencontre, que ſa grandeur, & le profit, qu'il pretend tirer de ſon trafic des Indulgences.

Le Pape entrant en ſuite dans la matiere du Jubilé pour préparer les Chrêtiens à cette grand fête, qui doit lui être ſi avantageuſe, appelle cette annee ſeculaire *une année venerable à toute l'Egliſe Catholique, laquelle*, ajoûte-il, *nous devons celebrer ſelon l'ancien uſage de nos Predeceſſeurs.* On n'a qu'a comparer ces paroles du Pape, avec ce qu'on

qu'on a démonſtrativement prouvé plus haut. L'inſtruction du Jubilé ne s'eſt faite qu'en l'an 1300. La choſe eſt inconteſtable par l'Hiſtoire. Boniface VIII. en a été le premier Autheur. Peut on dire avec quelque apparence de verité, qu'un uſage de quatre cens ans eſt un uſage ancien, un uſage venerable? On n'a qu'a lui oppoſer treize ſiécles anterieurs, qui commençent à la fondation de l'Egliſe. Les Chrêtiens ont vecu tout ce temps là ſans Jubilé. Boniface VIII. homme diſtingué par des Caracteres, qui ne lui font pas grand honneur dans l'hiſtoire, s'aviſe par de mauvais motifs d'avarice, & d'ambition d'etablir un Jubilé en l'an 1300. Et on viendra nous dire apres cela d'un ton grave, comme ſi la choſe étoit ſans difficulté, qu'on doit celebrer *cette année venerable à toute l'Egliſe Catholique ſelon l'ancien uſage des Predeceſſeurs.* On ne doit jamais parler de cette maniere, que quand on eſt ſur d'une veritable antiquité. On ne peut proprement appeller antiquité dans la Religion Chrêtienne, que ce qui eſt de la fondation de l'Egliſe, de l'inſtitution de Jeſus Chriſt, & de ſes Apôtres. La regle du Seigneur Matth. 19. eſt d'une eternelle verité. *Au commencement il n'en étoit pas ainſi.* Sur ce fondement, qui eſt inébranlable le Jubilé moderne n'eſt point ancien. Il n'eſt que de quatre ſiécles.

Voila comment les Papes trompent ordinairement leurs Peuples par des paroles pompeuſes, mais fauſſes, & illuſoires. C'eſt là le malheureux effet de l'authorité, qu'ils ont uſurpée dans l'Egliſe, & de l'infaillibilité, qu'ils s'attribuent. Ils donnent ſans pudeur une antiquité de quelques ſiécles pour une veritable, pour une ſure antiquité. Vincent de Lérins nous a donné là deſſus une regle, qui eſt d'une verité conſtante. C'eſt, que ce qui toûjours été cru de tous en tout temps, doit être conſideré comme une verité certaine, qu'il faut embraſſer. La raiſon en eſt, que ce qui a été cru de cette maniere, de tous, toûjours & en tout temps, doit être d'une verité certaine, & abſolve. Il doit être dés le commençement, de la fondation même de l'Egliſe, & de la Religion. Dieu a donné la Parole à ſes fideles pour leur inſtruction. Mais il leur a promis en même temps ſon Eſprit de verité. Il n'eſt donc pas poſſible, que la verité periſſe, & que l'erreur prevale pour s'etablir generalement dans l'Egliſe. Il arrivé aſſez naturellement, que des particuliers tombent, dans des penſées fauſſes, & contraires à la verité de la Religion, qu'ils les embraſſent, & qu'ils y adherent. Mais l'Egliſe ne peut point ſe laiſſer ſurprendre tout entiere

tiere des erreurs mortelles. Il eſt certain, que la verité ne demeure jamais ſans temoins, & ſans temoignage. Il eſt impoſſible, que toute l'Egliſe tombe dans l'apoſtaſie. Cela n'eſt point du tout de l'ordre de la Grace.

Si l'on pouvoit juſtifier, qu'une erreur eût ſubſiſté parmi les Chrêtiens depuis la fondation de l'Egliſe, il faudroit ſuppoſer en même temps, que la promeſſe que Dieu lui a faite, *d'être toûjours avec elle juſques à la conſommation des ſiécles*, Matt. 28. ſeroit trompeuſe, & illuſoire. C'eſt ce qui ne ſe peut dire ſans blaſphéme. Il en faut donc conclure, que la veritable antiquité d'un Dogme conſiſte dans ſa ſubſiſtence, & dans ſon invariable durée depuis la fondation de l'Egliſe juſques à nos jours, lors qu'il a été cru par ce qu'on appellé l'Egliſe, parce qui paroît au Monde ſous ce Nom. Toute autre antiquité eſt fauſſe & trompeuſe. Cela poſé il eſt certain, que les Papes, & leurs Docteurs trompent leurs Peuples par une fauſſe, & vaine antiquité. Ils ont accoutûmé de maſquer de cette maniere tous leurs Dogmes nouveaux, intrus dans l'Egliſe. On leur demande, qu'ils établiſſent une bonne fois l'antiquité pretendue de leur créance. La choſe eſt bien aiſée, ſi la veritable antiquité eſt pour eux. On a l'Ecriture, qui eſt la ſource de la verité, l'ancienne révelation, ſur laquelle la Religion eſt fondée. Mais on n'allegue jamais qu'une fauſſe antiquité, qui n'eſt que de quelques ſiécles, dont on marque le commencement avec preciſion. Le Jubilé moderne en eſt une preuve palpable.

On voit auſſi, que Rome jette ordinairement la diſpute ſur une baſſe antiquité, dont on demontre l'erreur, & l'abus. Jamais elle ne veut entrer dans la diſcuſſion de l'Ecriture, qui eſt pourtant la marque aſſurée de l'antiquité. L'antiquité de Rome eſt donc une fauſſe antiquité. On trouve en effet dans l'Hiſtoire la date de toutes les erreurs, que nous lui reprochons. Tout cela s'y voit fort diſtinctement, & fort clairement. Le 4e, & le 5e. ſiécle ouvrirent la porte à toutes les nouveautez, qu'on a fourrées du depuis dans l'Egliſe, l'invocation des Saints, les ſervice des Images, la veneration des Reliques, le Purgatoire, les Indulgences, la preſence qu'on appelle réelle du Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie, la Tranſſubſtantiation, le retranchement de la coupe, l'inſtitution des vœux monaſtiques, le ſervice en langue inconnue, l'interdiction des viandes en de certains temps de l'année, les pelerinages, les prieres par conte, mille autres doctrines fauſſes, erronées, contraires à l'Evangile, qui renverſent abſolu-

ment la Religion Chrêtienne. Tous les siécles ont été plus ou moins fertiles en erreurs. Mais chacun d'eux en a introduit quelqu'une dans l'Eglise. On trouve le temps de leur naissance marqué fort distinctement dans l'Histoire.

Les Docteurs de Rome se sont épuisez en sophismes, & en fausses subtilitez pour établir leur pretendue antiquité du mieux qu'il leur a été possible. Ils ont rempli le Monde d'une infinité de volumes sur cette matiere. Cependant leurs efforts ont été inutiles jusques à present. On a ôté à tous leurs Dogmes le faux Masque d'antiquité, dont ils les couvrent ordinairement. On a marqué par des preuves incontestables l'origine de tous leurs Dogmes. Il est impossible d'en ignorer la nouveauté, les progrés, l'établissement les oppositions mêmes, que des personnes graves, habiles, jalouses de la verité ont faites à tous ces changemens. C'est ce qu'on a fait en particulier du Jubilé, dont il s'agit aujourd'hui. Rome est forcée d'avouër, malgré qu'elle en ait, que son établissement n'est que de quatre cens ans. Qu'Innocent XII. efface donc de sa Bulle le terme de *Venerable*, qu'il attribue à l'année seculaire de son pretendu Jubilé. Il fonde ce Tître sur l'ancien établissement, imaginairement, & faussement ancien, que ses Predecesseurs en ont fait. Car apres avoir examiné les choses avec un peu d'attention on trouve, que l'Eglise s'est passée du Jubilé pendant treize siecles, & qu'il n'est institué qu'en l'an 1300. Terme bien court, & de tres-petite étendue pour lui donner l'epithéte de *Venerable par un ancien usage*. Cela seul est capable de faire connoître le ridicule de l'antiquité fantastique, & imaginaire du Jubilé de Rome. Ce qui fait voir l'abus, & la tromperie, dont les Papes abusent leurs devots. C'est ainsi, qu'ils ont detourné les Chrêtiens de la verité de la foi, & de la pureté du service, que Dieu a recommandé aux fideles par la parole de l'Evangile.

Le Pape invite en suite tous les Chrêtiens *d'accourir de tous les bouts de la terre pour visiter la sainte Cité, qui est le siege de St. Pierre.* Voila des paroles d'exhortation, qui marquent sensiblement l'orgueil & l'arrogance épouvantable de ce faux Pasteur. Dans le temps, qu'il foule aux pieds la verité de l'Evangile, ce qu'il y a de plus venerable, & de plus sacré dans la Religion, les Peuples, mêmes les grands du Monde, & que pour s'enrichir il ne pense qu'à piller les Bigots de sa communion, il prend cet air d'authorité devote, comme si en effet il s'agissoit de distribuer les riches thresors de la Grace. N'est il pas

étrange

étrange, que ces vieux Prêtres aïent la hardieſſe d'appeller à Rome tous les Chrêtiens des derniers confins, même de l'univers? Qui leur en a donné le droit, & le pouvoir? Pourquoi leur parlent ils d'un ton fier, & orgueilleux, comme s'ils étoient les Maîtres abſolus de la foi, du ſervice & du gouvernement de l'Egliſe? Les brebis du Seigneur écoutent ſa voix. Mais elles ferment l'oreille à la voix de l'Enchanteur.

Les Papes n'étoient originairement que les Paſteurs de Rome. Ils en ſont devenus enſuite les Evêques, lors que ces tîtres de grandeur eurent été établis dans l'Egliſe. Le Concile de Nicée leur donna l'un des cinq Patriarchats, qui furent erigez dans cette celebre aſſemblée. Rome eût pour ſa juriſdiction les Villes ſuburbicaires. Conſtantinople, toutes les Egliſes Grecques. Antioche, celles d'Orient, Alexandrie, celles d'Egypte, & Carthage, celles d'Afrique. Jeruſalem fut laiſſée dans l'uſage de ſes anciens droits. On n'y toucha point. Mais il faut remarquer là deſſus, que le Concile établit les cinq Patriarches égaux. L'un n'avoit point de préeminence, ni de Primauté ſur l'autre. Il eſt vrai, que dans la ſuite Rome, & Conſtantinople prétendirent à cette ſuperiorité, & qu'elles ſe l'attribuerent alternativement par leur ſéule uſurpation. Phocas le parricide, qui avoit fait mourir ſon Maître l'Empereur Maurice vuida le Procés en faveur de Boniface III. Mais ce Tître n'eſt que du 7e. ſiécle au commencement, & d'ailleurs il fait honte à Rome, puis que c'eſt le preſent d'un infame meurtrier. Si depuis ce temps là les Papes ſe ſont conſervé l'uſage d'une puiſſance illegitime, leur droit n'en eſt pas mieux fondé pour cela. Ils n'ont rien que ce qu'ils ont envahi. On a refuſé de les reconnoître en cette qualité. On s'eſt vigoureuſement oppoſé à leurs pretenſions. On en trouve les actes dans les Hiſtoriens publics. Cependant ils ont ſi bien fait, qu'ils ont enſorcelé le Monde à cet égard. Tout ploie lachement ſous leur joug. La France même, qui les ſoumettoit autrefois au Concile par ſa Theologie, commence à flechir le genou, & a reconnoître leur ſuperiorité, leur indépendance, leur pouvoir. Leur proſperité preſente les enyvre. *Ils parlent comme haut elevez*, avec un orgueil accompagné d'inſolence, Pſ. 73. C'eſt ce qui ſe voit dans la Bulle d'Innocent XII. Qu'il efface le mot de Chrêtiens en general, qui ſe trouve dans ſa Bulle. Qu'il ſe contente de parler aux Peuples de ſa communion. C'eſt à eux ſeuls, qu'ils ont droit de commander, puis qu'ils ſont aſſez lâches pour ſe ſoûmettre à ſon empire.

Au reste cette exhortation est conçue en des termes si pompeux, que l'on s'attend assurément à quelque chose de grand, d'extraordinaire, de magnifique, d'avantageux, & d'eclatant. Et en effet puis que le Pape se dit le Vicaire de Jesus Christ, & le successeur de St. Pierre, le Lieutenant de Dieu sur la terre, n'a t-on pas droit de croire, qu'il prépare de grandes choses à ses devots, & qu'il les appelle à les venir contempler pour se remplir de magnifiques idées! Toute cette belle invitation aboutit néantmoins à leur faire *visiter la Sainte Cité, qui est le siége de St. Pierre.* Voila une chute bien precipitée, peu conforme aux grands termes, dont il s'est servi.

On ne peut assez s'etonner de la folle presomption des Papes d'amuser les Chrêtiens par d'aussi grandes impertinences, que celle qu'on trouve ici. Qui a appris à Innocent XII., que Rome est la Sainte Cité? Rome qui est la grande Paillarde, la Prostituée de l'Apocalypse, souillée de mille erreurs abominables, convaincue d'impuretez monstrueuses sans nombre, d'Idolatrie, de tyrannie, de superstitions, d'usurpations, & d'une infinité de crimes enormes, qui pille le Monde par ses rapines, qui est gouvernée par des monstres d'Orgueil, & d'impudicitez horribles, au milieu de laquelle se commettent tous les jours par ceux, qui en sont les Prelats, & les principaux conducteurs, des choses si atroces, qu'on n'ose pas même les nommer, qui se gouverne par des vues de politique mondaine, qui sacrifie tout à son ambition, qui fait regner l'ignorance dans l'Eglise, qui étouffe les lumieres de la verité, & qui bannit l'Evangile de toutes parts. Est celà cette ville sainte, qu'on doit souhaiter de voir. Il n'y a point de ville au Monde, parmi les Nations mêmes les plus Barbares, qui soit chargée du fardeau de tant iniquitez. Rome païenne, sous ses Empereurs corrompus n'a jamais approché de l'horreur de Rome moderne sous les Papes, & sous les Cardinaux. Voila pourtant la Cité, qu'Innocent appelle sainte. Est ce qu'il veut, que les Chrêtiens soient les temoins de toutes les abominations de cette Babylone, qui est la grande Cité? Il faut avouer que les Papes croient, que les Chrêtiens sont bien stupides, & bien abbrutis.

Mais de quoi s'avise le Pape de parler de visiter cette pretendue sainte Cité? Sur quoi fondé invite-t-il les Chrêtiens à l'aller voir? Son invitation est fondée sur une pure vision. L'Euangile ne veut plus de lieu determiné, non plus que de jours ou de Mois. *Les vrais adorateurs adorerent la Pere en esprit, & en verité.* Jean 4e. on nevoit point, qu'il

qu'il nous soit parlé d'un certain lieu plustôt que d'un autre par les Apôtres. On sait bien, que saint Paul nous parle de la Jerusalem d'enhaut, & de la Canaan celeste. Mais les épithetes, qu'il y ajoute elevent nos esprits a des objets differens de tous ceux, que les hommes ont ordinairement en vue. Du reste nous apprenons du même Apôtre, que nous n'avons point ici bas de Cité permanente. La Ste. Cité, que nous attendons, est dans les Cieux. St. Jean en fait la description au 21e. de Apocalypse, & la nomme Jerusalem la sainte pour l'opposer à la Jerusalem terrestre, ou Dieu habitoit parmi les Juifs. Voila comme les Papes sont opposez en toutes choses a la Doctrine de l'Euangile, & qu'ils rétablissent le Judaïsme, que les Apôtres avoient aboli.

Le Pape voulant marquer la raison de cette sainteté, qu'il attribue à Rome, ajoute, que *c'est le siége de St. Pierre*. Mais c'est fonder une vision sur une chimere. On pose en fait ici, que St. Pierre n'a jamais été à Rome. Il n'en a jamais été Eveque. Cet emploi étoit incompatible avec la charge d'Apôtre, qui le rendoit, comme tous ses Collegues dans l'Apostolat, Evêque œcumenique, chargé du soin de toutes les Eglises. Les Apôtres étoient tous établis pour vaquer à la conduite, & à l'instruction de l'Eglise en general sans pouvoir être attachez à aucun lieu particulier. C'étoit à eux à gouverner l'Eglise, à la fonder par l'Euangile, à l'Instruire, & à la mettre dans la voie du salut. Ils ne pouvoient être Apôtres, & Evéques, c'est a dire, Surveillans de quelque Troupeau particulier pour le gouverner en qualité de Pasteurs. De plus la charge d'Evêque de Rome ne s'accordoit point avec le Ministere de la Circonsion, qui étoit confié à Pierre comme celui du Prepuce à Paul Gal. 2. Il eût renoncé par là à son emploi, qui consistoit à precher aux Juifs pour les convertir à l'Euangile. Si St. Pierre eût été Evêque de Rome, il eût été Evêque des Gentils. En cela il eût usurpé la commission de son Collegue. Il faut donc conclure, que ce prétendu siége de saint Pierre en qualité d'Evêque de Rome, est une fausseté toute manifeste, inventée à credit par les Papes.

On peut pousser la chose plus avant, & soûtenir sans détour, que St. Pierre n'a jamais été à Rome. On sait bien, que quelques Autheurs anciens ont dit le contraire. Mais on sait aussi, qu'ils n'ont point été contemporains de cet Apôtre, & qu'ils n'en ont parlé que sur la foi d'autrui. Leur temoignage n'est donc pas decisif en cette rencontre. Et en effet on a du moins des presomptions tres fortes, pour ne pas di-

redes preuves, tirées de plusieurs choses, que St. Paul touche dans ses Epîtres, par lesquelles il paroit, que St. Pierre n'avoit pas été à Rome du temps, que cet Apôtre y fut conduit prisonnier la premiere fois, & qu'il comparût devant Neron. Personne ne savoit, quelle étoit la nature de son affaire. Les Juifs de Rome, à qui cet Apôtre en parle, temoignent même, qu'ils n'oïent point ouï parler de lui, qu'aucun des freres ne leur en avoit rien écrit, que du reste ils savoient, que l'on contredisoit de toutes parts à la secte, dont il faisoit profession. Il se plaint ailleurs, que personne ne l'a assisté dans sa premiere défense. Quelle apparence, que si St. Pierre eût été Evêque de Rome, les Juifs de cette grande ville eussent été aussi peu instruits de l'Evangile, & des affaires particulieres de Paul contre leur Nation? Comment se fût il pu faire d'ailleurs, que St. Pierre eût ainsi abandonné son Collegue dans le besoin?

Le Pape Pie second, autrement Æneas Sylvius Picolomini, jadis Secretaire du celebre Concile de Bâle, connoissoit l'histoire de l'Eglise de Rome, à peu prés aussi bien qu'Innocent XII. son grand savoir le fit monter sur le Thrône Papal. On trouve une chose remarquable sur ce sujet dans son Epître 301. Le recueil s'en trouve dans ses œuvres. Il dit donc, qu'*avant le Concile de Nicée, chaque Eglise se gouvernoit par elle même, & qu'on avoit peu d'egards pour Rome.* Comment cela se peut il dire, si St. Pierre avoit été Evêque de Rome? Est-ce, que la Dignité, que ce siege Episcopal eût tiré d'avoir été le siege de cet Apôtre, ne l'eût pas rendu venerable à toute l'Eglise? Comment Pie Second a il ignoré une chose, qui faisoit toute la gloire de Rome? S'il ne l'a pas ignorée, comment peut il assurer, qu'avant le Concile de Nicée on avoit peu d'égards pour Rome? N'auroit-il point su, qu'il étoit en qualité de Pape Successeur de St. Pierre? Il faut donc avouër, que Rome n'a presentement qu'un Droit usurpé, qu'elle le fonde sur une fausseté notoire, & que ceux, qui l'iront visiter en qualité de siege de St. Pierre, se tromperont grossierement.

Apres cette belle entrée de discours le Pape expliquent à ses Devots, ce qu'ils doivent trouver d'avant ageux à Rome. Il leur marque les exercices preparatoires de pieté, qui leur sont necessaires pour les mettre en état de recevoir les biens, qu'il leur fait esperer par sa Bulle du Jubilé. Il leur parle donc *des Thresors celestes, qui leur sont acquis par les merites du Fils eternel de Dieu, qui est nôtre Seigneur Jesus Christ,*

Christ, & par ceux de tous les saints, par ce qu'ils vont être ouverts aux pecheurs repentans.

Si par les merit & du Seigneur il falloit entendre, ce que tout le Monde entend ordinairement, s'avoir le prix de nôtre salut païé dans sa mort, prix capable d'appaiser Dieu, & de nous décharger des peines, qui sont dues à nos pechez, le Pape auroit dit un grand mensonge, quand il pose, *que ces Thresors vont être ouverts.* Car effet ces Thresors sont ouverts depuis la predication des Apôtres dans le Ministre de l'Euangile. Ces saints Hommes ont annoncé le salut, & la grace en nôtre Seigneur Jesus Christ. Ils ont ouvert cette source à la Maison de David, dont avoit parlé le Prophete Zacharie. C'est dans cette seconde source, qu'ils ont Puisé: toutes les graces, qu'ils ont presentées aux hommes, la remission des pechez, l'Esprit de regeneration, & l'esperance de l'immortalité bien heureuse. Aussi tous les fideles puisent à toute heure dans cette riche & infinie sources, quand ils sen approchent avec la repentance, & avec la foi. Il n'est donc point vrai à cet égard, que ce riche thresor soit ouvert par le Jubilé. Innocent XII. auroit etort de l'affirmer.

Voici l'explication de sa pensée conformément aux Hypotheses de Rome sur le Purgatoire, sur les Indulgences, & sur le Jubilé.

On à marqué cy-devant dans les Considerations generales, que le Thresor des pardons, & des Indulgences est composé en partie du residu des Souffrances du Seigneur, & en partie des oeuvres de sur érogation faites par les saints distinguez. Les Docteurs de Rome prétendent, que les souffrances du Seigneur étant infinies elles sont capables de racheter un Million de Mondes. Ils ajoutent pourtant, qu'il n'en a racheté qu'un. D'où ils concluent, qu'il y a une infinité de ce merite, qui demeure inutile. Voila selon eux, quel est le fonds, & la principale Masse de ce Thresor, d'ou les Papes tirent leurs Indulgences. Le surplus de ce Thresor vient de ces oeuvres, que les saints font au de là, de ce qu'il en faut pour meriter la vie eternelle selon la doctrine de leur Eglise.

C'est là le Thresor, dont le Pape dit, qu'il va être ouvert aux pecheurs repentans, parce qu'il publie la Bulle de Jubilé, dans laquel il va distribuer ces pardons en abondance Thresor imaginaire, s'il en fut jamais. Il est uniquement composé de chimeres, & de visions. Qui a dit à ces faux Evêqués, qu'il y a un residu des merites du Seigneur tel, qu'ils le suppose nt? Content ils pour rien la Majesté infinie, qu'il a fallu

fallu satisfaire. On accordera, si l'on veut, qu'à comparer le merite infini du Seigneur au Monde, qu'il falloit racheter, l'infinité de ce merite surpasse les pechez de tout le Monde. Mais ne doit on pas mettre en conte la Majesté de Dieu violée par le peché? Elle est infinie par elle-même. Il lui faut donc une satisfaction infinie. Et par consequent voila l'infinité des merites du Seigneur engloutis par cette Majesté infinie. Il est evident apres cela, que le pretendu reste des souffrances infinies du Seigneur est une veritable chimére. Où est ce, que ces Theologiens aveugles, & ignorans ont trouvé cette vision? Ont ils quelque endroit, de l'Ecriture, qui authorise le moins du Monde cette reverie? On sait bien, que Saint Paul Col 1. parle *du reste des afflictions de Christ, que chaque fidele doit accomplir en la chair.* Mais ce sont pas des restes d'afflictions, qu'il faille enfermer dans un Thresor pour en répandre les graces sur les fideles. Ce sont des afflictions, dont chacun d'eux doit souffrir sa part. Il n'y a que le sordide interêt des Papes, qui ait pû donner lieu à cette Theologie bourrue, & ridicule tout ensemble. Ainsi en sauvant le Pape d'un mensonge par cette explication, qui est conforme aux hypotheses de Rome, on prouve demonstrativement, que les Predecesseurs foubre dans l'Eglise une Doctrine fausse, impertinente, & même insoutenable. Il n'y a qu'à l'envisager dans son naturel pour en connoître l'absurdité. Voila pourtant quel est le fondement du Purgatoire, des Indulgences, & du Jubilé.

Mais si l'on suppose, que ces prétendus merites superflus de nôtre Seigneur sont mis en reserve dans ce Thresor, on demande aux Papes, qu'ils produisent les Titres, & les preuves du Droit, qu'ils s'attribuent, d'en être les uniques, & les souverains distributeurs. Sur quoi fondent ils cette orgueilleuse prétension? Ils n'en ont point d'autres preuves que leur ptétension toute seule. Ainsi voila un grand pouvoir fondé sur le sable mouvant. Quand les Apôtres se sont presentez au Monde comme les Herauts de la Grace, ils ont produit les Titres de leur commission, l'ordre que le Seigneur leur avoit donné d'enseigner toutes les Nations, & de les baptiser au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit. Les Papes par la plus fausse, & par la plus condamnable de toutes les usurpations se sont attribué, des Droits, qui ne leur appartiennent point. On s'est opposé fortement à leurs entrepriſes. On a souvent poussé les choses jusques à les déposer, jusques à les excommunier, jusques à les déthrôner, On sait en particulier, que Philippe le

Bel

Bel fit empriſonner Boniface VIII., l'Autheur du Jubilé. Cet arrogant Pontife avoit eu l'audace de l'excommunier, parce que ce Prince ne vouloit paſſer croiſer pour l'expedition de la Terre Sainte. Le Pape avoit eu l'inſolence de lui en faire ſignifier le commandement. Il le fit donc arrêter à Anagni, & le fit conduire priſonnier à Rome, où il mourut furieux, comme nous l'avont raporte ſi deſſus avec la Medaille de ſon arêt.

Cependant les Papes fiers, & orgueilleux ſe mettent à la place de Dieu même, pour diſtribuer au Peuple Chrêtien des graces imaginaires, comme s'ils en avoient effectivement le pouvoir. On eſt aſſez duppe dans l'Egliſe Romaine pour ſe ſoumettre à cette authorité abſolument uſurpée, qui n'a ni Titre, ni fondement, & qui ne ſubſiſte que par un folle opinion, dont on veut bien s'entêter. On voit en cela un aveuglement ſi prodigieux, qu'il eſt tout à fait inconcevable. Comment a on pû s'abandonner a un dogme auſſi faux, auſſi abſurde, auſſi peu fondé que celui-là?

Mais voici le comble de l'impieté Romaine, qui doit convaincre cette fauſſe Egliſe d'un abominable ſacrilege. Le Pape point ici les merites des Saints à ceux du Seigneur. Et puis qu'ils doivent racheter les ames du Purgatoire pour les mettre en état de ſalut, & cela en leur appliquant le merite des Saintes comme celui du Sauveur. Les voila ſelon eux mediateurs de redemption à cet égard, auſſi bien que mediateurs d'interceſſion. On ne peut point porté le ſacrilege ni l'impieté plus avant. L'Egliſe Romaine joint donc les merites des ſaints à ceux du Seigneur. C'eſt ainſi que les Papes achévent de remplir le Threſor pretendu des Indulgences, dont ils font le honteux, & infame trafic dans l'Egliſe, & qu'Innocent XII. viênt d'ouvrir dans ce Jubilé. En cela on ne ſait, ce qu'il y a de plus étonnant, & de plus horrible ou d'inventer des erreurs deteſtables, qui corrompent abſolument la verité de l'Evangile, ou de mettre des creatures en parallele avec le Fils éternel de Dieu, qui eſt nôtre veritable, & nôtre unique Redempteur, & cela par un attentat ſouverainement criminel accompagné d'Idolatrie, & d'impieté.

Quand les Proteſtans accuſent l'Egliſe Romaine de ces crimes ſur les preuves, qu'ils en fourniſſent, & qu'ils tirent de ſa créance, & de ſon culte, les Docteurs de cette fauſſe Egliſe crient d'abord à la calomnie, & à l'impoſture. Il ſe plaignent, qu'on leur attribue des ſentimens, & des cultes, qu'ils n'ont point. Et là deſſus pour ſe ſauver des

preuves, qu'on leur allegue, ils s'épuisent en distinctions, & en subtilitez pour donner quelque couleur à leur Doctrine, & à leurs usages à cet égard. Voici pourtant qu'Innocent XII. bien instruit de la créance de Rome, put qu'il est Pape, & par conseqûent infaillible selon les Docteurs, pose sans detour les fausses Doctrines, que les Protestans reprochent à l'Eglise Romaine, le Seigneur Jesus & les Saints confondans leurs merites pour tirer les ames du Purgatoire, & pour les soulager au milieu des flammes, qui les y devorent. N'est ce pas la preuve formelle, & expresse de cette horrible, & monstrueuse Doctrine, qu'on réproche à Rome? On somme cet Docteurs à la face du Ciel & de la terre, ou de faire raïer cette abominable Doctrine, de la Bulle & de la desavouër par un actr authontique, ou de se taire sur ce chapitre, & de passer condamnation. Car en effet ou le Pape est un Imposteur, qui n'entend point la Doctrine de son Eglise. Il lui attribue de fausses créances, qu'il en a point. Ou ces Docteurs sont des cri ailleurs impertinent, qui aïant honte peut être des sentimens monstrueux de leur Religion ne peuvent soûtenir les justes, & bien fondez reproches, qu'on leur en fait, qu'en niant, que ces Articles soient de la foi de leur Eglise. La chose même les rend sensiblement convaincus d'imposture, & de mensonge en cette rencontre. Car enfin cette Doctrine est le fondement des Indulgences, du Jubilé, & de toutes les fausses devotions, dont les Peuples de Rome se repaissent dans l'occurrence du Jubilé. On declare donc à ces Docteurs d'erreur, qu'en consequence des paroles d'Innocent XII. dans sa Bulle du Jubilé, lesquelles sont assurement du systeme de Rome sur les Indulgences, on les regarde tout comme de malheureux sacrileges, qui ravissens au sauveur du monde la gloire de la Redemption pour en faire part à de simples creatures, quelque perfection, qu'on s'avise d'ailleurs de leur attribuer. Qu'ils répondent sur cette accusation, & qu'ils s'en déchargent, s'ils peuvent. On leur declare, que leur silence sera pris pour une marque certaine de leur conviction.

Jamais Doctrine n'a été plus fausse, & n'a porté des caracteres de reprobation plus sensibles, que celle, dont il s'agit ici. Donner des associez, & des compagnons au Seigneur Jesus dans l'œuvre du salut, sous quelque pretexte, que ce puisse être, c'est lui dérobber sa gloire pour en faire part à d'autres. L'Ecriture nous parle par tout de la perfection, & du merite infini de sa mort. Elle en fait l'unique fondement du salut, & la seule source de toutes les graces, que l'Evangile

nous

nous presence. Jamais elle ne lui associe personne. Elle lui attribue toûjours toute la gloire du salut. Quelle raison peut on avoir de lui associer les Saints? Ou ses souffrances sont infinies, abondantes, capables de sauver parfaitement les fideles. Et dans cette supposition point de compagnons, ni d'associez. Ce seroit outrager cet adorable Redempteur. Ou bien ses souffrances sont imparfaites, & ont besoin d'être fortifiées par les merites des Saints, comme cela est cru dans l'Eglise Romaine. On lui laisse la honte de cette horrible & monstrueuse pensée, qu'on regardera toûjours comme impie, & blasphematoire, comme contraire à la Doctrine de l'Evangile, selon qu'elle l'est en effet, quelque adoucissement, & quelque subtilité, qu'on emploïe pour l'excuser.

Qui a dit aux Papes, & à tous leurs faux Docteurs, qu'il y a des Saints qui font des œuvres de surérogation, au de là de ce qu'il en faut faire pour *meriter* le Ciel? C'est leur langage ordinaire, & insensé. Mais il faut avoüer, que ce terme de merite est d'une insolence extrême dans la Religion. La Doctrine du merite est une Doctrine fausse, & contraire à l'Evangile. On ne peut l'avoir introduit dans la créance, & dans le langage de l'Eglise sans une insigne prévarication. Nous apprenons de l'Ecriture, que toute l'œconomie du salut, est fondée sur la grace, & sur la misericorde de Dieu. Si le salut est de la grace, il ne peut point être des œuvres, afin que personne ne puisse sans glorifier. Les preuves de cette verité capitale sont expresses, & en grand nombre. On n'a qu'a consulter entr'autres le ch. 3. de l'Epître aux Romains v. 15. 16. 17. 18. L'onziéme de la même Ep. v. 33. 34. 35. 36. Le premier de l'Ep. aux Eph. tout entier & le 2. v. 8. 9. 10. On pourroit en citer une infinité d'autres semblables, qui sont formellement contraires à cette fausse, & orgueilleuse Doctrine du Merite. On se contentera de demander ici à ces Docteurs de mensonge, s'ils croient, que la Parole du Seigneur Luc. 27. soit veritable? *Quand nous aurons fait toutes les choses, qui nous sont commandées, nous devons dire, que nous sommes des serviteurs inutiles, parce que nous n'avons fait, que ce que nous étions obligez de faire.* Si elle est certaine, comme elle l'est en effet, qu'on cesse de parler d'œuvres de surérogation, de merite, & de surabondance de bonnes œuvres au delà de ce qu'on en doit faire pour gagner le Ciel.

On sait bien, que Rome prétend, que l'Evangile donne des Conseils de perfection, comme elle les appelle, & que ceux, qui les ac-

complissent, se mettent au dessus du commun des fideles, que par consequent ils en sont plus, qu'ils ne doivent en qualité de fideles pour obtenir le salut. Elle soûtient donc, que ceux qui ont accompli tous les commandemens de Dieu, & qui d'ailleurs ont satisfait à ces Conseils de perfection, sont dans un état de pureté, qui passe au delà, de ce que Dieu demande ordinairement aux fideles pour les sauver. Mais c'est là encore une supposition fausse, & absurde, contraire à l'Ecriture, & à la droite raison, qui n'a aucun solide fondement. On pose donc en fait premiere, que tout ce qu'on peut concevoir de vertu, de pureté, de perfection dans les actions humaines, est d'une obligation absolument indispensable à tous les hommes. De là il faut conclure, que tous ces prétendus Conseils de perfection sont de fausses, & d'impertinentes réveries, injurieuses à Dieu, à l'Evangelique, à la verité même, & absolument insoûtenables. Supposé donc selon la Doctrine établie dans les paroles du Seigneur, qu'on a citées, qu'un homme ait rempli tous les devoirs, qui lui sont prescrits par les commandemens de Dieu, & qu'il ait même satisfait à ces devoirs imaginaires de perfection. On soûtient, qu'il n'a fait, que ce qu'il étoit obligé de faire. Ainsi il est certain, qu'il ne doit se regarder, que comme *un serviteur inutile.*

N'est il pas vrai, que l'homme est l'ouvrage de Dieu, obligé par les Loix de la creation comme creature absolument dependance de Dieu de faire tout ce qu'il peut pour plaire à cet Etre souverain qui l'a tiré du néant, & sans la benediction duquel il ne peut subsister? L'homme est un être intelligent capable de vertu, & de pureté, qui par le respect, qu'il doit à Dieu, par l'interêt, qu'il doit prendre dans sa propre conservation doit necessairement se porter à toutes les choses justes, saintes loüables, honêtes conformes, & aux Loix naturelles de la sageſſe, & de la vertu, & à la volonté de Dieu precisément expliquée dans sa parole? La Nature donc le raison, l'ordre exprés de Dieu, marquent le devoir de l'homme. Il est impossible apres cela de parler de merite, d'oeuvres de sur érogation, de Conseils de perfections, ni d'aucune autre doctrine pareille. Ce sont des reveries de l'Esprit humain, qui se rempliſſant follement de la bonne opinion de soi même se met entête l'extravagance la plus folle, dont on ait jamais ouï parler, de croire, que Dieu nous en puisse jamais devoir de reste. Ceux, qui sont capables de se coeffer d'une fausseté de la nature de celle là, n'ont aucune juste idée ni de la nature de l'Euangile, ni de l'etendue de la corruption humaine, ni des obligations essentiels de l'hom-

l'homme, ni de la Majesté Souveraine, & infinie de Dieu, à qui l'homme doit tout, quoi que Dieu, ne lui doives que ce qu'il veut lui promettre gratuitement.

Mais on pose en fait 2, qu'il n'y a point d'homme, qui ne soit pecheur par sa naissance, l'esclave de sa propre corruption, de ses convoitises, de telle manière, qu'il est impossible à qui que ce soit, de remplir parfaitement toutes les parties de son devoir. Il lui fait necessairement pour cela un secours extraordinaire de la grace toûjours present, toûjours constant, toûjours également efficace. Cette verité ne peut être contestée par qui que ce soit sans une impieté tout averée. C'est l'Evangile tout pur. *Certainement il n'y a point d'homme juste sur la terre, qui fasse le bien, & qui ne peche point* Ecclesiaste 7. *Si nous disons, que nous n'avons point de peché, nous nous trompons nous mêmes. La verité n'est point en nous,* 1 Jean 1. Voila l'idée, que l'Ecriture nous donne de nôtre disposition naturelle. Qu'on y joigne ces paroles de St. Jacques 4. fondées sur les paroles expresses de la Loi, *Quiconque aura gardé toute la Loi, s'il vient à manquer en un seul point, il est coupable de tous.* Que tous ces orgueilleux Docteurs voïent, comment ils pourront accommoder ces paroles de l'Ecriture Sainte avec les prétendues œuvres de surérogation, & avec ces conseils imaginaires de perfection. Il ne se peut rien de plus opposé que ces textes de l'Ecriture à ces impertinentes reveries. On pourroit citer un grand nombre de paroles semblables tirées de l'Ecriture. Mais ce qu'on en a allegné, doit suffire pour le dessein, qu'on s'est proposé.

D'ou vient à leurs pretendus saints cette perfection si grande, & si eminente, qu'ils sont capable, dit-on, de faire des œuvres de surérogation. Dira-on, qu'elle est de la nature. Mais qui a fondé cette nature? Qui est ce qui l'a elevée à ce haut degré? L'homme même en est il l'Autheur? Ne faut il pas confesser, que c'est l'ouvrage de Dieu, un present de sa liberalité envers l'homme? Si l'homme a reçu de grandes prerogatives n'est il pas engagé par cela même a de plus grands devoirs de reconnoissance, d'amour, & de respect envers Dieu. Comment accorder cela avec les œuvres de surérogation. Mais on sait, que cette grande perfection n'est point de la Nature. Ceux, qui le voudroient croire, croiroient en cela une signe fausseté tout les hommes naissent pecheurs, & corrompus. Cela est inconteſtable. Il faut donc necessairement supposer, que cette prétendûe perfection vient de la Grace, qui distingue par des dons extraordinaires ceux,

que Dieu veut rendre illustres dans son Eglise. Cela posé on ne peut point attribuer à ces Saints, ce qui n'est du proprement qu'à la Grace. C'est au moins la pensée de St. Paul Rom. XI. *Ce qui est de la Grace, n'est point des œuvres. Autrement la Grace ne seroit plus Grace. Ce qui est des œuvres, ne peut point être de la Grace. Autrement l'œuvre ne seroit plus œuvre.* Mais on trouve-on, que la Grace eleve les hommes à ce prétendu degré de perfection: qui les rend capables de faire plus de bonnes œuvres, qu'il n'en faut pour le salut?

En tirera on les preuves des prétendues fleurs de la vie des Saints, où l'on trouve plusieurs grandes & magnifiques histoires des Saints, qu'on venere, & qu'on invoque dans l'Eglise Romaine? Mais on sait, que ce livre est rempli de fables, & d'impertinentes fausſetez. Ces ridicules histoires ne meritent aucune créance. On ne peut les regarder, que comme des impostures mochales, inventées à credit pour amuser les esprits foibles, & idiots. Combien d'impietez, de choses impures, & scandaleuses ne seroit on pas obligé de remettre devant les yeux des Lecteurs, si l'on vouloit produire ici des extraits de ces sottes legendes de St. Francois d'Assise, de St. Dominique, de la celebre Beatrix, & d'une infinité d'autres prétendus saints de pareille étoffe? On seroit surpris des choses ridicules, & abominables même, dont ce miserable Livre est rempli. On laisse aux Lecteurs le soin de s'en instruire par eux mêmes. Ils en trouveront encore, plus qu'on n'en dit. On se contentera d'un seul fait, parce qu'il est nouveau, & que la delicatesse du siécle n'a pourtant pas empêché, qu'on ne regalât le public de cette impertinence. Il est tiré de l'Histoire de Louis 13. Roi de France publiée depuis peu par un Autheur habile, & bien instruit, de ce qu'il rapporte à cet égard. Les Regîtres de la Sorbonne en doivent être chargee. Ce fait regarde les Jesuites, ces Prêtres Amphibies, car ils ne sont ni Moines, ni seculiers. Ils sont de fraiche datte dans l'Eglise Romaine, car ils ne sont nez qu'au 16 siecle. Ils ont pourtant voulu, comme les autres Moines, que leur fondateur fut canonisé, comme ceux des autres Ordres. Voici la chose elle est fort singuliere sans doute, & merite bien, qu'on la rapporte ici.

Paul V. Pape, grand Ami des Jesuites beatifia Ignace de Loïola le Patron de ces venerables Peres. Ils en sollicitoient ardemment ce Pontife. Il se rendit enfin à leurs pressantes instances. Il fallut produire par devant lui de grands proces verbaux pour justifier son extréme saintеté, & ses miracles. On ne manqua point de matiete. La fecondité

des

des Jesuites leur en fournit plus, qu'il n'en falloit. Il fit donc expedier sa Bulle de Beatification. Les Jesuites ravis d'avoir obtenu, ce qu'ils demandoient depuis long temps, s'epuisérent en fêtes, en ceremonies, en panegyriques, em pompes, & en spectacles éclattans. Ils firent, tout ce qu'ils crurent, qui pouvoit rendre cette béatification solemnelle. Il ne manquérent pas depousser les choses jusques à la derniere extravagance. C'est ce qui arriva sur tout en Espagne, d'ou Loïola étoit originaire. Entre les autres choses, qui furent faites à l'honneur de ce nouveau saint, on fit des sermons pleins d'une superstition outrée, & de la plus fine impieté. Un Jesuite Limosin entraduisit quelques uns en Francois, & ils parurent en public au commencement du regne du Louis XIII. Il en choisit trois illustres entre les autres, dont l'un avoit été prononcé à Seville, l'autre à Valence, & le troisiéme à Barcelonne.

Ces Sermons ne parurent pas plustôt, que de graves Docteurs de Sorbonne en presenterent des extrait? à la Faculté de Theologie, demandans à l'Assemblée, si elle trouvoit bon, qu'un Docteur de son corps eût donné son approbation à de telles impietez. Cela causa beaucoup de bruit, qui n'est d'aucune utilité dans cette rencontre. Il suffit de rapporter quelques unes des propositions, dont on se plaignoit. Le Lecteur habile jugera, si les Autheurs des Sermons parloient serieusement, ou s'ils avoient peut être dessein de traduire Ignace en ridicule. Car on sait, que tous les Moines haïssent les Jesuites. L'un d'entr'eux dit donc, *que la vie d'Ignace étoit si sainte, & si revelée, même dans l'opinion du Ciel, qu'il n'y avoit que les Papes, comme saint Pierre, que les Imperatrices, comme la Mere de Dieu, quelque souverain Monarque, comme Dieu le Pere, & son saint Fils, qui eussent le bien de la contempler.* Un autre avoit dit, *que Dieu avoit autrefois envoié les autres Ordres precedens: mais qu'il avoit parlé dans ces derniers temps par son Fils Ignace, le quel il avoit fait heritier de toutes choses: qu'il manquoit pourtant un seul trait pour la perfection de sa loüange. C'est, que Dieu n'avoit pas fait les siécles par lui.* Ces dernieres Paroles, aussi bien que les premieres, qu'on a citées, sont de deux Moines Dominicains.

Il faut avouër de bonne foi, du moins si l'on a quelque goût, & quelque sentiment du Christianisme, que ces paroles font horreur. On a hesité, lors qu'il a fallu les copier, tant elles sont blasphematoires. On a cru pourtant enfin, qu'on devoit les rapporter pour faire

faire connoître de combien d'Impietez l'Eglise romaine, & ses Docteurs sont capables, quand ils se laissent emporter à l'Impetuosité fougueuse de leur zele pour leurs prétendus saints. On trouve le même style, & les mêmes abominations dans toutes les Legendes, & dans tous les Panegyriques de leurs Saints, Patrons d'Ordre, & gens semblables, dont on celebre les Fêtes anniversaires dans l'Eglise romaine. Voila quels sont les Saints, dont les oeuvres de surerogation achevent de remplir le Thresor des Indulgences, consointement avec le residu imaginaire du merite du Seigneur. On ne s'arretera pas ici à representer l'Impertinence, & la fausseté de toutes ces fables. On fatigueroit; on scandaliseroit même les Lecteurs, si on en parloit au long, par ce qu'on seroit obligé de rapporter plusieurs traits semblables à ceux, qu'on vient de toucher de ces Sermons, pleins de reveries, de mensonges, & d'Impietez. On se contentera donc de demander à ces Conteurs de fables, s'ils sont Chrêtiens, quand ils batissent des Histoires de cette nature, fausses, ridicules, pleines de blasphemes, & qui n'ont aucun fondement ? Croient ils, qu'on les puisse regarder comme tels, quand on les voit agir dans leur culte sur le piéd de toutes ces Impostures. Tout cela ne peut être regarde que comme le renversement total de l'Evangile. Voila pourtant le fondement du Jubilé, qui roule tout entier sur les Indulgences, lesquelles ne sont autre chose en partie que ces pretendues œuvres de surérogation, qu'on attribue aux Saints.

Tout ce qu'on a rapporté jusques à present sur le sujet du Purgatoire, des Indulgences, & du Jubilé est fondé sur la doctrine constante, & ordinaire de Rome, & de tous ses Docteurs. Cela ne peut être contesté. Si quelqu'un en doutoit, il seroit aisé de l'en convaincre par des preuves innombrables vivées des Autheurs publics. Le Pape même pose cette Doctrine dans la Bulle. On l'y trouve sans détour, & en effet le Jubilé la suppose, Elle en est le fondement, sans quoi elle s'en iroit en fumée. Voila de quoi l'on doit être convaincu, que des Protestans ne sont point de tort à l'Eglise Romaine, quand ils lui reprochent ces monstrueuses Doctrines comme étant de sa créance. Ils ne le sont qu'en fondant sur la traditive ordinaire de Rome, sur l'usage de ses peuples dans son culte, sur la liaison de ses hypotheses, & sur tout ce qui peut faire connoître sa créance. Ainsi ses Docteurs ne doivent point crier à la calomnie, comme ils le sont ordinairement, d'autant plus que la Bulle du Jubilé

bilé publiée nouvellement par le Pape eſt conforme à tout ce que les Proteſtans ont accoûtume de dire ſur ce ſujet. Si les Docteurs de Rome ont honte de la créance, & du culté de leur Egliſe, qu'ils les faſſent reformer. Voila ce que les Proteſtans demandent il y a longtemps. S'ils la croïent bonne, & conforme à l'Euangile, comme on a raiſon de le ſuppoſer, puis qu'ils la defendent, qu'ils ceſſent de crier à la calomnie, quand on leur reproche leurs erreurs, leurs faux cultes, & tout ce qu'il y a de faux, & de contraire à l'Euangile dans leur communion.

S'il eſt vrai, comme un Autheur moderne, qui s'eſt rendu célébre dans le Monde par pluſieurs endroits, le pretend, & le poſe page 70. dans ſon Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe catholique, que les Indulgences ne ſont qu'une relaxation de la peine, qui eſt due au pecheur, d'ou vient, qu'on croit un Purgatoire, & qu'on fait cet aſſemblage inconcevable du merite pretendu des Saints avec le reſidu imaginaire des ſouffrances infinies du ſauveur pour en compoſer le fameux Threſor des Indulgences? Pourquoi cette diſtribution frequente des Indulgences attachée à la viſite de certaines Egliſes privilegiées, ou l'on peut gagner les pardons? Sur quoi fonde ces Jubilez, ou les Papes ouvrent leur pretendu threſor compoſé avec tant d'artifice, & qu'on ne peut faire valoir que par le ſecours d'un prodigieux nombre de ſuppoſitions fauſſes, & abſurdes? La choſe paroit incomprehenſible, & l'eſt en effet, quand on lit, ce que dit ſurce ſujet avec une aſſurance, & en même temps avec une rapidité, qui étonnent également le Lecteur judicieux, l'ancien Evêque de Condom, maintenant Evêque de Meaux. C'eſt ſur quoi on la prie de vouloir s'expliquer avec un peu plus d'etendue, qu'il ne fait dans ce Livret. l'Honneur de ſon Egliſe, ſa propre réputation, ſa bonne foi, s'il en a, & l'inſtruction, qu'il doit ou public, lui, qui dit page 15. de ſon avertiſſement, que le St. Eſprit là établi Evêque dans l'Egliſe, tout cela joint enſemble l'oblige d'expliquer clairement, & diſtinctement la Doctrine de ſon Egliſe.

Il y eſt particulierement obligé par les juſtes, & bien fondez repoches, qu'on lui fait, dont il ſe plaint ſi amerement dans cette maniere de préface. On l'avoit accuſé, de n'avoit fait *qu'a d'avocir & qu'extenuer les Dogmes de ſa Religion* dans ce petit ouvrage. Ce n'eſt point l'Anonyme ſeul, qui lui porte ce

coup. Tout ce qu'il y a eu de personnes éclairées dans l'un, & dans l'autre Parti, en a eu la même opinion. On ne reconnoit point du tout dans cette Exposition la Doctrine courante de l'Eglise romaine. l'Usage, & la pratique de la Religion de Rome sont tout à fait opposez à ce que ce Prelat subtil & adroit en explique. On est comme transporté dans un autre Monde, quand on quitte les Autheurs ordinaires, & qu'on lit son Exposition. Il est donc dans une absolue necessité de l'expliquer avec étendue sur les matieres, qu'il y a expliquées pour lier ses expositions ad doucies, & extenues avec la Doctrine, & avec la Pratique courante de son Eglise. Qu'il parle, & qu'il marque nettement les choses sur ce sujet. Qu'il se souvienne, qu'il doit cette instruction, & cette declaration precise au Public, s'il est vrai, que le St. Esprit l'a élevé à l'Episcopat, comme il s'en vante si hautement.

On a lu l'edition de son Ouvrage accompagnée du long avertissement, qu'il y a joint, & de toutes les approbations, qu'il a su se menager avec ses artifices ordinaires. On sait, qu'il s'est donné de grands mouvemens pour garentir son Ouvrage de la force des objections, qui lui avoient été faites de plusieurs endroits. On a vu en particulier l'approbation du célébre Pape Innocent XI. Benoît Odescalchi, dont ce Prelat se fait beaucoup d'honneur. On remarquera neant moins ici en passant, qu'obliant cette marque particuliere de l'affection de ce Pape il travailla conjointement avec l'Assemblée du Clergé de France de l'an 1682. à faire à ce Pontife l'affront signalé, dont ces dignes Prelats ont eu l'honneur, ou la lacheté de se retracter en faveur du Pape Ottoboni Alexandre 8. successeur d'Innocent XI.

On a trouve a propos de mettre la Medaille d'Innocent XI. à cause des choses qui sont arrivées sous son pontificas, lequel a soutenu avec un grand courage. On le voit en buste avec ceste legende

IN-

INNOCENTIUS XI. PON MAX
Innocent XI. souverain Pontife.

Revers.

Dans le Revers l'on voit l'Assemblée du Clergé de France, qui declare en 1682, que le Concile est au dessus du Pape, avec cette legende

PRIMUS INTER PARES

Le Pape n'est que le premier entre ses égaux dans l'exergue 1682.

La cour étant mal avec Rome le Clergé prit ce temps de faire valoir la Theologie ordinaire de l'Eglise gallicane, pour marquer, que le Pape n'est pas le monarque de l'Eglise, comme le posent ordinairement les Docteurs ultra montains. La seconde est une Medaille, qui a été frappée au sujet des franchises des Quartiers. D'un côte vous voyez la Crosse & la Tiare du Pape, & les deux clefs de St. Pierre posées sur un coussin à terre, & un Coq qui tient d'une pâte sur les clefs & qui garde le reste & ces mots qui lui sorte du bec.

QUANDIU BENE SE GESSERIT.

Tant qu'il se comportera bien.

Dans l'exergue

Sic PETRI GALLUS EXCITATOR M.DCLXXXVIII.

C'est ainsi que le Coq révielle Pierre en 1688.

Revers.

L'ont voit au dessus du Vatican un Soleil rayonnant & cette Legende au dessus au tour de la Medaille.

FULMEN SOLI IMPAR PAPA

Les foudres du Vatican ne sont pas à comparer au Soleil.

Dans

Dans l'exergue

IMMUNITAS DITIONIS LEGATORUM, ROMÆ, NONOBSTANTE BULLA PONTIFICIS VINDICATA A MARCHIONE LAVARDINO CHRISTIANISSIMI GALLIARUM REGIS LUDOVICI XIV. LEGATO.

La franchiſe des Quarties défendue à Rome, nonobſtant la Bulle du Pape par le Marquis de Lavardin Ambaſſadeur Louis XIV. Roy de France Tres-Chrêtien.

M. le Marquis de Lavardin, Ambaſſadeur extraordinaire de France à Rome fit frapper cette Medaille au ſujet du Different, qu'il eut pour la Franchiſe des Quartier avec le Pape Innocent XI, lequel il ſoutient avec fermeté & ne craignant point les menaces qui lui furent faites de la part de la France, comme & le fit fort bien voir par la fulmination de ſa Bulle. Mais cet Ambaſſadeur ſe moqua de cette Bulle, & ſoutint la Franchiſe nonobtant l'excommunication portée par cette Bulle qui fut caſſée & annullée par Arreſt du Parlement de Paris. l'Autheur de cette Medaille fait alluſion au Cocq qui réveilla autrefois St. Pierre : voila qui provue fort bien l'infalibilité puis que des Parlement peuvent caſſer leur Bulle.

La troiſiéme Medaille, eſt celle d'Alexandre X. en buſto avec ceſte legende.

Revers.

L'on voit le Clergé de France à ſes pieds pour revogner l'Acte de l'Aſſemblée de 1682, avec ceſte legende.

DA VENIAM, DOMINE.

Pardonnez le nous Seigneur.

Dans l'exergue

Cette révocation fut faite en faveur du Pape Alexandre 8. Otto-

boni, que la Cour de France menageoit avec beaucoup de soin. Cependant & Pape mourant exhorta les Cardinaux & les Prelats de s'opposer aux entre prises de la France; Il loua beaucoup le Zele de son predeceſſeur pour l'Egliſe, & ſon courage à ſoutenir tous les affronts que la France lui avoit faits & même devant ſa mort & ſe fit apporter la Bulle d'excommunication contre la Franee, en fit la lecteure & enſuite éteingnit la chandelle a prêt la lecteure, ce qui ſurprit fort la ſemblée, à prêt tout le manege de ce Pontife avec la France.

On a done examiné cet avertiſſement, qui tient preſque la moitie du volume avec les approbations. Ce Prelat l'à ecrit avec toute la fineſſe, dont il eſt capable. On a veu avec ſoin toutes ces atteſtations mandiées, par leſquelles on prétend prouver, que ce livre eſt approuvé à Rome. On a même conſideré l'atteſtation de Capizucchi, qui êtoit alors Maître du ſacré Palais. Cependant apres avoir ſoigneuſement fieſé toutes ces choſes on ſoutient, que tout cela n'eſt qu'une pure illuſion, qu'un artifice pour tromper le Monde.

Premierement quel beſoin y avoit il de ramaſſer toutes ces approbations? Il ſuffiſoit de preſenter le livre à la Congregation *d'ell' Indice* pour le faire examiner dans les formes ordinaires? C'eſt pourtant, ce qu'on n'a pas fait, & ce qu'on n'a oſé faire, par ce que cet Ouvrage n'eût jamais été approuvé. Pour ſuppleer en quelque ſorte au defaut de cette formalité eſſentiele on ſe prévaut de quelques Lettres de compliment écrites par des Prelats de Rome en France. On pretends que cela tient lieu d'une approbation formelle, & expreſſe. C'eſt tromper le Monde trop groſſierement. La premiere de ces Lettres eſt du Cardinal Bona écrite a M. le Cardinal de Buillon. On ſait, que ce Prelat cherchoit tous les moiens propres à fortifier le Vicomte de Turenne ſon Oncle dans ſon changement de Religion. Il mandia donc le ſuffrage de ce Cardinal pour a muſer ſon Oncle d'un grand Nom. La ſeconde eſt écrite par le Cardinal Chigi à l'Abbé de Dangeau. On ſait, que cet Abbé cherchoit une occaſion favorable de rendre ſervice à ſon Convertiſſeur. Mais en même temps il tachoit de ſe ſacre du merite à la Cour, & de s'attirer de bonnes recommations, qui lui fiſſent obtenir quelque bon morceau de benefice, qu'on ne ſait pas s'il a obtenu. Que fait tout cela pour l'approbation du livre, dont il s'agit? Doit on prendre des termes de compliment, & de civilité pour une approbation formelle, & authentique.

On

On sait encore, que l'Evêque de Meaux a fait jouër tous les ressorts imaginables pour avoir toutes les autres à des particuliers sur le sujet de son Livre. On sait d'ailleurs, qu'il s'est prévalu de quelques Lettres de civilité, & que ceux, qui les avoient écrites, ont voulu les desavouër publiquement, comme ajant été publiées contre leur intention. Quelle necessité y avoit il de publier toutes ces pieces particulieres? Il ne falloit, qu'un Certificat d'approbation en bonne forme pour justifier la fidelité de ce Prelat à expliquer la veritable Doctrine de l'Eglise romaine.

Secondement *l'Imprimatur* de Capizucchi ne regarde que la version Italienne de ce petit Ouvrage. C'est; qu'on l'avoit accommodée au goût de cet Examinateur. Car pour le Livre lui même, tel qu'il a été publié en François, sur tout de la premiere edition, jamais on n'a osé la faire passer par l'examen.

Aussi est il certain, que la Doctrine du Purgatoire, & des Indulgences, de la maniere, qu'elle est expliquée dans ce petit Ouvrage, n'est du tout point celle de Rome. Il n'y a qu'à la confronter avec celle, qui se trouve posée dans la Bulle du Jubilé moderne. On a fait voir dans des Traitez particuliers, qu'il en étoit de même des autres Points controversez. Ce n'est pas ici le lieu d'en apporter des preuves. On se contentera donc de prier les Lecteurs de confronter la Bulle avec cette Exposition sur ces Articles qu'on a marquez. On verra, que ce Prelat est mysterieux, & tout à fait composé dans ses explications. Mais on sait aussi, qu'il n'est du tout point sincere, dans les choses, où on doit portant être droit, & de bonnefoi. On est fort assuré, qu'il est Janseniste dans le fonds de son cœur. Cependant il déguise ses sentimens, ce qui est de la derniere la cheté. On sent bien en lisant son Exposition, que les opinions Romaines ne lui plaisent pas. Il est donc fort probable tout du moins, qu'il n'a pas explique de bonne foi la créance de son Eglise. On n'a pas oublié le bel, endroit de la Lettre Pastorale aux nouveau Reünis de son Diocese l'an 1686. Il leur dit avec une hardiesse înconcevable, qu'ils savent, qu'on n'a emploié aucune violence pour les ramener à l'Eglise Romaine. Cependant il avoit vu lui même, & avoit peut être, ordonné la Dragonnade, qui les avoit fait ploïer. Il s'avoit, qu'on se preparoit à extorquer des communions forcées. Il partoit même à des gens, qui a peine avoient eu le loisir de reprendre haleine de puis, qu'ils avoient passé par les mains de leurs Convertisseurs. On peut juger par là de la sincerité de ce Prelat.

Re-

Revenant donc au Jubilé apres cette digreſſion, qu'on a crue neceſſaire. On poſe en fait, que la Doctrine de ſon Expoſition ſur le Purgatoire, & les Indulgences eſt ſi peu la Doctrine de Rome, qu'il faut neceſſairement, ou que le Pape ſe ſoit trompé dans ſa Bulle, & qu'il y ait malpoſé la Doctrine de ſon Egliſe, ou que l'Evêque de Meaux l'ait deguiſée frauduleuſement dans ſon Expoſition. On lui declare donc, que toutes pretendues approbations, de ſon Ouvrage, attachées enſemble aſſez plaiſamment ſont contées pour rien. On lui demande donc des preuves nettes, & formelles de ſon Expoſition, par leſquelles il paroiſſe clairement, qu'il n'a point trompé le Public dans ce petit Livre, & qu'en effet il y a établi la veritable Doctrine de ſon Egliſe ſur les Articles controverſez.

On a cru, au reſte qu'on devoit parler un peu fortement à l'Evêque de Meaux, par ce que ſon Expoſition de la foi de l'Egliſe Catholique eſt toute pleine de prevarication, de déguiſement, & de fauſſeté. On a donc eſtime, qu'on devoit faire connôître au public une bonne fois, que ce petit Ouvrage n'a paru avec éclat, que par le moien de mille artifices, que la Cabelle bigotte des Convertiſſeurs a emploiez pour le ſauver de l'indignation des habiles gens de ſon Parti. S'il a echappé à la Cenſure d'un Autheur Catholique Romain, qui avoit deſſein de le refuter, comme on le lui a poſé en fait, quoi qu'il le nie, on eſt aſſez inſtruit des tours d'addreſſe de ce Prelat pour ſe garentir de l'orage, quand il en eſt menacé. On n'a pas oublié l'empreſſement, avec le quel il oblige a feu M. Claude Miniſtre de Paris de lui promettre, qu'il, neſe publieroit rien, de ce qui s'étoit paſſé dons la Conference, qu'ils avoient euë en preſence de M. de Duras, qui meditoit ſa revolte. Ce ſage & habile Miniſtre donna ſa parole, & la tint fort exactement. l'Archevêque de Paris de ce temps là, le fit extraordinairement preſſer de lui donner quelque communication, de ce qui s'étoit paſſé dans la Conference. Le Miniſtre ne pût être ébranlé. Il agit en toute cette affaire, avec ſa droiture ordinaire.

L'Evêque de Meaux de ſon côté ne garda ſa parole, qu'autant que l'exacte regularité de M. Claude lui donna le loiſir d'ajuſter à ſon avantage la relation, qu'il vouloit publier de cette Conference. Il emploia tout les tours d'adreſſe poſſibles pour ſe faire un triomphe imaginaire du Miniſtre, qui l'avoit pourtant battu à platte couture dans cette occaſion. Les deux Ouvrages ont été mis en lumiere. Chacun

a pu

a pu reconnoître les ruſes, & la fauſſe victoire de l'Evêque, comme oneſt univerſellement convaincu de la probité, du triomphe, & de la ſageſſe du Miniſtre. On a cru, qu'on devoit joindre cette Hiſtoire à tout ce, qui a été dit ſur le ſujet de l'Evêque de Meaux, a fin que ce ruſé diſputeur ne pretende pas ſe tirer d'affairs en répondant aux queſtions, qu'on lui à faites par quelque d'étour ſemblable à ſes artifices ordinaires. On le tiendra pour convaincu d'illuſion, de prevarication, de tromperie, s'il ne répond de bonne ſoi, & comme devant Dieu ſur tous ces Articles. Ou le Pape ne ſait, ce qu'il dit dans ſa Bulle, & par conſequent le fondement de ſon Jubilé eſt faux. Ou l'Evêque de Meaux n'a fait qu'a d'oucir, & qu'extenuer la Doctrine de ſon Egliſe ſur le Purgatoire, & ſur les Indulgences.

Innocent XII. continuant ſa Bulle dit à les devots, *qu'ils ſavent par une fidele tradition, que depuis pluſieurs ſiécles on occorde des pardons fort amples, & de grandes Indulgences à ceux, qui vienent viſiter les Parvis des Apôtres &c.* ſi l'on vouloit faire toutes les reflexions neceſſaires ſur les paroles de cet Article, on les pouſſeroit bien loin. Tout y eſt plein de fauſſetez; & de choſes abſurdes. On ſe contentera d'y faire quelques remarques ſommacres, qui ſuffiront au Lecteur judicieux pour le deſſein, qu'on s'eſt propoſé.

D'abord on y trouve l'illuſion ordinaire des Papes, qui trompent toujours le Monde par des paroles frauduleuſes, qui ont quelque apparence exterieure, mais qui dans le fonde ne ſont que menſonge, & qu'impoſture. Ne diroit on pas en liſant ce diſcours du Pape, qu'il s'agit de quelque antiquité venerable par une longue étendue de ſiécles entaſſez les uns ſur les autres. Dans le fonds pourtant l'inſtitution du Jubilé Romain n'eſt que de quatre cens ans. Ce n'eſt pas la l'antiquité, qui authoriſe un Dogme, ou un uſage pieux dans la Religion Chrêtienne. Il faut, que Vetabliſſement en ait été fait *dés le commencement.* Si donc on oppoſé ces quatre cens ans aux treize-cens, que l'Egliſe a vécu ſans Jubilé, il y aura lieu d'admirer l'addreſſe du Pape à envelopper ſon diſcours pour tromper les ſimples. Mais il y aura lieu auſſi de lui reprocher ſon Artifice, d'abuſer ſes devots comme il fait. Quelle merveille, qu'une tradition de quatre cens ans ſe ſoit conſervée parmi les hommes? Ne diroit on pas, que cette tradition doit être fort ancienne, & qu'on en ignore le commencement, qu'il eſt impoſſible de le marquer? Voila comment ces vieux. Prêtres abuſent de la folle credulité des Peuples, qui ſe ſont ſoumis à leur injuſte,

& fauſſe Domination. C'eſt pourtant une choſe remarcable, que le Pape ne font ſon Jubilé, que ſur la ſimple tradition. Il a raiſon. L'Ecriture ne l'aut horiſe point, comme on la fait voir. Treize ſiécles ſans Jubilé en ſont la preuve convaincante. Au contraire c'eſt une marque inconteſtable de ſa reprobation, par ce que c'eſt un indice convaineant de ſa nouveauté. Car la regle eſt certaine, & d'une verité conſtante, que la Religion ne doit croire, & pratiquer de capital, & d'eſſentiel, que qui a été établi *dés le commencement.*

Au reſte ceux, qui ont tant ſoit peu d'habitude avec l'Hiſtoire, ne ſont pas ſurpris, de ce que la memoire de l'inſtitution du Jubilé s'eſt conſervée. C'eſt, que cette inſtitution ne s'eſt point faite ſans éclat. Elle a cauſé beaucoup de bruit dans le Monde. On a déja marqué, que Wiclef en l'an 1370 &c. Jean Hus, & Jerome de Prague, Luther, & les Reformateurs au 15. & 16. ſiécles ont eu ſoin, où de faire connoître la fauſſeté du Jubilé, du Purgatoire, & des Indulgences, ou d'en rafraichir les Idées pour faire connoître les erreurs épouvantables de l'Egliſe Romaine. Ainſi la mémoire du Jubilé ne pouvoit pas ſe perdre. Tout cela fait voir, que le diſcours d'Innocent XII. eſt tout à fait ridicule ſur la fauſſe antiquité de ſon Jubilé. Mais cette impertinence s'augmente, par ce qu'il ajoute, que *que depuis pluſieurs ſiécles, on accorde des pardons fort amples &c.* On a fait voir, & cela ne peut être conteſté par les Docteurs de Rome, que Boniface 8. a inſtitué le Jubilé l'an 1300. On celebre preſentement les 14. depuis l'établiſſement, qui en a été fait. On ſait, que les Papes ouvrent leur imaginaire Threſor d'Indulgences à tous les Jubilez, qu'ils publient. Mais enfin la fourbe, & l'impoſture de ce diſcours d'Innocent n'en eſt pas moins ſenſible. Apres tout en effet c'eſt une choſe aſſez ſurprenante, que l'Egliſe, comme on l'a marqué, ait vécu treize ſiécles ſans Jubilé, ſans pardons, ſans Indulgences. Eſt ce, que le Threſor d'où on les tire, n'étoit pas encore plein, & qu'on n'en pouvoit point tirer ces abondantes richeſſes, dont on fait maintenant de ſi grandes diſtributions? Il faut avouër, que Rome eſt ſans pudeur, & ſans Religion, quand elle poſe des Doctrines auſſi notoirement fauſſes, & qu'elle en fait le ſujet de la devotion de ſes bigots.

Le Pape parle en ſuite de viſiter les parvis des Saints Apôtres d'une maniere devote, & religieuſe à la fin de chaque ſiécle. Voila preciſément tout le contraire, de ce que le Seigneur nous enſeigne Jean 4., que *l'on n'adorera plus ni à Jeruſalem, ni ſur Garizim.* La determination

tion d'un lieu deſtiné au ſervice public étoit du genie de la Loi. l'Evangile a tout à fait aboli cet uſage. Les Papes pour remplir leur veritable caracterc d'Antechriſts, ont renverſe l'ordre du Seigneur pour attacher une Sainteté, & une devotion particuliere aux Egliſes, & aux Parvis des Apôtres. C'eſt là, où l'on doit gagner ces grandes Indulgences, dont ils font largeſſe au Peuple dans la celebration de leurs Jubilez. Voila le Judaiſme retabli par ces faux Paſteurs dans la Religion Chrêtienne contre l'ordre du Seigneur, mal gré ce que l'Apôtre dit, que *Chriſt à la fin de la Loi en juſtice à tout croiant* Rom. X. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt, que Judaiſme des Papes eſt fondé ſur une ſuppoſition fauſſe, où tout au moins abſolument incertaine, & par deſſus tout on y trouve une Idolatrie abominable accompagnée de Sacrilége.

Il eſt faux, ou du moins abſolument incertain, que St. Pierre ait jamais été à Rome. Ainſi l'on trompe mal heureuſement les Peuples, quand on leur dit, que St. Pierre a été Evêque de Rome, que c'eſt là ſon Egliſe, & auſſi ſuſpecte, que celle là, auſſi incertaine doit elle ſervir de fondement à une fête ſolemnelle, comme le Jubilé, mais à une fête nouvelle, inconnue aux premiers Chrêtiens, & qui n'eſt du tout point de la fondation de la Religion Chrêtienne? Sur quoi fondé donc invire on les Peuples à viſiter ces Parvis pretendus des Apôtres? D'alleur le Droit de cathedrale attribué à l'Egliſe de St. Pierre eſt un pur effet de la fantaiſie & du caprice des Papes. St. Jean de Latran avoit autrefois le privilége d'être Egliſe primatiale de l'Egliſe de l'Egliſe Romaine, & ſelon la folle preſomption des Papes la premiere Egliſe de tout l'univers. On ne ſait, par quel revers de fortune les choſes ont changé de face. On trouve dans l'Hiſtoire, que St. Jean de Latran eſt ſouvent nommé la premiere Egliſe dans la liſte, qu'on en donne St. Pierre n'étoit conté que le ſecond. Mais aujourd'hui tout eſt changé. Les Papes ont voulu apparemment ſe faire une preuvé de leur imaginaire ſucceſſion au Vicariat de St. Pierre. Dans cette vue ils ont changé l'ancien ordre pour rendre St. Pierre la cathedrale de Rome. Mais c'eſt là une inſtitution purement humaine, qui eſt de fraiche-date, & qui eſt abſolument arbitraire. Les Autheurs, qui parlent des Egliſes privilegiées de Rome pour les Indulgences en parlent aſſez diverſement. Les plus Anciens homment celle de St. Jean de Latran la premiere. D'autres plus nouveau donnent le pas a St. Pierre. Quoi qu'il en ſoit, car la choſe eſt de peu d'importance

dans le fonds, on voit en tout cela une superstition grossiere, une institution purement humaine. C'est ce qui est souverainement criminel dans la Religion Chrêtienne, qui demande, qu'on ne fasse rien que pour la gloire de Dieu, & pour l'edification de l'Eglise. On demande, ou est dans tout ce beau manége des Papes le zele, qu'on doit avoir pour les interêts de Dieu, & pour le salut des Chrétiens.

Mais ce qu'il y à d'epouvantable en cette rencontre c'est l'impieté accompagnée d'Idolâtrie, & de sacrilege. Des Eglises de diées à des Saints! C'est un pagamisme tout pur. Il est constant par les lumieres de la Nature & de la droite raison, quand on les consulte en silence, que le culte religieux appartient incontestablement à Dieu seul. Il ordonne aussi fort expressément dans sa Parole, qu'on l'adore seul, & qu'on rends uniquement à lui seul le culte religieûx. Partager donc ce culte entre Dieu, & les saints sous quelque pretexte, que ce puisse étre, c'est lui dérobber la gloire, qui lui appartient incommutablement pour la donner à d'autres, qui n'y peuvent avoir aucune part. C'est, ce qu'il declare, formellement Esaïe 42., qu'il ne souffrira point, *Je suis l'Eternel, c'est là mon Nom. Je ne donnerai point ma gloire à un autre.* Tout cela est d'une verité absolument incontestable. On n'y peut rien opposer, qui soit capable d'affoiblir ce principe.

Les Docteurs de Rome crient ordinairement à la calomnie, & à l'imposture, quand on les accuse d'idolâtrie sout pretexte, qu'ils servent les Saints, & les Images. Ils pretendent se garentir des fortes accusations qu'on leur fait sur ce sujet, en se servant d'un grand nombre de distinctions, qu'ils entassent les unes sur les autres pour sauver leur Doctrine, & leur Culte de mieux, qu'ils peuvent. Tout cela pourtant ne consiste que dans des paroles, qui ont de l'apparence sans aucune solidité. Ils distinguent entre service religieux, & honneur, où veneration, entre Latrie, Dulie, & Hyperdulie, entre culte direct, & culte relatif. Voila de grands mots, qu'on a inventez pour embarrasser les matieres, & pour éluder des objections, qu'on fait contre Rome sur ce sujet. Mais les Protestans en ont fait voir la fausseté, & l'inutilité. Les preuves en sont publiques, il y a longtemps. On n'a pas besoin de les rapporter ici, parce qu'on ne s'est pas proposé de faire un Traité de Controverse. On se contentera donc de quelques observation, qui suffiront pour le Lecteur judicieux, & intelligent.

Pre-

Premierement on prie les Docteur de Rome d'examiner de bonne foi si ces distinctions sauvent en effet la Doctrine, & le Culte de leur, Eglise sur le sujet du service des Saints, & des Images. On voit bien, que ce sont des paroles, qui eludent la force de reproches, qu'on leur fait. Mais ce sont des paroles, qui n'abboutiffent à rien. Sauvent elles le fonds des choses mêmes? Empêchent elles, qu'on ne rende en effet un culte religieux aux Saints, & aux Images? Appellez ce service honneur, & veneration, Dulce, & culte relatif, tant qu'il vous plaira. C'est pourtant un culte religieux. Cela suffit pour le rendre criminel devant Dieu, qui le défend absolument. Est ce qu'on doit se contenter de quelques distinctions d'Echole, qui servent tout au plus à soutenir le choc des Adversaires? Ne doit on pas établir le fonds de la Doctrine sur l'Ecriture, & tirer de cet Arcenas Sacré les Armes propres à la soutenir? l'Ecriture est directement oppose à Rome sur ce sujet. Elle n'authorise, en aucune maniere ces distinctions inventées pour plâtrer le crime d'idolatrie. Au contraire elle des foudroie. Par exemple elle attribue egalement à Dieu le Service de Dulie, & celui de Latrie. Elle ne connoit donc point cette Vision de l'Eglise Romaine.

Secondement on demande aux Docteurs de Rome, s'ils croient, que ces distinctions soient de quelque usage, & de quelque efficace dans le fonds. Croient ils, que leurs peuples les aïent de bonne foi devant les yeux avec toute la précision necessaire pour se garentier de crime abominable d'Idolatrie? Il faut, qu'ils passent condamnation dans cette rencontre. Leurs peuples bigots infatuez des Saints, & des images donnent tête baissée dans l'Idolatrie la plus fine, & la plus reelle. l'Un se dédie à un Saint, l'autre à un autre, par ce qu'il lui plaît d'y mettre sa confiance. l'Un va en pelerinage à nôtre Dame de bon secours. L'autre à celle de Liesse, ou de Lorette. l'Un croit une Image plus venerable, que l'autre. Et plus abondante en miracles. On fait là dessus, jusques où la fureur, d'une devotion aveugle, & superstitieuse a pousse les choses à cet égard. On en a les preuves devant les yeux. Croit on, que de miserables distinctions d'Echole sauvent le fanatisme, & l'impieté de toutes ces veritables idolatries? Peut on bien se figurer, qu'un franc bigot, qui va se mettre à genoux devant nôtre Dame des Ardillieres à Saumur, ou de Lorette en Italie ne regarde pas cette image comme l'objet de son culte, & comme la cause directe de la grace, qu'il va lui demander devotement par une neuvai-

nes, comme on parle? Où sont alors dans la Pratique toutes ces belles, & triomphantes destinctions? Que dira on du Titre d'Imperatrice, de Reine des Cieux, de Mere de misericorde, & d'une infinité d'autres eloges outrez, & pleins d'une Idolatrie raffinée, qu'on attribue à la bien heureuse Vierge? Que dira-on encore de cet horrible blasphe-me, *Filio jure Matris impera*, *Commande a ton Fils comme Mere?* Quelle horreur, bon Dieu! Voila l'Idolatrie la plus formelle, qu'on ait jamais inventée. Les Païens n'y ont jamais rien entendu en comparaison de Rome, & de tous ses suppots, les Moines, & tous les autres fanatiques. Elle les nourrit dans son sein. Elle adopte, & authorise toutes les folles extravagances, par lesquelles ils souïllent leur culte religieux par leur idolatries, & par leurs detestables superstitions.

Mais en 3. lieu on leur demande, s'il ne s'agit pas ici de choses fort réelles? Tout ce bel amas de paroles, dont les Docteurs de Rome se servent dans leurs distinctions souvent l'apparence en abandonnant le fonds. Les termes subtille de ces distinctions fines, & delicates ne peuvent pas justifier une pratique Idolâtre. Bâtir des Temples à l'honneur des Saints, leur consacrer des jours de fêtes, leur faire de grands presens, parer somptueusement leurs Eglises, allumer des Cierges devant leurs images, orner ces images avec une magnificence incroïable, leur addresser des prieres, aussi bien qu'à leurs originaux, visiter leurs Eglises avec devotion, aller en pelerinage à quelques unes, où l'on pretend, qu'il y a de leurs images miraculeuses, pendant qu'on laisse leurs autres Eglises à l'écart, y garder de leurs prétendues religues, lesquelles on expose à la vuë des Peuples, & qu'on leur presente même à baiser en de certains temps, distribuer même des Indulgences à ceux, qui visiteront devotement ces Eglises, Voila ici qu'on peut, & ce qu'on doit appeller d'Idolatrie. Encore une fait, *Helvetis schapham vocant scapham.* On defie toute l'Echole Romaine d'eluder la force de la verité par toutes leurs subtilité a distinguer, & à disputer. Ils sont donc effectivement coupables d'idolatrie. Ils mettent les creatures en parallele avec Dieu en matiere de culte religieux. Mais ils sont tout ensemble Sacrileges, puis qu'ils raviſſent, ce qui appartient veritablement à Dieu pour l'attribuer à de simples creatures.

On voit pourtant, que le Pape a l'audace de demander à des bigots, qu'ils viennent visiter les prétendus Parvis des Apôtres. Voila la preuve expresse, & formelle de l'idolatrie, que les Protestans reprochent ordi-

ordinairement à l'Egliſe Romaine. Que ſes Docteurs ſe taiſent, apres cela. Qu'ils ne ſe plaignent plus, qu'on les accuſe à tort d'être Idolâtres. Le Pape les obligé à des choſes, qui les font tomber effectivement dans ce crime abominable. C'eſt à eux à faire ceſſer des pratiques de cette nature. Autrement qu'ils ſouffrent, qu'on les leur reproche. On ne leur fait aucun tort à cet égard.

Innocent XII. parle en ſuite de la multiplication des Jubilez, qui ſe ſont faites de la maniere, que ſes Prédéceſſeurs l'ont trouvé à propos pour leur interêt. Il en parle avec une eloquence pompeuſe ſe ſervant de grands mots pour repreſenter le ſoin, qu'ils ont eu par une ſage prévoïance de diſtribuer les richeſſes de leur threſor imaginaire à un plus grand nombre de perſonnes. Tout cela ne merite pas beaucoup, qu'on s'y arrête. Il eſt aiſé d'en reconnoître l'abſurdité apres toutes les choſes, qu'on a remarquées cy devant ſur la nature, & ſur l'inſtitution du Jubilé. Chacun voit aiſément, que la charité des Papes à cet égard a été intereſſée, qu'ils n'ont penſé en multipliant les Jubilez, qu'à augmenter leur richeſſes, & leur authoriſé dans l'Egliſe. On paſſera donc à d'autres obſervations.

Il Invite apres cela tous les hommes en general *les Rois*, *les Peuples*, *les riches*, *les pauvres à faire*, *attention à ce*, *que lui quoi qu'indigne fait les fonctions du Seigneur*, *pour annoncer la bonne nouvelle &c.* Voici les reflexions, qu'on y veut faire.

Premierement on voit l'orgueil, & l'inſolence des Papes, qui croient avoir droit d'addreſſer des avis, & des exhortations aux Rois, & aux Peuples, aux riches, & aux pauvres d'une maniere grave accompagnée même d'authoriſé par maniere de commandement abſolu, comme s'ils avoient droit d'ordonner, & de preſcrire tout ce qui leur plaît. Tout cela ſe fait ſelon leur caprice, & ſelon leur des remontrances, & des ſenſures à tout le genre humain, à l'ancer même les foudres de leurs excommunications contre ceux, qui leur déplaiſent. Qui leur en à donné le Droit? C'eſt une uſurpation toute pure, uniquement fondée ſur une ambition furieuſe, qui leur a fait envahir une authorité, qui ne leur appartient en aucune maniere, dont tout le Monde s'eſt plaint, & qu'ils n'ont pourtant pas laiſſé d'ablir dans l'Egliſe pur tous les moiens violens, & frauduleux, dont ils ont pu s'aviſer, & cela pour gourmander toute l'Egliſe à leur fantaiſie.

Quels tîtres apportent ils de leur puiſſance, que des tîtres faux, imaginaires, & notoirement ſuppoſez? Leur pretendue Primauté

Sou-

Souveraine est uniquement fondée sur leur usurpation. Ils ne sont originairement que les Evêques de Rome. Quand ils ont été elevez à la Dignité Patriachale au Concile de Nicée, c'à été sans aucune prééminence, sans aucune superiorité. On ne trouve rien dans l'Ecriture, qui authorise en aucune maniere cette grandeur, cette puissance souveraine des Papes dans l'Eglise : Toutes les preuves, qu'ils en citent ordinairement, sont tirées de loin, peu concluantes, & sujettes à mille embarras, qui les rendent enfin absolument in utiles. C'est une chose étonnante, & qui devroit faire faire de grandes reflexions à tous les Catholiques Romains, s'ils ont leur salut à cœur, que les Papes aïent de si grandes, & de si orgueilleuses pretensions, & que cependant ils n'en puissent apporter aucune preuve directe, expresse, & formelle de l'Ecriture, qui cependant est le principe, & le fondement de toute la Religion Chrêtienne. Tout y est marque fort clairement pour toutes les choses fondamentales & essentieles, qui concernent la foi, le culte, & le meurs. Cependant le prétendu Vicariat, & la Succession imaginaire de St. Pierre seront le fondement de cette Religion Chrêtienne. Au moins les Papes, & leurs suppôts le pretendent ainsi. l'Ecriture neantmoins n'en dit pas un mot expres, qui soit précis, & formel. La consequence ne s'en peut tirer qu'au travers de mille suppositions fausses, absurdes, insoutenables, sur les quelles on arrête à tous momens les Docteurs de Rome par des difficultez, dont ils ne peuvent se tirer quelque peine, qu'ils se donnent pour cela. Il faut avouër; que la chose est incomprehensible, si la pretension de Rome est veritable.

Comment en effet conclure de Paroles, *tu & Pierre, & sur cette pierre j'edifierai mon Eglise*, Donc le Pape est le Chef absolu de l'Eglise, le Lieutenant de Dieu en terre, le Vicaire de Jesus Christ, & le Successeur de St. Pierre? Il faut avouër, que cette consequence ne se tira de la qu'avec des machines extraordinaires. Autant vaut il avouër tout d'un coup, que l'Ecriture ne connoit point, cette Souveraineté des Papes sur l'Eglise. Apres tout en effet il n'est pas concevable, que Dieu ait voulu faire cet établissement des Papes, sur tous les fideles en general avec tous les grands privileges d'authorité, & d'infaillibilité, qu'ils s'attribuent ordinairement, & que cependant on n'en ait aucune preuve precise de l'Ecriture. Ce n'est pas là l'usage du St. Esprit. Le Seigneur a choisi ses Apôtres pour en faire les fondateurs de son Eglise. Mais leur commission à cet égard est si expres-

se,

ſe, qu'il faudroit ſe crever les yeux volontairement pour ne la point connoître. *Comme le Pere m'a envoié*, leur dit il Jean. 20. *auſſi je vous envoié. Allez. Inſtruiſez toutes les Nations, & les baptiſez au Nom du Pere, du Fils, & du Saint Eſprit*, Matth. 28. Le Pape donc aura ſuccedé à ces ſaints Hommes dans le Gouvernement de l'Egliſe, & cependant on n'en aura point d'autres preuves, que des paroles, comme celles, qu'on à citées, *tu es Pierre &c.*, & quelques autres ſemblables, & peut être encore plus indirectes, & moins concluantes ? Il faut avouër, que c'eſt une choſe abſolument inconcevable, ſi les Papes ont raiſon, comme ils pretendent.

Pour l'Hiſtoire Eccleſiaſtique elle ne leur eſt pas plus favorable. On y voit le degré de diſtinction, auquel ils furent elevez par le Concile de Nicée, ſans preéminence pourtant, ſans ſuperiorité, dans un degré égal avec les autres Patriarches, qui furent creez en même temps. Avant cela les Papes étoient ſimplement Evêques de Rome s'étant elevez à ce degré d'honneur dans l'Egliſe par mille mauvais artifices, dont l'Hiſtoire n'a pas manqué de faire le récit. Originairement ils n'étoient que le Paſteurs de l'Egliſe de Rome, pour laquelle le Pape Pier 2. dit, que l'on avoit peu d'égards aïant le Concile de Nicée. On voit dans l'Hiſtoire les tentatives, que les Papes ont faites pour s'attribuer cette Primauté. On en voit les progres, & tous les artifices, dont ils ſe ſervent pour y arriver, y ſont fort fidelement rapportez. Le premier, & le plus beau tître, qu'ils puiſſent alleguer en leur faveur, c'eſt celui qui leur fût accordé à Boniface 3. au commencement du 7. ſiécle par le Parricide Phocas. Mais on y trouve auſſi les contradictions, les oppoſitions, les proteſtations faites contre leurs deſſeins impies, & ambitieux. Jamais aucun Concile ne leur a attribué ce Doit. l'Egliſe n'a jamais conſenti, qu'ils en jouïſſent. Ils ne s'en ſont mis en poſſeſſion que par des ruſes, & par des violences injuſtes, que rendent cette poſſeſſion abſolument nulle. La ſeule Theologie de l'Egliſe Gallicane eſt une preuve convainante, qu'on ne les a jamais reconnus pour poſſeſſeurs legitimes de cette pretendue Souveraineté dans l'Egliſe Chrêtienne. Tous les Docteurs François mettent les Conciles au deſſus des Papes.

Il faut donc avouër, que leur poſſeſſion eſt abſolument uſurpée, qu'elle eſt ſans tître, & ſans fondement. Que ces faux Paſteurs ceſ-

sent donc l'attribuer un Droit, qui ne leur appartient point. On ne peut les regarder que comme d'infames, & de malheureux usurpateurs, qui contre l'ordre expres de Dieu, au prejudice de ses Droits, de son pouvoir, de sa verité, par un pur principe d'ambition, & de tyrannie se sont rendus les Maîtres absolus de l'Eglise pour en corrompre la foi, & le culte, & pour se rendre les ennemis declarez du Seigneur, & de son Evangile.

Ce qu'il y a de plus déplorable en cela, c'est, que les Princes, & les Peuples se sont autrefois vigoureusement opposez à ces usurpations des Papes. l'Histoire en fait foi. Cependant ces rusez Prêtres se sont mis insensiblement dans une espece de possession à cet égard, qui fait, qu'aujourdhui toute l'Eglise Romaine flechit lachement sous le joug de cette injuste tyrannie & que les Papes rendent ce joug, tous-jours plus pesant, & plus insupportable. On sait, que souvent ces audacieux & fiers Pontifes sont tirez de la derniere lie du Peuple, & qu'ils s'élevent à cette fausse & injuste domination par des artifices infames. Temoin Boniface 8, qui fit croire par de feintes visions nocturnes, à son Predecesseur qu'il devoit abdiquer le Pontificat en sa faveur, ce que les Historiens ont voulu marquer, quand ils ont dit, qu'il s'étoit mis en possession de cette dignité en renard. Temoin en soit Leon X., qui contrefaisoit le malade, & l'impotent, pendant, qu'il étoit Cardinal, & qui fut gueri, dés qu'il vit, que sa fainte avoit reüssi, & qu'en effet il étoit nommé Pape. Pour ce qui est de la naissance, on sait qu'elle est par fois extremement basse & obscure. Le Pape Adrian 6. étoit fils d'un Tailleur d'Utrecht. Sixte 5. avoit gardé les Cochons dans sa jeunesse, & parvins depuis à ce Souverain de gré de puissance dans l'Eglise. On les tirer ordinairement tout au plus de quelque famille Italienne un peu distinguée.

Ils ne sont pourtant pas plustôt revêtus de cette Dignité Pontificale, qu'ils font les Maîtres par tout avec tant d'empire, d'insolence, & d'authorité, qu'il est inconcevable, comment les grands Princes ont pu souffrir l'arrogance de ces Prêtres orgueilleux, sur tout leur puissance n'aïant aucun tître legitime, aucun juste fondement, étant l'ouvrage de l'usurpation, & de la violence des Papes. On les a vus excommunier les Rois, les dépouïller de leurs Etats, delivrer leurs sujets du serment de fidelité, mettre leurs Roïaumes à l'interdit, & les faire passer en des mains étrangeres. Temoin en soit la Comté de Tholoze, & l'Albigeois arrachez

rachez à Raimond, & transportez à Simon de Montfort. Temoin en soit la Navarre usurpée sur les legitimes Rois, & envahie par Ferdinand le Catholique aieul de Charles Quint, dont les Successeurs la possedent encore. Temoin en soient les excommunications de Jules 2. contre Louïs 12., de Sixte V. contre Henri le Grand Roi de Navarre, & contre Henri Prince de Condé son Cousin. Il eut été à souhaiter, que tous les Princes opprimez par ces Prêtres insolens eussent été comme Philippe le Bel, où comme Louïs 12., dont le premier fit arrêter Boniface 8. prisonnier, & l'autre fit assembler un Concile à Pise pour faire déposer Jules 2., lui declara la guerre, & fit frapper cette celebre Medaille, *Perdam Babylonis nomen, je ruïnerai le nom de Babylone.*

On voit donc dans l'orgueil de ces Papes le vrai caractere de l'Antechrist. Ne faut il pas avouër, que ceux, qui les mettent sur le Throne, sont semblables à ceux, qui se font une Idole, & qui l'adorent en suite comme leur Dieu.

Secondement on voit l'insolente fierté des Papes, & l'extravagance de leurs Peuples dans ces paroles d'Innocent XII. Il invite les Chrêtiens de son Eglise à faire attention, à ce qu'il leur annonce la bonne nouvelle, l'An pacifique du Seigneur &c.

Voici encore six autres Medaille, que nous avont cru être obligez de rapporter pour faire connoître, ce que doit penser des Papes la premiere & des Papes celle de Jule 2. qui paroit en buste avec cette legende.

JULIUS II. LIGUR. SAVON. PONT. MAX.

Revers.

L'ont voit ce Pape qui jette les clefs de St. Pierre dans le Tibre, & qui degaine l'epée de St. Paul avec cette legende.

NON TAM CLAVIBUS QUAM GLADIO.

Je ne me fie pas tant aux Clefs de St. Pierre, qu'à l'epée de St. Paul dans l'exergue 1512.

Ce Pape avoit fait Ligue avec le Roy d'Espagne contre Louïs 12. Roi de France, au quel il déclara la Guerre & l'excommunia même dans la suite. Cette action est representée par cette Medaille. Il fut Vaincu à la bataille de Ravenne la même année par l'Armée de France commandée par Gascon de Foix Duc de Nemours, neveu du Roi Louïs 12., lequel la gagna mais il y fût tué.

La seconde Medaille & cette de Louïs 12., qui est un écu d'or. Ce Prince paroit en buste avec ceste legende.

LUDOVICUS FRAN. & NEAP. REX.

Louis 12. *Roy de France & de Naples.*

Revers.

Les armes ordinaire de France comme ont les voit d'ordinaire, dans les ejus d'or & ceste legende au tour.

PERDAM BABYLONIS NOMEN.

Je d'étruiray le nom de Babylon
Et sur le cote des Armes 1512.

On pouroit conjecturer de ces parole, que Louïs 12. se vouloit rendre maistre du Royaume de Naple, puis qu'il emporte le tître dans cette pieces, & que quand il l'auroit mis sous sa dominations il pourroit secouer le joug du Pape; Ceux qui auront leu l'Histoire, connoîtront assez, l'humeures le caractere de ce Pape, qu'elle haine il

avoit pour les François, & jusques où allerent ses emportemens, pour ne pas dire sa furie contre un Roy, dont toute la terre a admiré la pieté, & étoit le plus sage Prince de ce temps, dont la bonté & la justice lui a equirent même pendant sa vie le nom de Pere du peuple.

Jules II. aïant pris Bologne, il fit fraper des Ducats seur ceste conqueste avec cette legende au tour.

BONONIAM PAPA JULIUS à TYRANNO LIBERAT.

Boulogne delivrée par le Pape Jules II. de la main du Tyran.

Il semble que ce Pape se vouloit vanger de la même maniere que Louis 12. l'avoit attaquée par son Ecus d'or. Mais les Ecrivaint Francois veulent, que cela regarde un nommée Bentivoglio, que ce Pape Jules II. chassa de Boulogne apres l'avoir prise. On rapporté dans un journal manuscrit de la vie de Jules II. qu'au retour de cette expedition on lui dressa un Arc de Triomphe à Rome avec cette inscription

JULIO II. PONT. OPT. MAX REDUCI QUOD: VIRTUTE, CONSILIO, FELICITER REM PONTICIAM à TYRANNORUM SERVITUTE LIBERAVERIT, PACEMQUE, LIBERTATEMQUE UBIQUE CONSTITUERIT.

A Jules II. revenant de la Guerre, dans laquelle par son Conseil, & par sa vertu il avoit delivre l'Etat Ecclesiastique de la servitude des Tyrans apres avoir retabli la Paix, & la liberté par tout.

La Troisiéme Medaille, est celle de Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne. Il paroit a buste avec cette legende.

FERDINAND CATHOL. MAGNUS & ARRAG. REX.

Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne.

Re-

Revers.

Vous le voyez dans le Revers a la tête d'une Armée ſemparant de la Navarre avec cette legende.

INJUSTE SED OPPORTUNE.

Je m'en ſaiſis fort injuſtement,
mais je prent mon temps.

Iean l'Albret Roi de Navarre, étoit dans les interéts de Louïs 12. Ferdinand le Catholique étoit allié de Iules 2, & ſous pretexte de porter la Guerre en France il s'empera de la Navarre, laquelle étoit a ſa bien ſéance. La choſe étant faite il publia, qu'il s'en étoit, ſaiſi en vertu de la Bulle de Iules 2, qui excommunioit Iean d'Albret auſſi bien que Louïs 12., & qui donnoit ſes Etats au premier occupant.

Cependant cette pretendu Bulle ne ſe trouvé en aucun lieu. Les Eſpagnols ſeuls en parlent. Mais en ſuppoſant cette Bulle il faut remarquer, qu'elle fut publiée ſelon eux au mois de Iuilles. L'invaſion de la Navarre étoit pourtant faite de les mois de Iuin. Ainſi la legende eſt juſte, je m'en ſaiſis fort injuſtement mais je prens mon temps il y avoit long-temps en effet qu'il ſongeoit à ſe rendre maître de la Navarre, pour couvrir ſes autres Etats contre la France il n'avoit que le droit de bien ſéance ſurce Roïaume.

Sur le autre planche ſuivante on voit la Medaille d'Adrian 6. en buſte avec cette legende.

ADRIA-

ADRIANUS VI. PONT. MAX.

Adrianus VI. Souverain Pontife.

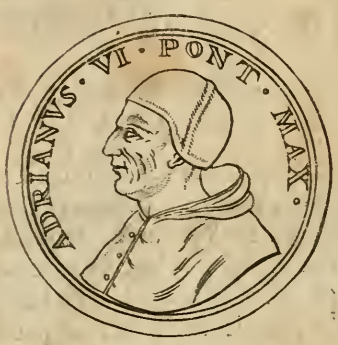

Revers.

L'ont Voit ce Pape mourant de poiſon avec cette legende.

PROZELO DOMUS DEI.

Pour le Zele de la Maiſon de Dieu dans l'exergue 1523.

Adrian VI. étoit natif d'Utrecht, où on voit encore une Maiſon, qu'il fit bâtir pour conſerver l'honneur & la Memoire de ſon Pontificat.

ficat. Sa ſcience, & ſon erudition le firent choiſir pour Precepteur de Charles Quint, qui eut toûjours des grands égards pour lui. Il le fit nommer Pape. Adrian ajant remarque les deſordres de Rome & voulant les corriges avoit intelligence pour cela avec les Principaux Princés de l'Empire. Il mourut dans ce bon deſſein empoiſonne, à ce que tout le monde crut, par la Cour de Rome même, qui craignoit la droiture & la ſeverité d'Adrian 8.

La ſeconde & celle du Pape Sixte V. en buſte avec cette legende

SIXTUS V. PONT. MAX.

Sixte V. Sonneravit Pontifé.

Revers.

L'on voit ce Pape qui excommunie Henri Roi de Navarre, & Henri Prince de Condé ſon Couſin, avec cette legende au toure

AUDACIA PONTIFICIS,

l'Iaſolence d'un Pape dans l'exergue 1585.

Sixte V. homme dont la naiſſance étoit presque incomme, parvint à la dignité Papale l'an 1581, & ſucceda Gregoire XIII. ce fut un homme fier, & inſolent, s'il en fut jamais. Il fut le protecteur de la Ligue, & pour empecher ces deux Princes de Succeder à la Couronne de France, il les excommunia tous deux. Ces deux Princes appellerent de cette injuſte ſentence, & firent afficher leur appel a la porte du Vatican, & de l'Egliſe de St. Pierre.

Il y a dix ſedt ſiecles preſque écoulez depuis que cette bonne nouvelle eſt publiée au Monde. Les Apôtres l'ont portée par toute la terre. Cependant ce vieux reveur à la hardieſſe d'appliquer ces paroles à ſon Jubilé, qu'il public, & qn'on ſait n'être point du tout de l'inſtitution du Seigneur, ni de la fondation de l'Egliſe Chrêtienne. Quelle impudence, quelle profanation des mettre ſon Jubilé avec ſon purgatoire, & ſes Indulgences en parallele avec la voix des Apôtres & la bonne nouvelle de la Grace en nôtre Seigneur Jeſus Chriſt! N'a on pas lieu de

s'écrier, ô temps, ô meurs! Est il possible, que des Chrêtiens voïent & entendent ces blasphemes horribles? Dieu vangera un jour les insolentes entrepriſes des Papes. Ils ſont aſſis au Temple de Dieu, comme s'ils étoient Dieu. Ils ſont aſſez temeraires pour s'egaler à ce Souverain Maiſtre du Monde qui ſeul a le Droit incommutable de preſcrire aux hommes les devoirs de la Religion.

On trouve en ſuite un mot. D'ingenuité, qui echappe a cet orgueilleux Pontife, & qui contre ſon intention ſe trouve fort veritable par par rapport a lui. C'eſt, lors qu'il dit, *que quoi qu'indigne il eſt occupé à faire les fonctions du Seigneur dans cette vie.* Il a raiſon de dire, qu'il eſt indigne de cet emploi. Il eſt par ſa qualité de Pape le corrupteur de la Religion Chrêtienne, l'ennemi de la verité, & le fauteur de la plus inſupportable tyrannie, qui ait jamais été établie au Monde, ſans titre, ſans fondement, ſans aucune raiſon valable, expreſſément même contre la defenſe formelle du Seigneur, qui veut que les Conducteurs de ſon Egliſe en ſoient les Miniſtres, & qui leur ordonne de ne point imiter les Rois des Nations. Elle eſt même directement oppoſée à l'Ordre de St. Pierre, dont ces Caphards inſolens ont l'audace de ſe dire. Les Succeſſeurs. *Paiſez*, dit il, *le Troupeau, qui vous eſt commis non point comme aïant domination ſur les heritages du Seigneur.* Le Pape a donc raiſon de ſe dire indigne des fonctions, qu'il exerce. On n'entrera point dans l'examen de ſes qualitez perſonnelles. On le laiſſe, pour ce qu'il eſt. Mais enfin il eſt vrai, qu'il eſt indigne Succeſſeur du Seigneur, lui qui eſt ſon ennemi declaré, le diſtructeur de la verité, & de l'Evangile.

Qui le fait donc ſi hardi, que de s'attribuer cet honneur? Ou eſt ſa commiſſion? Où eſt l'ordre du Maître, qui l'y appelle? Il y a long temps, qu'on preſſe ces malheureux uſurpateurs, & tous leurs ſuppôts de produire les preuves de leur arrogantes prétenſions. Ils n'en ont peu fournir aucune juſques à preſent. La verité eſt, que les Papes n'ont point d'autre Droit, que leur uſurpation. Ils ont envahi leur pouvoir par addreſſe. Ils ne l'ont conſervé que par ruſe, & par violence. Tout eſt oppoſé dans leur conduite à l'Eſprit de l'Evangile. Ce ſont réellement, & de fait veritables Antechriſts. Le Pape moderne ſuit les traces de ſes Predeceſſeurs. N'a-il pas bonne grace apres cela de prendre le Titre de ſouverain ſacrificateur en comparant ſa voix au ſon de la Trompette ſacerdotale, qui annoncoit le Jubilé parmi les Juifs. C'eſt la ſuite des entrepriſes temeraires, & inſenſées des Papes.

pes. En quoi l'on voit la verité, de ce que St. Jean dit Apoc. 13., *qu'on donna à la bête une bouche, qui proferoit de grandes choſes, & des blaſphemes.*

Le Pape d'ecrit en ſuite les avantages, qu'on peut tirer de ſon Jubibilé par des termes, qui ne peuvent convenir qu'à l'Evangile, qu'à la bonne nouvelle du ſalut en Jeſus Chriſt l'Autheur de la veritable année de bien veillance. Il rehauſſe donc l'eclat de ſon pretendu Jubilé au deſſus de celui, que Moiſe avoit établi parmi l'ancien Iſraël. Mais en cela il dérobbe au vrai Jubilé les Droits que la Grace lui accorde pour en revêtir ſon Jubilé imaginaire. A cela pres il repreſente aſſez bien les prerogatives de l'Evangile par deſſus la Loi. L'Autheur, qui a dreſſé cettt Bulle d'Indiction s'eſt raiſonnablement acquité de ſon deſſein à cet égard. Mais l'abſurdité de tout ſon diſcours conſiſte en ce qu'il attribue à la fête Papale du Jubilé moderne, ce qui ne peut convenir qu'a l'Evangile, qui eſt la feconde, & perpetuelle ſource des grands biens, qui ſont expliquez dans cet Article de la Bulle. Qui croira, qu'une Invention aſſez recente, qui n'eſt point de la fondation de l'Egliſe, qui, n'a qu'un ſimple homme revêtu d'un pouvoir uſurpé pour Autheur que Dieu n'a pas trouvé à propos d'établir parmi les fideles, qui ſuppoſé tant de Doctrines nouvelles fauſſes, contraires à l'Evangile, abſolument chimeriques, & viſionnaires, puiſſe être la ſource de tant de pretieux biens? Quoi par ce qu'un Pape ambitieux, arrogant avare s'eſt aviſé de l'établir, apres que l'Egliſe s'en eſt paſſée pendant 1300 ans, & que ſes Succeſſeurs auſſi attachez à la conſervation de leur fauſſe grandeur uſurpée, & à leur ſordide interêt, ont continué de publier cette ſolemnité publique, il faudra la celebrer en effet? *Credat Judais Appellat.* Il faut avoir le cerveau bien foible pour ſe laiſſer ſurprendre à des penſées auſſi fauſſes, pleines d'extravagance, eo d'Impieté.

Le Pape Vient en ſuite apres toutes ces reflexions préliminaires à l'Indiction de ſon Jubilé. Il le publie ſur tous ces faux, & impertinens principes, *du conſentement de ſes venerables Freres les Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine, & cela en l'authorité de Dieu tout-puiſſant, & des Saints Apôtres Pierre & Paul pour la tres-grande, & exceſſive joïe, & pour l'entier contentement de ſon cœur. Il public donc ce Jubilé à la gloire de ce même Dieu, & pour la ſanctification de tout le Peuple Chrêtien.*

Cet Article fournit la matiere de pluſieurs reflexions importantes,

qui serviront à en faire connoître l'absurdité. Premierement le Pape pose, que ses venerables Freres les Cardinaux ont donné leur contentement à la publication de ce Jubilé. Quel droit ont les Cardinaux de ce méler du Gouvernement de toute l'Eglise en general? Leur appartient il de consentir, ou de s'approuver quoi que ce soit dans la Religion pour en faire une Loi à tous les Chrêtiens? Ne sait on pas, que les Cardinaux ne sont originairement, que le Curez des Paroisses particulieres de Rome? C'est pour cela, qu'encore aujourd'hui, quand on les revêt de cette imaginaire Dignité, on leur assigne toûjours une de ces Eglises, dont ils sont reputez les Pasteurs. C'est pour cela, qu'ils en prennent le nom dans leurs Tîtres. L'un se dit Cardinal de St. Pierre aux Liens, l'autre de sainte Sabine, un autre de St. Chrysogone &c. Cependant on donne le droit a ces petits Curez de decider du sort de toute l'Eglise. Si on demande sur quoi fondé cette grandeur des Cardinaux, il faut repondre, qu'elle se trouve au Dos des Tîtres en forme de Lettres patentes, qui établissent les Papes Vicaires de Jesus-Christ, & Successeurs de St. Pierre.

Cependant ces petits Prêtres indignes ne sont pas plustôt revetus de la Pourpre, qu'ils prennent des airs de grandeur, & de fierté, qui les rendent insupportable à tout le genre humain. Ils se disent les Princes de l'Eglise, & en cette qualité ils ne cedent le pas, qu'aux Têtes Royales. Ils pretendent, qu'ils doivent preceder tout ce qu'il y a de Princes. On en a un exemple tout recent. Le Nonce Delfino Cardinal depuis trois jours n'a pas voulu prendre son audience de Congé des Princes Enfans de France de peur de commettre sa nouvelle Dignité. Est il possibles qu'un miserable petit Prêtre, revetu depuis un moment d'une fausse, & imaginaire dignité ose chicanner le pas avec de grands Princes, qui sont les heritiers presomptifs d'un grand, & puissant Roiaume descendus d'une longue suite de Rois? Voila quelle est la modestie, & l'humilité de ces Pasteurs, qui penetrez d'un orgueil insupportable entierement oppose à l'Esprit de l'Evangile, & à la simplicité de Ministere de l'Eglise s'elevent arrogamment au dessus de tout ce qu'il y a de grand, & de considerable dans le Monde. Gens au reste tirez cassez souvent de la bouë, & de l'obscurité d'une condition basse, qui cependant veulent avoir le pas sur les Princes. Cette action du Nonce Delfino fait la joïe de Rome, qui foule ainsi aux pieds, ce qu'il y a de plus distingué sur la terre, pendant que la France est dans la mortification devoir, qu'un petit Prêtre

ne

ne veut pas rendre à ſes Princes l'honneur, & le reſpect, qui leur eſt legitimement du.

Mais 2. on trouve étrange, que le Pape, qui eſt, le Souverain Chef de l'Egliſe, établi de Dieu pour la Gouverner avec une authorité abſolue, qui en eſt appellé le Monarque, à qui même l'on attribué le privilege monſtrueux d'infaillibité, *le pouvoir de diſpenſer du Droit contre le Droit, de faire, que ce qui eſt peché, ne le ſoit point, & que ce qui n'eſt point peché le devienne, dans le cœur duquel on pretend, que ſont renfermez, comme dans un cabinet toutes ſortes de Droits, & de pouvoirs*, prenne l'avis des Cardinaux, & s'authoriſé de leur conſentement pour l'Indiction d'un Jubilé. La choſe eſt abſolument inconcevable. Si le Pape eſt en effet, ce qu'il ſe dit être, il derogent ſon authoriſé ſouveraine de ſe ſou mettre à l'avis de ſes Creatures. Si le Jubilé eſt d'une inſtitution divine, & d'un uſage neceſſaire aux Chrêtiens. On n'a pas beſoin du conſentement de ces petits Curez de Rome. Le Pape n'a qu'a marquer le temps, & les lieux, où l'on doit le celebrer. Le conſentement des Cardinaux n'y ſert de rien. Cette fête eſt du Droit de l'Egliſe, & par conſequent on n'a que faire de leur approbation. La verité eſt dans le fonds, que le Jubilé étant de l'invention des Papes, qui l'ont inſtitué pour leur avantage particulier, ils n'ont pas oſé l'établir ſans le conſentement de leurs Confreres Curez de Rome auſſi bien que lui. Ils ne lui ont laiſſé Uſurper l'authoriſé, qu'ils s'attribuent, qu'a condition d'en partager l'honneur, & le profit avec lui. Ainſi il eſt conſtant, que dans la Hierarchie, que lés Papes ont inſtituée dans l'Egliſe, les Cardinaux ſont leurs Conſeillers nez, ſans l'avis deſquels ils ne peuvent rien faire. Ce ſont donc les Cardinaux, qui compoſent le ſacré College, & qui ſont proprement, ce que les Ultramontains appellant le ſaint ſiége, & l'Egliſe.

La raiſon de tout cela ſe doit tirer, de ce qu'ils ne veulent pas ſe fier de la conduite de toutes leurs affaires à un vieux Pape ſouvent decrepit, & tout caſſé. Un Pape a l'interêt de ſes Neveux à menager. Pour les faire valoir il pourroit Sacrifier parfois les Droits de l'Egliſe. C'eſt la coutume des hommes. Ils penſent toûjours plus à leur interêts particuliers qu'au bien public. Les Cardinaux s'avent fort bien lui faire la Loi, malgré toute l'authorité, qu'il s'attribue. Quand un Pape les incommodé, ils ſavent fort bien s'en défaire. Témoin en ſoit Adrian 6. Ce bon homme étoit touché de l'horrible corruption,

qui s'étoit fourrée dans l'Eglise à l'egard de la foi, du culte, & des meurs. Il vouloit travailler de bonne foi à la reformation de toutes désordres, & remettre les choses dans leur premiere pureté. C'est lui, qui a dit, qu'il étoit impossible, qu'un Pape fût sauvé. Les Cardinaux craignant, que ce bon homme, trop chagrin des erreurs & de la corruption des l'Eglise ne ruïnât, leurs affaires par l'envie, qu'il avoit de réstablir les choses en bon état, trouverent le moien de se défaire de lui par du poison, comme les Historiens rapportent, qu'en effet le soupcon en fut grand, lors qu'il mourut apres vingt mois, où environ, qu'il occupale siege papal.

Les Cardinaux ont donc grand soin de conserver les Droits usurpez, & l'authorité souveraine, qu'ils exercent dans la Religion. Ainsi ce sont eux, qui reglent tout, quoi que tout se publie au nom du Pape. C'est pour cela, que le Pape fait toûjours mention du consentement, & de l'avois de ses venerables Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine. Cependant vous entendez apres cela, qu'un Pape vient dire impudemment d'un ton grave parlant en Maître absolu, nous avons dit, & ordoneé *motu proprio* de nôtre propre mouvement, ce qui est l'avis, & en quelque sorte l'ordre de ces petits Curez de Rome, qui se donnent l'insolente qualité de Cardinaux de la sainte Eglise Romaine. Voila comment les Papes rempliſſent leurs Bulles d'importures, & de faussetez. Voila comment ils trompent continuellement le Monde par leurs mensonges.

La troisiéme chose, qui se presente dans ces Article de la Bulle, c'est l'horrible impieté, qui y est exprimée en termes precis, & formels. Elle suffit toute seule pour fonder tous les reprocher, que les Protestans font à l'Eglise Romaine. d'être coupable de la plus criminelle de toutes les Idolatries. Le Pape publie le *Jubilé au nom de Dieu tout-puissant & des Saints Apôtres Pierre, & Paul.* Il ne faut que lire ces paroles pour en sentir toute l'horreur. Authoriser un Jubilé, que l'on croit être un des plus importans Actes de la Religion, la source d'une infinité de graces, du nom de simples creatures, privilegiées tant qu'on voudra, mais qui ne sont pourtant que des creatures, incapables par consequent d'authoriser par elles mêmes un dogme, ou un culte de la Religion! Que les Docteurs de Rome disent, tout ce qu'ils voudront. Les choses parlent, & dissipent toute la vaine subtilité de leurs discours. Le Pape met les Apôtres St. Pierre & St. Paul, en egalité de puissance & d'authorité avec Dieu, sans detour, sans l'imitation, sans

ſans explication, ſans aucune ombre de difference, à la tête de l'Indiction de ſon Jubilé. Il croit cette fête neceſſaire à l'Egliſe. Il invite les Chrêtiens à la celebrer avec une devotion tout à fait extraordinaire. Il promet de grands pardons, & des Indulgences fort amples aux Pelerins, qui viſiteront les Egliſes, qu'il a marquées pour les ſtations du Jubilé. Il le publie donc au nom des Apôtres, comme au nom de Dieu même. Et par conſequent ce Jubilé ſe rapporte à eux, & s'y termine de même qu'en Dieu. C'eſt, ce qui paroit par les termes dont Innocent XII. ſe ſert expreſſément dans ſa Bulle. Il faut donc avouër, que c'eſt là une Idolatrie formelle, outrée, ſouverainement condamnable, s'il en fut jamais.

Pour en convaincre le Monde, & pour fermer une bonne fois la bouche aux Docteurs de Rome ſur cette matiere, en les reduiſant à la neceſſité de ſe faire, & de paſſer coudamnation ſur cet Article, il faut poſer comme un principe inconteſtable, que l'Idolatrie conſiſte proprement. & veritablement a donner à la creature, quelle qu'elle ſoit, la gloire, qui n'appartient qu'a Dieu en qualité de Createur, & d'unique objet du culte religieux. Toute la devotion de l'homme eſt fondée ſur ſa qualité de creature intelligente. Dieu a tiré le Monde entier du néant. C'eſt l'ouvrage de ſon infinie puiſſance. Il n'y a que Dieu par conſequent, qui puiſſe conſerver, les creatures, ou les rétablir, ſi elles ſont tombées en ruïne. La raiſon en eſt, que tous les êtres créez dependent de Dieu dans leur creation, dans leur ſubſiſtence, dans leur retabliſſement. C'eſt toûjours une même puiſſance, qui les tire du néant, qui les ſoûtient, ou qui les remet dans leur premier état.

Cela poſé, qui eſt d'une verité abſolue, on demande, ſi l'on peut jamais concevoir la creature ſous l'idée de cauſe premiere, & de principe direct, & immediat de tous les êtres, ou pour les créer, ou pour les conſervet, ou pour les remettre dans leur premier état, s'ils en ſont déchus? Cela ne ſe peut à moins, qu'on ne ſuppoſe, qu'une ſemblable creature ſubſiſte par ſoi même, & qu'elle a dans ſon eſſence la raiſon & le fondement de ſa propre exiſtence. Ce qui implique une manifeſte & groſſiere contradiction, qu'un être ſoit creé, & cependant ſubſiſtant par ſoi même. Il faut donc avouër, qu'un être creé ne peut être ni Createur, ni Conſervateur, ni reſtaurateur. Ces Tîtres ne peuvent être eſſentiellement attribuez qu'à Dieu. Et par conſequent lors qu'on met les Creatures en parallele, & en égalité avec Dieu, & qu'on leur attribue des Droits, qui ne peuvent appartenir qu'à Dieu, il eſt certain

certain, qu'on commet en cela une Idolatrie averée. C'est, ce que le Pape fait expressément dans l'Article de question. On n'a qu'à lire les termes de sa Bulle pour en être convaincu. Il l'a publie au nom de Dieu, & des deux saints Apôtres sans distinction, sans restriction, sans addoucissement, sans y marquer aucune difference. Que les Docteurs de Rome avoüent donc, que leurs Papes & leur Eglise sont formellement Idolâtres. Qu'ils cessent d'accuser les Protestans de calomnie, & d'imposture. La chose est evidente, & ne demande pas de plus amples preuves.

Apres cette belle Indiction du Jubilé le Pape *promet misericordieusement la part d'une tres pleine, & tres abondante Indulgence à tous ceux des deux sexes, qui croiront en Jesus Christ, qui confesseront leurs péchez, & qui s'en convertiront volontiers.* On n'incidentera point ici sur la Confession des pechez dont il parle. On veut bien supposer, qu'il l'exprime de la sorte dans le sens, & dans les termes de l'Evangile. On ne cherche pas à multiplier le nombre des controverses dans cet ouvrage. On peut dire donc, qu'Innocent XII. ordonne à les devots des œuvres preparatoires à son Jubilé, qui sont prescrites à tous les fideles, & qui sont convenables en effet à leur qualité. Mais le Pontife est bien hardi d'assurer, qu'il accorde de grands pardons à ceux, qui s'acquitteront de ces saints devoirs. On n'a les besoin de ses concessions, ni de ses promesses pour avoir pars à la remission des pechez, & au salut. Dieu presente sa grace fort ample, & fort abondante à tous ceux, qui obeïront à sa Parole. Le Seigneur Jesus est venu au Monde pour nous meriter ce riche thresor de salut & de misericorde. L'Ecriture nous donne toutes les asseurances solides, & indubitables, qu'on peut avoir de ces v eritez. *Dieu a tant aimé le Monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui, ne perisse point, mais qu'il soit fait participant de la vie eternelle Jean* 13. La remission des pechez, qu'on obtient en Jesus Christ, est grandes entieres parfaite, & absolue. *Le sang de Christ nous nettoye de tout pechés.* Jean 1. *Etant justifiez par foi nous avons paix envers Dieu par nôtre Seigneur Jesus Christ.* Rom. 5. *Ainsi donc maintenant il n'y a plus aucune condamnation pour ceux, qui sont en Jesus Christ, qui ne cheminent point selon la chair, mais selon l'Esprit. Car la Loi de l'Esprit de vie, qui est en Jesus Christ, nous a affranchis de la Loi du peché, & de la mort.* Rom. 8.

Que le Pape ne s'avise donc plus de dire, qu'il *promet misericordieuse-*

ment

ment & qu'il fait part au Seigneur d'une tres pleine, & tres abondante Indulgence &c. On la tient de Dieu cette riche, & misericordieuse Indulgence. Si le Pape connoissoit son vrai caractere dans l'Eglise, il se contenteroit de dire, qu'il annonce cette abondante remission de la part de Dieu. C'est là tout le pouvoir d'un Ministre de l'Evangile. Il renonce donc par cela même à ce noble emploi. On le voit ici parler d'un ton de Maître, comme s'il étoit le distributeur des graces, & des richesses du Ciel. Qui lui a donné le Droit d'en disposer avec tant d'insolence, & de temerité? On voit aussi, qu'il renonce au langage ordinaire de l'Ecriture, & qu'il introduit de nouveaux termes dans l'Eglise. Il se sert du mot d'Indulgence, termes qui n'est point de l'Ecriture. On ne peut regarder ce style que comme le langage de la Bête, de laquelle St. Jan a déja dit, *qu'on lui avoit donné une bouche, qui proferoit de grandes choses, & des blasphemes.*

Le but de tous ces grands mots de ces promesses magnifiques, & de l'institution même du Jubilé, c'est d'attirer un grand nombre de Pelerins à Rome pour visiter les Eglises Stationaires. Le Pape marque trente jours de visite pour les habitans de Rome. Il en ordonne quinze au moins pour les étrangers. Voila encore le Judaïsme rétabli dans toutes les formes, non seulement pour le lieu du service, & des Devotions, mais aussi pour le temps de s'en acquitter. Sur quoi chacun peut aisément remarquer, que Rome est toûjours hardie, & temeraire à renverser les preceptes fondamentaux de la Religion Chrêtienne. Cette Religion toute spirituelle, degagée de toute pensée charnelle, & grossiere. Elle ne prescrit qu'un culte raisonnable. Voila comment les Papes se Gouvernent en toutes choses en veritables Antechrists. Ils détournent les Chrêtiens de leur veritable objet. Ils les occupent à des ceremonies cecreuses, vaines, sans suc, sans onction qui laissent l'ame vuide sans l'instruire, sans la diriger, sans la consoler. Ils l'occupent à de vains spectacles, qui sont pompeux, & eclatans, mais qui ne sont d'aucun usage réel, plus propres à amuser des enfans, qu'à conduire l'ame à la veritable sainteté.

On peut dire en effet sans rien outre, que les veritables Papistes sont les gens du Monde les plus ignorans en matiere de Religion. Ils sont attachez à des devotions purement corporelles. La Messe, comme ils l'appellent, leur tient lieu presque de tout. Cependant qu'est ce que cette Messe? Une ceremonie sombre, à laquelle on ne comprend rien. Elle se fait en une langue étrangere. Le Prêtre, qui la celebre,

bre, parle à voix basse, & ne fait que marmotter des paroles entre ses Dents, sur tout les paroles, qu'ils appellent de *consecration*. Ils assistent outre cela à des Vêpres, à des Litanies, comme ils les nomment, & à d'autres services à peu pres de pareille Nature. Tout s'y fait en Latin, & par consequent en une langue inconnue à la plus grosse partie du Peuple. Quelle instruction, quelle edification peut il recueillir de tous ces cultes? On le divertit par des Musiques agréables. On pare les Eglises d'ornement magnifiques. Tout cela est fort propre sans doute à charmer les yeux, & les oreilles. Mais il ne peut servir dans le fonds à leur donner aucune instruction solide propre à les exciter à la veritable pieté. Toute la devotion est presque machinale dans la Religion Romaine. C'est ainsi, que le Pape & les Moines, qui sont ses plus affidez suppôts, ont trouvé le secret d'affoiblir les idées de la Religion Chrêtienne, afin de tenir les hommes dans une entiere dépendance de leur pouvoir. Mais c'est ainsi, qu'ils ont changé les exercices de la pieté en grimaces, en comedie, en vains spectacles, en mille occupations vaines & ridicules, qui laissent l'ame dans son vuide naturel.

Le Pape conclut enfin cet Article en disant, que les Peuples doivent offrir *leurs prieres à Dieu avec pieté pour l'honneur de la sainte Eglise &c.* Voilà comment il sauve les apparences, & qu'il semble être animé d'un grand Zele. Mais il y a plusieurs choses à censurer dans ces paroles. Il en faut dire un mot.

Premierement c'est le style des Papes d'entendre par l'Eglise leur Eglise Romaine, dont il souhaite le lustre, & l'accroissement. Cela est étrange, qu'ils attribuent à leur Eglise tout ce qui regarde l'Eglise Chrêtienne. Croient ils, qu'on n'est Chrêtien, qu'autant qu'on adhere a cette Eglise? Ce seroit assurément une étrange idée de faire dependre le Christianisme de l'union, qu'on pourroit avoir avec cette Eglise Apostate, & corrompue, s'il en fut jamais. De plus dans la pensée ordinaire de Rome tous les souhaits vont à l'augmentation de sa grandeur temporelle sans considerer, que le Roïaume du Seigneur n'est point de ce Monde, & que l'Eglise ne doit point vivre dans la prosperité, mais dans les souffrances, & dans la bassesse. En cela elle doit être rendue conforme à son divin Chef. Rome enflée d'orgueil, d'avarice, & d'ambition, desireuse de la grandeur mondaine ne songe qu'à l'augmentation de son Empire, & de ses excessives richesses. En cela elle suit son vrai caractere. *Elle veut être*

assise

assise sur le Thrône comme Reine. Elle n'est point veuve. Elle ne veut point voir de dueil, dit St. Jean Apoc. 18.

De plus le Pape ordonne, qu'on demande l'extirpation des Héréſies ſur quoi l'on peut dire, qu'on ne ſait quel parti prendre ſur ces paroles, où de les regarder comme inſenſées, & extravagantes, ou de les conſiderer comme une penſée ridicule accompagnée d'impertinences. L'Ecriture n'eſt du tout point de l'avis du Pape, puis qu'elle nous apprend en termes formels, *qu'il faut, qu'il y ait des Héréſies, afin que ceux, qui ſont dignes d'approbation ſoient manifeſtez.* Ce ſont les paroles de Saint Paul 1 Cor. XI. D'autre côté l'on ſait, que Rome a ſes émiſſaires par tout, occupez avec une fureur, que rien ne peut arrêter à ſuſciter des perſecutions avec un acharnement inconcevable contre tous ceux qui ne ſont pas dans ſa dependance, & dans ſes interêts. Elle appelle Hérétiques, & travaille enſuite par toutes ſortes de moiens à les perdre, tout ceux, qui s'oppoſent à ſes erreurs, & qui ne veulent pas ploier lachement le cou ſous ſon joug. On le voit aujoud'hui en France, où elle a trouvé le ſecret de porter les choſes à une ſi grande extremité, qu'on ne ménage plus rien à l'egard des Réformez. On viole toutes ſortes de Droits divins & humains pour extirper, ce qu'on appelle fauſſement hereſie. N'eſt-il pas étrange, qu'on oblige des Chrêtiens à faire cette priere, pendant qu'on eſt occupé avec fureur à perſecuter de toutes parts, qu'on fait mille complots, & qu'on a des gens Apoſtez pour exciter des ſeditions, & des ſoulevemens par tout dans la vuë d'y faire perir l'Hereſie & les Heretiques? Qu'a affaire cette cruelle Rome de faire des prieres pour cela, pendant qu'elle porte le fer, & le feu, & qu'elle travaille actuellement à cette violente extirpation?

Le Pape ordonne encore; qu'on demande au Ciel l'Union des Princes Chrêtiens. C'eſt une choſe digne des ſouhaits de tous les gens de bien. Il y a long temps, que l'on ſe déchire par de cruelles guerres, qui ravagent l'Europe depuis un nombre prodigieux d'années. Mais on ſait, que les Papes ſont ravis de ces diſſenſions, qui ſont entre les Princes. Chacun leur fait ſa Cour pour l'engager dans ſes interêts. La Politique de Rome veut, qu'ils ſoient en guerre pour affermir, & pour augmenter même ſon Empire. On ſait il y a long-temps, quelle pratique à la Lettre, la fauſſe Maxime, dont on ſe ſert ordinairement par une ruſe deteſtable, *Divide, & impera*, Diviſez, & vous regnerez. C'eſt de cette maniere, que Rome a trouvé le ſecret

d'engager de tout temps les Princes dans de longues & facheuses Guerres, afin que l'embarras, qu'elles causent à coup sûr, les empêchât de penser aux usurpations des Papes, qui empietoïent peu à peu l'empire, qu'ils exercent aujourdhui sur l'Eglise. On ne peut point douter, qu'ils n'agissent encore par les mêmes principes, & dans les mêmes vuës qu'autre fois. Ils se sont servi des Croisades pour engager les Princes dans des Guerres, qui les empechoient de voir ce qu'ils tramoient. Presentement ils ont leurs Nonces par tout, qui comme d'honêtes espions avertissent la Cour de Rome, de tout ce qui se passe. Rome adroite, & rusée, sait prendre ses avantages, & entretenir les dissensions, attiser même le feu pour augmenter les divisions. Il y a donc bien de l'hypocrisie dans ce souhait du Pape.

Enfin il est remarquable qu'Innocent XII. ordonne à ses devots de prier pour le salut du Peuple Chrêtien. Ces devoirs de charité sont naturellement indispensables. Le Christianisme y oblige tous les Chrêtiens en vertu de la communion qui est entr'eux. Mais comment les Papes peuvent ils penser au salut des Chrêtiens, eux, qui ont corrompu toute la creance, & tout le service de l'Eglise pour ne donner que de fausses idées, & de faux objets de Religion? Ils sont les ennemis declarez de l'Evangile. On ne voit que des erreurs dans la foi Romaine, qu'idolatrie, que superstition dans son culte. Aprés cela ils viennent ordonner, qu'on prie pour le salut des Chrêtiens. Qu'ils ne mettent point d'achoppement devant les yeux des Peuples. Qu'ils ôtent les scandales, & qu'ils laissent cheminer les Chrêtiens dans les voïes du salut marquées dans l'Evangile. Qu'ils rendent l'Ecriture aux Peuples. Qu'ils suppriment toutes les fausses Doctrines, & tous les mauvais cultes, qu'ils ont fourrez dans l'Eglise. Qu'ils laissent regner la verité avec un empire absolu, & qu'ils renoncent à leur authorité Usurpée, & à leur infaillibilité faussement pretendue. En un mot qu'ils remettent les choses dans l'état, où elles étoient *au commencement.* Alors on croira, qu'ils souhaitent le salut du Peuple Chrêtien.

Les paroles, qui viennent immediatement aprés, contiennent une admirable précaution en faveur des Pelerins, que la maladie, où la mort même empecheront d'arriver à Rome pour y consommer les veux, qu'ils avoïent faits de visiter les Eglises privilegiées. Le Pape donc declare, que *voulant favoriser leur pieuse, & sincere intention, autant que Dieu le permet :* Car si Dieu ne le permet pas, les pauvres Pelerins n'ob-

n'obtiendront pas, ce que le Pape leur promet ici, tant ces vieux Pretres ſont adroits à tromper le Monde: Il declare, donc *qu'étant vrais penitens, & confeſſez ils recevront les mêmes avantages, que ceux, qui ſe ſeront rendus à Rome, & qu'ils obtiennent l'effet de leurs deſirs par le don du Saint Eſprit.* S'il ne s'agiſſoit pas ici d'une affaire ſerieuſe, on auroit de la peine à s'empecher de rire du Galimathias de ces paroles. Le Pape à pourtant raiſon. Les Pelerins jouïront des mêmes avantages, que ceux qui auront viſité les Egliſes de Rome. Les uns n'auront pas plus que les autres, parce que les graces, qu'on leur promet, ſont toutes imaginaires. Cependant c'eſt ſous l'appas de ces belles paroles, qu'il engage les Pelerins dans ce long & dangereux voïage. Quel ſujet de mortification pour les bonnes ames de voir le Chriſtianiſme corrompu juſques à cet excés. Dieu ſait juſques à quand tout ce myſtere d'iniquité ſubſiſtera.

Aprés tous ces préliminaires le Pape vient à des exhortations, qu'il adreſſe à tous les devots de ſe preparer à celebrer dignement le Jubilé. Il emprunte pour cela d'excellentes paroles d'Eſaïe, & de pluſieurs autres lieux de l'Ecriture, & le tiſſu en eſt aſſez bien entendu. Tout celà iroit le mieux du Monde, ſi étoit ici la voix d'un veritable Paſteur de l'Egliſe. Mais ces exhortations pathetiques ont leur refrain ordinaire. Elles tombent ſur le voïage de Rome, qu'il propoſe à ſes Peuples, & nomme cette fameuſe Ville *la Sainte Cité de Dieu ſur la terre, illuſtre par la memoire d'un nombre infini de Saints Martyrs, & ſur tout par le ſouvenir des Saints Apôtres, qui ſont les Princes de l'Egliſe.* Voilà des paroles étranges, s'il en fut jamais. Il faut être Pape, c'eſt à dire ennemi de la Religion Chrêtienne pour avancer un diſcours de cette nature.

Ou trouve-ton, que la communication de la Grace depende du voïage de Rome, & de la viſite des pretendus Saints lieux. On apprend dans l'Ecriture, *qu'en Jeſus Chriſt la circonciſion, ni le prépuce n'ont point de vertu. C'eſt la ſeule foi œuvrante par la charité* Gal. 5, & au 6e. *en Jeſus Chriſt la circonciſion ni le prepuce n'ont point de vertu, mais la nouvelle creature.* Seroit-ce peut être, que les devoirs preſcrits par l'authorité de Dieu même dans ſa parole, & fidelement accomplis par une bonne âme, droite, éclairée, & ſoigneuſe de ſon ſalut ne ſuffiſent pas pour obtenir le ſalut? Faut-il encore des Lettres d'attache du Pape, pour me ſervir de ce terme, & ſatisfaire à des ordres vains, inſenſez, dont l'uſage eſt abſolument contraire, à la Religion Chrê-

tienne toute pure, toute celeste, toute raisonnable. Visiter la pretendue Sainte Cité, illustre par la memoire d'un grand nombre de Martyrs imaginaires, & par celle des Saintes Apôtres, & vouloir que ce soit là le comble de la perfection, & le moïen sûr d'être sauvé? On ne peut rien concevoir de plus absurde, de plus faux, de plus contraire aux idées de l'Ecriture & aux lumieres de la droite raison. Voila pourtant les belles ordonnances, que les Papes addressent à leurs Peuples pour leur direction dans la Pieté. C'est à dire qu'en les détournant de la pureté, & de la spiritualité de l'Evangile ils les occupent à des choses vaines, illusoires, charnelles, grossieres, inutiles pour le salut, capables d'éteindre le Christianisme, & dans un cœur, & dans l'Eglise. N'est il pas étrange que les Pontifes, qui se disent les Chefs de l'Eglise, & les souverains directeurs de la Religion, jettent les peuples dans un veritable néant, & qu'ils éteignent la force de la pieté par de vains, & par de faux amusemens, auxquels ils attachent leurs Peuples? Jusques à quand les Peuples seront-ils les duppes de ces vieux Prêtres avares, ambitieux, & veritablement corrupteurs de la Religion Chrêtienne!

On a déja marqué les vrais caracteres de Rome. Bien loin de la considerer comme la Sainte Cité on doit la regarder au contraire comme la grande Paillarde, la Prostituée, la Babylon mystique, & spirituelle, la Mere des abominations. L'Histoire en est connue. On n'exaggere rien, quand on en parle de la sorte. Apres tout en effet il doit y avoir une Paillarde, une Prostituée, une Babylone mystique, St. Jean en parle trop positivement dans l'Apocalypse pour en douter. Qu'on la cherche, qu'on voudra. Qu'on examine les caracteres, qu'il en donne on ne les appliquera jamais mieux qu'à l'Eglise Romaine. C'est une chose d'étrange, que l'esprit humain tombe d'abord sur elle, quand on lit les paroles de St. Jean. Les bigots méme de cette Eglise en sont effraiez. On trouve tant de ressemblance entre Rome, & les paroles de St. Jean, que l'objet force l'esprit, l'entraîne, & le persuade à peu prés. Les Docteurs de Rome tachent d'anéantir ces preuves. Ils se donnent d'étranges mouvemens pour détourner ces caracteres de dessus de Rome. Mais premierement ils n'en fourniſſent aucune autre application raisonnable à quelque sujet, que ce puisse être. D'ailleurs les soupçons, les apparences, les probabilitez, les ressemblances, tout tombe si directement sur Rome, qu'on ne peut point se défaire de cet objet, qui revient sans cesse saisir l'esprit.

prit. Il y a dans tout cela je ne sai quoi, qui frappe, & qui doit tout au moins embarrasser ceux, qui y font quelque reflexion. Ainsi comment accommoder cette idée de Cité Sainte avec la peinture Hideuse, que l'Ecriture nous fait de la grande Paillarde? Ne sait on pas d'ailleurs, quelles sont les impuretez, & les abominations de Rome moderne? Rome payenne n'y entendit jamais rien en comparaisons de tout, ce qui se fait aujourd'hui. Les relations, qui en viennent de fois à autre par les soins de plusieurs voïageurs curieux, ne la representent gueres sous l'idée de Sainte Cité.

Mais ce qu'Innocent XII. ajoûte, que cette prétendue Cité Sainte est *illustre par la mémoire d'un nombre infini de Martyrs, & sur tout par le souvenir des bien heureux Apôtres, qui sont les Princes de l'Eglise*, est une chose impie, & extravagante, s'il en fût jamais. Qui sont ces prétendus Martyrs, dont la Memoire rend Rome illustre? Veut on parler des Catacombes, & des pretendus corps Saints, qu'on en tire continuellement pour repaître la folle devotion, dont les Papes ont trouvé le secret d'infatuer leurs Peuples? Mais le Monde commence à revenir de la fausse prévention, où l'on a été longtemps à l'egard de ces Catacombes. On est presque generalement convaincu, que les Chrêtiens n'ont pas été en état pendant la fureur de la persecution de construire ces grands edifices pour y conserver les corps de leurs Martyrs. Il faut donc tomber d'accord, que les prétendus Saints, qu'on en tire, quand on veut, ne sont dans la verité que les Saints absolument imaginaires. Sur ce pied là cette pretendue memoire des Martyrs ne seroit qu'une vision tout à fait chimerique. On est convaincu desormais, que les Martyrs, dont Rome se vante tant, sont des Martyrs, qui pour la pluspart n'ont jamais été. Par exemple ils pretendent, que St. Pierre a souffert le Martyre à Rome. Cependant cela ne peut être prouvé par aucun argument raisonnable tiré de l'Histoire. Au contraire on y trouve plusieurs conjectures fort embarrassantes pour les faits. Elles font connoître, que ce qu'on dit de ces pretendus Martyrs est fort sujet à caution.

On ne repetera point, ce qui a été dit plus haut pour faire voir, que St. Pierre n'a jamais été à Rome. Mais enfin son pretendu Martyre souffert à Rome est incompatible avec ses supputations, & les hypothese ordinaires des Docteurs. Ils posent ordinairement, qu'il fût crucifié par les Ordres de Neron. Il y a de fots Legendaires, qui disent, qu'il voulut être crucifié la tête en bas, par-

parce qu'il ne voulut pas être rendu semblable à son Maître. Comme si la maniere du supplice étoit au choix de ceux, qui y sont condamnez. Quoi qu'il en soit la supputation des années de St. Pierre doit être absolument fausse, où bien il n'aura point souffert sous l'Empire de Neron, mais sous Vespasien. Les Docteurs de Rome supposent ordinairement, que St. Pierre a tenu le siege de l'Orient pendant quatre où cinq ans; qu'il à été Evêque d'Antioche pendant sept ans : qu'il a sejourné quelques années dans l'Asie mineure. Cela monte à pres de quinze ans. Ils ajoutent à cela, qu'il a été Evêque de Rome pendant vingt cinq ans. Ainsi voila quarente ans où environ depuis l'ascension du Seigneur. Cependant dans l'exacte supputation des Chronologues ordinaires joignant les Trente quatre ans de la vie du Seigneur avec les quarante, que l'on attribue à St. Pierre depuis l'ascension, cela monte ensemble a 73. où 74. Selon ce conte la mort de St. Pierre ne peut être arrivée sous Neron, qui se tua lui même l'an 69. du Seigneur. Ainsi selon l'hypothese des Docteurs de Rome le Martyre de St. Pierre ne doit être arrivé que l'an 73. où 74. du Seigneur, qui a été le 4 où 5. de Vespasien. Voila un facheux Anachronisme pour fonder un Dogme comme celui de Rome sur l'Episcopat, & sur le Vicariat de St. Pierre, de même que sur son Martyre.

On sait bien, qu'Eusebe, & St. Jerome sur la foi de Tertullien, & de quelques autres Autheurs anciens ont dit, que St. Pierre avoit souffert le Martyre à Rome avec St. Paul, que St. Paul fut decapite, & que St. Pierre fut crucifié. Mais l'un & l'autre n'en ont parlé de la sorte que sur des temoignages incertains, dont on ne doit pas faire grand cas. D'ailleurs & l'un, & l'autre ont écrit en un temps, que les fables, & les erreurs commencoïent déja à se fourrer dans l'Eglise. On ne doit donc pas faire grand fonds sur des temoignages aussi peu surs, que le sont ceux, qu'on vient de toucher. Quoi qu'il en soit le Roman du pretendu Martyre de St. Pierre à Rome, où il fût, dit-on crucifié les pieds en haut sous Neron, est assez maltissu. Mais c'est tout autre chose encore des contes, que l'on fait des autres Martyrs. On n'en rapporte que des fables tres mal cousue, plus mal imaginées, sans aucun menagement, aïant des marques si sensibles de reprobation, & de fausseté, qu'il faut s'aveugler volontairement soi-même pour embrasser d'aussi grandes pauvretez, tant elles sont pleines de mensonges, & d'impostures. Quelle peut donc être la gloire,

gloire, que Rome peut tirer de ces Martyrs, dont l'Hiſtoire paroit viſiblement fauſſe, du moins ſuſpecte, & par conſequent extrémement incertaine, & peu propre à rendre Rome illuſtre.

Mais dans le fonds, que ſont ces Martyrs pour rendre une Ville illuſtre? Qu'eſt-ce que tout cela dans la Religion Chrêtienne? Cela eſt il de ſon genie? Si cela eſt, Rome païenne devoit être bien illuſtre. Il y eſt mort un nombre infini de Martyrs, qu'elle a ſacrifiez à ſa fureur. Quel avantage peuvent tirer des fideles de ce que des Martyrs ſont morts à Rome dans des ſouffrances, & dans des tourmens effroïables? Que leur revient-il de la vuë des Lieux, où les Martyrs ont été déchirez par les bourreaux? Eſt-ce que la Religion Chrêtienne ſi noble, ſi pure, ſi celeſte, ſi divine demande d'auſſi grandes bagatelles à ſes Devots? Que la memoire des Martyrs ſoit glorieuſe, qu'elle ſoit en benediction, tant qu'on voudra, parmi les fideles, qu'on en parle avec éloge pour celebrer la memoire de leur foi, de leur conſtance, de leur deſintereſſement du Sacrifice qu'ils ont fait genereuſement de leur ſang & de leur vie pour la gloire de Dieu, & pour l'interêt de la verité. A la bonne heure. La choſe eſt juſte, & peut ſervir à inſpirer aux Chrêtiens modernes les mêmes ſentimens de vertu. Mais d'attacher la piété à viſiter une Ville, que l'on pretend être illuſtre par la memoire de pluſieurs Martyrs. Eſt-il poſſible, que le Chriſtianiſme ait pû tomber dans une auſſi grande décadence, & que laiſſant tout ce qu'il a de grand, & de delicat, on l'ait avili juſques à obliger les Chrêtiens à regarder les tombeaux des Martyrs, les lieux de leurs ſouffrances, leurs os, leurs reliques, mille fatras de pareille nature comme de veritables objets de devotion propres à mettre les Chrêtiens en état de ſalut? Ce deſordre eſt venu de la folle recherche, qu'on a faite de ce qui reſtoit de ces Heros de la verité, qui avoient ſeellé la Religion de leur ſang. On ſongeoit à rendre leur memoire utile afin de porter les Chrêtiens à les imiter. Mais les penſées humaines vont aiſément de la devotion à la ſuperſtition & enſuite à l'Idolatrie. Ils aiment les choſes ſenſibles, & s'y attachent facilement. C'eſt ainſi qu'ils ſe font illuſion, & qu'ils ſe trompent par leur propre faute ſemblables en cela aux Iſraëlites, qui vouloient, que l'on fit marcher des Dieux devant eux.

Mais il eſt vrai, que Rome eſt illuſtre par la Memoire d'un nombre infini de Martyrs, qu'elle a fait perir depuis pluſieurs ſiecles. Elle a verſé tant de ſang. Elle a fait mourir tant de gens dans les feux, par

les gibets, par les roues, par l'épée, par les Massacres effroiables. Qu'elle en a fait faire, qu'il est surprenant, qu'elle ne soit point encore assouvie. Tout cela ne s'est fait que parce que ces gens resistoient à ses erreurs abominables, à ses Idolatries, à la violente & injuste domination, qu'elle entreprenoit de s'établir sur les Consciences. Le genie de Rome a toûjours été farouche barbare, & sanguinaire. Elle fit perir huit cent mille Albigois de tout âge, de tout sexe, & de toute condition dans la guerre qu'elle appelle Sainte, & qu'elle leur fit autrefois sous la pretexte de l'Heresie. Elle n'a point cessé de faire paroître sa cruauté en mille rencontres pareilles. On sait quelle fut son inhumaine perfidie à l'égard de Jean Hus, & de Jerôme de Prague au Concile de Constance. Ce fut là, qu'elle passa cet horrible Decret, qu'on ne doit point garder la foi aux Heretiques. On n'a pas oublié le fameux Massacre de la Saint Bartholomi au mois d'Août 1572. à Paris, dont le Pape eût tant de joïe, qu'il enfit faire trois Tableau, sur lequel on écrivit, *Pontifex necem Coligny probat.* Le Pape approuve la mort de Coligni. On a des volumes épouvantables de l'Histoire des Martyrs, que Rome a fait égorger depuis plusieurs siécles. Voila quels sont les Martyrs, dont elle peut se vanter, & auxquels on peut joindre le nombre prodigieux de Croisez, qu'elle a fait perir dans les folles expedition de la Terre Sainte. Ce sont là les Martyrs de la foi, ou plûtôt de la folle credulité de ses Devots. En quoi l'on voit sa perfidie ordinaire, ses barbaries, & ses cruautez abominables. Aussi est elle representée dans l'Apocalypse comme *enyvrée du sang des Martyrs.*

Il est presque inutile ici de faire observer l'autre extravagance qu'Innocent XII. ajoûte, quand il parle du souvenir des bien heureux Apôtres, qui sont les Princes de l'Eglise Ce discours est si plein d'extravagance, que ce n'est pas la peine de s'y arrester. Premiérement Rome n'a pas plus de privilege en cela que toutes autres Eglises Chrêtiennes, qui ont été fondées par l'Evangile, que ces bien heureux Apôtres ont annoncé au monde. Ce n'est ni parce que ces Saints Hommes ont été en une Ville, ou qu'ils y ont souffert pour la verité, que ces lieux-là sont illustres. C'est parce que la Parole y a été recue, & que la foi de ceux, qui ont cru, a fait décendre ses graces & les benedictions du Ciel sur eux. Rome ne peut point s'attribuer le prerogative particuliere à cet égard. Le Martyre de St. Pierre à Rome est assez incertain. Il n'en faut donc point parler ici. Pour St. Paul l'opinion courante est, qu'il

qu'il y a été decapité. Il étoit Bourgeois de Rome, & pouvoit appeller de tous les jugemens, qu'on rendoit contre lui, & relever son Appel par devant l'Empereur. Aussi l'opinion commune est que Neron devenu cruel & farouche l'envoïa au supplice, peu de temps avant qu'il fût obligé de se poignarder lui-même. Mais il y a d'autres Villes, qui ont eu l'honneur de le voir aussi dans le Martyre. Il fut obligé de se sauver de nuit dans une Corbeille, dont on se servit pour le faire sortir d'Antioche, où les Juifs avoient conspiré contre lui pour le faire mourir. Il fût lapidé à Lycaonie, & traîné hors de la Ville comme mort. Il fût mis en prison, & fouëtté à Philippes, Ville de Macedoine. On apprend par l'Histoire des Actes, ce qui lui arriva à Jerusalem. Ces lieux-là auroient à peu prés autant de sujet de se glorifier de la Memoire de St. Paul, que la Ville de Rome. A quoi on doit ajoûter, que les vrais Chrêtiens ne reconnoissent pour Prince & Seigneur que Jesus le Chef & le consommateur du salut. Ces Pontifes arrogans ne parlent de cette imaginaire Principauté des Apôtres, que pour se fournir une maniere de preuve propre à faire valoir l'injuste Domination, qu'ils ont usurpée dans l'Eglise. Voilà comment ils trompent le Monde par la fausseté perpetuelle de leurs suppositions, & par les reveries absurdes, dont ils repaissent les Chrêtiens.

On passe par dessus le reste de cet Article, & par dessus le suivant, parce qu'on n'y trouve pas des choses fort importantes. On vient donc à l'endroit, où le Pape invite les Protestans de se rendre à Rome pour y gagner les pardons. On ne sauroit croire, combien il se donne de mouvemens pour rendre son discours tendre & touchant. Les expressions en sont fortes, & marquent la douleur, qu'il sent de leur séparation, & le desir ardent qu'il a de les voir rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine, laquelle il appelle leur Mere. Ce n'est qu'amour, qu'effusion de cœur, que larmes, que sanglots, que soupirs. Il semble qu'il soit tout penetré de charité pour ces prétendus errans. Si l'on vouloit éplucher tout son discours, on y trouveroit la matiere de plusieurs reflexions. Mais on veut abbreger. On se contentera donc de ces 3. observations que l'on croit suffisantes à cet égard.

La premiere est, que le Pape fait paroître quelque douceur, & quelque affection pour les Protestans, pendant que sous le Nom de son Fils aîné on les traite avec une barbarie, qui n'eût jamais de pareille.

Tout le Monde sait, quelle est la violence de la persecution moderne en France. Le Public en est instruit. On n'est pas obligé d'en faire le Tableau. Le Pape les embrasseroit volontiers avec des tendresses de Pere, pendant qu'on les accable sous la violence d'une contrainte inouïe jusques à ces derniers temps, dans laquelle on foule aux pieds toutes droits divins & humains. Si du moins on les laissoit aller à Rome, peut être que ces grands objets de la Devotion du Jubilé seroient capables de faire impression sur eux. Au moins les bigots entêtez de leurs folles superstitions le doivent presumer ainsi. Mais c'est que les persecuteurs modernes ne pensent point à convertir de bonne foi le Protestans de France. Ils ne pensent qu'à contenter leurs passions violentes & facheuses d'avarice, & de cruauté. Le voïage de Rome leur ôteroit ces gens-là d'entre les mains. Cependant toute cette persecution n'abloûtit qu'à un brigandage, dans lequel on viole impunément toutes sortes de Loix, parce qu'on à la force en main. On expose la Religion à des profanations, qui devroient faire horreur aux Papistes zélez. On rend même l'Eglise Romaine odieuse à tous les Peuples du Monde. Et en effet s'ils se gouvernoient par des principes aussi farouches que les persecuteurs, ils ne manqueroient pas des armes contr'eux, & de leur courresus pour les exterminer comme des monstres furieux, dont il faut purger la terre, puis qu'ils ne font que mordre, & que déchirer.

Le Pape fait donc paroître ici des sentimens plus humains, que ces bourreaux, qui ne laissent pourtant pas de se dire Chrêtiens. Cependant ce n'est au fonds qu'un faux semblant, & c'est ce qu'il faut observer ici en second lieu. Ces paroles sont une honteuse, & criminelle illusion. On diroit à l'ouïr, qu'il est tout penêtré de douleur, de ce que les Protestans se sont separez de sa communion, & qu'il ne tient pas à lui, que les vieux differens ne s'accommodent par une bonne Paix, qui puisse rétablir le calme, & la tranquillité dans l'Eglise. Cependant tous ce discours est faux & abusif. Il n'y eût jamais de plus grande imposture. Mais un mensonge ne coute rien à Rome. Ses deux caracteres naturels sont d'être menteuse, & meurtriere dés le commencement.

Tout le Monde sait, qu'elle a son Tribunal d'Inquisition établi en mille lieux differens, dont le Souverain Conseil est à Rome. Elle a encore sa Congregation *de Propaganda Fide*, pour la propagation de la Foi. Elle a ses émissaires, & ses satellites répandus par tout, les Moi-

nes

nes en general, & les Jesuites en particulier, qui sont rusez, violens, cruels, grands persecuteurs, gens absolument devoüez aux interêts & aux volontez des Papes. Ils en font un veu particulier. Tous ces gens là ne cessent de corner la Guerre contre les Protestans, de chercher tous les moïens possibles de les exterminer. Ils sont toûjours prêts à tout entreprendre, & à tout executer contr'eux. On leur voit en effet exciter la fureur de Bigots zelez, armer les habitans des Villes, & de la Campagne contre les Protestans, mettre tout à feu & à sang, où ils peuvent, & reduire les gens à la derniere extremité du desespoir, quoi que ces pauvres gens ne demandent que la jouïssance des Droits, que la Nature donne de servir Dieu selon les mouvemens de leur Conscience, & selon les Loix de l'Evangile. On les persecute pour cela. On les tourmente. On les traite avec une cruauté feroce, que rien n'est capable d'arrêter dans les Lieux, où le Papisme regne absolument. Dans les Lieux où les Protestans sont les Maîtres, il n'y a point de complots, point de conspirations, point de ruses, ni de stratagêmes, quels qu'ils soient, car ils n'ont horreur de rien, que ces scelerats n'emploïent pour exister des soulevemens, & des rebellions contre les Souverains, & contre le Gouvernement, qui sont établis, pour y verser le sang à leur aise. C'est là le Genie, & le caractere naturel du Papisme.

Le Pape voit tout cela. Il le sait. Il en est instruit par tous les Generaux d'Ordre, qui lui rendent conte de tout ce qui se fait pour la propagation de la foi, & pour l'extirpation de l'Heresie, & des Heretiques. Il authorise toutes ces violences. Il expedie toutes les commissions, qui sont necessaire, pour metter tous ces émissaires de Satan en mouvement. Il est l'Autheur, il instigateur, & le promoteur de tous les funestes desseins. On les digere ordinairement en sa presence. C'est sur les plans qu'on en dresse devant lui, que ces ouvriers d'iniquité agissent ensuite pour l'execution des ces detestables projets. On sait, qu'elles sont les Tragedies horribles, que Rome a fait jouër de tout temps sur le Théatre du Monde pour ses interêts. Tout retentit encore des cris, & des lamentations de gens, que les bourreaux tourmentent avec une rage infernale. C'est la l'ouvrage du Pape, qui est l'ame de toute cette grande Machine inventée pour la ruïne du genre humain. Et cependant il vient impudemment inviter par sa Bulle tous les Protestans à se jetter entre ses bras, dans son sein, prêt à les embrasser, à les recevoir tendrement comme leur Pere. Ne faut-il pas a-

vouër, que l'on voit en cela le vray caractere de l'Antechrist, & qu'encore une fois *sa bouche profere de grandes choses, & des blasphêmes*, Apoc. 13. C'est le plus insolent de tous les blasphêmes en effet de prendre de tendres airs de charité, pendant que l'on persecute, que l'on tourmente, & qu'on massacre avec une inhumanité, dont Rome seule est capable dans son humeur farouche & barbare.

Si le Pape n'a point de part à ces violentes persecutions, s'il les condamne, s'il ne les approuve pas, qu'il les fasse cesser. Il le peut, il à la foudre de l'excommunication en main. Il en fera sans doute un bon usage, quand il la lancera sur les têtes criminelles de ceux, qui travaillent aux Conversions selon la Methode Romaine. Qu'il abolisse le Tribunal horrible & sanguinaire de l'Inquisition. Qu'il supprime le détestable Conseil *de propaganda Fide*, & tout ce qui sert ordinairement à toutes les entreprises qui se font en son nom sous les yeux, de son consentement, & par les Ordres exprés par ces infames & barbares persecuteurs. Alors on croira, qu'il souhaite avec quelque demonstration de sincerité le retour des Protestans dans son sein. Mais de bonne foi, comment accorder ces souhaits si tendres en apparence, avec ce qui se passe à la face du soleil. N'est-ce pas la plus grossiere, & la plus honteuse de toutes les impostures de parler d'une maniere, & d'agir d'une autre tout opposée? Est-ce là le caractere d'un vrai Pasteur, d'un Chef de l'Eglise, d'un prétendu Vicaire de Jesus Christ, successeur de St. Pierre? Ne voit-on pas dans tout ce procede, que Rome est toujours menteuse, cruelle, hypocrite, alterée de sang, qu'elle n'a aucun égard ni aux droits de Dieu, ni à ceux de la Religion, ni aux Loix de l'Humanité, qu'elle sacrifie tout à son orgueil, à son avarice, à la passion, qu'elle a de Dominer, de gourmander tout à sa fantaisie: qu'au reste elle est fiere, barbare, insolente, & sans pitié, capable des plus grandes violences pour soûtenir sa grandeur, & ses interêts mondains. De bonne foi, comment accorder tout cela avec l'Esprit du Christianisme, & avec les loix de l'Evangile? Peut-on croire, que des gens animez de ces sentimens farouches soient Chrétiens.

La troisiéme observation se doit tirer de l'opiniatreté de Rome à conserver sa créances, son culte, satyrannie, & son infaillibilité. Les Theologiens de Paul troisieme, aiant consulté par ses Ordres sur l'etat de l'Eglise, trouverent qu'il falloit la réformer & dans le Chef, & dans les membres. Tous les Princes, & tous les Peuples de l'Europe ébranlez

lez par les predications des Reformateurs prirent des Mesures pour remettre les choses dans leur état naturel. Ils firent examiner les Doctrines, & demanderent ensuite la réformation de plusieurs Articles de creance, & de pratique, pour la foi, pour les meurs, pour le service, & pour le Gouvernement de l'Eglise. Chacun sentoit la corruption, & le desordre. Chacun tachoit d'y remedier. On demandoit avec instance, qu'on rétablît les choses dans leur premiere pureté. Dans tout cela ils appuioient les plaintes, & les réquisitions des Protestans. Il étoit juste de les satisfaire. Les souhaits de plusieurs Nations meritoient bien sans doute, qu'on y eut égard.

On apprend pourtant de l'Histoire, que Rome emploia tout ce qu'elle eut de credit, & d'addresse pour eluder le contrecoup de tous ces preparatifs, qu'on faisoit pour la Reformation, qui devoit sans doute lui être fatale. On l'a déja dit. Rome est incompatible avec l'Evangile dans sa pureté. Elle ne pouvoit se resoudre à abbaisser quoi que se soit de sa grandeur ni de son Authorité. Elle est trop jalouse de ses Droits usurpez pour en rien relacher. Elle prit donc des Mesures fines, & delicates pour tromper tout le Monde. Elle occupa les Princes, & les Peuples chez eux par des guetres civiles de Religion, & par des guerres, qu'elle excita d'ailleurs entre les Princes eux-mêmes, tout cela fournit à Rome le moien de se rendre la maitresse du Concile de Trente, qu'on avoit pretendu assembler contr'elle. Elle trouva de cette maniere le secret de se maintenir dans sa fausse possession. Elle fit decider tout à son avantage, & conserva dans l'Eglise toutes les erreurs, tous les faux cultes, & toute l'injuste domination, qu'elle s'est attribuée. Voilà comment ce Concile a gâté l'ouvrage de la Reformation. Voilà comment Rome en a empéché le bon effet. C'est ainsi, qu'elle a mis les affaires en état de n'être jamais reconciliées, parce que comme l'Apôtre le dit, *On n'accordera jamais Christ avec Belial.*

Le Pape ne peut pas ignorer, que les Protestans refusent de rentrer dans l'Eglise Romaine à cause de son Apostasie, de ses fausses Doctrines, & des cultes idolâtres & superstitieux, établis dans l'Eglise. Qu'il ôte donc la pierre de scandale, & alors il sera facile de travailler à une bonne reünion. Si le zele, & la charité chrétienne l'enflamment, comme il le temoigne, que n'ôte il tous ces horribles sujets d'achoppement qui blessent la Conscience des Protestans? Est-ce que leurs ames sont si peu considerables devant Dieu, qu'on ne doive avoir aucun égard à leurs remontrances? si le caprice, & l'entêtement les avoient enga-

engagez à se soulever contre Rome, auroient-ils perseveré si constamment, dans leur créance? Tant de maux & de persecutions n'auroient-ils pas enfin épuisé leur fermeté? N'ont-ils pas encore aujourd'hui le même zele pour leur Religion, & la même aversion contre la Religion Romaine, les mêmes sujets de scandale, ne subsistent-ils pas toûjours dans toute leur force? Il s'agit d'une affaire trop importante, & trop capitale pour être traitée negligemment, & par préjuge: Il faut la manier avec zele en sacrifiant tous les interêts mondains à la gloire de Dieu, & au salut de l'Eglise. On ne peut jamais prescrire contre la verité. Une fausse antiquité ne donne aucun droit. Une possession sans tître, & même contre un tître authentique, & divin, n'est d'aucune valeur. La Religion doit toujours être absolument conforme, à ce que le Seigneur en a reglé *dés le Commencement*. On ne peut pas nier, qu'il ne soit au moins fort possible, qu'il se soit introduit des erreurs & de faux cultes dans l'Eglise. Que l'on compare la Doctrine Romaine avec l'Ecriture, on ne pourra pas disconvenir, qu'elle ne paroisse opposée à cette regle de verité emanée de Dieu même.

Il ne faut point s'opiniatrer injustement à soûtenir des Dogmes, dont on fait voir assez probablement la nouveauté. Quand les Docteurs de Rome voudront mettre la main sur la Conscience, & parler en sincerité comme devant Dieu, ils avoueront, qu'ils sons bien empechez à accorder leurs Dogmes avec l'Ecriture, & qu'ils ne savent souvent, comment se depêtrer des objections des Protestans. Ils s'épuisent en subtilités d'Ecole. Mais ils sentent bien, qu'ils ne font que les eluder, & qu'ils n'y répondent pas. Ne voit-on pas que Bellarmin, qui gagna autrefois la Pourpre Cardinale par son grand ouvrage de Controverse, aïant soutenu par tous les moïens possibles, la Doctrine de son Eglise sur la Justification par les œuvres conclut pourtant à la fin que le plus sur est de mettre sa confiance dans la misericorde de Dieu? Voilà un bel aveu de la verité, que son cœur arrache de sa plume, malgré les vaines subtilitez de son esprit. On voit aussi, que les Docteurs modernes ne se soutiennent que par une tradition imaginaire, laquelle ils ne peuvent prouver, & par de fausses, & de prétendues difficultez, qu'ils font contre le systeme ordinaire des Protestans le mal heur est, que cet amas de difficultez tombe directement sur l'Ecriture sainte, dont l'Authorité est accablée, anéantie même par ces faux Docteurs, en tant qu'en eux est. Cela jette les hommes dans le libertinisme, dans l'indifference des Religions, dans le vice, dans le mepris

pris de Dieu, dans un veritable Atheïsme. Terrible effet de l'obſtination de Rome à ne vouloir pas démordre de ſes abominables erreurs.

Après toutes ces obſervations, qui ſont juſtes, & bien fondées, ne faut il pas avouër, qu'il eſt ridicule au dernier point d'inviter les Proteſtans à rentrer dans le ſein de l'Egliſe Romaine, & de témoigner, qu'on ſouhaite avec ardeur, & qu'on demande même leur retour avec beaucoup de larmes, & de ſanglots ? Cependant on laiſſe ſubſiſter toutes les erreurs, tous les faux cultes, toute la tyrannie dans toute leur force. Il y a long-tems, qu'on en a fourni des preuves tout au moins fort probables. La voix, qui a crié aux Proteſtans, *ſortez de Babylon, mon Peuple*, leur crie encore aujourd'hui de n'y point rentrer. Les choſes ſont dans un état de corruption plus grand que jamais. Ils ne veulent point *participer à ſes pechez, de peur de participer à ſes plaies.* L'interêt d'une Domination injuſtement établie, & fauſſement uſurpée ne doit pas empêcher le Monde de donner gloire à Dieu. Faut-il, que la conſidération d'un vieux Prêtre empêche la verité de rentrer dans ſes Droits ? N'eſt-il pas du devoir des Chrêtiens de ſacrifier tout à la gloire de Dieu, & à l'Interêt de ſa verité ? Le Pape, & ſes ſuppôts continuent plus que jamais à maintenir toutes les erreurs, qu'on a malheureuſement introduites dans l'Egliſe. Si Rome continue à s'obſtiner, enfin pourtant ſa meſure ſera comblée ; & cette Babylone ſera détruite. Elle recevra le ſalaire de ſes abominations, & de ſes iniquitez.

Au reſte chacun ſent la peſanteur du joug, que Rome a mis ſur les épaules de ſes Dévots. Les Princes en ſont incommodez, & les Peuples gemiſſent ſous le fardeau. Que ne briſent-ils ce joug injuſte, & tyrannique fauſſement uſurpé ? N'eſt-ce pas une choſe criante, que les Princes ſoient embaraſſez dans leur Gouvernement par un vieux Prêtre, qui a ſes eſpions dans leurs Cours, par le moien dequels il traverſe toutes les bonnes reſolutions, qu'ils peuvent prendre pour le bien de leurs Etats, quand elles ne s'accommodent pas avec ſes interêts, ou avec ſon caprice ? Les Peuples ne ſont ils pas épuiſez par ce nombre infini de Moines, ces ventres pareſſeux, qu'il faut nourrir ? N'eſt-ce pas une choſe horrible de voir l'Egliſe, & ſes Prélats vivre dans l'opulence, dans la molleſſe, dans le Luxe, ſe croiant exemts des Charges ordinaires de l'Etat, pendant que les pauvres ſujets en ſupportent tout le fardeau ? Quoi donc toute la terre ſouffrira : Le ſalut même des Chrétiens ſera en danger, par ce qu'on ne voudra démor-

dre de rien pour conserver un grand Clergé, fier, orgueilleux, vivant scandaleusement, inutile dans le fonds pour les trois quarts & demi, acompagné d'ailleurs d'un nombre effroiable de faineans, qui ne s'occupent continuellement qu'à plonger l'Eglise dans le fanatisme, & dans l'illusion?

Il faut avouër, que tout cela tient du prodige, & qu'il est injuste après cela d'appeller, de chercher, d'inviter les gens, que l'on croit dévoiez, à revenir dans le sein de l'Eglise. Jamais les Protestans n'obeïront à la voix de ce faux Pasteur, de ce Pére de seduction. Il faudroit sortir du sein de l'Eglise Chrétienne pour se jetter entre les bras d'une Marâtre cruelle & dénaturée, qui veut les faire boire *dans la coupe de ses empoisonnemens.* Rome est la funeste cause de toutes les Heresies horribles, qui regnent dans son sein, & du schisme qui divise encore les Chrétiens. Qu'elle rougisse enfin de ses impudicitez spirituelles, & qu'elle donne gloire à Dieu.

Après avoir ainsi parlé aux Protestans; il s'addresse à tous les Ecclesiastiques, qui le reconnoissent pour Chef de l'Eglise. Il les exhorte à préparer les Peuples à la celebration du Jubilé, & les presse de les amener eux mêmes à Rome pour y gagner les pardons. Ces exhortations paroissent des pieces hors d'œuvre, & ne semblent pas fort necessaires. A dire les choses, comme elles sont, les Prélats ont accoutumé de mener une vie fort délicieuse dans leurs Dioceses. Ils y possedent de riches benefices, qui leur fournissent toutes les commoditez imaginables pour l'aise de la vie. Là ils s'endorment dans une grande molesse, & pensent tres-peu au salut de leurs Peuples. Ils n'ont donc garde de se mettre à leur tête pour s'exposer à la fatigue d'un long, & penible voïage dans le dessein de conduire leurs Peuples entre les bras du Pape. Ils se contentent de faire eux mêmes les petits Papes dans leurs Dioceses sans se mettre en peine, de ce qui se fait à Rome. Ils ne paroissent pas assez persuadez de la verité de leur Religion, ni de tout ce qu'on leur promet dans ce Jubilé pour se donner la peine de gagner les indulgences. Ainsi il est certain que toutes ces belles, & pathetiques exhortations ne sont bonnes qu'à remplir la Bulle. Le Pape sait bien lui même, que ce sont là des paroles perdues. Il n'ignore pas, que les Prélats regardent sa Primauté d'Ordre, & de Jurisdiction avec envie. Ils se croient ses égaux, & ne sont soumis à son Authorité que par force. Cependant il est en je ne sai quelle possession de pouvoir, qu'il ne veut pas perdre. Il se conserve donc son droit imaginaire, com-

comme il peut; C'eſt dans cette vüe, que comme Paſteur univerſel, tel qu'il ſe dit ordinairement, il leur addreſſe pluſieurs graves exhortations, tirées de l'Ecriture, comme ſi en effet il brûloit de zele & d'ardeur pour la gloire de Dieu, & pour le ſalut des fideles. Cependant tout cela eſt illuſoire dans le fonds. Le Pape ne penſe effectivement qu'à attirer les Peuples, & qu'à remplir ſes coffres en abuſant, comme il fait, de l'ignorance, & de la ſimplicité des hommes. Pour les Prélats ils demeurent tranquilles dans leurs Palais, & joüiſſent paiſiblement de leurs grands revenus ſans ſe tourmenter d'autre choſe que de vivre dans le luxe, & dans la délicateſſe.

Après avoir parlé aux Prélats il s'addreſſe à l'Empereur, aux Rois, & aux Princes. Son exhortation a toujours le même caractere ridicule, & inſolent. Eſt-ce qu'il eſpére, qu'il les verra à ſes pieds lui rendre leurs hommages, & lui offrir les ſervices, que l'orgueil de ſes Prédéceſſeurs leur a impoſé, de tenir la bride, & l'etrier, lors qu'il veut monter ſur la Mule pour ſe promener par les rües de Rome? Il faut avoüer, que c'eſt là le dernier degré d'impudence à un vieux Prélat décrépit, & ſouvent d'une obſcure naiſſance, élévé par caprice à une dignité purement imaginaire, qui n'a point d'autre fondement que l'opinion des hommes, point d'autre Tître que l'Arrogance, & l'Uſurpation des Papes, de s'éléver ainſi au deſſus de ce qu'il y a de grand, & de conſidérable dans le Monde. Eſt-ce que les Princes ſont inſenſibles à leurs Droits pour ſe laiſſer fouler aux pieds par ces inſolens Pontifes? Ne verra-t-on jamais Babylone abbaiſſée dans la poudre de ſon néant? Le tems viendra, qu'elle recevra le ſalaire de toutes ſes iniquitez.

Au reſte les exhortations, qu'il leur addreſſe en faveur des Pélerins, eſt une aſſez plaiſante choſe. Que ne laiſſe-t-il les gens en repos chez eux, ſans les en faire ſortir par de fauſſes, & trompeuſes promeſſes. Eſt-il de ſon prétendu caractere de Pére des Chrétiens, & de Paſteur univerſel de les engager dans un long, & fatigant voiage, qui les expoſe à une infinité ſurprenante de dangers, & qui par deſſus tout les oblige à des frais immenſes? Combien de peines, de ſoins, de tourmens, & de depenſes ne leur épargneroit il point, s'il vouloit faire ce qu'il pourroit naturellement? Que ne leur permet-il de gagner les pardons chez eux? Ils y ſeroient tout auſſi bons qu'à Rome, qui n'a point plus de privilege pour cela, que les autres lieux de l'Europe, par ce qu'ils ſont tous égaux à cet égard. Où a-t-on trouvé, que les par-

dons se pouvoient gagner à Rome plutôt qu'ailleurs? En tout cas cela n'est point du tout du genie de l'Evangile. La grace n'est attachée ni aux lieux, ni aux tems, ni aux personnes. L'Esprit de Christ, qui en est la source éternelle, souffle où il veut, quand il veut, & comme il veut. Son activité salutaire ne dépend point des hommes. On a bien vu autrefois, que le St. Esprit décendoit sur les nouveaux Convertis à la parole des Apôtres, quand ils leur imposoient les mains. Aujourd'hui les dons miraculeux ont cessé, & l'on ne voit plus, que les choses se fassent comme dans le tems de la fondation de l'Eglise. Ainsi la grace agit, & se déploie par tout, où il y a des adorateurs, qui servent le Pére en esprit, & en verité.

L'Infame avarice des Papes ne leur permet pas d'en user avec tant de charité. l'Eglise Romaine est accoutumée de s'engraisser du sang du pauvre Peuple. Son Chef, comme les autres Ecclesiastiques, est avide de richesses. Il faut qu'il pille, & qu'il vole pour enrichir ses Neveux, & ses Créatures. Voila quel est le pretendu vicaire de Jesus Christ, & le successeur imaginaire de S. Pierre. Il faut avouër, que le Monde est bien aveugle, & bien insensé, de se laisser surprendre aux artifices grossiers, & interessez des Papes. Est-il possible, que les Princes souffrent, que ces vieux Barbons abusent de la credulité des Peuples, qu'ils épuisent leurs sujets par mille moiens frauduleux, & qu'ils s'engraissent ainsi aux dépens des pauvres? Ne rompront-ils jamais le charme, qui les tient de la sorte enchaînez sous le pouvoir de la Bête? Mais *elle sera prise un jour avec son faux Prophete, & ils seront jettez tous deux dans l'etang ardent de feu, & de soufre.*

On n'a plus qu'un mot à dire sur la clôture de cette Bulle. Le Pape menace de l'indignation de Dieu tout puissant, & des saints Apôtres Pierre, & Paul, tous ceux, qui oseront biffer cette Bulle pour l'annuller, & pour s'opposer à son effet. Il finit, comme il avoit commencé. De l'orgueil, & de la présomption ridicule par tout. Ne diroit-on pas qu'il est le Maître du Ciel, & de la terre, qu'il a les clefs de la vie, & de la mort, du Paradis, & de l'enfer entre les mains? Voila comme il comble la mesure de son insupportable fierté. Ces faux Pasteurs ne se contentent pas de s'attribuer des Droits, qui ne leur appartiennent point. Ils joignent toûjours le sacrilege à leurs autres crimes. Ils mettent de simples hommes en parallele avec Dieu. Ils prétendent, que Dieu vangera le mépris, qu'on pourroit faire de leur Authorité. Comment peuvent ils se remplir d'une pensée auffi extravagan-

gante? Ils ruïnent la Religion Chrétienne de fonds en comble. Ils sont les ennemis de Dieu, de son Christ, de sa verité. Ne doit-on pas s'attendre plutôt à voir décendre le Seigneur Jesus sur les nuées pour ruïner l'empire de l'Antechrist par la clarté de son avenement ? Alors ceux, *qui haïssoient la grande Paillarde, la rendront nue, & desolée ; Ils mangeront sa chair, & la brûleront au feu.* C'est ce que les fideles attendent de la vengeance du Ciel, se fondans en cela sur les paroles du saint Esprit Apoc. 17. *Les plaïes de Babylon viendront en un jour avec le deuil, la mort, & la famine. Elle sera donc entierement consumée par le feu. Car le Seigneur est le Dieu fort, qui la jugera.* C'est ce qui console les enfans de Dieu pendant les jours de leur fâcheux pélerinage sur la terre. Ils y sont exposez à de violentes secousses par les fureurs de Babylon. Mais ils la verront tomber dans l'effroiable désolation, que la Justice de Dieu lui prépare pour la punir de toutes ses iniquitez. Pour eux, ils entreront dans le grand, & éternel Jubilé, qui les mettra dans la possession de la Canaan céleste, & qui les introduira dans la gloire du Paradis.

Voila quelles sont les considérations, qu'on vouloit faire sur la Bulle, & sur le Jubilé même, qu'elle publie. On auroit pû les étendre aisément, & en faire un Traité plus ample. Mais on a cru, que ce qu'on a dit, suffisoit pour la satisfaction du Lecteur, qui d'ailleurs aura quelque plaisir de voir ce petit ouvrage enrichi de toutes les choses, qui pouvoient le divertir en l'instruisant.

Qu'Innocent XII avoit publié sa Bulle, pour l'Indiction du Jubilé séculaire, que l'on a celebré pendant l'année 1700. Ce Pontife étoit malade, quand il en falut faire l'ouverture, comme on l'a remarqué. C'est pour cela, que la ceremonie en a été faite par le Cardinal de Bouillon en qualité de Sous-Dojen des Cardinaux. Innocent XII. n'a pu voir la clôture de cette grande fête, ni fermer lui même le Jubilé. Il mourut le 27 de Septembre dernier après avoir inutilement emploié, tout ce que la Médecine pouvoit fournir de plus exquis pour la prolongation de ses jours.

Ainsi son Successeur Jean François Albani, sous le nom de Clement XI. a eu le plaisir de fermer la fameuse porte du Jubilé avec toutes les ceremonies, qui se pratiquent dans ces occasions.

On a crû, que puis qu'on avoit donné toutes les Medailles des Jubilez qui se sont celebrez jusques à present dans l'Eglise Romaine, on devoit marquer tous ces évenemens par des Medailles qui les

missent devant les yeux du Lecteur. On voit donc ici d'abord la Medaille d'Innocent XII., avec sa legende ordinaire,

INNOCENTIUS XII. PONTIFEX MAXIMUS.

Innocent XII. *Souverain Pontife.*

Revers.

L'on voit le Pape mourant dans son lit avec ces paroles,

SIC

SIC TRANSIT GLORIA MUNDI.

C'eſt ainſi que la Gloire du Monde paſſe.
Dans l'exergue 27. *Sept.* M. DCC.

Dans le ſecond Revers on voit l'Egliſe de St. Pierre avec les Obeliſques & les autres Ornemens, dont la Place eſt ornée. Au deſſus de cette Egliſe on voit les raions du ſoleil, qui la viennent éclairer, & au milieu une colombe, qui porte un rameau d'olive dans ſon bec, avec ces mots pour legende,

JUBILAT EX ARCA.

Elle apporte la joie de l'Arche.

Dans l'exergue

SEDE VACANTE MDCC.

Toutes ces figures, & ces inſcriptions veulent dire, que l'Egliſe deſtituée de ſon Chef viſible par la mort d'Innocent XII. ne laiſſe pas d'être éclairée de ſa lumiere ordinaire, puis que le ſoleil répand ſes rajons directement ſur elle; Par ce moien la joie des indulgences, que les fideles obtiennent, leur vient immediatement du Ciel même. C'eſt ce qui leur eſt marqué en particulier par ce rameau d'olive, qui eſt le ſymbole ordinaire de la Paix, & par ces paroles, *Jubilat ex Arca.* La joie, & la Paix ſont répandues ſur l'Egliſe par les ſoins de Dieu même, quoi que l'Egliſe ſoit ſans chef, ce qui eſt repréſenté par ces paroles de l'Exergue *ſede vacante* 1700. pendant la vacance du ſiege 1700.

Le Quatriéme Revers repréſente la ceremonie des funerailles faites dans l'Egliſe de St. Pierre à Innocent XII. Vous voyez au dedans de cette Egliſe le Mauſolée, que l'on a dreſſé pour cette ceremonie. Dans l'exergue on lit ces paroles.

INNOCENTII XII P. M. FUNUS MDCC.

Les funerailles d'Innocent XII. MDCC.

Voici l'Epitaphe qui a été mis ſur le Tombeau de ce Pontife. L'Au-

theu

theur nous fait entendre, que ce Pape a mépriſé les biens de la terre; & qu'il ne s'en étoit reſervé que tres-peu pour lui; qu'aucun de ſes Neveux n'en avoit profité; qu'il ne les avoit deſtinez que pour les pauvres. A quoi il ajoûte, qu'il avoit vêcu pour faire preſent du Ciel à tout le monde en ouvrant le Jubilé, & qu'il eſt mort afin de ne le pas fermer. Le voici

INNOCENTIO DUODECIMO, PONTIFICI OPTIMO MAXIMO.

Qui ex Terra,
Sibi pauca, ſuis nihil, egenis omnia,
Ut Cœlum quoque mundo elargiretur
Vixit, dum Jubilæum apperuit:
Extinctus eſt, ne clauderet.

A la memoire d'Innocent XII. Souverain Pontife tres-bon, tres-grand.

Qui n'a poſſedé que tres-peu des biens de ce Monde, qui n'a rien donné a ſes Neveux, & qui a diſtribué tout aux pauvres. Il a aſſez vêcu pour ouvrir le Jubilé. Mais il eſt mort pour ne le point fermer.

Après que les obſeques de ce Pape ont été achevées ſelon la coûtume ordinaire, les Cardinaux ſon entrez dans le Conclave, où après avoir été enfermez pendant prés de deux mois ils ont enfin nommé pour lui ſucceder Jean François Albani natif de la Duché d'Urbin, âgé d'environ cinquante & deux ans, lequel a pris le nom de Clement XI. a cauſe de la fête de ce Saint, qui ſe celebroit le jour, qu'il fut élévé au Pontificat.

On ne s'arrêtera pas ici à chercher les raiſons, pour lequelles les Cardinaux ſe ſont aviſez de choiſir un Pape auſſi jeune. On ſait qu'ordinairement on n'appelle, que des vieillards preſque décrépits à cette dignité. Cela n'eſt pas du ſujet, dont on traite ici. On dira ſeulement, que la révolution arrivée ſubitement dans l'Europe par la mort de Charles Second Roi d'Eſpagne, dernier Prince de la Maiſon d'Autriche de la Branche de Charles Quint,

Quint, a changé la face de toutes les affaires de l'Europe. Il appelle par son Testament le Duc d'Anjou second Fils du Dauphin de France à lui succeder dans ce grand & vaste Roiaume. Cet évenement inopiné a mis le conclave en mouvement; & l'a obligé à nommer un Pape beaucoup plutôt selon toutes les apparences, qu'il n'eut fait.

On ne peut point douter, que les differentes factions des Cardinaux, aussi-bien que les divers interêts des Peuples de l'Europe, n'eussent tiré la chose en longueur. Il eut été fort difficile d'accorder tant de parties opposées en si peu de tems. Il faloit unir quarante voix pour la nomination d'un Pape, ce qui ne se pouvoit faire qu'avec beaucoup de peine. Mais il y a lieu de croire, que la faction des zelez conduite par le Cardinal Negroni, Prélat severe, & ardent pour ce qu'il appelle le bien public, l'a emporté dans le Conclave, c'est, ce qui fait, qu'on a choisi pour Souverain Pontife un homme encore assez jeune, mais qui est vigoureux, habile, & consommé dans les affaires. Il est certain en effet, que Rome a besoin d'un homme capable de soûtenir ses interêts dans une conjoncture aussi délicate que celle, où toute l'Europe se trouve aujourd'hui.

Avant que de rapporter la cloture du Jubilé, nous ferons la description de la Cérémonie du couronnement, qui fut fait le lendemain de la Fête de la conception de la Vierge. Le Pape accompagné du Sacré Collége, des Prélats, des Princes & de quantité d'autres personnes de qualité se rendit à l'Eglise de Saint Pierre, & étant monté sur le Trône qui lui avoit été préparé, le Cardinal Charles Barberin Archiprêtre lui presenta les Clefs, après quoi tous les Chanoines de cette *Basilique* baisérent les pieds de sa sainteté. Ensuite le Pape fut porté dans la Chapelle Gregorienne, ou l'on dit les oraisons préparatoires pour la Messe, qui fut chantée en Latin & en Grec à l'Autel des saints Apôtres. La messe étant finie, S. S. passa dans la loge, & s'étant assise dans la chaire Pontificale, le Cardinal Astalli Diacre Assistant ôta la mître de dessus la tête du Pape, & le Cardinal Pamfile premier Diacre mit à la place la Thiare, disant, *Recevez cette triple Couronne, & sachez que vous êtes le Pére des Princes, le Dominateur de tous les Rois du monde, & le Vicaire de N. S. J. Christ, à qui appartient honneur & gloire aux siécles des siécles, amen.*

Voila pousser l'impieté jusqu'au bout, ce qui fait voir ce que c'est que ce prétendu Pére de l'Eglise. Après tout cela, le Pape donna la benédiction au Peuple, & publia les Indulgences. Le Couronnement se fit au bruit du Canon, & de toute la mousqueterie, & cette cérémonie ne finit qu'à deux heures après midi.

Ce nouveau Pape vient de fermer le Jubilé, qu'Innocent XII. avoit ouvert. Il tirera même tout le profit de cette grande fête, que l'orgueil & l'avarice de Boniface VIII. avoient introduite dans l'Eglise, & que ses Successeurs y ont conservée pour leur avantage particulier, en se maintenant & dans les richesses, & dans l'autorité qu'ils ont usurpée dans l'Eglise au préjudice de la Religion Chrétienne. Voici les medailles, que l'on a frappées pour & contre cette grande Fête. La premiere nous presente ce Pontife en buste, avec la legende ordinaire,

CLEMENS XI. PONTIF. MAX.

Clement XI. souverain Pontife.

Dans le Revers, l'on voit la Cérémonie de le fermeture de la Porte Sainte. Les ouvriers travaillent à la maçoner en presence du Pape, qui tient les Clefs de St. Pierre à la main, accompagné de tous les Cardinaux & Pélerins : on lit cette inscription à l'entour,

JUBILÆO CLAUSO A CLEMENTE XI.

Le Jubilé fermé par Clement XI.

Dans l'Exergue

M. D. CC.

Dans le troisiéme Revers l'on voit un grand concours de Pélerins, qui regardent la Porte Sainte fermée. Chacun resserre sa bourse, & l'on voit le Pape & son Clergé, qui s'en retournent en disant ces paroles aux Pélerins,

GARDEZ EN POUR UNE AUTRE FOIS.

Dans l'Exergue

M. D. C. C.

Le quatriéme Revers représente une grande quantité de Pélerins, qui s'en retournent, les uns d'un côté, les autres d'un autre, & l'on voit sortir de leur poche de la fumée, ce qui nous fait entendre comme l'inscription, qui est autour, nous en avertit, quelle est la tromperie du Jubilé,

ILS NE REMPORTENT QUE DE LA FUME'E.

Dans l'Exergue

M. D. CCI.

Toutes ces medailles nous font connoître les grands abus de l'Eglise Romaine. C'est ainsi que cette grande Fête a fini, & que Clement XI. a achevé le Jubilé. Innocent XII. l'avoit publié par sa Bulle & on l'a celebré pen-

pendant tout le cours de cette année avec toutes les Cérémonies pompeuſes, dont les Papes ont accompagné cette vaine & fauſſe Fête. Ils l'ont introduite dans l'Egliſe pour contenter leur prodigieuſe avarice, & leur ambition démeſurée en trompant le monde Chrétien par les promeſſes illuſoires d'un pardon, qu'ils ne ſont pas capables de faire obtenir. Toutes ces fourberies nous ſont fort bien repréſentées dans la Planche du Titre de cet ouvrage, où l'on voit le Pape habillié Pontificalement; Il tient dans ſa main droite les Clefs du Ciel. Il s'appuye ſur les Conciles, qui ont confirmé l'inſtitution de cette Fête, & il remplit par ſes promeſſes illuſoires ſa bourſe, qui eſt poſeé devant lui. Il etale aux yeux des ſpectateurs ſa caiſſe de Reliques Saintes. Dans l'autre main il tient un maſque pour marquer ſes tromperies. Il reçoit dans un Cornet d'abondance l'argent qu'on lui offre par l'ignorance des Peuples, lequels avec leurs oreilles d'ane & tous leurs ornements ne reçoivent que des indulgences plenieres, choſes purement imaginaires, pour toutes les richeſſes qu'ils donnent. Pendant cela le Pape foule aux pieds le monde Chrétien. L'on voit dans l'éloignement le Vatican, le Château St. Ange avec les obeliſques, & derriere le Pape les Cardinaux qui le ſuivent. Voila en abregé le portrait des Papes & de leur grande Fête du Jubilé.

FIN.

INDICE

DES

MATIERES & des PLANCHES.

Contenuës dans cet Ouvrage.

Planche de la Cerémonie de l'ouverture. Pag. 1
Indiction du Jubilé Universel de l'année sainte 1700. idem.
Considérations sur la Bulle du Pape d'Innocent XII. pour l'indiction du Jubilé. 17
Considérations générales & préliminaires sur la Bulle d'Innocent XII. 21
Planches des Medailles pour l'institution du Jubilé par Boniface 8. 29
Planche de la Medaille, ou l'on voit l'Empereur Theodose reçû à la Paix de l'Eglise par St. Ambroise. 43
Planche des Medailles de la cérémonie de l'ouverture & cloture du premier Jubilé par Boniface 8. 57
Planche des Medailles de la seconde ouverture du second Jubilé par Clement 6. 59
Planches de Medailles de Gregoire 9. pour abréger le tems de la celebration du Jubilé. 61
Planche des Medailles de la troisiéme ouverture & cloture du Jubilé par Boniface 9. 62
Planche des Medailles de la quatriéme ouverture & cloture du Jubilé par Nicolas 5. 63
Planche de la Medaille de Paul 2. publiant sa Bulle pour abréger le tems du Jubilé. 65
Planches des Medailles de la cinquiéme ouverture & fermeture du Jubilé par Sixte 4. 66
Planche des Medailles de la sixiéme ouverture & cloture du Jubilé par Alexandre 6. 68
Planches de la Medaille de la septiéme ouverture du Jubilé par Clement 7. 70
Planche des Medailles de Paul 3. de la publication du 8. Jubilé. Il mourut avant que de le celebrer. 71
Planche des Medailles du huitiéme Jubilé & de sa cloture par St. Jules 3. 73
Planche des Medailles de la neuviéme ouverture & cloture du Jubilé par Gregoire 13. 77, 78, 79, 80
Planche des Medailles de la dixiéme ouverture & cloture du Jubilé par Clement 8. 85
86, 87, 88

plan-

Planche des Medailles de l'onziéme ouverture & cloture du Jubilé par Urbain 8. 89
Planche des Medailles de la douziéme ouverture & cloture par Innoc. 10. 91, 92, 93
Planche des Medailles de la tréziéme ouverture par Clement 10. 95, 96, 97, 98, 99. *Il fut fermé par le Cardinal Portocarrero.*
Planche des Medailles de la quatorziéme publication du Jubilé par Innocent 12. 103
l'Ouverture de ce Jubilé par le Cardinal de Buillon. 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115
Planche de la marche de la Cérémonie du Jubilé. 117.
Planche de la Ville de Rome. 119
Cérémonies observées à l'ouverture du Jubilé. 120
Planche de la Cérémonie observée à l'ouverture. 121
Planche du Château St. Ange. 121 *No.* 1
Planche de l'Eglise St. Pierre. 121 *N.* 2
Planche de l'Eglise St. Paul. 121 *No.* 3
Planche de l'Eglise St. Iean de Latran. 121 *No.*4
Planche de l'Eglise de Sainte Marie Majeure. 121 *No.* 5
Planche de la colonne de Trajan. 121 *No.* 6
Planche de l'autre face de cette colonne. 121 *No.* 7
Planche des Obelisques. 121 *No.* 8
Planche de l'autre face. 121 *No.* 9
Planche du Pantheon. 121 *No.* 10
Planche de la cérémonie pour l'ouverture. 122
Considerations particulieres sur la Bulle du Jubilé publié par Innocent 12. 126
Planche de la Medaille de Philippe le Bel Roi de France, qui fait arrêter prisonnier le Pape Boniface 8. *à Anagni.* 129
Planche des Medailles de Wiclef & de Hierome de Prague. 133
Planche de la Medaille de Iean Hus. 135
Planche de quelques Medailles frapées pour le different de la franchise des Quartiers, & des affaires du Clergé en 1682. *contre Innocent* XI. *pag.* 171. *Dans la même planche on voit la Medaille d'Alexandre* 8, *qui reçoit le Clergé de France, lequel revoque l'Acte qu'il avoit passé en* 1682. *contre le Pape Innocent* XI. 171
Planche de la Medaille de Iule II. *Revers, l'excommunication, qu'il lance contre Loüis* 12. 188
Sur la même planche, on voit l'Ecu d'or, que Loüis 12. *fit fraper contre le Pape, où il menace de détruire le nom de Babylon.* 188
Sur la même planche on voit la Medaille de Ferdinand Roi d'Espagne qui s'empare de la Navarre. 188
Planche de la Medaille d'Adrian 6. *Revers on le voit mourant de poison.* 192
Sur la même planche se trouve la Medaille de Sixte 5. *qui excommunie Henri Roi de Navarre & Henri Prince de Condé son Cousin,* 192
Planche des Medailles frapée sur la mort d'Innocent 12. *& de son Mausolée.* 222
Planche des Medailles de la cloture du Jubilé par Clement XI.

FIN.

ERRATA.

PAge 9. ligne 29. après Catholique *il* faut mettre un point, & ajoûter *que* p. 21. ligne pénultiéme après *pouvoient* mettez *rien.* p. 47. ligne 19. aprés *directement ajoûtez par eux mêmes, ou* p. 55. ligne derniere après *Clement* mettez *VI.* p. 82. ligne 4. effacés *l'Ange destructeur*, & mettez *la tuerie des Huguenots* p. 82. ligne 21. *en* lisez *est* p. 83. ligne penult. *du* mettez *de* p. 84. ligne 6 mettez *ces Medailles* p. 92. ligne 19. *proche* mettez *pioche* ligne 15. après *permirent* mettez *pas* p. 102. ligne 1. effacez *à la fonction* p. 105. ligne 27. *Il* mettez *Elle* de même ligne 29. p. 110. ligne 15. mettez *croisées* p. 113 ligne 6. *Clemens* mettez *Innocens* l. 7. *Innocent.* p. 121. l. 15. après *trois* mettez *Chanoines* l. 23. corrigez, & mettez *qui les porterent eux mêmes* p. 124. l. 23. mettez *d'impertinences.* p. 27. l. 4. mett. *exercent* p. 132. après *n'étoit* mettez *publié* l. penult. *fuit* mettez *fait* l. 31 *sépare* mettez *s'égare* p. 144. l. 30. *plains* mettez *plaintes*, & effacez & p. 148. l. 24. après *donc* mettez *par des* p. 150. l. 27. mettez *d'exciter ibidem.* mettez *laissez* p. 151. l. 10. *l'avoir* mettez *de voir* p. 153. l. 1. après *tiere* mettez *par* p. 159. l. 7 après *car* mettez *en* p. 160. l. 16. après *Prédecesseurs* mettez *ont fourré* p. 164. l. 9. mettez *premiérement* p. 165. l. 35. après *une* mettez *insigne* p. 166. l. 14. mettez *Monachales* p. 169. l. penult. lisez *qu'addoucir* p. 173. l. 21. *X.* mettez *VIII.* p. 175. l. 2. après *autres* mettez *lettres écrites* p. 183. l. 28. aprés *leur* ajoûtez *droit de faire* p. 184. l. 19. effacez *exprés* & le mettez dans la 20. après *precis* p. 186. l. 1. après *donc* mettez de *s'attribuër* p. 189. l. derniere *de* corrigez & p. 190. l. 3. après & mettez *qui*, & au l. de *ce* mettez *son* p. 193 l. 11. mettez *Souverain* l. 17. après *succeda* mettez *a* p. 194. l. 34. après *defait* mettez *de* p. suivant 197. l. 22. après *bien* mettez *qu'eux.* item après *ne* mettez *leur* pag. 201. l. 24. après *Religion* mettez *est* p. 203. l. 33. après *pour* mettez *les* p. 206 l. 36. *le* mettez *de* p. 212. l. 6. après *toutes* mettez *fortes de* l. 12. *facheuses* lisez. *furieuses* p. 215. l. 15. *abbaisser* lisez *rabbattre.*

Le Lecteur est prié de suppléer les fautes de ponctuation, & de lettres changées, & de les excuser.

SPECIAL 88-B
30061